Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali30pari

LE

Mouvement Socialiste

III^e SÉRIE

Le

Mouvement Socialiste

Revue de critique sociale, littéraire et artistique

Direction : HUBERT LAGARDELLE

Rédaction : J.-B. SÉVERAC | Administration : Gaston LÉVY

TREIZIÈME ANNÉE

Juin – Décembre 1911

TOME XXX de la COLLECTION

12 J 350

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE, Libraires-Editeurs

16, rue Soufflot et 12, rue Toullier.

1911

ETUDES ET CRITIQUES

Comment nous protégeons la Tunisie

La Tunisie est à l'ordre du jour : l'attention du grand public a été éveillée par une série d'articles publiés par Jacques Dhur dans *le Journal* sur le régime d'arbitraire qui sévit dans ce pays de protectorat et sur la « colonisation parlementaire » que l'on a organisée en Tunisie. Lagrosillière va interpeller incessamment à la Chambre sur les concessions de toutes sortes accordées à des parlementaires. Disons donc quelques mots de ce régime et de ceux qui en bénéficient.

C'est dans la région de Sfax et de Kairouan que de vastes domaines ont été accordés à des hommes politiques influents (ministres ou anciens ministres, députés ou sénateurs, anciens fonctionnaires ou diplomates, rédacteurs des grands journaux de la métropole ou de la Tunisie).

Tout d'abord, dans cette région, ce sont les *terres sialines* que notre administration a considérés comme faisant partie du domaine privé de l'Etat Tunisien. Elles avaient été concédées par le souverain tunisien au seizième siècle à une famille Siala et les ouvrages officiels indiquent qu'elles ont été reprises en 1871 par le bey. Dans quelles conditions s'est effectuée cette reprise ? Les explications données sont fort vagues. Il est certain d'ailleurs que les beys ne se gênaient pas beaucoup pour confisquer les biens de leurs sujets et on cite souvent le mot d'un musulman qui, à la suite d'une expropriation par une compagnie de chemins de fer, n'avait reçu qu'une indemnité dérisoire et qui répondit alors qu'on l'engageait à se plaindre : « Comment oserais-je me plaindre de ce que le sultan m'a enlevé une parcelle de ma terre, alors qu'il pourrait me l'enlever tout entière ? » Aujourd'hui encore, si les Européens bénéficient de traités qui leur assurent — en théorie tout au moins — la protection de leurs droits de propriété, ces garanties n'existent pas pour les sujets tunisiens.

Cette région est naturellement propre à la culture de l'olivier ; le bey avant l'occupation française avait commencé à mettre en vente une partie de ces terres au prix de 24 francs 25 l'hectare. En 1893, notre administration abaissa à 10 francs le prix de vente.

Il semble que tout d'abord on ait eu le souci d'une part de faire des concessions à de véritables colons, c'est-à-dire à des travailleurs européens ou indigènes résidant en Tunisie et cultivant ou surveillant eux-mêmes leurs plantations, et d'autre part de laisser des réserves aux indigènes (terrains de culture de céréales ou terrains de parcours nécessaires aux troupeaux).

Il ne semble pas que notre administration ait eu longtemps cette double préoccupation ; dès 1898, elle commença à consentir des aliénations de plusieurs milliers d'hectares à des concessionnaires absentéistes.

C'est en 1898 que se placent les acquisitions aujourd'hui célèbres de MM. Boucher et Cochery qui, venus en 1897 en Tunisie inaugurer le port de Sfax, avaient bien voulu, comme ministres, je cite ici le passage du rapport officiel, donner cette haute marque de sympathie à la Régence.

L'interpellation révèlera sans doute les noms des autres bénéficiaires de ce nouveau mode de colonisation. Quant aux indigènes, les uns trouvèrent à s'occuper dans les plantations d'oliviers, les autres durent s'éloigner pour trouver les terrains qui leur étaient nécessaires. Un rapport officiel de l'administration et un rapport de M. Cochery à la Chambre des députés témoignent de ce refoulement.

Les terres sialines ne suffisaient plus ; l'Etat tunisien fit immatriculer à son profit le domaine voisin de Bouthadi et il le baptisa « terre sialine », ce qui permettait l'aliénation à 10 francs l'hectare aux conditions du décret de 1893. Quels étaient les titres de propriété de l'Etat sur ce domaine ? Mystère. On chercherait en vain des explications dans les rapports émanant de l'administration.

En 1905 l'administration décida d'aliéner le domaine de Chérahil plus près de Kairouan que l'on assimile aux

terres sialines ; l'administration reconnaît que les indigènes de Chérahil constituent une population nombreuse, fixée depuis longtemps au sol, sur lequel elle a fait d'importantes plantations de cactus, créé des jardins, construit des maisons, établi des cimetières.

Va-t-on respecter une telle situation ? Non ; ce sont justement des terres occupées par les indigènes que l'on va aliéner parce que ce sont les meilleures terres. C'est ce que l'administration reconnaît avec franchise, et dans un rapport officiel elle entend nous faire admirer sa bienveillance sous le prétexte qu'elle a pris quelques précautions pour « éviter une dépossession immédiate des sédentaires ».

A l'heure actuelle, c'est surtout la situation des indigènes du domaine de Chérahil qui doit nous préoccuper. En effet les principaux lots de ce domaine ont été aliénés en 1906 ; or les contrats stipulent que « pendant un délai de cinq ans les preneurs ne pourront pas exiger des taxes de location et de pâturage supérieures à celles exigées au même moment par le domaine de l'Etat sur le surplus du territoire ». C'est donc maintenant que ce délai de cinq ans expire et que les indigènes vont se trouver à la discrétion des propriétaires actuels. Que vont devenir ceux qui ne pourront se soumettre aux exigences des concessionnaires ?

Voilà par quelques exemples la situation qui est faite aux indigènes de Tunisie.

Mais grâce à des combinaisons juridiques très savantes, malgré tous les traités que le bey a passés avec les grands Etats de l'Europe, notre administration peut dépouiller de leurs terres les colons européens comme les indigènes.

En Tunisie on a introduit une législation foncière spéciale. Chaque propriétaire peut demander l'immatriculation et mettre ainsi son droit à l'abri de toute contestation.

C'est un tribunal mixte composé à la fois de juges français et de juges musulmans, nommés tous par le bey, c'est-à-dire dépendant tous exclusivement de l'ad-

ministration du Protectorat, qui statue sur les demandes d'immatriculation. L'immatriculation est facultative, c'est-à-dire que le propriétaire qui ne juge pas utile de recourir à cette formalité, n'en continue pas moins à user de tous ses droits de propriétaire. La décision de rejet du tribunal mixte ne porte aucune atteinte à ses droits. Au contraire la décision qui prononce l'immatriculation est définitive, sans recours possible, elle n'est même pas susceptible d'un pourvoi en cassation.

D'autre part aucun texte de loi ne donne pouvoir au tribunal mixte pour trancher les questions de propriété. A la lecture des différents articles de la loi foncière, le tribunal mixte semble ne constituer qu'un simple organisme administratif chargé de consacrer des droits déjà reconnus par les tribunaux de droit commun, et à ces seuls tribunaux doit, en principe, appartenir le soin de trancher les litiges concernant les droits de propriété.

Cependant, les indigènes dont les droits peuvent être atteints par une demande d'immatriculation, n'ont pas la faculté de recourir au tribunal de droit commun français. D'ailleurs ils invoqueraient en vain devant le tribunal mixte une décision rendue en leur faveur par un tribunal musulman. Le tribunal mixte qui statue souverainement a, en effet, le droit de n'en tenir aucun compte et peut violer aussi bien la loi musulmane que la loi française. Vainement les défenseurs d'une pareille organisation ont-ils objecté que les intérêts des indigènes étaient suffisamment garantis par la présence au sein du tribunal mixte de juges indigènes ; on oublie de dire que ceux-ci sont toujours en minorité et ne sont pas précisément choisis par l'administration parmi ceux qui se sont signalés par leur indépendance.

L'Etat tunisien a usé largement de l'institution du tribunal mixte pour étendre son propre domaine. Il a poursuivi avec d'autant plus d'ardeur ce résultat que la Tunisie est un des pays du monde les plus riches en phosphates et qu'en droit les phosphates appartiennent au propriétaire du sol.

Dans ce but, l'administration du Protectorat, qui dé-

tient tous les pouvoirs : le pouvoir législatif comme le pouvoir exécutif, a eu recours à une série de décrets destinés à faire tomber d'immenses territoires dans le domaine de l'Etat. En 1896, elle a déclaré que les biens vacants et sans maître ainsi que les terres qu'elle a qualifiées de « terres mortes » appartiendraient à l'Etat.

Une curieuse application de cette idée des « terres mortes » a été faite à la suite d'un décret pris en 1901 et relatif aux terres dites « terres collectives de tribus ». L'administration a affecté à cette époque de se soucier des indigènes occupant les « terres de tribus » ; dans son décret, en effet, elle déclare qu'il y a lieu, en même temps et « concurremment », de déterminer l'étendue des « territoires de tribus » et les droits des indigènes.

Mais l'administration, grâce à ce décret, a affirmé son droit de propriété sur de vastes régions. Mais les droits des indigènes ne sont encore nullement précisés. Aux colons qui s'adressent au tribunal mixte pour faire reconnaître leurs droits de propriété consacrés par les titres les plus clairs et les plus réguliers, à ceux-là même qui n'entendent exercer leurs droits que sur les terrains laissés disponibles par les indigènes, l'administration, par l'organe du tribunal mixte, répond que ces terres sont des terres de tribus. D'autre part, quand le tribunal mixte est saisi, soit d'une demande principale des indigènes, soit d'une opposition des indigènes formée à une demande de l'Etat et tendant l'une ou l'autre à la reconnaissance de leurs droits, le tribunal mixte répond invariablement que les tribus ne sauraient réclamer qu'un droit de propriété collective, mais qu'en Tunisie les tribus, comme entités morales, comme personnes juridiques, n'existent pas ; qu'elles n'ont ni organisation propre, ni chefs à elles, ni caisse commune, ni patrimoine commun ; qu'elles ont toujours été subordonnées à des chefs désignés par l'Etat, qui les a administrativement confinées sur tel ou tel territoire, pour éviter les luttes et les déprédations ; qu'il faut donc reconnaître que la propriété collective n'existe pas,

parce que la collectivité elle-même n'a pas d'existence.

Dans ces conditions, d'après le tribunal mixte, le sol est une *res nullius*, ou la chose de l'Etat ; et c'est comme « terre morte » que l'Etat s'en fait déclarer propriétaire.

Les Européens qui avaient acquis des propriétés dans ces mêmes régions convoitées par l'administration semblaient être protégées par le décret beylical du 5 mai 1883, qui a décidé que les nationaux des puissances amies dont les tribunaux consulaires seraient supprimés, deviendraient justiciables des tribunaux français dans les mêmes conditions que les français eux-mêmes ; c'est devant cette assurance que les puissances étrangères, les unes après les autres, consentirent à la suppression de leur juridiction consulaire. Aussi la loi foncière de 1885 permettait aux Européens, quand une demande d'immatriculatiou était formée à propos d'un domaine dont ils se prétendaient propriétaires, de porter leurs oppositions devant le tribunal français régulier qui offrait les garanties normales d'une bonne justice et qui ne statuait d'ailleurs que sous le contrôle de la Cour d'appel d'Alger et de la Cour de cassation. C'était assurer la prépondérance du tribunal de droit commun sur le tribunal mixte, tribunal d'exception.

Dans nos colonies où nous avons introduit le système d'immatriculation, notamment au Congo et à Madagascar, nous avons laissé aux tribunaux réguliers le soin de statuer sur les litiges fonciers. Mais l'administration se trouva fort gênée par les dispositions de la loi foncière qui limitaient ainsi les pouvoirs du tribunal mixte ; elle essaya d'obtenir de la Cour de cassation une décision dont elle aurait pu tirer parti afin de permettre aux tribunaux mixtes de ne tenir aucun compte des oppositions. Mais dans son arrêt du 6 mai 1902, la Cour de cassation proclama, comme l'avait fait la Cour d'appel d'Alger, que les questions concernant les droits de propriété étaient réservés aux juges de droit commun, et que la juridiction du tribunal mixte ne pouvait être imposée contre leur gré aux justiciables des tribunaux français.

L'administration du Protectorat fit immédiatement prendre par le Bey un décret aux termes duquel le tribunal mixte avait le droit de retenir toutes les causes qui lui étaient soumises malgré les oppositions formées par des Européens ; c'était la violation la plus manifeste des conventions internationales que je viens de rappeler. Dès lors l'Etat tunisien n'a plus rencontré d'obstacles dans son œuvre de spoliation. Que vont devenir ces terres qualifiées de terres de tribus, enlevées à des colons ou à des indigènes ? Un grand journal officieux de Paris nous faisait savoir récemment, avec une touchante naïveté, que la question commençait à préoccuper l'administration du Protectorat. A la vérité, l'administration a fait immatriculer tous ces immeubles au nom du domaine privé de l'Etat, c'est-à-dire qu'ils font aujourd'hui partie du domaine *aliénable* dont elle peut disposer à son gré. Quant aux indigènes, dans ses publications, elle a toujours proclamé qu'ils ne pouvaient s'y trouver qu'à l'état *précaire*. La théorie des terres de tribus n'a donc été qu'une théorie imaginée par l'administration pour étendre abusivement son propre domaine.

Elle a, il est vrai, prétendu qu'elle avait l'intention de lutter contre les spéculateurs de terrains à phosphates.

« L'année 1895, dit un rapport officiel sur la situation de la Tunisie de cette même année, a vu la spéculation se porter sur les gisements de phosphates sis près de la frontière algérienne. L'administration a dû se préoccuper de la situation juridique de ces terrains, étudier une réglementation du régime des terres arabes et des *terres mortes*, et défendre en même temps, au moyen de demandes d'immatriculation, certains points importants menacés d'usurpation ».

L'année suivante en effet l'administration prenait bien un décret plaçant dans le domaine de l'Etat les terres mortes, mais quelques mois plus tard elle passait une convention avec un particulier, et qui constitue assurément la concession la plus scandaleuse de l'histoire du Protectorat. Non seulement en effet ce particulier, auquel ne devait pas tarder à se substituer la

Compagnie des phosphates de Gafsa recevait à titre gratuit en toute propriété trente mille hectares de terrains domaniaux cultivables situés dans le contrôle de Sfax, mais encore par des clauses accessoires l'Etat lui concédait tous les gisements de phosphate de chaux se rencontrant sur les terrains domaniaux situés au sud-ouest de Gafsa dans un périmètre s'étendant jusqu'à la frontière algérienne et reconnaissait encore à la même Compagnie un droit de préférence sur d'immenses territoires : des centaines de milliers d'hectares.

D'une statistique officielle je tire les indications suivantes : La production mondiale des phosphates en 1907 a été de 4.256.000 tonnes. La Régence qui est au second rang parmi les grands pays producteurs a exporté en 1907 1.065.000 tonnes de phosphates. Et la seule Compagnie de Gafsa entre dans cette production pour 750.000 tonnes, c'est-à-dire pour les deux tiers !

La Compagnie de Gafsa n'a été l'objet d'aucune concurrence sérieuse ; l'Etat tunisien qui a accaparé la plupart des terres à phosphates ne l'a pas permis. Ce n'est que tout récemment et pressé autant par des nécessités budgétaires que par le désir de donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, qu'il a relevé le montant de la redevance fiscale à laquelle la Compagnie était assujettie envers le Trésor tunisien. Par une convention en date du 15 octobre 1909, la Compagnie de Gafsa qui ne payait qu'une redevance de cinquante centimes par tonne acceptait sans doute le relèvement à un franc cinquante, mais du même coup et par compensation la Compagnie obtenait une prolongation de dix années dans la durée de ses diverses concessions.

La redevance payée au Trésor se trouvant majorée d'un million par an et ce million devait être affecté à la réforme de l'impôt sur la medjba. A ce titre, la Conférence consultative qui doit donner son avis sur toutes les questions budgétaires aurait dû être mise en mesure d'examiner la nouvelle convention. On s'est passé de son avis.

M. Bouge, député, un des rares rapporteurs du bud-

get de la Tunisie au Parlement dont les conclusions ne sont pas inspirés par l'administration a formulé une protestation très nette contre cette illégatité, et la même illégalité, avec beaucoup d'autres plus récentes encore, a été signalée dans une pétition adressée au Parlement français par un certain nombre de membres importants de la colonie française.

Voilà brièvement résumé le système d'arbitraire et de favoritisme qui vicie la solution des questions de propriété. Mais l'arbitraire et le favoritisme constituent en toute matière le régime lui-même. Les concessions de mines, de chemins de fer, de pêcheries, de salines, de casinos donneraient lieu à des observations analogues. Un publiciste parlait récemment du pillage de la Tunisie. Le mot est malheureusement exact.

Grâce à la fiction du Protectorat, les actes de spoliation sont revêtus de la signature du bey, « possesseur du royaume de Tunis » et la formule « louanges à Dieu » qui précède chaque décret du bey, les sanctifie et les rend définitifs

Quant au contrôle du Parlement français, on a réussi à l'éliminer presque complètement jusqu'à présent en concédant à des parlementaires des terres, des phosphates, des mines, des salines, etc... et chaque année soit à la Chambre, soit au Sénat, il se trouve toujours au moins un parlementaire bien nanti qui excuse les fautes de l'administration du Protectorat, trouve les circonstances les plus atténuantes à des dépassements de crédit s'élevant à plus de quarante millions ou fait l'éloge des tribunaux d'exception qui facilitent les spoliations de l'Etat tunisien.

Mais le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme s'est ému de cette situation. Quelques journalistes courageux ont poussé à Paris le cri d'alarme. Le Parlement est saisi. L'œuvre de réparation va commencer.

GOUDCHAUX-BRUNSCHVICG.

Coopératives et Syndicats [1]

(SUITE ET FIN)

La solution du problème

On ne saurait mieux illustrer le problème pratique qu'il s'agit de résoudre maintenant que par un fait d'actualité dont les coopératives de la région parisienne ne tarderont sans doute pas à subir le contre-coup : si nos renseignements sont exacts, le syndicat des garçons épiciers (dont les répartiteurs des coopératives constituent le contingent le plus important, par le fait que toutes nos coopératives font une obligation à leur personnel d'être syndiqué) veut déclarer la grève générale — dans les coopératives seulement et non pas chez les concurrents-patrons ! Quant aux revendications, nous les ignorons encore ; nous serions d'autant plus curieux de les connaître qu'à l'heure actuelle, et d'une façon constante, les coopératives payent déjà des salaires de 15 à 20 pour cent plus élevés et ont une durée de travail moins longue que ce n'est le cas chez la majorité des maison concurrentes de la place. Quoi qu'il en soit, si cette menace devait se réaliser, les coopératives « socialistes » seraient dans l'inévitable obligation de remplacer les grévistes par des « jaunes » — à moins de fermer leurs portes... à la grande joie des commerçants-boutiquiers. « Eh bien soit, nous disait l'autre jour un de nos bons militants, s'il le faut, nous accepterons la lutte, car devant un défi aussi insensé nous aurons avec nous la presque unanimité de nos coopérateurs — cette lutte, de plus, sera salutaire sous bien de rapports ; elle fera enfin comprendre mieux que des conférences et des dissertations, l'insanité qu'il y a à assimiler les coopératives de

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, nos d'Avril et Mai.

consommation à des patrons capitalistes et à appliquer à ces conflits les règles de la lutte de classe. Et puis elle guérira bien des administrateurs de leur trop grande mansuétude... D'autre part je puis vous annoncer que c'est nous même, les coopérateurs qui remplacerons les grévistes et nous attendrons alors d'un pied ferme qu'on nous exclue de nos syndicats respectifs. Nous verrons bien de quel côté seront les jaunes, du côté de ceux qui font le jeu du commerce capitaliste, notre ennemi, ou de ceux, au contraire, qui défendent la cause des consommateurs-ouvriers en luttant dans la coopérative pour leur émancipation. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons admettre la grève contre notre propre estomac, ce serait galvauder l'action et l'idée syndicalistes. »

Mais laissons pour le moment ces questions par trop irritantes. Si nous avons signalé le fait, c'est surtout pour montrer qu'il y a urgence à mettre sous les yeux des militants les données d'un procès où nous sommes tous appelés à être juges et parties et où l'ignorance des éléments les plus essentiels et les raisonnements par analogie peuvent avoir les résultats les plus fâcheux.

Nous allons donc reprendre notre démonstration au point où nous l'avions laissée.

La question pratique qui se pose, disions-nous, est de savoir *dans quelles limites* le conseil d'administration d'une coopérative peut être fondé à résister aux revendications du personnel ou, au contraire, à les accepter. Nous ne saurions mieux faire ici que donner l'exposé d'un conflit qui a eu pour théâtre une de nos plus grandes coopératives, *la Bellevilloise*. Voici d'après le rapport semestriel de cette société (Nov. 1910) de quoi il s'agit :

Le 18 avril 1910, le Syndicat des Employés nous informait qu'une délégation avait été nommée pour être entendue par le conseil de la Bellevilloise pour traiter de la fermeture des magasins à sept heures les cinq premiers jours de la semaine et à huit heures le samedi ; la question fut examinée au préalable avec le personnel de la société. De cette discussion se dégagea l'opinion que la situation faite aux employés ne pouvait être

comparée à celle des employés travaillant dans le commerce et que nous ne pouvions, sans injustice, être assimilés aux magasins de quartier.

La délégation fut reçue le 4 mai et nous fit connaître les efforts que le Syndicat déployait depuis quelque temps pour obtenir la fermeture à sept heures et que la coopérative devait être comprise dans ce mouvement ; que c'était d'ailleurs une des conditions exigées par une des grandes maisons du quartier, qui avait accepté la fermeture sous cette réserve. Après avoir exposé nos raisons à la délégation, celle-ci nous déclara qu'elle n'avait à entrer dans aucune des considérations énumérées ; qu'elle se plaisait à reconnaître l'œuvre excellente accomplie par *La Bellevilloise*, mais qu'elle avait pour mandat de rapporter la réponse par oui ou par non. La situation nous parut assez grave et il fut convenu, de part et d'autre, que la question serait tranchée par l'Assemblée générale et qu'une délégation du Syndicat y serait entendue...

Rappelons qu'au moment du repos hebdomadaire, ce fut la Chambre syndicale des employés qui organisa les manifestations dans les quartiers du vingtième ; c'est à la suite d'une intervention de celle-ci que *La Bellevilloise* décida le repos hebdomadaire collectif et qu'il aurait lieu le dimanche. *La Bellevilloise* finit par céder aux injonctions de la Chambre syndicale en accordant le repos hebdomadaire collectif le dimanche, mais malgré les engagements pris par la Chambre syndicale des employés, les magasins d'alentour ne furent fermés que deux dimanches seulement ; ainsi le Hall Ménilmontant, un de nos principaux concurrents, résista, et ce ne fut que plus tard qu'il se décida, imitant le « Petit-Bossu », à fermer le mercredi.

Les efforts de la Chambre syndicale furent donc impuissants à imposer le repos du dimanche et, pendant longtemps, la société en fut la victime ; nos magasins restèrent fermés le dimanche, pendant les mois de février et mars 1907, ce qui amena une mévente de 8.000 francs. Il est plus que probable que les bénéficiaires furent les commerçants...

Depuis 1907, avec la réouverture de nos magasins le dimanche et le repos collectif le vendredi, la stricte observation de la journée de dix heures et la fermeture de midi et demi à deux heures et demie, les employés à la rouennerie et chaussures font cinq journées à dix heures, et cinq heures le dimanche matin, plus une heure supplémentaire le samedi en hiver, ce qui donne un total de cinquante-cinq heures une saison, et cinquante-six l'autre, et par semaine.

Dans ces services, les deux tiers des employés sont des dames (des veuves) qui, pour la plupart, font la semaine complète et touchent comme les hommes 46 fr. 15 par semaine, soit 0 fr. 82

l'heure, en moyenne (c'est seulement à *La Bellevilloise* que les dames sont payées à un prix aussi élevé) et non 70 centimes, comme on a coutume de le dire ; de plus, le personnel, avec son repos collectif, se trouve libre tous les dimanches à midi. Y a-t-il une comparaison possible avec le commerce, où les salaires sont moins élevés, où la journée est supérieure à dix heures? Quoi d'étonnant si nous sommes en état d'infériorité avec le commerce ! Sans aucun égard à tous ces avantages concédés au personnel, oubliant que notre coopérative subventionne les caisses de grève de la C. G. T. et de l'Union des Syndicats, sans préjudice des subsides extraordinaires votés par le Conseil, oubliant l'accueil bienveillant qu'ont toujours trouvé les syndicats en grève pour la fourniture des denrées nécessaires aux soupes communistes, la subvention aux œuvres éducatives et sociales, etc., malgré tout ce qu'on a fait et tout ce que l'on tente de faire, la société est traitée comme un vulgaire patron, et avec d'autant plus d'opiniâtreté que l'on sait, en s'adressant à la coopérative, se rencontrer avec des syndiqués qui se trouvent placés en face de ce difficile problème : sauvegarder les intérêts de la coopérative et ne pas se laisser croire adversaires des revendications syndicales.

Cet état de choses déplorables provient de ce que la majorité des camarades prépondérants dans les syndicats ne connaît pas la coopération et ses bienfaits ; absorbés par les luttes corporatives, ils ne peuvent connaître le rôle que peut jouer la coopération dans l'évolution de la Société. C'est aussi parce que l'on y rencontre, c'est regrettable de le constater, trop d'anticoopérateurs, pour qui la coopérative n'est « intéressante » que tant qu'il y a quelque chose à tirer d'elle.

Pour revenir à la discussion contradictoire avec la délégation, disons que les délégués nous ont informé qu'ils avaient déclaré, notamment aux petits magasins, que ce qui leur importait, c'était de voir les employés quitter à sept heures, sans s'occuper si la boutique restait ouverte et continuait à vendre par le patron et sa famille. Cette déclaration nous a surpris, et nous considèrons qu'une telle attitude est contradictoire : il existe une partialité flagrante en faveur des patrons, et une injustice envers la société : la première consistant à ne pas vouloir tenir compte des avantages concédés à notre personnel, la seconde à tolérer la vente dans les maisons par les membres de la famille, dont le nombre augmentera comme par enchantement.

Dans le quartier Ménilmontant, à l'exception de deux maisons, il n'y a que des petits magasins occupant un ou deux employés ; le départ de ces derniers n'empêchera nullement la vente régulière jusqu'à neuf heures, alors que nos sociétaires travaillant loin, rentrant tard, seront empêchés de se fournir à la société

dont ils font partie, et seront obligés de s'adresser à ce petit commerçant, qui les exploitera d'autant plus que les Bellevillois n'iront que parce qu'ils y seront obligés.

Nous pouvons être surpris que les deux grandes maisons qui ferment aient mis seulement pour condition *La Bellevilloise* ; il ne faut voir là que haine du commerce contre la société, et il est regrettable que l'action du Syndicat des Employés ne puisse se faire sentir qu'en plaçant une société ouvrière en infériorité avec le commerce, sans souci de l'existence de deux rayons, qui se trouve compromise par une telle mesure arbitraire...

Le Conseil d'administration estime donc qu'il serait dangereux, qu'il serait désastreux de laisser se produire les manifestations annoncées. La réputation de *La Bellevilloise* en souffrirait ; il y aurait répercussion sur les autres services et sur la Coopération en général. Toutes les sociétés coopératives ont les yeux fixés sur *La Bellevilloise* ; il serait fâcheux qu'une ombre troublât la sympathie que nous rencontrons partout...

La mesure qu'on nous impose est arbitraire, c'est entendu ; mais nous pensons que nous devons temporairement la subir. Puisque le syndicat nous déclare que de la décision que prendra *La Bellevilloise* dépend la réussite du mouvement, nous ne voulons pas encourir le reproche de l'avoir empêché d'aboutir. C'est pourquoi nous avons décidé de vous demander (à l'assemblée générale) d'accepter la fermeture à sept heures du soir du premier juin au premier août ; si dans l'intervalle l'action syndicale n'a pas réussi à faire fermer les boutiques de nos concurrents d'alentour, nous reprendrions notre liberté d'action.

A la suite de cet exposé, le Conseil avait soumis à l'Assemblée générale du mois de mai dernier la proposition suivante :

L'Assemblée décide : la fermeture des magasins de rouennerie et chaussures aura lieu à sept heures du soir jusqu'au 1er août : si à cette date l'action syndicale a été impuissante à imposer cette revendication au commerce, la Société reprendra sa liberté d'action.

Notons, en passant, que le camarade Griffuelhes, en sa qualité de coopérateur, membre de *La Bellevilloise* depuis douze ans, concluait également à l'acceptation de la proposition du Conseil.

Voici maintenant ce que dit le même rapport sur le résultat de cet essai :

L'Assemblée générale dernière nous avait donné mandat, à titre d'essai, et pendant une période de deux mois, de fermer

ces deux rayons à sept heures du soir. Après l'essai que nous avons fait, nous avons dû revenir aux anciennes heures d'ouverture de ces rayons, tout en regrettant que l'organisation syndicale n'ait pas la puissance nécessaire pour imposer au commerce local l'observation de ses revendications. Il faut bien constater, en effet, que les magasins similaires du quartier, pourtant mieux placés que nous, du fait de leurs boutiques sur rue, n'ont fermé à sept heures que quelques jours seulement, et sous la menace de manifestations orageuses.

Nous avons estimé, quant à nous, que si nous avions pour devoir strict d'appliquer les revendications syndicales dans notre organisation, nous avions aussi pour devoir de ne pas obliger nos sociétaires à faire leurs achats dans les magasins capitalistes réfractaires à ces revendications. C'est pour ces diverses raisons qu'après avis du Cercle des Coopérateurs du XX^e^, nous avons pris la décision de revenir aux anciennes heures, ceci, bien entendu, sans toucher en rien au nombre d'heures de travail du personnel de ces rayons.

S'il s'agit ici d'une question de durée de travail, il faut dire que le fond du débat reste le même que s'il s'agissait d'une augmentation de salaire ou d'une question de discipline ou d'intensité du travail, toutes ces questions ou conditions se résolvant en une question *financière* : pour peu que le chiffre des frais généraux se trouve par trop augmenté de ces chefs — et c'est presque toujours le cas — aussitôt l'objet et la raison d'être de la coopérative se trouvent du même coup mis en question. En effet si l'on impose aux coopératives des charges par trop grandes résultant des frais de personnel, si l'économie qui résulte de la suppression des intermédiaires est absorbée par ces charges, une société ne peut plus offrir les mêmes avantages aux consommateurs-clients pour les attirer dans son organisation, elle ne peut plus constituer des fonds sociaux permettant le développement de la coopération, en un mot elle ne peut plus lutter contre la concurrence et le renchérissement de la vie. Au lieu de faire de la coopération « socialiste » ou « syndicaliste » c'est-à-dire visant à une transformation sociale, on vivote tant bien que mal, on fait de la coopération simplement — pour faire vivre les employés et les fournisseurs. Aussi beaucoup de coopérateurs n'hé-

sitent pas à dire avec juste raison : « si c'est pour cela qu'on nous demande des sacrifices, et qu'on nous demande notre clientèle, si c'est pour en arriver là que nous passons nos soirées et que nous nous esquintons, ce n'est pas la peine ».

Pour faire toucher du doigt la portée de ce raisonnement, prenons un exemple typique et d'ailleurs assez fréquent : dans telle localité les boulangers ou les laitiers s'entendent entre eux pour augmenter d'un sou le kilog. de pain ou le litre de lait, alors que l'augmentation justifiée par le renchérissement réel de la production n'est peut-être que de un ou deux centimes. S'il y a une coopérative à peu près à la hauteur de son rôle, elle cherchera à résister en maintenant les anciens prix ; elle pourra le faire d'autant plus facilement qu'elle aura quelques réserves et que les coopérateurs seront unis. Par le fait qu'elle ne suivra pas les boutiquiers dans leur augmentation, la clientèle ne manquera pas de lui affluer. Pour ne pas que cette clientèle apprenne le chemin de la coopérative — ce qui est la grande préoccupation des boutiquiers et bien souvent le commencement de leur sagesse — il y a gros à parier que ceux-ci reviendront à l'ancien prix, quitte à se rattraper d'une autre manière. Faisons maintenant le compte ; supposons que la localité compte 10.000 habitants. Si ces 10.000 habitants avaient été obligés de subir l'augmentation faute d'une coopérative ou faute d'une coopérative viable et suffisamment agencée, le résultat aurait été que des dizaines de mille francs seraient allés dans la poche des boutiquiers. Calculez maintenant, d'après cette base, la somme que cela ferait s'il s'agissait encore d'autres articles de consommation que la coopérative, pour peu que les consommateurs le voulussent sérieusement, serait à même de fournir un peu plus avantageusement. Ces sommes s'élèveraient à des centaines de mille francs enlevés aux profits capitalistes. Supposons par contre que la dite coopérative se trouve entravée dans son développement par un chiffre exagéré de frais généraux résultant des exigences de son per-

sonnel ; elle ne pourra plus exercer cette action bienfaisante ; n'ayant pas des fonds sociaux suffisants elle ne pourra pas se risquer à agrandir ou à perfectionner ses services, en un mot il faudra qu'elle assiste *désarmée* à la mise en coupe réglée de toute une population, et tout cela à cause de 5 ou 6 pour cent de frais généraux qu'elle supporte en trop et qui constituent l'élément le plus clair de sa prospérité et de son action sociale. C'est ainsi que pour une somme relativement minime — et que le personnel la plupart du temps ne sait même pas apprécier — prélevée sur le budget de la coopérative par une poignée d'employés, l'intérêt vital de l'œuvre en même temps que l'intérêt général de toute une population se trouvent sacrifiés. Voilà pourquoi les conseils d'administration très souvent résistent et ont raison de résister. Nous dirions même *qu'ils ont le devoir de résister* ou, du moins, qu'ils sont obligés d'examiner chaque revendication le crayon à la main, car ce qu'ils défendent ce n'est plus, comme chez l'entrepreneur capitaliste, un intérêt particulier, mais l'intérêt général de la masse des consommateurs. En conséquence imposer aux coopératives des conditions de travail qui dépassent par trop celles usitées chez leurs concurrents, c'est tout simplement commettre un attentat contre la classe ouvrière elle-même ; c'est un acte *antisocial* au premier chef.

Mais cette façon d'agir des employés n'est pas seulement antisociale, elle est, en outre, contraire au véritable esprit syndicaliste. De même que nous jugerions, en notre qualité de syndicalistes, très sévèrement la façon d'agir d'un syndicat qui, soit ouvertement soit tacitement, s'entendrait avec la corporation patronale pour récupérer l'augmentation de salaire en question sur la clientèle ou grâce à une augmentation des tarifs protecteurs (ce qui dispenserait une partie de ces patrons de perfectionner leur outillage ou des procédés de production devenus caducs), de même que nous donnons tort à ceux de nos camarades assez ignorants et simplistes pour croire qu'en s'opposant à l'introduction

d'une machine nouvelle ou même en démolissant ces machines ils font de la bonne action syndicaliste — à plus forte raison devons-nous condamner ceux qui se retranchant derrière un intérêt corporatif étroit et exclusiviste croient pouvoir obtenir l'amélioration de leur sort sur le dos d'une partie des consommateurs les plus nécessiteux. Et pourquoi condamnons-nous ces procédés ? Tout simplement parcequ'ils constituent la négation du principe fondamental de *la solidarité de classe*. Ne pas les condamner serait revenir aux privilèges corporatifs, prêter la main à la reconstitution d'une nouvelle aristocratie ouvrière dont l'ensemble des prolétaires ferait les frais ; ce serait retomber dans le système de l'exploitation des faibles par les forts. Voilà pourquoi nous disions plus haut qu'empêcher l'organisation coopérative de se développer, c'est faire le jeu de nos ennemis.

La grande idée qu'il s'agit aujourd'hui de faire pénétrer dans les masses, c'est qu'au-dessus des divergences d'intérêts entre producteurs et consommateurs, entre coopératives et personnel, il y a une *solidarité supérieure* en tant que les deux mouvements, syndicaliste et coopératif, viennent également se heurter aux privilèges capitalistes et que ni l'un ni l'autre ne peut atteindre son but qu'avec la disparition de ces privilèges. Aussi ne savons-nous rien de plus réconfortant que la propagande systématique entreprise dans ce sens, depuis quelques années, par la presse syndicaliste allemande en faveur de l'organisation coopérative ; c'est au point qu'il n'existe presque plus un organe qui n'ait sa rubrique coopérative et qui ne cesse d'exhorter ses membres à organiser leur puissance de consommation. Mieux que cela : le secrétaire de l'*Union centrale des coopératives allemandes*, le citoyen Kauffman, déclare au Congrès coopératif de Leipzig, qu'il soumettra un plan de campagne de propagande coopérative intensive *élaboré d'accord avec la Confédération générale des syndicats*, plan qui prévoit dans chaque localité une commission spéciale mixte émanant de l'organisation coopérative

et de la Bourse du Travail et chargée de l'organisation et de la continuation de la propagande dans les milieux syndicalistes.

Ce plan procède de cette grande idée que pour lutter contre les trusts et le renchérissement de la vie, il faut, coûte que coûte — et le plus rapidement possible, c'est-à-dire avant que les trusts eux-mêmes arrivent à organiser la distribution au détail par le système des succursales multiples — attirer *la masse* des consommateurs dans une seule et même organisation afin de pouvoir, le moment venu, mobiliser cette masse, boycotter tel ou tel produit et disloquer ainsi le trust ou obliger le patronat, sous peine de voir ses débouchés compromis, à accéder aux revendications ouvrières. C'est là toute une tactique nouvelle du plus haut intérêt sur laquelle nous nous bornons, pour le moment, à appeler l'attention des militants syndicalistes et coopérateurs français.

Nous parlions tout à l'heure d'exigences démesurées. Là aussi il faut s'expliquer nettement. En effet elles seront démesurées aussi longtemps que n'existera pas de contrat collectif, seul capable de donner une mesure-étalon, en fixant la *norme* des conditions usitées dans l'ensemble d'une corporation sur toute l'étendue du territoire. Les syndicalistes devraient être les premiers à comprendre que tant qu'une organisation syndicale permet à la majorité des entreprises avec lesquelles les coopératives ont à lutter, de faire exécuter leur travail à des conditions inférieures, un syndicat est mal venu à imposer aux coopératives un « tarif » qui en réalité n'en est pas un puisqu'il aurait pour effet que les patrons (y compris les coopératives) assez scrupuleux pour l'appliquer, se trouveraient punis de leur bonne volonté en s'imposant des charges plus grandes.

D'autre part, pour que les employés des coopératives puissent parler de « tarif », encore faudrait-il que celui-ci ait été débattu librement par les deux parties en cause.

Or, que sont ces deux parties ? Est-ce un syndicat formé en majeure partie d'employés de coopératives ? Non, ce serait souscrire au privilège que ce syndicat s'arroge. Est-ce la coopérative qui doit traiter avec *ses* employés ? Mais ce serait retomber dans la conception individualiste du contrat de travail. Pour qu'il y ait réellement contrat collectif, il faut que l'ensemble des coopératives traite avec la Fédération nationale de la profession intéressée, et cela sous l'égide de la C. G. T. représentant l'intérêt de l'ensemble des salariés.

Alors seulement nous aurons un véritable contrat collectif. Il ne s'agit pas de contrat entre le capital et le travail (entre ces deux parties, on ne saurait jamais parler de la liberté et de l'égalité des contractants). Il s'agit d'un contrat dans le quel les deux collectivités intéressées forment ce qu'on appelle en terme de droit une union personnelle ; pour les deux contractants la question du capital n'intervient plus, n'intervient du moins que d'une façon tout à fait *subordonnée*. Ils n'ont plus besoin d'une autorité extérieure pour les départager et pour garantir l'exécution du contrat ; en effet, les intérêts s'accordent en dernière analyse ; tous deux étant à la fois producteur et consommateur, ils ont le même but, à savoir que les besoins de la communauté soient satisfaits de la façon la plus économique et la plus équitable. « L'opposition d'intérêt entre ouvrier et patron, entre salarié et capitaliste, écrit M. Standinger (1), disparaît avec l'organisation coopérative dans la mesure même où celle-ci étend son empire ; son membre associé n'est plus le client tributaire d'une entreprise étrangère, mais le co-possesseur de l'entreprise au même titre que tous ses co-associés. Tous les biens qui se trouvent à l'intérieur de cette communauté, à partir du jour où ils sont acquis par elle, appartiennent bien à elle ; c'est elle qui en dispose en toute souveraineté. Il s'ensuit que les ouvriers et em-

(1) *Konsumgenossenschaftliche Rundschau*, n° du 20 mai 1911, p. 336.

ployés occupés aux services de la communauté, de leur communauté, réunissent en la même personne, vis-à-vis de l'entreprise qui les occupe, les qualités à la fois d'ouvriers, (le mot pris dans le sens de metteurs en œuvre) de clients et de co-propriétaires, c'est-à-dire de patrons.

« C'est pourquoi il est insensé de parler là de lutte de classe et d'exploitation de l'homme par l'homme, pas plus qu'on ne saurait parler de patron dans le sens capitaliste de ce mot. Si d'aucuns usent encore de ces mots et des attitudes qui y correspondent, cela prouve tout simplement ou bien qu'ils n'ont pas encore compris cette différence fondamentale ou bien que leur intérêt égoïste les empêche de le comprendre ou bien enfin qu'ils agissent en vertu de vieilles habitudes. Le malheur est que ces habitudes et ces erreurs coûtent parfois très cher aux coopératives. » Il en résulte que ceux qui reprochent au système de production fédéraliste de Manchester, dont nous avons parlé plus haut, de n'avoir pas aboli le salariat, n'ont jamais compris la nature toute particulière et nouvelle de ce système. *En fait*, certes, dans ces entreprises et usines, les conditions de travail ne diffèrent guère de celles que nous voyons dans les usines capitalistes. Mais si les conditions *techniques* sont ce qu'elles doivent être, et qu'elles ne peuvent pas ne pas être — puisque il n'est donné à personne d'éluder les nécessités techniques et d'obtenir un résultat déterminé sans mettre en œuvre les moyens indispensables — on est en présence de quelque chose de nouveau, lorsqu'on essaye de déterminer la situation sociale et juridique de l'entreprise, autrement dit lorsqu'on demande, non pas *comment* l'on produit, mais qui est-ce qui commande et *pourquoi* l'on produit. Et d'abord y a-t-il une communauté plus large, plus universelle que celle des consommateurs ? N'est-ce pas elle qui possède et dispose de ces moyens de production ? Fait-elle travailler dans le but de faire du profit ou bien pour satisfaire les besoins de la collectivité, et le capital est-il maître ou serf ? Ce serait ne rien connaître ni de

l'histoire de la *Wholesale* ni de la nature de l'organisation coopérative que de soutenir la première alternative. Ce qui trompe, encore une fois, c'est la situation de fait où se trouve la *Wholesale*, la nécessité de lutter contre la concurrence capitaliste. Il tombe sous le sens qu'elle est obligée de se plier aux nécessités que lui imposent les conditions économiques ; il n'est pas moins nécessaire que les ouvriers occupés dans ces entreprises se plient aux règlements qu'impose la bonne exécution des services, — règlements à l'élaboration desquels ils participent et dans leurs syndicats et dans leurs coopératives au même titre que tous les autres membres. Aussi, tant que les contempteurs de ce système ne nous en auront pas indiqué un meilleur, il faudra qu'ils souffrent que nous passions là-dessus à l'ordre du jour.

Nous venons d'indiquer la solution théorique à laquelle on arrive en poussant jusqu'à ses derniers termes le conflit qui fait l'objet de cette étude. Nous avons vu aussi que si l'organisation coopérative implique encore *en fait* le salariat — et ce sera ainsi nécessairement aussi longtemps qu'elle n'aura pas réussi à supplanter le système capitaliste, c'est-à-dire tant qu'elle sera soumise à la loi de l'offre et de la demande — il n'est pas moins vrai que la situation juridique de ses « salaariés » n'y est déjà plus la même que dans l'entreprise capitaliste, puisque le contrat qui est à la base de cette situation procède de principes tout à fait différents — principes qui ne sont autres que ceux du socialisme. C'est tellement vrai que Bernstein définit le socialisme « *la réalisation du principe coopératif* » et que Kautsky, de son côté, a pu écrire : « le régime socialiste, au fait qu'est-ce donc autre chose qu'une coopérative élargie et généralisée » (2).

Quant à la solution immédiate et transitoire nous l'avons indiquée ailleurs dans ces termes :

---

(1) Kautsky « Konsumvereine und Arbeiterbe wegung » Wien 1897, pag. 31.

(2) Bulletin de la Bourse des coopératives socialistes, mai 1909.

« Pour résoudre pratiquement le problème il nous manque encore les éléments les plus indispensables. Il n'y a que la statistique que nous instituerons dans nos organisations qui pourra nous les fournir. Si nous ne savons même pas, par exemple, quel est le chiffre normal des frais généraux dans nos coopératives, quelle est la moyenne normale de répartition par employé etc ; si, de l'autre côté, nous ne savons même pas d'une façon exacte quelle est la moyenne des heures de travail et des salaires dans les entreprises concurrentes ni dans quelle mesure ces dernières observent ou observeraient le tarif qu'on veut nous imposer ; si nous n'avons même pas devant nous des gens assez sérieux pour discuter objectivement, comment voulez-vous que nous puissions établir un contrat collectif dans ces conditions ? La première des choses serait donc que nous nous résolvions à instituer ces enquêtes et statistiques... »

C'est du moins ce qu'ont fait les coopératives allemandes d'accord avec les organisations syndicales. Ainsi des contrats collectifs existent aujourd'hui pour les boulangers, pour les ouvriers des transports, pour les répartiteurs. Libre aux grandes coopératives de faire dans le cadre de ce contrat général, des statuts spéciaux pour l'ensemble de leur personnel. J'en ai justement un sous la main, celui de la grande coopérative de Hamburg, *Production*, qui, comme l'on sait, n'occupe pas seulement des répartiteurs, bouchers, boulangers, ouvriers de transports, chauffeurs-mécaniciens, etc., mais aussi des ouvriers en bâtiment, vu qu'elle construit elle-même ses maisons d'habitation en régie — il paraît qu'elle y trouve mieux son compte qu'en se remettant de ce soin aux entrepreneurs.

Mais le modèle le plus parfait (relativement) de réglementation du travail est sans conteste le *Tarif deutscher Buchdrucker*, tarif d'imprimerie dont Bernstein nous disait un jour que c'était un chef-d'œuvre de justice sociale. Aussi est-ce ce tarif qui a servi de modèle aux contrats entre coopératives et syndicats. Voici comment ces organisations y furent amenées. Bien avant

que le besoin d'un contrat collectif se fît sentir pour les coopératives, le parti socialiste et certaines grandes Unions syndicales possédaient déjà leurs imprimeries. Or tandis que dans les coopératives les contestations et les tiraillements entre les conseils d'administration et le personnel étaient toujours à l'ordre du jour et ne cessaient même de s'envenimer au fur et à mesure de l'extension des services, on était frappé que dans ces imprimeries il n'y eût presque jamais de ces disputes, ou du moins que s'il en surgissaient, le tarif offrît toujours la possibilité de les applanir sans trop de difficultés. C'est que personne ne songeait à imposer à ces entreprises ouvrières un tarif autre que celui usité et respecté dans les autres imprimeries, prétention qui n'aurait pas manqué de rencontrer la réprobation unanime de la classe ouvrière organisée. Étant donné que la plus grande partie des imprimeries de toute l'Allemagne font partie de cette *communauté de tarif* (92 pour cent en 1910) aucune maison ne peut travailler ou faire travailler au-dessous de ce tarif; ainsi il n'arrive plus que ceux des patrons qui le respectent se trouvent punis tandis que ceux qui ne le respectent pas se trouvent avantagés (les 8 o/o des maisons qui sont encore en dehors, sont des petits patrons pour la plupart et partant peu dangereux) ; si l'un ou l'autre des contractants était tenté de le faire, les ouvriers aussi bien que les autres patrons prendraient des mesures pour lui en faire passer l'envie. Dans ces conditions il n'y a plus, en somme, d'avantage que pour ceux des patrons qui arrivent par une meilleure organisation du travail à fournir un peu mieux que leurs concurrents et pour ceux des ouvriers qui, soit par une plus grande adresse soit par un accomplissement plus scrupuleux de leurs obligations arrivent à se faire payer davantage — et cela est *juste* parce que conforme à l'intérêt général.

C'est donc d'après ce modèle que les contrats collectifs entre syndicats et coopératives furent établis. Comme celui-là, ceux-ci s'appliquent sur toute l'étendue du territoire en prévoyant pour chaque localité, selon

le coût moyen de la vie, un pourcentage différentiel qui varie entre 5 et 30 pour cent au-dessus du minimum. La procédure pour fixer ce pourcentage n'est pas moins intéressante. Voici par exemple un syndicat local qui réclame une élévation de son *Lokal-Zuschlag*. Pour cela il faut d'abord qu'il fasse la preuve que le coût de la vie ou bien a augmenté ou bien a été fixé trop bas. La commission centrale compétente (*die Tarif-Kommission*) juge ensuite après avoir vérifié l'exactitude des faits si oui ou non il y a lieu de donner suite à la demande. La même commission est aussi arbitre de tous autres litiges qui peuvent surgir. Voilà comment l'administration des hommes se trouve remplacée par l'administration des choses ; voilà comment l'arbitraire fait place à la justice !

Hélas, nous n'en sommes pas là en France ! Un tel arrangement suppose un état d'organisation et d'éducation dont nous sommes loin encore. C'est pourquoi il ne nous reste guère d'autre moyen, pour le moment, que de laisser à chaque partie continuer la lutte pour ses droits ou ce qu'elle croit être ses droits — quelque pénibles et regrettables que soient souvent les formes que revêt cette lutte. En attendant, la résistance des coopératives aura toujours ceci de bon qu'elle obligera les syndicats des employés à étendre leur organisation sur l'ensemble de la profession, ce qui est la condition première et *sine qua non* d'un contrat collectif et des garanties indispensables pour assurer son exécution.

C. Mutschler.

ENQUÊTES & DOCUMENTS

LES PARTIS POLITIQUES

Le XXVI^e Congrès national du Parti ouvrier belge

Le *Parti Ouvrier Belge* a tenu son XXVI^e Congrès les 16 et 17 avril derniers à Bruxelles dans le grand amphithéâtre de la Maison du Peuple. L'ordre du jour fixé par le Conseil général du Parti comportait l'examen et la discussion des rapports suivants :

1° La Manifestation du 15 août [rapp., Vandervelde].
2° Les élections législatives de 1912 [rapp., Furnémont et Hubin].
3° Les élections communales de 1911 [rapp., E. Vinck].
4° La situation morale et financière du Parti pendant l'année 1910 [rapport du Conseil général].
5° L'action parlementaire en 1910 [rap., J. Wauters].
6° La Commission syndicale du P. O. et des syndicats indépendants [rapp., J. Bergmans].
7° L'office coopératif belge [rapp., V. Serwy].
8° La fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes [rapp., Vandemeulebrouck].
9° La presse socialiste en 1910 [rapp., J. Wauters].
10° La fédération nationale des femmes socialistes [rapp., Maria Tillmanns].
11° La fédération des Conseillers communaux [rapp., E. Vinck].
12° La propagande pour le Suffrage Universel [rapp., H. Vandemeulebrouck].

Nous ne donnerons pas à nos lecteurs de renseignements sur tous ces rapports d'ailleurs d'inégale importance et nous nous bornerons à parler de ceux qui ou bien ont retenu longtemps l'attention du Congrès, ou bien contiennent quelques documents particulièrement intéressants.

Situation morale et financière du Parti. — Demandons d'abord quelques chiffres au rapport du Conseil général. Ils nous renseigneront sur les forces du Parti ouvrier belge, et leur répartition dans les différentes régions de Belgique.

Voici le tableaux des affiliations en 1910 :

Fédérations régionales	Sociétés Coopératives	Mutualités	Syndicats	Totaux des affiliations
Alost.....	1.150	500	1.850	3.725
Anvers.....	164	500	2.866	4.150
Ath.....	235	130	285	793
Audenaerde.	500	253	1.76	2.443
Bruxelles ...	15.310	3.047	8.778	31.800
Charleroi...	8.120	14.866	2.458	26.146
Courtrai	2.300	700	1.538	5.343
Dinant-Phil.	2.860	1.295	353	4.738
Gand	3.982	6.750	10.140	27.342
Huy.....	2.059	163	548	3.083
Liège.....	5.858	57	4.442	11.239
Louvain	1.825	—	565	2.870
Luxembourg	286	12	—	420
Malines.....	400	753	667	1.995
Mons	500	1.964	425	2.508
Namur.....	4.695	1.170	49	6.360
Nivelles	15	642	2.172	3.810
Ostende	800	150	44	1.047
St-Nicolas ..	377	380	394	1.194
Soignies	11.850	6.391	5.966	25.633
Termonde ..	50	100	245	425
Thuin.....	313	3.341	666	4.572
Tongres	100	—	—	145
Tournai.....	80	88	1.721	1.984
Turnhout...	—	—	590	815
Verviers....	610	120	2.210	3.720
Waremme ..	1.190	325	182	1.6.1
Ypres.....	300	125	290	780
Totaux...	70.839	42.982	50.600	180.628
Pourcentage	39,2 0/0	28,8 0/0	28 0/0	100 0/0

Le total des affiliations (180.628) est supérieur à celui de 1909 d'environ 10.000 unités.

L'action parlementaire en 1910. — Le rapport sur l'action parlementaire en 1910 a retenu assez longuement l'attention du Congrès. Son auteur, *J. Wauters* s'y plaignait de la négligence d'un certain nombre de députés du Parti :

Nous ne pouvons, disait-il, terminer ce court exposé, forcément incomplet, sans insister sur une situation pénible, qui s'est présentée plusieurs fois déjà et qui est de nature à jeter le discrédit sur l'action parlementaire, non seulement des partis bourgeois [ce qui était acquis depuis longtemps], mais de la classe ouvrière elle-même.

Il s'est présenté plusieurs circonstances au cours desquelles la présence de nos élus eût pu, en faisant triompher des motions réformatrices, embarrasser fortement le gouvernement et peut-être le mettre dans l'impossibilité de continuer son œuvre mauvaise.

Certes, il est des absences qui se justifient d'elles-mêmes, pour cause de maladie, de deuil ou d'événements incoercibles divers. Mais, dans la situation présente, où la majorité est si faible et si incertaine, la règle devait être pour tous les mandataires de se trouver, avant toute autre tâche, à leur banc à la Chambre.

Nous n'avons pas pu — sans courir le risque d'être injuste — faire un relevé des absences les plus critiquables. Nos journaux les publient, du reste, au fur et à mesure, en signalant les excuses présentées éventuellement. Le Conseil général, à plusieurs reprises, a prié les fédérations régionales d'exercer avec vigilance ce contrôle sur leurs élus. Une amélioration sensible s'est produite déjà ; de récents événements, où la droite fut mise en minorité, l'ont prouvé. Il importe qu'à son tour le congrès, tout en faisant confiance aux députés, leur dise à tous et dise aux associations ouvrières, qui souvent exigent d'eux tant de tâches diverses : « Votre place, avant tout, est à la Chambre. »

Le Congrès fait siennes les plaintes du rapporteur et interdit aux députés la pratique du pairage.

La Fédération des femmes socialistes. — Le précédent Congrès du Parti avait décidé la création d'un secrétariat permanent avec mission de développer l'organisation féminime au sein du Parti. Maria Tillmans, rapporteur de la Fédération des femmes socialistes se plaint que jusqu'à présent rien n'ait été fait en ce sens. Aussi la situation actuelle de la Fédération n'est-elle pas brillante :

C'est une honte pour une classe ouvrière si bassement exploitée en notre pays de ne pas voir plus de femmes sous notre drapeau pour réclamer plus de droits à la vie pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

La fédération flamande, dont la citoyenne Hardyns est la vaillante secrétaire, est parvenue à grouper les femmes à Gand, Renaix, Courtrai, Menin, Ostende, Malines, Turnhout, Vilvorde, Alost, Louvain, Hoboken et Wetteren. Le nombre des affiliées à ces groupes est tellement minime, comparativement à celui des affiliés masculins, que, malgré une propagande active et continue dans ces centres, où nous avions déjà pénétré, nous ne devons pas considérer cet état de choses comme étant un progrès réel. Par contre, les lecteurs de l'organe flamand *De Stem der Vrouw* ont augmenté. A partir d'avril, cette publication aura un supplément spécial ponr enfants, dont la rédaction est confie à la dévouée citoyenne Deman.

En Wallonie, l'organisatisn est presque nulle. Les femmes, il est vrai, font partie des mutualités et des groupes de libre pensée affiliés au Parti ouvrier.

Mais notre organisation féminine ne doit pas se borner à cela. Il faut, pour faire de bonnes socialistes conscientes, que les femmes se groupent dans des syndicats et des groupements d'éducation politiques. Il ne faut plus que la question du suffrage des femmes soit un épouvantail pour notre parti, pas plus qu'il ne l'est en Finlande, en Norvège, en Allemagne et en Autriche.

Notre devoir est de les préparer à se servir consciemment, en faveur de leur classe, d'un droit que l'on refuse seulement à ceux qui sont mis au ban de la société civilisee (voleurs et crinels). Nous estimons que lors de la propagande pour le suffrage universel et simple, notre parti saura se conformer aux décisions du Congrès international de Stuttgart et qu'il mettra tout en œuvre pour activer l'éducation sociale et politique des ouvrières de notre pays.

Comme conclusion, nous demandons au congrès : 1° de décider l'exécution de la décision du dernier congrès concernant le secrétariat permanent ;

2° De nommer une commission chargée de recueillir les premiers fonds auprès des coopératives Le Peuple (Bruxelles), Vooruit (Gand) et Le Progrès (Jolimont) :

3[e] De décider que toutes les fédérations régionales du parti s'occuperont sérieusement de l'organisation féminine et se mettront en rapport avec le secrétariat afin d'activer la propagande.

Après une discussion à laquelle participent *Bertrand*, *Lekeu, Van Roosbrœck*, *de Brouckère* et la citoyenne *de Meulebrouck*, le Congrès décide la nomination d'une Commission de trois membres chargée de réunir les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement du secrétariat spécial des femmes pendant un an et à titre

d'essai et de rechercher le meilleur emploi de ces fonds.

La presse socialiste. — Adopté sans discussion par le Congrès, le rapport sur la presse socialiste contient quelques chiffres précieux sur une question qui intéresse a l'heure actuelle les Partis socialistes de tous les pays et plus particulièrement la section française de l'Internationale ouvriére.

Voici quelques-uns de ces chiffres :

Les journaux politiques quotidiens sont au nombre de 8, avec un tirage global de 148.000 numéros, dont 45.000 pour *le Peuple*, 24.000 pour le *Vorait* et 25.000 pour *le Journal de Charleroi*. Les journaux hebdomadaires sont au nombre de 14 (9 en français et 5 en flamand) avec un tirage global de 30.250. Enfin dix organes bi-mensuels ou mensuels tirent ensemble à 10.350.

Les journaux syndicaux ont de moins forts tirages ; les deux quotidiens tirent à 8.500 et à 5.000 ; 25 organes bi-mensuels et mensuels atteignent ensemble à 89.200 numéros.

Enfin quelques feuilles spéciales pour la jeunesse et le foyer tirent ensemble à 22.200.

La manifestation du 15 août. — Le Conseil général du Parti ayant décidé d'organiser le 15 août prochain à Bruxelles une manifestation nationale pour le suffrage universel, avait chargé *Vandervelde* de présenter au Congrès un rapport sur cette question. Aux dernières élections législatives, les catholiques, partisans du régime actuel du vote plural ont obtenu 1.224.918 voix. Les socialistes, les libéraux et les daensistes, partisans du suffrage universel pur et simple en ont obtenu 1.240.830. Mais grâce au maintien de petites circonscriptions, les députés catholiques ont conservé une majorité parlementaire de 6 voix.

Malgré cette faible supériorité dans le Parlement, le parti catholique veut imposer au pays une loi scolaire (projet Schollaert), qui sous prétexte de garantir la liberté des pères de famille subventionnerait les écoles

congréganistes et leur permettrait de faire concurrence aux écoles publiques.

Contre pareil attentat, la classe ouvrière est prête à lutter, de toutes ses forces, avec tous ceux qui réclament, comme elle, le rejet, et, en tous cas, l'ajournement du projet Schollaert, jusqu'à une consultation générale du pays.

Mais il ne suffit pas de résister. L'offensive s'impose. Il faut organiser la lutte, non seulement contre le projet scolaire, mais contre le gouvernement, qui ose le proposer et contre le régime électoral qui lui assure une majorité factice. Il faut soulever l'opinion publique, non seulement contre la loi Schollaert, mais pour le S. U., et, par le S. U., nous entendons le SUFFRAGE UNIVERSEL PUR ET SIMPLE, A 21 ANS.

Cette formule, le parti ouvrier saura la faire triompher, pour les élections communales et provinciales, le jour où la majorité cléricale sera mise à néant.

Mais, chacun le sait, pour l'électorat législatif, la majorité simple ne suffit point. La revision une fois obtenue, il faudra la majorité des deux tiers, dans les deux Chambres, et, cette majorité, il serait vain d'espérer qu'elle puisse être acquise par les partis qui sont aujourd'hui dans l'opposition.

Aussi, le suffrage universel législatif ne triomphera, comme a triomphé le suffrage général en 1893, que le jour où des hommes politiques appartenant à la majorité gouvernementale actuelle, se décideront à s'y rallier. Et, pour qu'ils s'y rallient, comme ils se sont ralliés à la pension des mineurs, au service personnel, à la réglementation des heures de travail dans les charbonnages, il faudra que ceux même parmi les travailleurs qui restent soumis à l'Eglise, imposent à leurs mandataires l'obligation de se prononcer pour l'égalité politique.

C'est pour arriver à ce résultat que nous demandons à nos militants de faire un immense effort de propagande, et aussi d'organisation, car ce sont, avant tout, les progrès de notre organisation qui obligent nos adversaires à marcher de l'avant.

A cet effet, nous proposons au congrès de prendre les résolutions suivantes :

1° Toutes les réunions publiques qui seront organisées par le Parti ouvrier, en vue de la manifestation du 15 août, auront à leur ordre du jour : a) l'organisation syndicale ; b) la résistance à la loi scolaire ; c) le suffrage universel ;

2° Les fédérations régionales sont invitées à organiser, en se mettant d'accord sur les dates, des « journées de propagande », en vue de préparer la manifestation.

Vandervelde motive les conclusions de son rapport.

Les partis d'opposition devront s'unir pour empêcher le vote du projet Scholaert.

Que la classe ouvrière fasse bloc, qu'il y ait unanimité prolétarienne dans une résistance intransigeante, sans fournir à nos adversaires, par des paroles compromettantes, des semblants d'arguments contre nous ! Et j'ajoute du fond du cœur qu'il faut que tous les partis d'opposition soient désespérément unis pour empêcher l'attentat de se perpétrer. M. Paul Hymans a réclamé l'autre jour le concours loyal du Parti ouvrier. Eh bien, le congrès dira que ce concours, le Parti ouvrier l'apportera et que la classe ouvrière ne laissera pas au parti libéral l'honneur de défendre les écoles des enfants du peuple.

Jacquemotte met le Parti ouvrier en garde contre les dangers d'une alliance avec le parti libéral.

Les libéraux, après le mouvement actuel, diront aux socialistes, lorsqu'il s'agira du S. U. : « Cela ne nous regarde pas », et ils enrayeront nos efforts pour le S. U. Ne comptons que sur nous-mêmes. Notre intérêt propre, et non ce que pensent MM. Hymans et d'autres, doit nous dicter notre tactique. Faire en ce moment, le bloc de l'opposition contre le projet Schollaert et pour le S. U., est une utopie. La classe ouvrière ne doit jamais compter que sur son effort propre. Si nous marchons contre le projet scolaire, ce n'est pas parce que M. Hymans l'a déclaré mauvais, c'est parce que nous le trouvons mauvais. Et seuls, au besoin, nous aurions organisé la résistance.

Nous ne devons défendre que l'intérêt de notre classe. Si nous avons été défiés et cravachés, c'est notre propre faute. Nous avons eu le tort de subir trop longtemps le vote plural. Le S. U. peut nous assurer une politique de démocratie ouvrière. Quand nos camarades nous proposent d'attendre 1912 pour renverser le gouvernement, et d'attendre alors patiemment le moment d'avoir au Parlement une majorité révisionniste, nous ne pouvons être d'accord avec eux. En 1893, nous n'étions rien ; nous n'avions personne au Parlement ; et nous savions agir. Et aujourd'hui que nous avons fait beaucoup de chemin et que nous avons 35 élus à la Chambre, nous devrions nous croiser sagement les bras ? Aurions-nous perdu, dans le réformisme, notre belle combativité d'antan ?

Le P. O. doit vouloir conquérir le S. U. seul, sans compter sur aucun concours.

Et l'orateur dépose l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'égalité politique, sous la forme du suffrage

universel pur et simple à 21 ans, constitue la base de l'action réformatrice du Parlement ;

Considérant que tous les partis bourgeois repoussent cette réforme essentielle ;

Considérant que la revision de la Constitution ne pourra être obtenue que par une pression violente du prolétariat,

Le Congrès du Parti Ouvrier :

Déclare que seule la grève générale permet cette pression violente ;

Décide de nommer un comité de la grève générale chargé de préparer l'abandon total et en masse du travail dans le plus bref délai ;

Considère la manifestation du 15 août comme un premier avertissement à la classe bourgeoise.

Souplit est de l'avis de Vandervelde. *De Brouckère* combat la proposition de grève générale faite par Jacquemotte, mais ne veut pas d'une action commune avec les libéraux.

Notre autonomie est nécessaire pour nous comme pour les libéraux. Il le faut dans l'intérêt supérieur du Parti ouvrier. Nous sommes à un moment d'agitation intense dans la classe ouvrière. Jamais l'enthousiasme du prolétariat n'a été si grand. Il faut qu'il se manifeste dans l'action ouvrière et socialiste elle-même et non au dehors.

Le mouvement ouvrier existe non seulement contre la loi scolaire, mais aussi et surtout pour les revendications ouvrières intégrales.

Et si, par malheur, nous mettions à l'arrière-plan ce qui est notre raison d'être et nous sépare des autres partis, la classe ouvrière, déçue, pourrait bien chercher ailleurs la direction d'un mouvement que nous ne serions plus capables de conduire.

Après une discussion assez confuse dans laquelle, outre les orateurs déjà nommés, interviennent *Royer, Meysmans, Hubin, Lekeu, Huysmans, Pépin* et *Bertrand*, il est décidé que la période d'agitation dans laquelle le Parti va entrer ne sera pas une période de trêve et de bloc et que l'action du Parti demeurera autonome.

Avant de se séparer le Congrès a voté, en vue de la tactique à suivre aux élections législatives de 1911, un ordre du jour où il constate « que la pensée générale

du Parti se trouve de plus en plus favorable à la lutte sans alliance », et engage « les fédérations qui, usant de l'autonomie que leur confère les statuts, croiraient devoir, en raison de circonstances locales, recourir au cartel, à adopter la juxtaposition qui assure plus complètement l'autonomie du parti et la propagande de son programme intégral ».

Telles sont les plus importantes des questions que le XXVI[e] Congrès du Parti Ouvrier belge a eu à débattre. On retire de la lecture des rapports et des comptes-rendus des séances le sentiment d'être en présence d'un parti manquant d'élan et comme de jeunesse. On dirait que les nombreuses organisations économiques — syndicats et coopératives qui le font vivre en emplissant ses caisses — alourdissent sa démarche et le rendent également inapte à la possession de formules précises et rigides et à la mobilité qu'exige la lutte politique quotidienne. Il faut ajouter à cette particularité de sa structure, les conditions de la vie politique en Belgique où le vote plural perpétue un vrai régime de castes et la puissance du Parti catholique qui crée une atmosphère morale peu favorable à l'éclosion de la conscience de classe.

J.-B. Séverac.

ENQUÊTES

Une commune viticole du Midi

(MONOGRAPHIE RURALE)

I. Vue d'ensemble

Située au nord-est de l'arrondissement de Béziers, en plein cœur du département de l'Hérault, la commune d'Adissan appartient au canton de Montagnac. En cet endroit, la plaine méditerranéenne a pris fin, et les fortes ondulations du sol font déjà pressentir la haute chaîne des Cévennes, dont on aperçoit les premiers contreforts. Il semble qu'on soit entouré de grandes vagues figées dans une éternelle immobilité. Mais ces vagues, encore que plus monotones que celles de la mer, sont néanmoins d'un aspect plus aimable, sous leur verdoyante parure d'été, dorée par les rayons du clair soleil languedocien.

Nous sommes au pays de la vigne, et les symétriques lignes de ceps s'étendent au-delà des limites de la vue; seul, le changement de front des plantations indique la limite des propriétés, qu'aucune barrière, aucune haie, ne sépare entre elles. De ci, de là, quelque maigre olivier, tordu et rabougri, se dresse encore, lamentable et chétif, comme une timide protestation contre l'uniforme monotonie de la terre.

Adissan n'a pas de chemin de fer. Pour s'y rendre, il faut descendre à la station de Paulhan, embranchement de la ligne de Montpellier à Bédarieux vers l'Auvergne, le Tarn et l'Aveyron, et de la ligne de Béziers, qui traverse tout le pays viticole, dont Pézenas est le centre. C'est par cette station que, deux fois chaque jour, matin et soir, les « courriers » relient Adissan au monde extérieur. Qu'on imagine deux antiques calèches aux ressorts grinçants, aux portières branlantes, aux coussins décolorés, et l'on aura une idée des rudimentaires moyens de locomotion auxquels est réduit le voyageur.

De loin, Adissan apparaît d'abord comme une large tache sur la mer des vignes. Peu à peu, les détails s'affirment, et l'on aperçoit une église sans clocher ni style bien défini, mais qui revêt néanmoins un certain caractère, avec sa large tour carrée, ornée d'une horloge à quatre cadrans.

Quelques minutes encore, et l'on commence à distinguer les maisons ; celles-ci sont basses, presque entièrement semblables les unes aux autres, sous leurs tuiles qui furent jadis rouges, mais ne sont plus qu'à peine roses, rongées qu'elles ont été par le soleil et la mousse. Rangées sans symétrie, les habitations sont agglomérées en un réseau de rues dont deux sont bordées d'immenses platanes.

Village sans caractère propre, Adissan peut être pris comme le type classique de la commune viticole de l'Hérault. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir décrire en lui toute une région.

La population d'Adissan est, d'après le dernier recensement, de 806 habitants répartis en 206 maisons, soit environ 4 personnes par habitation. Les maisons ne prétendent guère au confort moderne, mais les plus modestes ont de spacieux appartements fort bien aérés. Rien là ne rappelle les misérables masures bretonnes, où tous naissent et grandissent pêle-mêle dans une répugnante promiscuité. Mais toute médaille a son revers. Construites pour les chaleurs de l'été, les maisons du Midi sont sans défense contre les vents aigres et froids de l'hiver, qui pénètrent par les larges fentes des fenêtres et des portes mal jointes et transissent les paysans frileux, malgré le brasero placé sous la table.

L'intérieur de l'habitation est en général très propre, même chez les plus dépourvus. On y sent un certain niveau de dignité et une notion de bien-être qu'on chercherait en vain dans les grands centres, et même dans certaines campagnes de Normandie, où l'absence des besoins les plus élémentaires peut seule faire comprendre comment on ne souffre pas de cette situation.

A Adissan, les familles ne sont guère prolifitiques. La

moyenne des enfants est de deux par foyer. Comme toujours, les moins aisés sont en même temps les plus chargés de progéniture ; mais nombreux sont les ménages sans enfant, ou en ayant seulement un. Il semble qu'une pratique néo-malthusienne, fort probablement sans doctrine ni science, s'y soit depuis longtemps développée. Comme toutes les campagnes, Adissan se dépeuple, mais l'exode y est, cependant, peu considérable, d'à peine une cinquantaine d'habitants en un demi-siècle. Il est vrai que maintenant les étrangers s'y implantent ; on en compte 84 sur 800 habitants, soit une proportion de de 4 1/4 °/₀. Presque tous sont des Espagnols, venus au travail des champs et de la vigne, et qui se sont établis dans le pays.

Le recensement professionnel n'est pas sans intérêt. En dehors des cultivateurs-viticulteurs, propriétaires ou ouvriers, dont nous étudierons spécialement la situation, Adissan comprend : 2 boulangers, 2 bouchers-charcutiers, 3 épiciers, 3 cafetiers, soit 10 commerçants proprement dits. Il y a également 2 laitiers-vachers. Sans ces derniers, il n'y aurait, en effet, ni lait ni beurre ; ils ont chacun 3 vaches, qui constituent tout le bétail de la commune, et les seules prairies sont celles où paissent ces paisibles animaux.

Mais, pour un si petit village, ce nombre infime de commerçants est encore trop considérable et constitue un gaspillage de forces dont les effets sont patents.

Tous ces commerçants vivent péniblement. Ils ont des frais généraux hors de proportion avec leurs recettes ; les marchandises leur sont amenées fort difficilement et par petites quantités, étant donnée la consommation réduite ; aussi tout est-il hors de prix. Mais une calamité plus grande encore les atteint. Le capitalisme commercial gagne les campagnes, et de plus en plus, les représentants des commerçants aisés et mieux fournis des autres communes viennent visiter leur clientèle. Deux fois par semaine, la voiture de la grande épicerie parisienne de Pézenas traverse la commune et, petit à petit, rafle tous les clients qui ne sont pas liés à

leurs fournisseurs par le crédit, des raisons de famille ou des considérations locales.

Rien à dire sur le nombre des cafés ; ils correspondent, comme dans tout le Midi, aux opinions politiques en présence ; il y a le café « rouge » et le café « blanc », et leurs clientèles respectives sont nettement séparées, sans aucune confusion possible. Chacun a le sien, et tout le monde est classé ; changer de café équivaut presque à trahir son parti, et est, en tout cas, très sévèrement jugé.

Le café, en effet, est le club de l'homme du Midi, qui y passe les 3/4 du temps dont il peut disposer ; chaque jour, il y fait sa visite ; c'est le Forum moderne, où l'on prépare les destinées de la cité. On n'y va pas, du reste, pour boire ; on boit pour avoir l'occasion de causer. On boit peu, mais surtout, hélas ! de l'absinthe.

Les cafés méridionaux sont très grands, en raison même de la fréquentation assidue dont ils sont l'objet, et presque luxueux. Le dimanche, ils sont bruyants, enfumés ; mais les alcooliques, et même les ivrognes, y sont rares. Par contre, on y pratique les jeux d'argent avec frénésie, et jusque fort avant dans la nuit. Les réglements sont assez larges, et, dans leur application, maires et gendarmes rivalisent de tolérance.

Quoiqu'il en soit, l'influence du café sur le méridional est plutôt bonne, dans l'ensemble. Sans aller jusqu'à parler de moralisation, il habitue à la discussion, permet de commenter les événements quotidiens, affine l'esprit et fait prendre ces habitudes de sociabilité qui rendent les Méridionaux, à Adissan comme partout, si expansifs et si hospitaliers. Ajoutons, pour être exact, que, de mémoire d'homme, les femmes en sont presque totalement exclues, sinon les jours de fête et de marché, et encore dans d'infimes proportions.

Les professions industrielles sont, à Adissan comme dans la plupart des villages, exercées uniquement par des artisans, possesseurs de leurs outils. On y compte deux maréchaux-ferrants, un menuisier, qui ajoute à son art celui de tonnelier, un serrurier, deux cordonniers et

deux bourreliers. Ils n'ont d'autre aides que des apprentis ou des membres de leur famille.

N'oublions pas les fonctionnaires, qui comprennent : un instituteur, une institutrice, une directrice de la classe enfantine et une de la garderie communale, un agent-voyer et trois cantonniers, un receveur-buraliste, une gérante du téléphone, un garde-champêtre, enfin un secrétaire de mairie ; terminons par 5 commissionnaires en vins, fatals intermédiaires dans une commune entièrement viticole où l'idée coopérative n'a pas encore pris racine, et nous en aurons fini avec tout ce qui n'appartient pas à la terre. Tout le reste de la population est employé à la viticulture.

II. — La Propriété et ses revenus

La viticulture est, à Adissan comme dans tous les villages voisins, l'axe même de la vie économique. Il est aisé de s'en rendre compte par les quelques chiffres suivants tirés du cadastre et des statistiques adressées par la mairie au Ministère de l'Agriculture.

Terres labourables et prairies	40	hectares
Vignes	381	—
Emplacement des habitations, chemins et c. d'eau	12	—
Superficie totale	445	—

On remarquera de suite que la commune est fort peu étendue ; mais les exploitations agricoles débordent au-delà de ses limites. En effet, la superficie des vignes mises en valeur par les habitants d'Adissan est de 800 hectares, d'après le registre des déclarations de récoltes tenu conformément à la loi sur les fraudes.

Toutes rectifications nécessaires faites, il y a eu au total à Adissan 154 déclarations de récolte. Pour avoir le nombre exact des travailleurs employés à la viticulture, il faut ajouter à ce chiffre celui des 12 ou 15 ouvriers agricoles n'ayant aucune propriété et celui d'une vingtaine de domestiques attachés aux grandes exploi-

tations. Cela fait, en tout, près de 200 individus, non comptées les femmes qui sont, elles aussi, employées à certains travaux.

Les 154 propriétaires récoltants sont répartis comme suit :

(1)

moins de 25 ares...	7	récoltants
de 25 à 50.....	11	—
de 50 à 75.....	20	—
de 75 ares à 1 hect.	2	—
de 1 à 1,5 hect.....	20	—
de 1,5 à 2 hect.....	15	—
de 2 à 3 hect.....	14	—
de 3 à 4 hect.....	17	—
	106	—

(2)

de 4 à 5 hect.....	7	récoltants
de 5 à 6 hect.....	7	—
de 6 à 7 hect.....	6	—
de 7 à 8 hect.....	2	—
de 8 à 9 hect.....	5	—
de 9 à 10 hect.....	4	—
	31	—

(3)

de 11 à 18 hect.....	9	récoltants
de 19 à 65 hect.....	8	—
	17	—

La colonne 1 est celle des petits propriétaires cultivant eux-mêmes. Un homme peut en effet avec un cheval exploiter lui-même jusqu'à 4 hectares. Presque tous les petits récoltants sont dans l'impossibilité de vivre uniquement de leur propriété, sauf peut-être ceux qui ont de 3 à 4 hectares. En fait, ce sont des salariés qui trouvent chez les autres l'emploi de leur main-d'œuvre. Quant à ceux qui ont moins d'un hectare, il est bien clair que leur propriété ne participe que faiblement à leurs ressources ; le salariat reste la principale source de leurs revenus, complétés par le produit de quelques ares de vigne. Leur journée de travail terminée, ces fantômes de propriétaires doivent se remettre à l'ouvrage pour leur propre compte. En définitive, leur « mouchoir de poche » les attache à la glèbe, et permet aux grands propriétaires d'avoir, à très bon marché, une main-d'œuvre soumise.

Notre deuxième colonne est celle de la moyenne propriété. Si les propriétaires de 5, 6 ou 7 hectares peuvent encore se suffire avec l'aide de leur famille ou en

employant accidentellement un petit personnel auxiliaire, par contre, ceux de 8, 9 et 10 hectares commencent déjà à avoir une situation aisée. Si la plupart mettent encore la main à la pâte, du moins sont-ils obligés de se faire aider par ceux qui n'ont rien, ou fort peu. Ils peuvent se borner à quelques travaux légers, la taille de la vigne, par exemple ; pour le surplus, ils s'en remettent aux ouvriers. Ces moyens propriétaires ont donc, en année normale, la possibilité de vivre de « revenus sans travail », ou obtenus, tout au moins, avec fort peu de peine.

Reste (colonne 3) la grande et très grande propriété. La plupart de ces 18 magnats habitent Adissan. Ce sont les « riches » du pays. Aucun d'eux ne participe, si peu que ce soit, au travail de la terre.

On a donc trois catégories bien distinctes de récoltants : la première vit à peine de son travail sur sa terre et la plupart du temps même n'en vit pas ; la seconde en vit et largement même en se faisant aider ; la troisième vit sans travailler.

Cela paraîtra indéniable lorsque nous examinerons les récoltes, en appliquant à Adissan les prix normaux de vente ainsi que les prix de revient communs à tout le département.

A Adissan, on récolte spécialement le vin blanc, payé environ 1/2 plus cher que le rouge. En revanche, le prix des procédés d'exploitation, sans s'élever dans de semblables proportions, est cependant légèrement plus élevé qu'ailleurs.

La récolte totale s'est élevée : en 1908 à 46,889 hectolitres ; en 1909, à 44,862 ; en 1910 à 41.749. Par ces chiffres, il est aisé de se rendre compte du mouvement général de la production viticole de ces dernières années. 1908, c'est encore la crise de grande production. En France, la récolte totale était d'environ 60 millions 1/2 d'hectolitres ; elle ne devait plus être que de 54 millions 1/2 en 1909, et de 29 millions en 1910. Cependant, le déficit de 40 0/0 de 1909 à 1910 est loin d'avoir atteint Adissan. Il y est même plus faible que dans l'en-

semble de l'Hérault, déjà très favorisé, cependant (13 0/0 de déficit seulement). A Adissan, la diminution de la production viticole atteint tout juste 7 0/0.

Pour 800 hectares de vignobles déclarés, on a récolté à l'hectare : En 1908, une moyenne de 58 hectolitres 60 ; en 1909, de 56 hectolitres 07, et en 1910, de 52 hectolitres 18. Notons que ces moyennes sont très faibles, et s'expliquent seules par la qualité du vin et les espèces de vignes dont il est issu, car la moyenne, à Pézenas et à Paulhan, situés à quelques kilomètres, dans les mêmes conditions climatériques, est de 100 hectolitres de vin rouge ordinaire à l'hectare.

Plus l'on s'élève, plus le vin rouge augmente de degrès, et plus la production diminue. Or, le bouquet, la couleur, la légèreté n'influent que fort peu dans la fixation du prix marchand, qui est généralement déterminé par le degré. Cependant, la situation du vignoble au point de vue géologique influe beaucoup sur les produits. C'est ainsi que la terre des coteaux est moins avantageuse que celle de la plaine. Ce qui fait, à Adisseau, une des supériorités de la grande propriété, en dehors de son étendue même, c'est qu'elle possède les terrains de plaine les plus productifs ; c'est, du reste, une vérité générale : le degré plus fort n'arrive pas à compenser la trop grande production ; ceci serait encore bien plus vrai pour la plaine méditerranéenne, au-dessous de Montpellier, à Marsillargues, Lunel, etc, où la très grande propriété, de 200 à 300 hectares, arrive à obtenir une production qui se chiffre par 200 et 300 hectolitres à l'hectare, une véritable fontaine de vin.

Voyons ce que tout ce vin représente, une fois réalisé en espèces. De 1904 à 1908, le vin valait de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le degré. En 4909, il est porté à 1 fr. 20 et s'est peu à peu élevé à 1 fr. 50, puis à 1 fr. 80 en 1910. Cette année, il n'a, pour ainsi dire, plus de prix. Les vins les plus lourds comme les plus légers ne sont jamais inférieurs à 40 fr. l'hectolitre, soit 4 fr. le degré pour un vin pesant 10 degrés.

A Adissan, le vin pesant 10 deg. a dépassé cette année

50 francs. Prenons le chiffre moyen de 45 francs, souvent inférieur à la réalité. Nous constatons alors que la commune d'Adissan a écoulé sa récolte dans les conditions suivantes :

41.749 hectolitres à 45 fr. = un million huit cent soixante-dix-huit mille sept cent cinq francs (1.878.705 francs). La somme est rondelette.

Recommençons la même opération pour les deux années précédentes, en prenant également le prix moyen, et nous obtenons :

En 1909 : 44.862 hectolitres à 15 fr. = Six cent soixante-douze mille neuf cent trente francs (672.930 fr.).

En 1908 : 46.880 hectolitres à 10 fr. = quatre cent soixante-huit mille huit cents francs (468.800 fr.).

Le vin a donc rapporté dans la commune, en 1910, trois fois plus que l'année précédente et près de cinq fois plus qu'en 1908.

Reste à savoir maintenant comment les bénéficiaires se sont partagés cette somme. Pour ce faire, prenons la moyenne de ce qu'ils possèdent d'hectares par catégorie et multiplions ce chiffre par le prix moyen du revenu à l'hectare en 1910, soit 52 hectolitres, 18 à 45 francs, soit 2348 fr. 10.

On obtient les résultats suivants :

Petits propriétaires	au nombre	de 106...	390.000 fr.
Moyens —	—	de 81...	490.000 fr.
Gros —	—	de 9...	305.000 fr.
Très gros —	—	de 8...	615.000 fr.
		Total.....	1.800.000 fr. [1]

Mais la différence entre les bénéficiaires est bien plus saisissante encore si nous comparons les revenus des 4 plus gros propriétaires et ceux de 4 des plus petits. En

(1) Le déficit de 78.000 francs par rapport au total que nous avons donné plus haut provient de l'approximation. En effet, l'étendue de terrain exploitée par chacun des petits et des moyens propriétaires est loin d'être égale, même relativement. Il nous a donc fallu prendre une moyenne fatalement inférieure au chiffre exact. On remarquera, d'ailleurs, qu'à 8.000 francs près, le déficit indiqué correspond au chiffre des hectares qui ont échappé à l'approximation.

les supposant égaux, dans chaque catégorie, chacun d'eux aura touché :

1 possédant	moins de 25 ares :	355 francs	en chiffres ronds.
1	— 50 ares :	940 francs	—
1	— 75 ares :	1530 francs	—
1	— 1 hectare :	2114 francs	—
	Total.....	4939 fr. ou 4940	en chiffres ronds

Tandis que les 4 plus gros ont reçu :

1 possédant	29 hectares 80 :	70.000 francs	en chiffres ronds.
1	-- 30 hectares 25 :	71.000 francs	—
1	-- 39 hectares 63 :	93.000 francs	—
1	— 65 hectares 15 :	153.000 francs	—
	Total.....	387.000 francs.	

Le plus petit propriétaire, ou plutôt l'un des plus petits, a donc reçu seulement 355 francs, tandis que le plus gros touchait 153.000 francs. Ces chiffres sont suffisamment éloquents par eux-mêmes pour se passer de commentaires.

III. — Frais de culture

Pour connaître les frais généraux d'exploitation, essayons d'établir le prix de revient des produits d'un hectare de vigne. Il dépend de beaucoup d'éléments variables : facilité du terrain, capitaux, connaissances techniques, outillage, main-d'œuvre, etc... ; on peut cependant arriver à une moyenne en prenant une récolte moyenne et les moyens techniques courants. Nos chiffres viennent de données puisées aux sources même.

Les travaux de la culture de la vigne sont nombreux et variés. Nous les passerons tous en revue.

Commençons par la taille. On taille environ 400 pieds de vigne par jour. L'hectare contenant en moyenne 4.000 pieds et la journée de travail étant généralement payée 3 francs ; nous pouvons estimer à 30 francs les frais de taille.

Viennent ensuite les premiers labours, les plus pénibles, dont il faut estimer la durée moyenne à 8 journées par hectare, avec un ouvrier et un cheval. Le prix de location de la journée d'un cheval étant de 4 fr., la journée de labour revient à 7 francs ; les premiers labours coûtent donc 56 francs à l'hectare.

Le déchaussage (opération préalable au fumage) s'effectue à raison de 45 à 65 centimes par 100 de pieds. En prenant pour prix moyen 50 centimes, on a le déchaussage des 4.000 pieds d'un hectare pour 20 francs.

L'enlèvement des sarments (5 fr. le 100 de fagots ; 300 fagots à l'hectare) occasionne une dépense de 15 fr.

Les deuxièmes labours ont une durée moyenne de 6 jours, soit 42 francs.

Le fumage, qui devrait se faire tous les deux ans, n'a guère lieu, dans la plupart des cas, que tous les quatre ans.

C'est d'ailleurs de la part du viticulteur, une grosse négligence et une mauvaise économie, car un fumage annuel fait presque doubler la récolte, et l'on est largement payé de sa peine. Le prix de revient de la fumure est d'environ 1 sou par pied, soit avec des phosphates, soit avec des engrais animaux. C'est donc, en tout, une dépense de 200 fr. par hectare tous les deux ans, soit 100 fr. par an.

Pour le sulfatage, il y a lieu de considérer, indépendamment de la main-d'œuvre, la nature et le prix des matières employées. Le mélange que l'on emploie pour 3 sulfatages est de 10 hectolitres d'un liquide ainsi composé :

Sulfate de cuivre : 30 kilog., à 0 fr. 50 = 15 francs.
Chaux : 10 kilog., à 0 fr. 05 = 0 fr. 50.

Nous ne comptons naturellement pas l'eau qui est supposée ne rien coûter, bien qu'en certaines années de sécheresse, elle soit particulièrement rare.

La main-d'œuvre nécessaire représente 4 journées de travail de 7 heures, payées à raison de 3 fr. 50 l'une, soit en tout 14 francs.

Cela fait donc, en tout, 30 fr. environ pour 3 sulfata-

ges. Mais nous en pouvons aisément compter 4, car certaines années, en 1910, par exemple, il a fallu sulfater jusqu'à 5, 6 et 7 fois. Nous pouvons donc élever les frais occasionnés par cette opération à 40 francs.

Le soufrage est fait par les femmes ; elles sont payées à raison de 2 fr. par jour. D'une façon générale, on peut compter 3 soufrages dans l'année, représentant une dépense de deux journées de travail et d'un sac de soufre de 100 kilos coûtant 16 francs. On a donc une dépense annuelle de 20 francs.

Passons maintenant à la vendange. Celle-ci est évidemment subordonnée à l'importance de la récolte ; plus cette dernière est chargée, plus les frais sont élevés. On compte, en général, 50 centimes par comporte (1), ou 1 fr. par hectolitre. Suivant les données de 1910, sur lesquelles nous avons basé tous nos calculs, les frais de vendange se sont donc élevés à 52 fr. par hectare. Voilà donc tous les frais d'exploitation passés en revue.

Il nous reste cependant encore un point à examiner : le binage. Nous n'en avons pas parlé, parce que tout le monde ne le fait pas ; mais pour être exact dans nos évaluations, il nous faut, cependant, le faire figurer au chapitre des dépenses. C'est un peu plus de 12 journées de travail qu'il nous faut ajouter, soit une dépense supplémentaire de 37 fr. environ.

Le total des frais d'exploitation d'un hectare s'établit donc ainsi que suit :

Taille.....	30	francs.
Déchaussage.....	20	--
Labours.....	100	--
Fumage.....	100	--
Sulfatage.....	40	--
Soufrage.....	20	--
Binage.....	37	--
Vendange.....	52	--
Total.....	399	francs.

(1) Demi-baril à poignées qui sert au transport des raisins coupés.

C'est, en chiffres ronds, 400 francs de dépenses pour un hectare de vignes.

Il serait cependant injuste d'oublier qu'en dehors de cette somme, il est des dépenses à longue échéance, à l'amortissement desquelles il faut songer.

Pensons d'abord à la vigne elle-même. Elle a une durée de 20 à 25 ans, mais ne produit rien pendant les trois premières années. Sa mise en valeur coûte plus de 1.000 francs, dont 500 fr. en défonçage du sol, 300 fr. de perte pendant les trois premières années de non-récolte et 200 fr. de frais divers. Avec les impositions, de 30 à 35 fr. par hectare, en moyenne et les imprévus, cela fait donc plus de 300 fr. pour chacune de ces trois années improductives, soit 45 fr. par an environ, si l'on répartit ces frais d'établissement sur toute la durée de la vigne, en prenant la durée moyenne de 20 ans.

Nous laissons de côté l'usure du matériel, de la vaisselle vinaire, des outils et des fûts.

Ces derniers, d'ailleurs, se bonifient à l'usage, et leur usure est largement payée par les sous-produits de la vigne. L'ensemble des frais d'outillage peut être estimé à 35 francs, bon ou mal an.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons pas eu à nous occuper de la rente à la propriété ou au capital placé. Disons seulement, en passant, que l'hectare étant estimé de 4.000 à 8.000 fr. aux taux de 2 1/2 et 3 o/o, cela fait de 100 à 200 fr. d'intérêt, dont il faudrait tenir compte pour être complètement exact.

En résumé, la vigne coûte par hectare 400 fr. tous frais payés pour 52 hectolitres. Un hectolitre revient donc à 7 fr. 70. C'est le cas pour Adissan.

Mais, en général, le rendement à l'hectare est beaucoup plus élevé dans tout le reste de l'Hérault, où la moyenne, pour une année normale, est de 100 hectolitres à l'hectare. Le prix de revient s'élève alors à 448 francs, et le prix de l'hectolitre est, en conséquence, de 4 fr. 48 centimes, ou, en chiffres ronds, 4 fr. 50. La raison de ce formidable abaissement est que les frais généraux d'exploitation étant, à peu de chose près, les

mêmes partout, le prix de revient de l'hectare ne s'est, en fait, trouvé majoré, pour une récolte double, que des frais de vendange, qui s'élèvent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à 1 fr. par hectolitre.

On voit par ces chiffres qu'en 1908, les vignerons d'Adissan se tiraient à peine d'affaire ; ils ne touchaient aucun intérêt pour le capital engagé dans l'entreprise, non plus que de rente pour la terre ; c'est à peine si ceux qui travaillaient et exploitaient eux-mêmes recevaient la rémunération départie à un simple ouvrier au salaire de 3 fr. par jour. Nos calculs ne sont, nous l'avons déjà dit, que des moyennes. Il est certain que pour la petite propriété, et surtout pour la très petite, le prix de revient est bien plus élevé ; en revanche, celui de la grande propriété est beaucoup inférieur. Il n'est pas difficile de s'en rendre compte, car les frais généraux sont, dans un cas, beaucoup plus élevés, et dans l'autre, beaucoup moindres.

La grande propriété peut produire l'hectolitre à plus de 2 fr. meilleur marché. Un gros exploitant nous a avoué à Béziers que, pour 1910, avec une récolte de 84 hectolitres à l'hectare, l'hectolitre lui revenait à 4 fr. 20, tous frais payés. Par contre, un de nos amis d'Adissan, petit propriétaire, nous a, livres en main, prouvé que son vin lui revenait à près de 16 fr. l'hectolitre.

Les grands propriétaires n'ont-ils pas à leur disposition les domestiques qu'ils nourrissent on sait comment et paient 30 fr. par mois ? cela économise la main-d'œuvre ouvrière. Ils achètent en gros leurs engrais, leur sulfate, leur soufre, leurs outils. Sans trêve, leurs gens s'emploient sur leurs terres, souvent d'un seul tenant, ce qui supprime toute perte de temps. Rien qu'au labour, le grand champ permet de faire une *sétérée* (1/4 d'hectare) de plus par jour. Enfin, les magnats de la vigne trouvent pour leur produit, et par grandes quantités, un écoulement facile avec des marchés avantageux.

Quel contraste, si, au contraire, nous jetons les yeux sur l'exploitation du petit propriétaire qui cultive sa vi-

gne soit en dehors de la journée, soit en y consacrant moitié plus d'effort ! Nous le voyons sans cheval et sans charrue, qu'il ne peut utiliser étant donnée l'exiguité de son plan de vignes. A-t-il, d'aventure, ces auxiliaires indispensables du travail de la terre ? Il les emploie insuffisamment, et conséquemment à des prix beaucoup trop onéreux. Mais dans la plupart des cas, c'est à la bêche et à la pioche qu'il retourne le sol, et il n'a pas même la vaisselle vinaire suffisante pour ses besoins. Sans économies (et comment en ferait-il ?) il ne pourra ni soufrer, ni fumer, ni sulfater suffisamment. Il récoltera beaucoup moins et, à court d'argent, vendra aussitôt, provoquant la baisse des cours, bien heureux si quelque hypothèque péniblement contractée lui permet de faire face à ses affaires.

Mais encore a-t-il du moins quelque crédit et peut-il espérer qu'une bonne année, comme 1910, lui permettra de liquider ses dettes les plus criardes ; il y a plus malheureux que lui encore.

IV. — La misère paysanne

Les plus misérables sont les ouvriers agricoles ; peu nombreux à Adissan, la proportion en est plus forte dans les communes environnantes. Sans doute, la journée de travail est très courte : 6 heures en hiver, 7 au printemps et 8 en été et automne ; mais le salaire normal est de 50 centimes l'heure, ce qui met la meilleure journée à 4 francs.

Nous avons demandé à un petit propriétaire d'Adissan et à un ouvrier dépourvu de tout bien de nous établir leurs budgets ; nous avons montré leurs chiffres à d'autres personnes placées dans les mêmes conditions ; elles n'y auraient apporté que d'infimes modifications de détails ; ils ont donc une réelle valeur générale. Les voici :

Budget d'un ouvrier agricole dépourvu de toute propriété

a/ Répartition des 365 jours de l'année :

Dimanches et fêtes	60
Chômage forcé avant et après la vendange.	30
Chômage par inclémence atmosphérique	40
Reste en jours ouvrables	235

b/ Recettes :

150 journées de travail à 3 fr.	450	fr.
50 — — à 3 fr. 50	175	fr.
35 — — à 4 fr	140	fr.
Total	765	fr.

c/ Dépenses :

Loyer minimum	120	fr.
Vêtements et chaussures	100	fr.

Il reste pour la nourriture d'une famille de 4 personnes : 765 fr. — 220 = 545 fr., soit une somme quotidienne de 1 fr. 50.

Or, pour vivre, normalement, au prix actuel des denrées, il lui faudrait :

vin : 2 litres	0 fr.	80
pain : 3 kilos, à 0 fr. 40	1 fr.	40
légumes : 1/2 kilo	0 fr.	30
viande : 250 grammes	0 fr.	60
Divers	0 fr.	50
Total	3 fr.	40

Nous sommes, on le voit, bien loin du budget réel. Pour arriver à nouer les deux bouts, il faut que la femme néglige sa maison et ses enfants pour aller travailler au dehors, que le mari s'impose un travail supplémentaire à la tâche et mène une existence de forçat.

Budget d'un ouvrier possédant 1 hectare de vigne.

Dépenses inévitables pour l'entretien de son hectare	400	fr.

Recettes produites par la vente à 20 f. (1)
de 70 hectolitres de vin..... 1400 fr.
Bénéfice net réalisé : 1400 — 400 = 1000 fr.

L'entretien de son hectare de terre lui a demandé 33 journées de travail qu'il faut déduire des jours ouvrables pendant lesquels il a pu s'employer pour autrui. Reste encore 250-33, soit 217 journées à 3 francs, soit 651 francs. L'actif de son budget est donc de 651 + 1000, soit 1,651 frs. En comparaison du non-possédant, ce tout petit propriétaire demeure un privilégié. Certes un hectare de terre n'est, comme on dit, « qu'un mouchoir de poche », mais qui produit une somme d'argent supérieure au salaire normal de l'ouvrier.

Pour terminer cette esquisse de la vie des humbles d'Adissan, nous dirons quelques mots d'un autre non-possédant, le petit fonctionnaire. Au cours de notre enquête nous avons pu connaître la situation du garde-champêtre : il reçoit 800 fr. par an, salaire légèrement supérieur à celui de l'ouvrier agricole ; il a même quelques petits à-côté ; mais il nourrit son père, sa femme et deux enfants. En pénétrant dans le logis de ce brave homme nous ne voyons que de l'eau sur la table commune. Un peu gêné, le garde nous explique que c'est *par raison d'économie* ; 2 litres de vin à 40 centimes absorberaient presque le quart de ses ressources.

Ainsi, en plein pays du vin, en pleine année d'abondance, il est des gens qui sont condamnés à ne boire que de l'eau, pendant que les chais regorgent de vin. Les premières victimes de la hausse résultant de l'accaparement se trouvent dans le pays même de production, et les petits producteurs, travaillant et récoltant eux-mêmes ne ramassent que les miettes dérisoires du festin des magnats et des négociants.

(à suivre) E. Poisson.

(1) C'est le prix auquel il a vendu au début de la campagne et qui lui a semblé rémunérateur ; la forte hausse qui a suivi a été l'effet de l'accaparement par les marchands de vin et de la spéculation des grands propriétaires qui ont gardé leurs récoltes et ont été à peu près les seuls à profiter de la situation.

CHRONIQUES DU MOIS

LE MOUVEMENT INTERNATIONAL

En Angleterre. — Le Conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes

L'Angleterre est en train de renouveler, socialement, ce qu'elle fit politiquement il y a deux cents ans. Elle devança à la fin du XVII[e] siècle de trois générations les nations les plus progressives de l'Europe. Elle fit une révolution constitutionnelle qui donna une satisfaction tout au moins partielle aux aspirations de la masse des citoyens, qui acheta par une réforme profonde le maintien d'une portion des institutions du passé et qui lui permit de fonder un conservatisme rationnel sur la base d'un libéralisme modéré. A cette heure, elle va accommoder ce qui reste des formes archaïques aux besoins du présent, elle assure statutairement la prédominance de la représentation nationale et l'impuissance de la Chambre héréditaire et elle accomplit ces innovations en vue de remédier efficacement à quelques-uns des maux essentiels du régime capitaliste.

Si l'on ne peut dire qu'elle fait du socialisme proprement dit, pas plus qu'elle n'avait fait en 1688 de la démocratie au sens exact du terme, il faut reconnaître qu'elle réalise en matière sociale le maximum de progrès compatible avec l'existence du capitalisme de même qu'elle avait réalisé en matière politique le maximum de progrès compatible avec la survivance de la royauté et de l'aristocratie. Ce qu'il y a de frappant dans le spectacle qu'elle donne depuis cinq ans au monde, c'est l'unité de vues, la préméditation réfléchie, la volonté consciente qui inspirent toute cette œuvre et qui en ont dicté les étapes successives.

Assurément, ce serait faire violence à l'histoire que de prétendre que la campagne qui va aboutir à la subordination de la Chambre des Lords ait été uniquement ou principalement entreprise dans le dessein de faire

aboutir les projets de réforme sociale du gouvernement libéral. L'irréconciliable antagonisme de la Chambre Haute et de la Chambre des Communes a des origines plus lointaines. Elle était fatale depuis le jour où la réforme parlementaire de 1832 émancipa l'assemblée élective du joug d'un patronat aristocratique et fit d'elle, d'abord l'organe des classes moyennes, puis, depuis les *Actes* de 1867 et de 1884, l'organe des masses populaires.

Déjà en 1832 un ministère purement whig vit se poser devant lui la question des moyens de briser la résistance obstinée des Lords et ce fut un survivant de l'ère aristocratique, lord Grey, qui dut suspendre sur la tête de la haute assemblée, cette *ultima ratio* d'une fournée de Pairs dont M. Asquith devra peut-être se résigner à employer en dernier ressort, soit la menace, soit même l'accomplissement. Pendant plus d'un demi-siècle, malgré la prévoyante hardiesse d'O'Connell proposant dès 1836, la substitution d'un Sénat élu à la Chambre héréditaire, le conflit sommeilla grâce à la sagesse ou à la timidité des *leaders* du parti conservateur. Wellington amena ses collègues à avaler malgré eux et le *Bill de Réforme* et l'abolition des *Droits sur les céréales*. Il semblait passé en force de loi que les Lords devaient toujours finir par s'incliner devant la volonté des représentants de la nation, chaque fois que ceux-ci persévéraient dans leur vote. Ce fut ainsi qu'après vingt ans d'une négative intransigeance, les Pairs, en 1858, consentirent enfin à ouvrir l'accès du Parlement aux Juifs — qui ont d'ailleurs, suivant une loi presque sans exception, récompensé les auteurs de leur émancipation en passant en majorité du côté de leurs adversaires de la veille.

En 1861, la Chambre des Lords crut l'heure propice, à l'occasion d'un article du budget de M. Gladstone abaissant les droits sur le papier, pour tenter en matière fiscale un retour offensif qui n'avait pas été osé depuis 1678. Gladstone sentait que « le pouvoir de la bourse » était l'arme décisive de la Chambre des Communes. Il crut mettre un terme irrévocable aux usurpations de la Chambre des Lords en faisant voter le budget comme

une mesure unique, s'en fiant à la tradition constante qui interdit aux Pairs de modifier ou de rejeter des dispositions relatives aux contributions publiques et à leur emploi. Ce *mezzo-termine* demeura en vigueur pendant près d'un demi-siècle, jusqu'au budget si âprement combattu de M. Lloyd George en 1909. En 1870 la Chambre des Lords ne vota la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Irlande que grâce à l'intervention de l'archevêque de Cantorbéry, de lord Salisbury et surtout de la reine. Dans cet intervalle, Gladstone se vit contraint de recourir une fois à la prérogative royale pour abolir en 1871 par voie d'ordonnance le système monstrueux de l'achat des grades dans l'armée que la Chambre Haute entendait maintenir envers et contre tous.

En 1884 nouveau conflit à l'occasion de la dernière loi de Réforme parlementaire qui conférait le droit de suffrage à 2 millions de travailleurs agricoles. Il fallut de longues négociations, l'attitude conciliante de lord Salisbury, quelques concessions du ministère pour surmonter cette opposition. C'est à cette date que John Bright, l'homme-type de la bourgeoisie anglaise, formula nettement pour la première fois l'antagonisme irréductible des Pairs et le moyen d'en venir pratiquement à bout. La désertion en masse de tous les Whigs et de toute l'aristocratie, qui passa du conservatisme pur sous le drapeau de l'unionisme et sous prétexte des projets de *Home Rule*, de Gladstone, rendit le choc inévitable. Quand en 1894 les Lords eurent dédaigneusement rejeté la loi que la Chambre des Communes venait de voter pour assurer tout à la fois le self-government de l'Irlande et l'unité morale de l'Empire britannique, l'illustre vétéran, alors âgé de 85 ans, couronna sa carrière en léguant à son parti et à la démocratie le mot d'ordre d'une lutte à mort contre l'intolérable prépondérance d'une assemblée non représentative.

Lord Rosebery, qui, grâce à une intrigue de Cour, succéda au *Grand Old Man*, feignit bien de suivre ses conseils ; il tint un langage qui rend ridicules et absurdes ses déclamations actuelles contre une prétendue

révolution dont il proclamait la nécessité il y a 17 ans, mais il ne fit ni même ne tenta rien de sérieux. Pendant onze ans le néo-conservatisme impérialiste et ploutocratique fut au pouvoir. Il en profita pour lancer l'Angleterre dans des entreprises de conquête territoriale et pour lui imposer, en matière d'instruction publique, de législation fiscale et de mesures sociales, une politique de réaction sans scrupules.

On peut dire que pendant tout ce temps le Royaume Uni vécut sous le régime d'une Chambre unique. La Chambre des Lords, qui compte près de 500 unionistes contre 50 libéraux, n'est plus qu'une succursale du parti tory. Pas une fois elle n'a songé à apporter le moindre amendement ou le plus léger retard aux projets les plus rétrogrades du cabinet Salisbury ou du cabinet Balfour. Pas une fois elle n'a daigné prêter l'oreille aux protestations et aux critiques de la poignée des pairs libéraux, même quand ils dénonçaient l'abus de confiance par lequel le ministère, après avoir arraché au pays en 1906 une majorité en exploitant à outrance le sentiment chauvin, s'en servait pour accomplir, sans mandat, la révolution obscurantiste de la loi scolaire de 1907.

Au contraire, le ministère libéral de 1905 apprit à ses dépens que la majorité toujours permanente de la Chambre Haute ne daignait tenir aucun compte de la majorité énorme de suffrages qui lui donnèrent le Parlement de 1906. En vain les libéraux disposent à la Chambre des Communes d'une majorité, sans précédent depuis 1834, de 270 voix sur les autres partis. En vain ils avaient reçu du pays le mandat exprès de faire disparaître les injustices de la loi scolaire, de supprimer le suffrage *plural* qui fausse les élections au profit des classes possédantes et réactionnaires, de donner satisfaction au vœu unanime de l'Ecosse en matière de législation foncière, de donner au public une influence plus réelle sur le trafic des boissons alcooliques, M. Balfour, vaincu, écrasé dans le pays et à la Chambre des Communes, n'avait qu'à faire un geste, un signe à ses bataillons fidèles de la Chambre des Lords. Rien ne pouvait devenir

loi que ce que le chef du parti conservateur consentait à accepter. Cet état de choses révolta le parti du progrès. Son leader déposa dès 1907 les résolutions qui formulaient les conditions d'un parlementarisme possible. Elles furent adoptées à une immense majorité par la Chambre élue.

Le cabinet Asquith, toutefois, crut devoir attendre, soit pour tenter de faire passer quelques mesures utiles, soit pour accumuler les preuves de la situation intolérable qui lui était faite. La coupe déborda lorsqu'en 1907 la Chambre des Lords eut l'audace de violer les précédents constitutionnels deux fois séculaires et de rejeter le budget de M. Lloyd George. C'était proprement une révolution — une révolution rétrograde. Tous les hommes sensés, tous les conservateurs sages rendirent les Lords attentifs à la gravité suprême de ce « saut dans les ténèbres ». D'autres conseils prévalurent.

D'une part les grands propriétaires terriens haïssaient une loi de finances qui, pour la première fois, allait restituer à la collectivité une bien modeste part de cette plus-value foncière qu'elle crée exclusivement par son développement ; d'autre part les novateurs à rebours de cette prétendue *Tariff Reform* qui n'est que l'antique protectionnisme, sentaient que le budget allait leur porter un coup mortel, en créant, en abondance, les ressources nécessaires pour subvenir aux frais d'une politique de réforme sociale. Les Lords rejetèrent par plus de 400 voix le budget de M. Lloyd George. La lutte électorale s'engagea avec ardeur dans le pays. Il s'agissait, en premier lieu, de la ratification du budget, en second lieu, de l'établissement, non plus par une tradition non écrite, mais par un statut légal, de la prépondérance de la Chambre des Communes en matière de finances et de législation.

Il est permis de croire que la bataille aurait été livrée et la victoire remportée dès l'an dernier sans l'accident de la mort du roi Edouard VII. Du coup la rencontre décisive se trouva ajournée. On profita du délai pour tenter, par des négociations confidentielles entre les

chefs des deux partis, un accommodement amiable. Si loyal que fut l'essai, il échoua. Une nouvelle dissolution appela le pays à se prononcer de nouveau. Malgré la diversion tentée par M. Balfour en improvisant un système bâtard de *referendum,* malgré l'exploitation démagogique des préjugés anglo-saxons contre le Home Rule irlandais, en dépit des sophismes et des appels à l'égoïsme des Tariff Reformers, une majorité de 123 voix — libéraux, travaillistes, Irlandais — est revenue décidée à assurer enfin le fonctionnement normal du régime représentatif.

Ce n'est pas mon dessein de retracer ici les péripéties de ce grand débat. M. Asquith, M. Churchill, ont démontré avec force qu'il s'agissait non de bouleverser, mais de rétablir la constitution, qu'on se contentait d'écrire dans un statut ce qui avait pendant deux siècles passé pour la pratique constitutionnelle — à savoir l'exclusion de la Chambre des Lords de toute prérogative budgétaire et l'obligation pour elle de se soumettre, après un temps, à la volonté nettement exprimée des représentants élus de la nation ; qu'aucun gouvernement libéral ne pourrait plus consentir à conserver les apparences et les responsabilités d'un pouvoir dont la réalité substantielle demeure de fait aux mains du parti adverse. Les ministres ont déclaré qu'à leurs yeux il conviendrait subséquemment de modifier la Chambre Haute afin de la mettre en harmonie avec l'esprit démocratique par la suppression de la forme héréditaire, mais qu'ils ne pouvaient songer à entreprendre cette réforme qu'après que l'adoption définitive de *Parlament Bill* aurait mis le parti libéral sur un pied d'égalité avec le parti conservateur.

A cette heure la Chambre des Lords est saisie du projet que la Chambre des Communes a voté à 124 voix de majorité ; que feront les Pairs ? Ils n'ont pas osé rejeter *à priori* la mesure. Ils en ont voté la seconde lecture. Toutefois ils affectent de dire qu'il leur est impossible de l'adopter sans des modifications profondes. Ils ont la prétention de substituer à la loi telle qu'elle leur

arrive un plan de transformation de la Chambre des Lords improvisé par lord Lansdowre et ses collègues. Lord Morley, après MM. Asquith et Churchill, leur a nettement déclaré que leur projet n'avait qu'un mérite, qui était de constituer l'aveu du suicide de la Chambre des Lords par son vote de rejet du budget ; que de leur propre confession la Chambre des Lords était morte ; mais que leur projet était dérisoire, qu'il ne donnait aucune satisfaction réelle, et que le gouvernement entendait obtenir le vote pur et simple de son *Bill*.

C'est ici que se pose la question délicate des moyens de coercition. Guillaume IV, en 1832, consentit, quoique à regret, à la menace d'une fournée de pairs. En ce temps-là, il aurait suffi d'une création de 25 à 30 pairs. Aujourd'hui pour qu'une fournée soit efficace, il ne faudrait pas moins de 460 à 500 pairs. Les conservateurs intransigeants espèrent que le roi Georges refusera son assentiment. En d'autres termes, comptant sur la partialité tory du jeune souverain qui n'a pas le scepticisme averti de son père, ils entendent jeter la couronne dans le conflit des partis. Opération suprêmement dangereuse.

M. Asquith, qui est un modéré et un homme de gouvernement, n'a pas ménagé les avertissements les plus graves. Il a rappelé que la prérogative de la couronne était depuis un siècle totalement effacée derrière le pouvoir ministériel, qu'elle ne s'exerce que par le cabinet, sur son avis et sous sa responsabilité. Il a demandé si après avoir tué la Chambre des Lords en ressuscitant révolutionnairement une autorité périmée, on voulait tuer à son tour la royauté en ressuscitant une prérogative abolie.

Les choses en sont là. Tout permet d'augurer le triomphe final des forces progressives associées dans une œuvre commune. J'essayerai le mois prochain de montrer comment cette révolution conservatrice d'ordre politique s'accomplit afin de préparer les voies à une révolution non moins conservatrice d'ordre social.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

Paris, le 1er juin 1911.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

Le latin et la politique. — Royalimé et classicisme

Voici la question du latin devenue une question politique. Maintenant que la transposition est faite, elle s'explique si bien qu'on s'étonne de ne l'avoir pas prévue. Les critiques faites aux programmes actuels de l'Enseignement secondaire devaient forcément inquiéter le ministère de l'Instruction publique qui rédigea ces programmes, inquiéter par suite le parti politique au pouvoir. C'est la logique même de nos mœurs et de nos institutions qui le veut ainsi : la société politique a envahi tous les domaines ; aucun coin de la vie n'est à l'abri de ses débordements. Et voilà comment il se trouve qu'on risque d'être rangé parmi les camelots du roy parce qu'on pense que les programmes de nos lycées et collèges ont fait trop bonne mesure aux langues vivantes et ont compromis l'enseignement du français en ne donnant pas au latin la place qu'il mérite (1).

Nous assistons, en effet, à un bien étrange spectacle. Le parti républicain au pouvoir, en ayant l'air de se désintéresser de la culture classique, risque de faire croire qu'il abandonne les sentiments et les idées qui forment son plus certain patrimoine ; tandis que le parti royaliste tente de faire siennes les traditions classiques, les plus étrangères sinon même les plus hostiles au régime qu'il veut rétablir.

De toutes les grandes nations européennes, la nation française est celle qui a pris la plus grosse part de l'héritage de la Grèce et de Rome, elle est aussi celle à la formation de laquelle le christianisme a été le plus étranger ; elle est enfin la seule où les institutions républicaines aient été de bonne heure conquises et se soient, malgré les résistances de l'Europe, solidement

(1) Cf. notre chronique dans le n° de janvier.

établies. L'histoire de notre philosophie, de notre littérature et de nos institutions demeure inintelligible tant qu'on ne voit pas le lien qui unit en France le classicisme, l'indifférence religieuse et la République.

Quand les « philosophes » du XVIII^e^ siècle semblaient emprunter à l'Angleterre les armes dont ils se servaient contre l'arbitraire de la royauté de droit divin, ils ne faisaient que puiser au grand courant de la pensée cartésienne. Et ce qui transformait en formules efficaces les froides dissertations anglaises, c'est qu'ils y mettaient la flamme bien nationale de leur hostilité au christianisme et la lucide clarté de leur scepticisme religieux. Il ne suffit pas, quand on veut unir la royauté et le classicisme, de remarquer que le siècle de Louis XIV est celui des plus purs chefs-d'œuvre de notre langue. En fait, il n'y a entre ces chefs-d'œuvre et ce roi que le mince lien de quelques pensions dédaigneuses et irrégulières et de quelques préfaces conventionnelles. Toutes les fois que les écrivains du XVII^e^ siècle, fermant leurs livres latins et grecs, ont voulu regarder autour d'eux, n'ont-ils pas heurté l'idole de Versailles et n'ont-ils pas été, dans leur disgrâce même, les preuves vivantes de l'orientation certaine de l'esprit français ? Bossuet seul, parmi les plus grands, semble contredire cette thèse ; mais n'était-il pas prêtre et ne donne-t-il pas souvent, ce théoricien de la monarchie de droit divin, l'impression d'un missionnaire dans un pays *qui reste à convertir ?*

Voyez d'autre part avec quelles tendances politiques et religieuses s'est accordé le romantisme. Ce mouvement où le lyrisme de quelques cœurs inquiets cherchait ses moyens d'expression en dehors des mythes greco-latins, devenus les mythes de l'art français — a été, en même temps qu'étranger à nos traditions littéraires, royaliste et chrétien. Madame de Staël glorifie l'Allemagne, Châteaubriand dit le génie du Christianisme et Victor-Hugo chante la naissance du duc de Berry. Le peu d'action qu'a eu ce mouvement dans le domaine des idées sociales et le républicanisme ulté-

rieur de deux grands poètes devenus hommes politiques pourraient faire oublier son orientation originelle. Elle demeure pourtant bien nette et quand, le soir du 29 juillet 1830, Auguste Blanqui entrait, noir de poudre, dans le salon de Mlle de Montgolfier, il disait la victoire remportée sur la monarchie de droit divin en criant : « Enfoncés, les romantiques ! » Il savait bien, ce méditerranéen passionné et méthodique que la République pour laquelle il venait de combattre (il ne savait pas encore que le duc d'Orléans remplacerait Charles X) était du côté de la tradition classique, du grec et du latin, des idées claires et du scepticisme religieux contre le débordement lyrique de quelques « montreurs », leurs fantaisies germaniques, leur moyen-âge nébuleux et leur Eglise.

Est-ce le moment de l'oublier ? Et faut-il laisser les royalistes de l'heure présente se donner figure nationale en prenant une part du patrimoine d'autrui ?

J.-B. Séverac.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

A propos de Saint-Sébastien

Le MARTYRE DE SAINT-SEBASTIEN, cinq actes de M. d'Annunzio, musique de M. Debussy (au Châtelet) — Les FIORETTI de Saint-François, illustrations de Maurice Denis (Chez Druet).

L'engouement provoqué, pendant cette saison d'été, par la *Saint-Sébastien* de M. d'Annunzio, éclaire d'un jour curieux l'âme parisienne. Paris est cette ville étrange qui peut successivement d'enthousiasmer pour un admirable spectacle, comme les danses d'Isadora Duncan, pour les ballets russes, pour Ingres, et pour une œuvre frelatée comme ce *Sébastien*-là. Les mouvements de Paris sont ceux d'une femme nerveuse, possédant une faculté d'émotion très exercée, très avertie, — trop exercée, trop avertie — qui la jette avec une rapidité merveilleuse, vers la véritable beauté, et qui la laisse sans défense contre les entraînements du snobisme. On l'aime, on l'admire, on la hait, car elle mérite à la fois l'amour, l'admiration, la haine. Paris est Paris. Exquis Paris ! Pauvre Paris !

Regardons de sang-froid. Quelle entreprise absurde, que la fabrication d'un *Saint-Sébastien* par d'Annunzio !

D'Annunzio, c'est, après Huysmans et Barrès, une des sensibilités les plus corrompues de notre époque. Il exagère, il pose, il reste bien littérateur : mais sous ces exagérations, calculées pour impressionner une galerie de caillettes et de sots, il demeure vraiment un être violemment sensuel, d'instinct vicieux, sincère dans ses recherches raffinées (fort supérieur ainsi à M. Barrès), — une belle mouche d'or vert, qui se plaît à vibrer dans le soleil, et puis s'élance vers des débris faisandés. Cela plaît où cela déplaît. On regarde ou l'on se détourne.

Avec le d'Annunzio de *l'Enfant de volupté*, de *l'Intrus*, du *Triomphe de la Mort*, on sait à qui l'on a affaire.

Mais que ce même personnage décide tout à coup de ressusciter une légende chrétienne, l'une des plus pures, voilà qui n'est plus de jeu. Je comprends parfaitement l'indignation de l'archevêque de Paris, et son cri d'alarme. Ceux-là même qu'une telle entreprise n'a pu blesser dans leurs sentiments religieux, ont éprouvé comme une impression de perversion littéraire. Ecrire *Saint-Sébastien*, c'est de la part d'un d'Annunzio, pire qu'une profanation : c'est une absurdité.

Une absurdité contagieuse, puisqu'elle a atteint M. Debussy.

M. d'Annunzio, M. Debussy sont-ils chrétiens ? On les placerait tous deux, pour des raisons différentes, à l'opposé du sentiment chrétien ; eux-mêmes, sans doute, ne nourrissent pas d'illusion à cet égard.

Comment ont-ils pu dès lors douter un seul instant du caractère artificiel de leur œuvre ? Comment un public s'est-il trouvé — assez gobeur, assez irréfléchi — pour crier d'avance au génie ? Malgré toute la pompe d'une mise en scène splendide, malgré l'effort vers des reconstitutions somptueuses, malgré les ressources verbales du poète et la souplesse d'invention du musicien, *Saint-Sébastien* reste une pauvre chose, desséchée, flétrie, trébuchante sous ses opulents oripeaux. De tels spectacles vous accablent de tristesse. Tout ce faste exhale un souffle de décomposition lugubre.

Qu'une époque, et seulement un petit instant de cette époque, et seulement un faible groupe en cet instant, commettent de telles erreurs, ce n'est pas un bon symptôme.

Et voyez ! en même temps que le public affluait au théâtre du Châtelet, un admirable artiste, qui se recueille en lui-même depuis des années, et que l'on peut ne pas comprendre, mais qu'on ne peut ne pas admirer, — Maurice Denis — exposait chez Druet cette extraordinaire suite d'illustrations qu'il a composées pour les

Fioretti de Saint-François ; on ne rêve rien de si pur, de si limpide, de si touchant que ces quelques images, sorties d'un pinceau religieux, inspirées par une des plus belles fables qui nous aient été transmises. Combien l'ont su ? Combien sont allés goûter cette joie si rare ? Les trompettes appelaient la foule de l'autre côté !

Maurice Denis ne s'en plaindra pas, je pense. Mais je trouverais là matière à des réflexions inquiétantes.

Surtout si j'étais chrétien.

Jean Viollis.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE

Les Salons

Chaque année, d'avril à juin, se tient à Paris la grande foire des arts, répartie entre trois salons : Artistes français, Société nationale, Artistes indépendants. C'est ainsi qu'en 1911 plus de dix mille œuvres sont offertes à l'admiration du public et au choix des amateurs.

Il semblerait que c'est, pour le chroniqueur, une occasion unique de dégager ses impressions sur l'état présent de la peinture et de la sculpture dans notre pays. Hélas ! les impressions sont faussées par l'absence d'œuvres caractéristiques dont les auteurs ou s'abstiennent volontairement de participer à ces exhibitions, ou en sont systématiquement écartés ; elles sont faussées encore par l'étouffement des productions originales au profit de productions ou banales, ou baroques, mises en belle place. On se rend compte très vite que les Salons ne sont point tant des manifestations artistiques que des manifestations commerciales. C'est la Bourse des Beaux-arts. On y tarifie les talents. On y rectifie les cotes des valeurs connues. On admet au tableau l'inscription de quelques valeurs nouvelles. Mais ce n'est point là que se livrent les luttes pour la conquête de modes nouveaux d'expression.

Pourquoi ? Un rapide retour sur les origines des divers Salons, un exposé succint du mécanisme de leur institution en expliquera mieux les raisons que l'examen détaillé de leurs kilomètres de salles bourrées et monotones.

Les premiers Salons, au sens actuel du mot, ont suivi de près le divorce qui, à la fin du XVII[e] siècle, fut prononcé par le pouvoir royal entre l'art tout court, exercé par les artisans qui se groupaient sous la ban-

nière de Saint-Luc, et le Grand Art, exercé par les Artistes auxquels on venait d'éviter le contact avilissant des gens de métier en créant l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Tous les deux ans — ou même tous les ans — ces académiciens rassemblaient leurs œuvres nouvelles dans le Salon carré du Louvre (d'où ce nom de *Salon*). Un jury, à partir de 1748, s'assurait de la qualité esthétique et de la tenue morale de ces œuvres. On les accrochait aux murs. Le Directeur des Bâtiments, quelquefois même le roi (tels aujourd'hui MM. Dujardin-Beaumetz et Fallières) inauguraient l'exposition, puis le public la venait visiter, gratuitement. Il y voyait entr'autres les commandes faites aux artistes par le roi, les princes, les financiers ; il y comparait, jugeait, préférait, et s'il avait à commander quelque portrait, quelque dessus de porte, quelque tableau de cabinet, il savait désormais à quel talent estampillé il pourrait s'adresser pour être servi selon son goût.

Il y eut bien, de la part des artistes indépendants, des tentatives d'expositions analogues ; à part les installations en plein-vent, le matin de la Fête-Dieu, sur la place Dauphine, et quelques « Salons » de « l'Académie de Saint-Luc », elles n'eurent pas de succès.

La Révolution ouvrit l'accès du Salon officiel à tous les artistes sans distinction, après examen des œuvres par un jury composé de soixante membres, tant amateurs qu'artistes, tenus de justifier ses votes par écrit.

L'Empire restreignit à cinq le nombre des membres du jury qui n'exista plus que pour la forme, le Directeur des Musées décidant en réalité des acceptations et des refus. D'ailleurs le choix était assez libéral pour qu'un « Salon des refusés » organisé en 1827 ne révélât aucune injustice flagrante. Toutefois le gouvernement de Juillet fut obligé de donner satisfaction aux protestations des artistes. Il le fit en chargeant l'Académie des Beaux-Arts de remplir les fonctions de jury. Comme il fallait s'y attendre, l'Institut barra la route à toute œuvre qui n'appartenait pas à ses conceptions ; on était aux

jours, précisément, où la peinture allait être renouvelée de fond en comble ; tous les talents les plus hardis, les plus originaux se virent impitoyablement fermer les portes du Salon : Delacroix, Rousseau, Lamy, Dupré, Corot, Marilhat, Huet, Cabat, Chassériau, Daubigny, ne parvenaient qu'avec les plus grandes peines à y faire pénétrer une œuvre ou deux, qu'on accrochait dans les coins, ou tout en haut des murs.

Le résultat fut qu'en 1848 tout le monde se trouva d'accord (sauf naturellement les Académiciens ; mais ils n'avaient plus la parole) pour ouvrir toutes grandes les portes de l'exposition. Les 5.180 ouvrages qui vinrent s'y entasser produisirent une telle impression de chaos que dès 1849 le jury était rétabli, mais élu par tous les artistes sans distinction.

Le second Empire, il fallait s'y attendre, revint aux errements de jadis, Il introduisit dans le jury une notable partie de membres désignés par l'Administration des Beaux-Arts, limita à trois le nombre des admissions pour chaque artiste, fonda des récompenses qu'il chargea le jury de distribuer, créa les entrées payantes. Le mécontentement ne fit que s'accroître chez les artistes ; des Salons de refusés s'ouvrirent, accueillis cette fois par un succès auquel l'Empereur lui-même ne refusa pas de s'associer. Après 1870, l'Administration s'efforça de limiter encore les droits des artistes ; elle n'aboutit qu'à soulever tant de critiques qu'en 1881 le ministère se résolut à la séparation du Salon et de l'Etat.

C'est une chose que les générations nouvelles ignorent ; les organisateurs du Salon des Artistes français en profitent pour se faire considérer comme les représentants officiels de l'Etat en matière artistique ; il est bon qu'on sache qu'ils ne représentent rien en droit qu'une société privée, à laquelle l'Etat n'est lié par aucun contrat.

Cette société, constituée pour l'organisation du Salon de 1881, puis étendue à tous les Salons suivants et reconnue d'utilité publique en 1883, comprend tous les ar-

tistes admis par les précédents jurys au moins une fois au Salon ou aux expositions universelles. Le jury nouveau est recruté, selon les sections (peinture, sculpture, architecture, etc.) parmi les sociétaires ayant obtenu certaines récompenses, attribuées elles-mêmes par les jurys antérieurs. Chaque artiste ne peut exposer que deux œuvres. Les titulaires de certaines hautes récompenses ne sont pas soumis à l'épreuve de l'examen ; les autres peuvent toujours se voir refuser partie ou totalité de leur envoi. Le placement des œuvres est fait sous la direction du jury.

Il n'y a qu'à rapprocher quelques chiffres pour se rendre immédiatement compte pourquoi ce Salon, s'il offre aux talents cotés, consacrés, l'occasion d'une suffisante manifestation commerciale, ne peut permettre aux talents nouveaux de s'y exprimer avec vigueur. Et même s'ils y étaient admis, qu'est-ce que deux toiles, deux statues, pour affirmer une conception qui n'est pas la conception artistique courante ? Qu'un artiste déjà connu montre par deux œuvres nouvelles, chaque année, quel développement poursuit son talent, à la rigueur cela peut suffire ; mais comment un novateur arrivera-t-il à se faire connaître et comprendre si on ne lui permet au moins une fois, dès que sa personnalité s'est résolument affirmée, de montrer par un ensemble important la valeur de son effort ?

On retrouve aux Artistes français les vieilles conceptions corporatives : les maîtres consentent bien à accorder à leurs concurrents de la notoriété, mais au compte-gouttes. Leur liste de sociétaires ressemble à un annuaire de l'armée ; chaque nom y est suivi du grade et de la liste des promotions successives ; comme ces capitaines perdus dans les garnisons lointaines, les jeunes artistes de cinquante ans et plus s'épuisent chaque année à augmenter leurs chances d'obtenir un galon encore...

Faut-il dire que ce n'est pas toujours en améliorant leur talent ?

En 1911, le jury de peinture était présidé, vice-pré-

sidé par deux membres de l'Institut. Les vingt artistes qui le composaient (parmi eux un membre de l'Institut encore) sont les tenants d'une doctrine bien déterminée. Ils ne disposent, quelle que soit l'étendue du Grand Palais, que d'une surface de panneaux limitée. Quand ils eurent logé en belle place les 1200 œuvres des sociétaires et hors-concours (sur les 1900 du total) que leur restait-il pour la pauvre troupe des non-médaillés ? Et qui trouvera à redire qu'ils aient d'abord songé, pour remplir les coins qui leur restaient aux travaux de leurs élèves, ou des jeunes dont les œuvres se rapprochent le plus de leurs conceptions propres ? Quant aux autres, comme ils n'avaient dans ce jury d'archi-décorés aucun défenseur, leur cause était si bien perdue d'avance, qu'ils ne prirent même pas la peine de leur soumettre leurs productions.

Ce qui s'est passé en 1911 se répète — pour le moins — depuis la fondation de la Société des Artistes français, depuis 1881. Dès 1884 les artistes pour qui l'académisme n'était pas la loi et l'Institut le cénacle des prophètes virent bien qu'il n'y avait plus de lutte à entreprendre pour la conquête du Salon « officieux », qu'il était mathématiquement et irrémédiablement fermé à tout effort nouveau ; aussi constituèrent-ils une autre société, celle des *Artistes indépendants* dont le programme est : « ni jury, ni récompenses ». Il suffit de verser une cotisation annuelle pour être admis à participer aux expositions. Le nombre des envois est limité par la surface des panneaux disponible : cette année il était de six. Qu'il suffise, pour montrer dans quel mépris le monde officiel affecte de tenir cette société, de dire que depuis la suppression des serres du Cours-la-Reine, la ville de Paris n'a jamais pu lui accorder deux fois de suite le même emplacement ; qu'elle est obligée de s'abriter sous des baraques de toile et que cette année, exilée dans le quartier désert du Gros-Caillou, elle voit sur le même terrain des serres qu'on lui refuse à elle, édifier des baraquements... pour l'exposition d'horticulture.

Elle est d'avance vengée de ce mépris par le secours important qu'elle a fourni aux manifestations les plus fécondes de l'art français entre 1885 et 1900. Tous les maîtres de qui la peinture nouvelle se réclame, Cézanne Gauguin, Seurat, Maurice Denis, Vuillard, Bonnard, ont trouvé dans ses installations modestes, mais hospitalières, l'occasion de se manifester au public, occasion qui leur était partout ailleurs refusée avec d'imbéciles sarcasmes.

Aujourd'hui le Salon des indépendants n'a plus l'intérêt de cette époque brillante. Il subit les désagréments de sa constitution même : le nombre de ses sociétaires augmente et les œuvres médiocres, mauvaises ou hilares y étouffent les œuvres sincères et sérieuses. Beaucoup de peintres excellents ont cessé d'y paraître ; les autres ont pris le parti de se grouper en quelques salles, appliquant à leur tour — inconsciemment sans doute — vis-à-vis des nouveaux-venus le même ostracisme hautain dont eux-mêmes souffrirent de la part des jurys officieux.

Dans le sein de la Société des *Artistes français* cependant des discussions s'étaient produites qui, en 1890 aboutirent au départ d'un certain nombre d'artistes éminents comme Meissonnier, Puvis de Chavannes, Carolus-Duran, Bracquemond, Dalou, Roll, Gervex, Besnard, Rodin. Ils constituèrent la *Société nationale des Beaux-Arts* qui, en raison de la qualité même de ses fondateurs, acquit dès l'origine un caractère officieux. On crut qu'elle apportait aux manifestations originales, indépendantes de l'art, un appui. La rédaction de ses statuts et quelques années de fonctionnement montrèrent bien vite qu'elle ne faisait que réaliser les désirs d'une « secte » plus exclusive encore que la « secte » académique des Artistes français.

La Société nationale n'attribue pas de récompenses, mais elle a un jury, recruté successivement parmi tous ses membres. Celui-ci n'exerce pas de contrôle sur les œuvres des sociétaires, qui ont six toiles admises de

droit ; il veille seulement à assurer la qualité des sociétaires à venir ; un artiste qui n'est pas sociétaire peut lui soumettre quatre œuvres ; si elles sont admises et que l'assemblée générale ratifie ce choix, il devient associé ; à ce titre sur ses quatre envois, désormais, deux seront exempts de l'examen du jury, jusqu'au jour où l'assemblée générale l'ayant appelé au rang des sociétaires, il sera certain, bonnes ou mauvaises, que six de ses œuvres seront installées chaque année à l'exposition.

Le catalogue de 1911 montre la férocité de ce système de filtrage, qui a l'air si bénin. Dans la peinture, sur 1280 tableaux exposés, il y en a 869 de sociétaires et d'associés et... 412 de nouveaux venus ! C'est dire que la société nationale malgré certaines admissions qui sont produites, en somme, par un écrémage prudent des Artistes indépendants ou du Salon d'automne (Comme cette année avec Déziré, Charlot, Georget, Carré, Chapuy, Migouney — comment placés, d'ailleurs !) est encore plus fermée aux jeunes que les Artistes français.

C'est précisément parce que la Société nationale n'avait pas rendu les services qu'on attendait d'elle qu'en 1903 s'est à son tour constituée la Société du Salon d'automne. Je me promets de m'étendre plus longuement lorsque la saison en sera venue, sur cette institution aussi curieuse par ses faiblesses qu'intéressante par la libéralité de son fonctionnement. Je note seulement qu'elle est un compromis entre la Société nationale et les Indépendants. Comme la première, elle a un jury ; il se compose outre de sociétaires, de membres d'honneur (critiques, amateurs, musiciens, etc) ; les sociétaires n'ont que *deux* œuvres reçues d'office, les autres passent devant le jury ; de plus tandis que les sociétaires ne peuvent exposer plus de *six* œuvres, les simples exposants ne sont soumis à aucune limitation : si un artiste jusqu'alors ignoré semble intéressant au jury celui-ci peut très bien lui admettre quinze ou vingt œuvres ; pour accorder aux sociétaires le bénéfice d'une semblable libéralité, chaque année un certain nombre d'entre eux,

par roulement, peuvent également montrer autant d'œuvres qu'ils le désirent. Le résultat est le suivant : en 1909, dans le même espace qu'occupe habituellement la Société nationale, le Salon d'automne a montré 1182 œuvres de peinture, dont 687 réparties entre 145 sociétaires et 595 réparties entre 272 exposants. Il n'y a qu'à comparer ces chiffres avec ceux de la Société nationale pour se rendre compte du progrès réalisé ; parmi les artistes qui exposaient plus de six toiles (quelques-uns en montraient une quinzaine) j'ai compté 31 sociétaires et 17 exposants. C'est une libéralité dont aucun Salon n'avait encore donné aux jeunes artistes le témoignage.

Je m'excuse de donner des chiffres là où le lecteur s'attend à trouver des développements sur l'art du temps. Une fois n'est pas coutume : il est bon que de temps en temps l'attention du public soit ramenée sur le fonctionnement intérieur des sociétés artistiques et qu'il ne s'habitue pas à considérer — comme ces sociétés voudraient le laisser croire — que l'examen des Salons suffit pour se faire une idée exacte des efforts artistiques de l'année écoulée.

Celui qui s'en tiendrait à un tel examen ressemblerait à celui qui se croirait renseigné sur le mouvement littéraire parce qu'il aurait lu l'année entière de la *Revue des Deux-Mondes*, de *la Grande Revue* et de quelques jeunes feuilles en vers ou en prose. De même que la véritable production littéraire, celle qui demeure, celle qui se rattache aux traditions vivaces et influe sur les œuvres du lendemain s'exprime par des livres qui n'ont souvent qu'un médiocre succès de librairie ; de même la véritable production artistique, qui compte pour l'histoire et non pour le commerce présent, se montre dans les expositions particulières de marchands, de petites sociétés, d'ateliers même, et ce ne sont pas celles dont on parle le plus qui sont le moins vite oubliées.

Les Salons sont des instruments que chaque génération d'artistes crée à son profit et qu'elle n'ouvre qu'en maugréant aux générations nouvelles. De plus ils sont intérieurement travaillés par des luttes de

coteries qui, par les précautions qu'elles prennent les unes contre les autres, s'interdisent tout effort généreux et complet.

Ils marquent la clôture de la « saison » artistique. Ils la paraphent. Ils ne la résument pas. C'est pourquoi, en essayant prochainement ici de dire où en est l'art de notre temps je me permettrait de ne pas leur accorder autrement d'importance et de les fondre dans la masse des expositions, grandes ou petites, qui se sont tenues à Paris depuis quelques mois.

Paul Cornu.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

Zaklioutchénié soudièbno-slièdstviennoï Komissii po gièlou Azéffa (Conclusion de la commission chargée d'examiner l'affaire Azeff.), par le Comité central du Parti socialiste-révolutionnaire Russe. (Paris, 1911). — Au lendemain de la découverte des menées provocatrices d'Azeff, le Parti socialiste-révolutionnaire russe nomma une commission chargée d'examiner toute cette affaire. Cette commission reçut les dépositions de toutes les personnes susceptibles de donner des renseignements utiles sur l'activité du provocateur et l'attitude à son égard de l'Organisation de combat et du Comité central du Parti. Cette pénible besogne était nécessaire pour le bon renon même d'un Parti qui se trouvait comme discrédité par les intrigues policières d'un de ses terroristes les plus en vue. Il s'agissait en outre de rechercher quelles négligences avaient fait tomber le Parti dans le piège tendu par la police ; il fallait enfin indiquer quelles mesures sont susceptibles d'écarter à l'avenir un nouveau danger du même ordre.

Le Parti socialiste-révolutionnaire russe est dirigé par un Comité central qui a la responsabilité de la tactique générale. D'autre part, la lutte par la terreur est menée par l'Organisation de combat, dont il alimente la caisse et oriente l'action dans ses grandes lignes. L'Organisation de combat n'est maîtresse que de sa technique et de son organisation intérieure.

La lutte terroriste ayant pris une importance de tout pre-

mier ordre, il s'est trouvé que l'Organisation de combat, en raison même de son grand rôle, a échappé au contrôle du Comité central et est devenue plus aisément accessible aux intrigues policières. Ce défaut d'organisation intérieure du Parti ne créait d'ailleurs que des conditions plus favorables à la trahison. Celle-ci a surtout besoin d'une certaine atmosphère morale, sans laquelle l'organisation la plus défaillante est invulnérable, avec laquelle l'organisation la plus rigoureuse est presque sans résistance. Cette atmosphère est celle que crée une confiance aveugle en tout homme que ses actions valeureuses ont une fois désigné à l'admiration de tous. De ces hommes, le Parti socialiste-révolutionnaire, dont les annales sont pleines de faits héroïques, n'en manque certes pas. Parmi eux se trouvaient dans ces dernières années Gotz et Guerchouni. Or ces deux révolutionnaires dont la vie était sans tache et que tous respectaient justement, se portaient garants du dévouement d'Azeff. Ils l'avaient vu à l'œuvre ; ils savaient ses qualités d'organisateur ; ils l'avaient vu, grâce a son sang-froid, tirer parti des situations les plus désespérées. Aussi Guerchouni le désignait-il pour lui succéder à la direction de l'Organisation de combat. Voici donc Azeff à la tête de la phalange terroriste : ceux qui auraient pu lui porter quelque ombrage ou bien sont en prison par ses soins, ou bien sont morts. Il est le maître. Les jeunes gens qu'il dirige lui sont dévoués corps et âme. Pour éloigner tout soupçon, il n'a d'ailleurs plus besoin du souvenir de Gotz et de Guerchouni ; il a, lui aussi, ses titres de noblesse : l'organisation des meurtres de Plehve et du grand-duc Serge.

Jugez alors du cas qu'on va faire des accusations portées contre lui. L'ami de Gotz, le frère d'armes de Guerchouni, le héros des attentats de Pétersbourg et de Moscou accusé de trahison ! Mais on va hausser les épaules et parler d'intrigues policières ayant pour but de discréditer dans son parti l'homme le plus dangereux pour le gouvernement et sur lequel la police ne peut mettre la main.

C'est d'abord une lettre anonyme remise à un membre du comité de Pétersbourg et contenant quelques détails susceptibles d'éveiller l'attention de gens de sang-froid ; puis ce sont des indications vagues données par un agent infidèle de la Sûreté d'une ville du midi de la Russie ; un peu plus tard, ce sont des avertissements précis émanant de la Sûreté de Saratov ; c'est enfin le réquisitoire de Bourtsev. Aucune de ces accusations ne trouve créance auprès du Comité central. Mais Bourtsev ne se tient pas pour battu : il précise ses accusations, recueille des témoignages éclatants. Le doute n'est plus possible ; il faut se rendre à la réalité, si épouvantable soit-elle. Mais Azeff a si bien conquis tout son monde, qu'on hésite à prendre les mesures immédiates que comporte la situation ; certains déclarent qu'ils préviendront Azeff, si on le condamne sur le champ, et il est même un incrédule qui déclare que, si on touche au traître, il attentera à la vie des membres du Co-

mité central ! Pendant ces hésitations, Azeff pu prendre la fuite.

Après avoir relaté ces faits, et afin d'éviter le retour de pareilles catastrophes, la commission indique la nécessité de faire plus étroitement dépendre du Comité central l'organisation de combat. Voici le texte de ces propositions :

« 1° Le Parti socialiste-révolutionnaire peut faire entrer la terreur dans son activité, mais en lui donnant une place nettement déterminée et sans permettre qu'elle déborde sur les autres branches d'activité du Parti.

2° L'action terroriste, comme les autres, doit être sévèrement maintenue dans les cadres du Parti ; l'existence d'Organisations de combat profitant des ressources du Parti, mais sans souffrir le contrôle effectif des organismes centraux du Parti ne saurait être tolérée ».

Souhaitons à nos camarades du Parti socialiste révolutionnaire russe que ces mesures suffisent à les mettre à l'abri des entreprises des provocateurs et que le grand effort, qu'ils font maintenant, pour liquider une situation si difficile, ne reste pas sans fruit.

J.-B. Séverac.

Les Revues

LES REVUES ALLEMANDES

L'homme créateur et les forces productives, par Paul Kampffmeyer. (*Sozialistische Monatshefte du 6 avril 1911.*) — Paul Kampffmeyer s'élève dans cette étude contre ceux des marxistes qui prétendent que les valeurs esthétiques et morales surgissent de l'économie. Certes, le manger et le boire sont la condition indispensable de l'existence et seul l'homme existant peut s'occuper d'art, de science, de morale. Mais le manger et le boire n'ont pas créé les œuvres d'art. Quelques marxistes pensent que ce sont des facteurs matériels extérieurs, les forces productives, qui ont donné à l'homme son contenu spirituel. On rencontre souvent dans la littérature marxiste cette double affirmation : les forces productives déterminent les conditions de la production ; celle-ci déterminera l'être intellectuel. Les forces productives ont ainsi une existence indépendante. Si nous voulons savoir ce qui se cache là-dessous, reportons nous au fameux chapitre du *Capital*, intitulé *le caractère fétiche de la marchandise et son secret*. Après avoir résumé ce chapitre, Kampffmeyer remarque que les forces productives ne font qu'exprimer des conditions humaines ; elles créent en vue de fins humaines ; elles doivent leur existence, comme la marchandise, à l'homme social. Devenues indépendantes, les forces matérielles produc-

tives agissent sur le monde intellectuel. Le matériel engendre le moral. L'économie, l'action rationnelle des forces productives est une création intellectuelle au même titre que la poésie, la peinture ou la musique. Si les conditions matérielles économiques peuvent agir sur l'intelligence et la moralité, c'est parce qu'elles sont, elles aussi, d'origine intellectuelle et morale.

Kampffmeyer s'élève contre ceux qui prétendent que le marxisme mécanise le devenir social. Le matérialisme historique ne nie pas du tout les forces idéales, ne réduit pas l'humanité à un jeu purement mécanique de points matériels en mouvement. Selon Marx, une classe sociale est créatrice d'énormes forces productives ; mais ce sont de profondes passions morales qui poussent une classe à ces actes créateurs. Les forces productives ne sont pas de toutes puissantes idoles qui, en suivant leurs lois intérieures, détruisent d'anciens mondes pour en bâtir de nouveaux. Elles ne tirent pas d'elles-mêmes l'être intellectuel avec sa morale et son art. Elles doivent, en dernière analyse, leur existence à certaines qualités intellectuelles et morales de l'homme. Elles sont des forces naturelles mises au service de l'homme, en vue de fins humaines. Seul un fétichisme grossier peut leur prêter une existence indépendante. Leur action économique et sociale ne résulte pas de leur nature même ; elle est la conséquence de l'empreinte que les hommes ont mise sur elles.

MAX PERLSTEIN.

L'Administrateur-Gérant : Gaston LÉVY.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ÉTUDES ET CRITIQUES

A propos du Marxisme

Le Marxisme en Italie (1)

Robert Michels vient de nous donner un tableau enchanteur du succès que le marxisme a eu en Italie. Il s'est cependant douté lui-même que cette thèse n'a qu'une valeur relative. Comment écrire, en effet, l'histoire de l'expansion et de l'influence d'une doctrine dans ce pays, si l'historien lui-même est contraint, à son propre regret, d'avouer que ceux qui, en Italie, ont lu les œuvres complètes de Marx se comptent sur les doigts, comme il le dit dans sa préface? Michels se demande lui-même : « Quel profit y a-t-il à écrire une histoire du marxisme en Italie? La réponse va de soi, pourrait-on dire, puisque toute analyse de ce genre porte en elle-même sa justification, ou, si l'on préfère son droit à l'existence, ou mieux encore, se justifie par le but scientifique que poursuit l'auteur. Cependant, dans le cas actuel, il faut bien avouer que ce volume est dû à des causes, qui sont extérieures à toute fin scientifique au sens étroit du mot, et qui se rattachent bien plutôt au plaisir intellectuel d'analyser et de décrire un mouvement historique intéressant ».

Où sont donc ces choses intéressantes et délicieuses dont Michels nous parle, dans sa préface à ses études sur le *marxisme en Italie* ? Il faut dire, tout d'abord, que Michels a abordé ces études avec une objectivité et un sérieux tout à fait allemands. Rien ne lui a échappé des plus minimes manifestations du marxisme en Italie — même une brochure que l'auteur de ces lignes avait publiée lorsqu'il était étudiant et qu'il avait complètement

(1) Roberto Michels : *Storia del Marxismo in Italia* (Roma, Luigi Mongini, 1910).

oubliée lui-même. (Il n'y a rien que l'érudition allemande ne parvienne à exhumer). Malgré, ou peut-être grâce à cette précision, le résultat est totalement négatif auquel Michels aboutit.

Voici le résumé de ses thèses : — 1) Le marxisme a pénétré en Italie par une fausse route, c'est-à-dire par la voie détournée du Bakouninisme ; — 2°) Comme mouvement politique positif, ce qu'on appelle, en Italie, *marxisme* n'a rien de commun avec ce que la social-démocratie allemande désigne sous ce nom, du moins dans son sens le plus large ; — 3°) Comme mouvement scientifique, le marxisme en Italie se ramène à l'antagonisme des deux aspects du révisionnisme. En fait, il n'y a, en Italie, aucun marxisme orthodoxe, comme en Allemagne (Kautsky) ou en Russie (Plekhanoff), mais seulement un révisionnisme révolutionnaire de Marx (le syndicalisme), et un révisionnisme réformiste de Marx (le réformisme).

Sans doute ces résultats fondamentaux auxquels Michels est arrivé sont justes. Seulement j'aurais préféré que le livre commençât et non finît par là.

Il importe peu, d'ailleurs, que le marxisme ait exercé ou non en Italie une action pratique. Comme Michels le relève lui-même dans son Introduction, sur ce terrain de la pratique, même la social-démocratie allemande a toujours été très éloignée de cette politique ouvrière qu'impliquent les textes authentiques du maître. Michels a raison. C'est qu'en dernière analyse, le marxisme orthodoxe considéré comme inspirateur d'une pratique déterminée, n'existe guère que dans l'imagination de quelques socialistes russes ! Ces braves gens ont même obtenu une certaine célébrité proverbiale, par la fidélité éternelle qu'ils ont jurée au texte des textes du maître ; ce qui ne les a pas empêchés naturellement, incurables niais, de l'interpréter de la manière la plus fantaisiste. Au demeurant, on peut bien admettre que le degré de marxisme des divers partis socialistes a été fort différent. Cette constatation ne permet

pas cependant de dire que la politique des socialistes allemands correspond aux directions théoriques données par Marx. Hélas ! il faut bien avouer, une fois pour toutes, que le marxisme authentique, du moins en ce qui touche la politique pratique, n'est pas de ce monde !

Une autre question, plus intéressante, a trait au rôle que le marxisme italien a joué dans la science. Comment expliquer, en effet, la chance merveilleuse que le marxisme a eue, en Italie, dans le monde des savants et surtout des économistes ? Voilà un problème que peut seule résoudre une analyse pénétrante. Robert Michels qui, non seulement dans sa vie, mais aussi dans ses œuvres, est un homme d'une scrupuleuse honnêteté intellectuelle, rompt avec succès une lance (comme il l'avait déjà fait au sujet d'une question semblable dans son *Il Proletariato e la Borghesia nel Movimento Socialista Italiano*), à propos des premiers membres italiens de l'Internationale, entre 1868 et 1879, surtout pour cette petite poignée de jeunes napolitains que Marx a si lâchement calomniés dans sa fameuse *Circulaire privée* contre Bakounine. Comme cela s'est passé en Russie grâce à Bakounine, il est arrivé aussi en Italie que c'est grâce à ces jeunes intellectuels de l'Italie méridionale, à ces anarchistes, ses adversaires, que le marxisme fut propagé dans l'Internationale. En Italie, c'est à Cafiero que nous devons la première traduction, bien que résumée, du *Capital* (1878) ; c'est à lui et à ses amis que nous devons la connaissance qu'eurent les Italiens des idées politiques et économiques de Marx. Ces anarchistes étaient animés d'un zèle sublime pour tout ce qui touche à la culture, et il faut avouer que les anarchistes d'aujourd'hui ont conservé cette rare qualité. Les anarchistes du temps de Marx avaient compris par intuition que le marxisme est un système idéologique à base entièrement ouvrière. Puisqu'ils avaient pour but d'élever le plus possible le niveau moral des ouvriers d'Italie, ils firent tout ce qu'ils purent pour rendre accessible au prolétariat italien les valeurs du marxisme. C'est ainsi qu'ils publièrent un très grand nombre de journaux,

ayant tous pour but de mettre sous les yeux des lecteurs les conditions réelles du pays, sans aucun artifice. Ils traduisirent et répandirent tous les livres qui leur parurent propres à mettre en lumière le contenu spécifiquement ouvrier du marxisme.

Aujourd'hui tout cela a bien changé. Le socialisme italien est devenu « gouvernementable » et il compte plusieurs douzaines de parlementaires. Mais il ne possède plus de bibliothèques ! Mais il n'édite plus de livres ni de brochures ! Et sa seule cuirasse intellectuelle est une petite revue, chétive et bi-mensuelle, qui ressemble à une charrette qu'il faut péniblement traîner pour la faire avancer et qui se disloque quand même... Aujourd'hui le parti socialiste italien n'a que méfiance instinctive pour tout ce qui est culture. Ce qu'il déteste le plus dans le syndicalisme, c'est justement la complexité de sa doctrine, à l'analyse de laquelle nesuffisent plus ses facultés scientifiques.

Quoiqu'il en soit, l'histoire du socialisme en Italie manque de continuité. La première période, de 1868 à 1878, est bakouninienne, internationaliste et fortement imprégnée d'idéalisme pratique. Son centre est Naples. La seconde période, qui aime à s'appeler marxiste, s'inspire de l'Allemagne : elle est positive, au sens grossier du mot. Elle évolue à Milan et aux environs.

Ces deux périodes sont séparées par un changement absolu des personnes et des choses. Si je n'étais pas forcé d'être bref, j'essaierais de montrer pourquoi on ne peut pas parler d'une histoire proprement dite du mouvement ouvrier italien dans son ensemble, mais seulement de deux mouvements bien distincts, et qui n'ont rien de commun. La deuxième phase s'est décorée du nom de *marxiste*, par antithèse à la première, qui s'est toujours qualifiée, jusqu'à la fin, d'*internationaliste*, par pure tradition. Mais ce titre de *marxiste* n'était pour elle qu'un ornement. Elle ne s'est jamais trouvée à l'unisson des véritables doctrines du marxisme. Le parti marxiste n'a jamais eu une tradition marxiste. Il y a

bien eu des marxistes dans ce parti, mais leur initiative a toujours été combattue par le parti lui-même. Aujourd'hui, la traduction italienne des Œuvres de Marx-Engels-Lassalle (faite sous la direction de Ciccotti) ne se trouve que bien rarement dans les bibliothèques des chefs officiels du parti. Comme je l'ai dit, le parti socialiste italien ne se préoccupe précisément pas de culture et surtout de culture marxiste.

Michels a pleinement raison, quand il dit que la culture intensive du marxisme en Italie est extrêmement restreinte. Mais il énonce seulement le phénomène, et ne l'explique pas. L'Italie a bien eu, parmi ses hommes de science, des marxistes de tout premier ordre, comme Antonio Labriola. Mais comme l'existence de quelques hommes cultivés ne prouve pas fatalement l'existence d'une véritable culture, on ne peut pas conclure de l'existence de quelques hommes de science à l'existence d'une école scientifique. On ne pourrait pas, d'autre part, rejeter la responsabilité de ce phénomène sur le tempérament national et dire, par exemple, que les Italiens ne sont pas faits pour le marxisme. D'ailleurs, en matière de marxisme, la France est encore, et de beaucoup, inférieure à l'Italie, — à moins qu'on ne considère Paul Lafargue comme le digne porte-drapeau d'une troupe de disciples de Marx ! De tous ces points de vue, Michels, en sa qualité d'historien, aurait dû pousser plus loin.

Je crois que nous pourrons expliquer le phénomène, si bien observé par Michels, du peu d'intensité du marxisme en Italie, en jetant les yeux sur la source où les chefs du socialisme italien ont puisé leurs premiers éléments de culture. Cette source, c'est le positivisme empirique. Les Ferri, les Turati, les Bissolati, etc., ont étudié aux universités de Bologne et de Padoue, où ils ont passé leur temps aux pieds de professeurs comme Ellero, Siciliani et Ardigo, tous positivistes. Les socialistes de la génération plus jeune, comme Bonomi et Graziadei, étaient *à priori* des hommes de bon sens, par conséquent avant tout pratiques, et ils ont aveuglément suivi en ceci leurs aînés. Si l'on pouvait rassembler les

actes incohérents du socialisme italien autour d'un principe central, on devrait dire tout au plus que leur poteau-indicateur a été un positivisme très grossier, très matérialiste.

Mais le positivisme n'est pas le marxisme. Le marxisme est non seulement issu de l'idéalisme, mais il en est encore sa continuation logique et développée. Sa quintessence est idéaliste. Son principe fondamental est la théorie de la connaissance. Il prêche l'action, dans ce sens que l'homme ne peut connaître que ce qu'il a lui-même créé. Pour lui, la révolution est le moyen nécessaire de toute création sociale. Son but final est transcendental, parce qu'il dépasse la société telle qu'elle existe aujourd'hui ou dans ce qu'elle pourrait nous donner aujourd'hui. Sa philosophie de l'histoire est la dialectique, c'est-à-dire le développement en antithèses, le progrès comme résultat des contrastes. Il ne conduit pas à l'adaptation impliquée par le positivisme, mais à la négation. Il est à ce point l'opposé du positivisme, qu'il exclut *à priori* toutes les solutions que le positivisme admet.

Voici le noyau de notre question, comme Michels lui-même l'observe très bien, puisqu'il n'est pas seulement un chercheur attentif et un investigateur heureux, mais encore un observateur perspicace. Le marxisme est devenu, quoiqu'avec quelque atténuation, selon les résultats de l'expérience politique et de la nécessité même, la doctrine commune à tout le prolétariat international ; et cela, parce qu'il correspond aux besoins scientifiques élémentaires d'une classe en lutte. Un mouvement ouvrier qui ne se soucie pas des grandes directions intellectuelles du marxisme, et qui préfère s'abandonner aux caprices du moment ou aux exigences des plus plats intérêts du présent, se condamne lui-même à la décadence, surtout sur le terrain moral. Cette conséquence fatale s'est imposée au mouvement ouvrier italien : on peut dire que le socialisme en Italie n'a pas su conserver la même consistance morale que le monde ouvrier des au-

tres pays. Le manque de grandes idées directrices lui a été d'autant plus fatal que son contact avec la politique a été prématuré.

Aujourd'hui, le socialisme italien n'a plus le droit, qu'il avait il y a encore quelques années, de se vanter en face des partis bourgeois, d'avoir atteint une hauteur morale sans pareille. Et pourtant le socialisme italien, comme parti, tire son origine de Marx. Peut-être ce phénomène illustre-t-il une grande vérité, à savoir : que le marxisme ne suffit pas comme directrice pratique, et que le mouvement ouvrier a besoin d'un principe plus complexe, et surtout d'une psychologie plus vaste, plus différenciée. Bien que les mailles du marxisme soient assez grandes pour laisser passer en foule des tendances opportunistes et politiciennes, il est trop étroit, du point de vue intellectuel. Cela, nous le savons par l'expérience quotidienne. Un examen très précis du complexus de ses causes pourrait nous en fournir la preuve scientifique.

Le syndicalisme actuel croit avoir absorbé en lui toutes les parties vraies et pures du marxisme, bien que, d'un autre point de vue, il prétende avoir délivré le mouvement ouvrier des parties vieillies du marxisme traditionnaliste. Mais, somme toute, il faut dire que le révisionnisme syndicaliste est resté plus près du vieux marxisme que le révisionnisme réformiste.

Sur ces dernières questions, Michels n'a pas pris position dans son livre. Peut-être n'a-t-il voulu écrire qu'une étude historique, comme il l'a indiqué dans son titre. Mais ce sont là des problèmes intéressants, qui restent encore pour les historiens de l'avenir.

Arturo Labriola.

Le Capitalisme au Congo Français

Le capitalisme, c'est la possession, par une minorité de privilégiés, des terres, des moyens de production, des biens qui devraient appartenir à tous ; c'est la main mise exercée par ces privilégiés sur la force d'innombrables propriétaires, contraints de travailler au profit de leurs maîtres.

Le capitalisme européen cherche à s'étendre aux pays occupés par les races non européennes : il souhaite d'accaparer leurs terres et les produits de leur sol, d'utiliser à son profit leur force de travail. Ainsi s'expliquent les formes modernes qu'a prises la colonisation.

La colonisation a été dans le passé le vol des corps des indigènes, dont on faisait des esclaves, le vol des âmes des indigènes, dont on faisait des convertis. Aujourd'hui elle est surtout le vol de leurs terres et des produits naturels qu'on leur enlève pour les attribuer à des individus influents ou à des compagnies concessionnaires ; elle est aussi le vol de leur force de travail, qu'on leur réclame sous forme d'impôts ou de corvées sans leur rendre en échange des services équivalents.

Parmi tous les exemples qu'on pourrait citer pour justifier cette idée générale, l'un des plus saisissants est celui du Congo Français.

Jusqu'en 1899 prévaut le régime honnête et humain de la liberté commerciale. Les indigènes, groupés en tribus, possèdent comme propriétés collectives de vastes étendues de brousse et de forêt. Ils y vont chercher le caoutchouc et l'ivoire qu'ils apportent aux commerçants européens ; ils les échangent soit contre des marchandises , soit contre de l'argent. La concurrence qui s'établit entre commerçants européens les oblige d'acheter les produits naturels du sol à des prix relativement élevés ; elle les oblige de vendre les produits industriels d'Europe à des prix relativement modérés. Les indigènes, bien payés pour leur travail, peuvent se procu-

rer aisément les produits européens qu'ils désirent ; ils peuvent mieux satisfaire les besoins essentiels ; ils peuvent commencer à satisfaire leurs besoins nouveaux qui s'éveillent en eux au contact d'une civilisation plus affinée. Ils sont ainsi encouragés à faire effort ; d'eux-mêmes, ils s'habituent à travailler, librement.

L'habitude du travail volontaire peut seule faire évoluer ces populations primitives si longtemps immobiles et comme somnolentes. Le libre commerce a pour conséquence le libre travail ; du libre travail résulte le progrès spontané des races indigènes.

Mais ce régime économique favorable au commerce loyal et aux légitimes intérêts des noirs ne satisfait pas les hommes d'affaires et les politiciens de la métropole, qui désirent s'enrichir en dépouillant rapidement le pays de ses produits naturels et en obtenant à peu de frais le travail des indigènes. Vers 1890, un certain nombre de capitalistes et de parlementaires commencent à réclamer la formation de compagnies privilégiées destinées à exploiter les richesses des colonies en général, du Congo en particulier. On travaille à répandre l'idée que des sociétés puissantes, groupant des capitaux considérables, pourraient seules mettre en valeur ces territoires immenses. Le représentant officiel des sociétés congolaises, le capitaine Renard, secrétaire général de l'*Union Congolaise*, l'a avoué un jour avec quelque naïveté :

« Pour réaliser l'idée des grandes concessions, il était indispensable de la faire accepter par l'opinion publique, en présentant l'œuvre des grandes compagnies à créer non comme une opération financière, mais comme une entreprise d'intérêt général. » (1)

Le principal représentant de la politique des grandes concessions, l'homme qui a le plus contribué à faire créer les compagnies concessionnaires du Congo français, et qui les a le plus constamment défendues, c'est M. Eugène Etienne. Pendant des années, il a pu être considéré comme l'agent en France du roi Léopold de Belgique ; il a tout fait pour maintenir au Congo fran-

(1) *La Colonisation du Congo français*, p. 3.

çais un régime analogue à celui qui déshonore, devant l'histoire, le Congo léopoldien et son souverain.

Dès 1891, M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, soumet à une commission administrative un projet de décret constituant de grandes compagnies de colonisation. Ces compagnies recevraient de l'Etat, à titre gratuit, le droit exclusif de jouir, sur de vastes domaines, de tous les fruits de la terre, de la chasse, de la pêche, pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, sans obligation de mise en valeur, ni contrôle, ni clauses de déchéance, sans aucune redevance à l'Etat, sans aucune participation de l'Etat aux bénéfices. Elles auraient le droit d'organiser la police, de lever des taxes, de rendre la justice. Elles seraient créées par un décret simple, sans aucun contrôle, sans aucune intervention du Parlement ni du Conseil d'Etat.

Ce projet scandaleux sacrifiait résolument les droits les plus essentiels de l'Etat, ses intérêts les plus légitimes, aux convoitises égoïstes de quelques financiers. Il leur livrait, pour un siècle toute la colonie, gratuitement, sans rien demander (pour l'Etat) en échange de ce royal cadeau. Il leur accordait les moyens légaux de dépouiller les indigènes, de les opprimer sans le moindre ménagement.

Le projet de M. Etienne rencontra de vives oppositions. M. Etienne quitta le pouvoir sans réussir à le faire adopter. D'autres sous-secrétaires d'Etat ou ministres continuèrent son œuvre. En 1893, M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, accorda, le premier, par simple décret, une vaste concession au Congo : il livra onze millions d'hectares à la *Société du Haut-Ogooué*, pour trente ans, sans lui demander aucune redevance. L'affaire se fit en cachette ; il n'y eut aucune publication officielle des contrats.

Cependant le projet de grandes concessions continue à être élaboré au ministère des colonies : M. André Lebon y apporte sa contribution ; son chef de cabinet, M. Du Vivier de Streel, sera plus tard l'administrateur-délégué des six compagnies concessionnaires du littoral.

Puis, c'est M. Trouillot qui nomme une commission administrative des concessions. Enfin, en 1899, un nouveau ministre des colonies, M. Guillain, accorde, par décret, quarante concessions au Congo français.

Les compagnies reçoivent pour trente ans, moyennant une redevance annuelle de quinze pour cent de leurs bénéfices, le droit d'utiliser et d'exploiter seules toutes les richesses d'un vaste territoire (variant de 200.000 hectares à 13 millions d'hectares). Les commerçants libres ne peuvent plus se fixer à l'intérieur de ces immenses domaines ; ils ne peuvent plus acheter aux indigènes le caoutchouc ni l'ivoire ; les noirs perdent la propriété collective de leurs forêts, ne peuvent plus en récolter les richesses pour les vendre à qui bon leur semble.

Les compagnies reçoivent la pleine propriété de toutes les terres mises par elles en valeur, notamment des parties de forêts d'une superficie d'au moins cent hectares d'un seul tenant et dans lesquelles le caoutchouc aura été récolté régulièrement pendant au moins cinq ans.

En établissant le régime des grandes concessions, l'Etat viole un engagement international précis. L'*acte de Berlin* de 1885 oblige toutes les puissances intéressées à maintenir une absolue liberté commerciale, sans monopole ni privilège, à l'intérieur du bassin du Congo. Or, en fait, toute opération commerciale est devenue impossible par suite du monopole, du privilège attribué aux compagnies concessionnaires.

Surtout le régime des grandes concessions entraîne fatalement à l'égard des indigènes toutes sortes d'abus, toutes sortes de crimes.

Au Congo français, comme dans l'Etat indépendant du Congo, les noirs ont été victimes d'une immense expropriation : ce sont leurs propriétés collectives que l'Etat a qualifiées de *terres vacantes* pour s'en emparer et les attribuer aux concessionnaires.

Puis les sociétés rémunèrent très mal le travail des noirs. Pouvant seules acheter les produits du sol, elles

fixent elles-mêmes, aussi bas que possible, le prix du caoutchouc. Considérant que le latex leur appartient, en vertu de l'acte de concession, elles déclarent ne payer aux indigènes que le travail nécessaire à le récolter ; et elles évaluent ce travail au plus bas prix. Elles supposent le caoutchouc récolté sur place, alors que souvent les noirs sont obligés de l'aller chercher fort loin ; ils doivent faire un ou plusieurs jours de marche dans la forêt, y vivre sans abri, exposés à toutes les intempéries, menacés par les bêtes fauves.

D'autre part, c'est en marchandises, et non pas en argent, que les compagnies payent les produits du sol ; et ces marchandises sont évaluées à très haut prix : 300, 400, 500 p. 0/0 de leur valeur réelle (prix de revient et frais de transports). J'ai vu vendre, dans certaines régions, entre 5 et 10 fr. le kilog de sel qui, frais de transport compris, revient à 1 fr. ou 1 fr. 25 ; et le sel est une marchandise tellement aimée des indigènes qu'on peut la considérer comme une sorte de monnaie.

Ainsi, en échange du caoutchouc évalué à un prix dérisoire, les indigènes reçoivent des marchandises évaluées à un prix exorbitant. Ils se sentent incapables d'obtenir facilement les produits d'Europe qu'ils désirent : paresseux de naissance, ils ne sont pas encouragés à travailler ; ils ne font aucun effort pour sortir de leur condition misérable. Le régime des grandes concessions est le plus sérieux obstacle au développement normal de ces races inférieures. Le bien-être et le progrès des indigènes sont intimement liés à la liberté du commerce.

Sauf circonstances exceptionnelles, les compagnies ne peuvent compter sur le travail volontaire des noirs. Comment, alors, peuvent-elles se procurer caoutchouc et ivoire ? En utilisant la pression de l'Etat et en employant pour leur propre compte la menace et la violence.

Les compagnies ont les premières demandé l'établissement d'un impôt à l'Etat : l'Etat, en réclamant l'impôt, contraindrait au travail les indigènes qui ne

possèdent rien. Le caoutchouc, versé comme impôt aux administrateurs par les indigènes des territoires concédés, est remis à la compagnie concessionnaire, et remboursé par elle à l'Etat ; les prix de rétrocession sont très favorables aux sociétés.

Les compagnies concessionnaires ont ainsi une responsabilité plus ou moins directe dans les odieuses violences par lesquelles certains administrateurs ont essayé de percevoir l'impôt en caoutchouc.

Par exemple, à Bangui, en 1904, soixante-huit otages sont enlevés dans deux villages mauvais payeurs (cinquante-huit femmes, dix enfants) ; emmenés à Bangui, ils sont entassés dans un étroit espace, sans lumière, à peine ou pas du tout nourris : quarante-sept de ces otages meurent en prison, de faim et de manque d'air (quarante-cinq femmes, deux enfants). Or, l'administrateur de Bangui avait soumis son plan pour la perception de l'impôt au directeur de la *Compagnie des caoutchoucs et autres produits* de la Lobaye ; et un agent de la compagnie concessionnaire accompagnait le commis des affaires indigènes chargé d'enlever les otages.

Le plus souvent les compagnies opèrent elles-mêmes. Dès l'origine, elles ont réclamé comme un droit le pouvoir de forcer les indigènes à travailler pour elles. Ayant reçu en concession les produits du sol, elles s'imaginent que l'Etat leur a concédé aussi la main-d'œuvre nécessaire à les récolter ; elles regardent les indigènes comme leur propriété, leur chose, leur instrument.

Dès 1901, le secrétaire de l'*Union Congolaise* (syndicat des compagnies concessionnaires), capitaine Renard, dans sa brochure, précédée d'une fort élogieuse préface de M. William Guynet, délégué du Congo au conseil supérieur des colonies, écrit pour proclamer « la nécessité d'imposer le travail à l'indigène » (1), constatant que l'esclavage, entre noirs, subsiste au Congo, il

(1) *Loc. cit.*, p. 59.

demande que les blancs puissent « continuer à leur profit une nouvelle forme d'esclavage ; et il ajoute : « Si le mot *esclave* choque et paraît malsonnant, il n'y a qu'à le remplacer par celui de *captif* » (1).

Animées de cet esprit, les compagnies concessionnaires encouragent plus ou moins secrètement leurs agents à employer tous les moyens pour obtenir du caoutchouc. A l'occasion d'un procès entre une compagnie congolaise, la *Kotto*, et l'un de ses agents, — procès où l'agent fut acquitté et la compagnie condamnée à mille francs de dommages-intérêts pour abus de citation directe, — il a été donné lecture des lettres confidentielles envoyées par la société à son directeur, en Afrique ; on y rencontre des phrases comme celle-ci : « N'oubliez pas que nos agents doivent être comme des pirates au petit pied » (2).

Les agents blancs ont à leur disposition des agents noirs, prêts à toutes les besognes. Certaines compagnies équipent elles-mêmes des *travailleurs armés* ; d'autres utilisent et paient des gardes régionaux prêtés par l'Etat. *Travailleurs armés* et gardes régionaux servent à terroriser les indigènes par la vue de leurs fusils. La menace suffit souvent. Quand elle ne réussit pas, on emploie la violence pour obliger les noirs à aller chercher du caoutchouc. On les emprisonne, on enlève comme otages leurs femmes et leurs enfants. On arrête le chef du village, on l'*amarre* (comme on dit là-bas) et on ne le relâche que contre une certaine quantité de caoutchouc ou d'ivoire. On fusille les récalcitrants.

Voici quelques faits précis. La plupart sont empruntés aux rapports rédigés par le service de contrôle local des compagnies concessionnaires, service créé quelque temps après le retour en France de la dernière mission Brazza, et supprimé, à la demande de coloniaux influents, M. Joseph Chailley, entre autres, dès qu'il eut prouvé son efficacité.

(1) *Loc. cit.*, p. 60.

(2) *Temps*, 30 juin et 8 juillet 1905.

Le service de contrôle a demandé au ministère des colonies, vainement, la déchéance de plusieurs compagnies.

Il signale pour la *Société de Setté Cama* « les exactions et les brutalités » de ses agents à l'égard des indigènes ; pour la *Compagnie de Fernan Vaz*, sa « méconnaissance absolue des règles les plus élémentaires de l'honnêteté » dans ses rapports avec les noirs.

Pour la *Compagnie française du Congo occidental*, il indique comme moyens d'action employés, « les voies de fait, les séquestrations, le pillage, l'incendie des villages et le meurtre » ; il cite des faits précis, comme le pillage et l'incendie de vingt villages par un agent blanc de la compagnie.

Dans la *Société* de la N'Kéni N'Kémé, un inspecteur du contrôle local constate les brutalités commises par un agent sur un indigène nommé Oïo ; le frère de la victime lui apporte « enveloppés de feuilles, une main et quelques doigts ratatinés à moitié pourris, qui étaient, disait-il, tombés à la suite d'un amarrage violent et prolongé ». L'inspecteur décrit ainsi Oïo : « Oïo est d'une faiblesse extrême... la main droite n'existe plus ; la main gauche n'a plus que le petit doigt qui menace de tomber lui aussi ; au bras droit et à la jambe droite, les traces blanches de l'amarrage subsistent très nettes. » Cependant, un fonctionnaire chargé d'une contre-enquête, innocente l'agent de la compagnie et adresse au service du contrôle un rapport où il déclare : « Oïo s'est présenté en bonne santé, *moins ses deux main perdues*; et d'une façon très allègre. » L'agent de la compagnie est condamné à 16 francs d'amende.

En ce qui concerne la *Compagnie Française du Haut-Congo*, un administrateur, M. Prins, accuse les dirigeants de la société d'avoir organisé une expédition à main armée pour châtier des noirs qui auraient pillé une de leurs factoreries, expédition au cours de laquelle, selon les indigènes, deux d'entre eux ont été tués, et près de cent-cinquante cases brûlées. Un juge complaisant fait une contre-enquête favorable aux concessionnaires.

L'administrateur, pour des raisons de valeur discutable, qui paraissent avoir été de simples prétextes, est traduit devant un Conseil d'enquête et puni de rétrogradation.

Pour la *Compagnie des caoutchoucs et produit de la Lobaye*, « deux mots, écrit le Commissaire spécial du Gouvernement auprès des compagnies concessionnaires, — deux mots caractérisent son action : violence allant jusqu'au crime et malhonnêteté allant jusqu'au vol. » Le délégué du gouvernement auprès de cette société ayant signalé « le bond inattendu » de ses bénéfices, le Commissaire spécial écrit : « Le bond inattendu, la société l'a fait dans le sang. »

A propos de cette même compagnie, le gouverneur général du Congo français par intérim, M. Martineau, écrit au ministre :

« Le procureur de la République à Brazzaville a été saisi par mes soins de tous les crimes et délits relevés par les inspecteurs, officiers de police judiciaire, contre un certain nombre d'agents de la compagnie susvisée. Je ne dois pas toutefois vous dissimuler que je crains bien qu'il n'en soit de cette affaire comme de toutes celles, sans exception, où la responsabilité des sociétés concessionnaires s'est trouvée ou se trouve engagée depuis quatre ans : aucun des agents contre lesquels des faits graves sont relevés ne se trouve plus dans la colonie au moment où s'ouvre l'enquête judiciaire. Cette enquête devient ainsi fort difficile, sinon impossible, et il n'y a, en fait, aucune sanction aux délits et parfois aux crimes qui sont commis. Cependant, ces délits ou ces crimes sont peu contestables, et les renseignements administratifs que je possède et que je vous communique pourraient, à mon sens, la plupart du temps, suffire à des sanctions administratives, non plus contre des individus, mais contre les sociétés elles-mêmes qui ont conseillé ou simplement toléré des pratiques contre lesquelles protestent l'humanité non moins que les intérêts bien entendus de la colonie et des sociétés elles-mêmes. »

Enfin la Société de *la M'Poko* a rivalisé de crimes avec les célèbres Sociétés du Congo belge l'*Abir* et la

Mongala. En 1906, un administrateur, nommé dans le pays, reçoit d'innombrables plaintes d'indigènes. Un juge de paix à compétence étendue est chargé de faire une enquête : il conclut que l'institution des camps d'otages où l'on enferme les femmes et les enfants pour forcer les hommes à la récolte du caoutchouc a été un moyen d'action régulièrement employé par la Société, et qu'au moins QUINZE CENTS MEURTRES d'indigènes ont été commis par ses agents noirs, au su de ses agents blancs. Il signale le fait effroyable que les agents noirs de la compagnie, anthropophages, s'étant plaints de manquer de viande, on leur livra, comme nourriture, les habitants de quelques villages.

Les révélations faites en janvier 1908, à la cour d'assises de Brazzaville permettent de reconstituer quelques scènes de ce drame sanglant. Plusieurs agents noirs et deux agents blancs y comparurent ; un autre agent blanc s'était suicidé à l'arrivée du juge de paix chargé d'enquêter, un autre étant mort subitement, au cours de l'enquête, s'étant sans doute empoisonné.

Le directeur, en Afrique, de la Société, un nommé Schiotz, de nationalité belge, avait donné à ses agents ce mot d'ordre, révélé par l'accusé Flébus au cours d'un d'interrogatoire ; « Faire du caoutchouc à tout prix, même par le crime. » Il recommandait à ses agents de ne parler dans leurs rapports que de « défense » et jamais d' « attaques » : le prétexte de la « légitime défense » devait servir à excuser les pires violences. Les agents blancs et noirs de la compagnie obéirent à ce mot d'ordre. Un rapport officiel établit, à l'aide des livres de la Société, « que la production du caoutchouc était en raison directe de la consommation de cartouches ».

Par exemple, en janvier 1906, l'agent Sailly, qui dirigeait la factorerie de Baba, réunit six hommes armés pour attaquer un village dont les habitants se refusent à la récolte du caoutchouc ; il leur donne ses ordres, leur distribue des munitions. Dès l'aube, le détachement pénètre dans le village, tire un feu de salve, tue six

noirs, hommes et femmes, et un enfant, s'empare de trois femmes, pendant que les autres habitants s'enfuient. « Les trois prisonnières furent gardées à Baba pendant deux mois environ. Leur rançon fut fixée à treize sacs de caoutchouc pour chacune. Pendant toute la durée de leur séquestration, les trois malheureuses servirent d'instrument de plaisir aux hommes armés, comme du reste leurs compagnes d'infortune. La factorerie de Baba contenait toujours au moins vingt femmes détenues dans ces conditions. »

Et voici quelques-uns des trente assassinats commis par l'agent noir de la Société, Kangabouka :

« A l'appel du matin, Denguelé apporte, comme de coutume, la récolte de caoutchouc faite la veille. Kangabouka la trouvant insuffisante, prend son fusil et tue l'indigène.

« Ouagounda avait abandonné son travail pour aller chercher sa femme. Kangabouka se met à sa recherche, le découvre dans la brousse et le tue...

« Kangabouka, après avoir réuni les travailleurs de la factorerie, leur reproche leur paresse et les menace ; effrayés, les indigènes s'enfuient. Kangabouka prend son fusil, vise le dernier des fuyards, tire et le tue. »

A la cour d'assises, les agents blancs Flébus et Sailly ont été acquittés ; les agents noirs condamnés à des peines relativement faibles (Kangabouka à vingt ans de travaux forcés). Les uns et les autres ont paru à tous avoir été de simples instruments entre les mains des directeurs de la Société.

Au Congo français, comme au Congo belge, le capitalisme a instauré un régime d'injuste monopole, de pillage et de massacre. Il n'est sans doute pas d'endroit au monde où les prolétaires aient été plus complètement dépouillés, plus férocement exploités.

Quel remède proposer à de si grands maux ? Il est impossible de compter sur l'*action directe* des indigènes. Quand leur situation devient intolérable, ceux-ci se révoltent ; ils massacrent les agents blancs ou les trai-

tants noirs de la compagnie, pillent et brûlent ses magasins. Les révoltes, souvent cruelles, sont provoquées par des exactions si insupportables qu'elles apparaissent justifiées.

Mais elles n'améliorent pas de façon durable la condition des indigènes. L'Etat réprime à main armée les soulèvements provoqués par les abus et les crimes des compagnies concessionnaires. Les noirs retombent sous le joug.

Les Congolais sont trop faibles, à tous les points de vue, pour pouvoir jamais efficacement résister à leurs oppresseurs. L'émancipation de ces travailleurs ne pourra venir de ces travailleurs eux-mêmes. On ne peut malheureusement compter que sur l'opinion publique de la métropole ; et l'opinion publique souvent égarée par des informations mensongères, est toujours lente à s'émouvoir des misères lointaines.

En France comme dans plusieurs centres des grands pays, une *Ligue pour la défense des indigènes du Congo* (Congo français et Congo belge) s'est constituée en 1908, sous la présidence d'honneur de M. Anatole France. Elle groupe tous les honnêtes gens qu'indigne ce régime inique et cruel. Elle demande que la domination des blancs n'entraîne pas pour les noirs les pires conséquences, esclavage, vol, viol, torture, assassinat. Elle réclame pour les indigènes la restitution de leurs propriétés collectives et le droit d'exploiter les produits de leur sol ; elle réclame le retour au libre commerce, indispensable au relèvement matériel et moral des noirs (1).

---

(1) La *Ligue française pour la défense des indigènes dans le bassin conventionnel du Congo* a son siège social 278, boulevard Raspail, Paris. Son bureau est ainsi composé : *Président d'honneur de la Ligue Française :* Anatole France ; *Président effectif du Comité International ;* Pierre Mille ; *Secrétaire du Comité International :* Ch. Paix-Séailles ; *Président effectif de la Ligue Française :* Félicien Challaye ; *Vice-présidents :* F. Dubief, ancien ministre ; Emile Borel, professeur à la Sorbonne ; *Secrétaire général :* Mony Sabin.

Les membres de la Ligue fixent eux-mêmes le montant de leur cotisation, qui ne saurait être inférieure à deux francs. Ils reçoivent un Bulletin trimestriel qui les renseigne sur l'état actuel de la question du Congo.

Un Comité international unit les efforts des Ligues autonomes de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suisse, qui s'accordent à exiger une transformation totale du régime congolais.

Depuis trois ans qu'elle existe, la Ligue Française a, par son *Bulletin trimestriel* et les articles ou conférences de ses membres, contribué à révéler la vraie situation des Congolais. Elle a participé au mouvement de l'opinion publique universelle, qui a mis fin à l'Etat Indépendant du Congo et amené la Belgique à entreprendre, dans sa colonie, une réforme, encore insuffisante, du régime léopoldien. Elle est intervenue à plusieurs reprises auprès du Gouvernement et du Parlement, pour demander les réformes favorables aux noirs du Congo français ; elle a obtenu quelques améliorations.

C'est sous prétexte de satisfaire aux demandes de la Ligue qu'a été opéré récemment une transformation du régime de onze sociétés concessionnaires dans le bassin de la Sangha : Les compagnies ont renoncé au monopole du bois et de l'ivoire ; elles ont accepté que le caoutchouc et tous les produits des réserves indigènes (malheureusement mal délimitées) restent à la disposition des autochtones. La Ligue s'est efforcée de faire modifier, elle s'efforce de faire appliquer ces nouveaux contrats de manière que les noirs en retirent des avantages positifs. Enfin tout récemment, dans l'affaire de la N'Goko Sangha, la Ligue, a contribué à empêcher que les Congolais soient obligés de payer à cette compagnie paresseuse et procédurière une indemnité illégale et inique de deux millions et demi de francs.

Telle paraît être, actuellement, la seule action efficace qui puisse être tentée pour le progrès et pour le salut de trente millions d'hommes, de femmes et d'enfants, au Congo Français et au Congo Belge.

Félicien Challaye.

Le Socialisme en Grèce

Le progrès du socialisme en Grèce est très lent, les conditions sociales et politiques ne lui étant pas favorables pour le moment.

Les premières tentatives de propagande ont été faites en 1885, par l'apparition d'une revue mensuelle : *Ardin* (De fond en comble).

On dit qu'il n'y a que le premier pas qui coûte ; mais, en Grèce, tous les pas ont coûté cher au socialisme. Je puis le dire par mon expérience personnelle, car c'est moi qui suis le fondateur d'*Ardin*.

Depuis lors, il s'est passé un quart de siècle, sans que la propagande socialiste ait cessé un seul instant. Pourtant, le mouvement ouvrier et socialiste en Grèce manque encore de cohésion. C'est que l'esprit de discipline et d'organisation fait défaut au peuple grec. Outre cela, il y a eu des compétitions personnelles, qui ont nui beaucoup au progrès du mouvement.

Ardin a cessé de paraître après deux années d'existence, en 1887 ; mais j'ai continué à faire de la propagande directe et individuelle.

Parmi les faits de notre activité socialiste pendant cet espace de temps, je dois noter : ma participation comme délégué grec au congrès socialiste international de Paris de 1889 ; une réunion de 5.000 ouvriers à Athènes, devant lesquels j'ai développé les principes du socialisme et de la solidarité internationale ; ma candidature à la Chambre, à Patras et Athènes, en 1895, et autour de laquelle se sont groupées plus de 4.000 voix socialistes ; la fondation, en 1901, de la revue socialiste *Erevna,* qui paraît encore ; l'organisation par moi, en 1909, de la *Ligue des ouvriers de la Grèce*, — la seule organisation prolétaire socialiste dans notre pays — ; la réunion monstre de Volo, à laquelle prirent part plus de 10.000 ouvriers ; mon élection de l'année dernière,

en même temps que celle de deux camarades, pour la première Chambre révisionniste ; ma réélection pour la seconde Chambre. Tous ces faits sont autant d'étapes successives dans le progrès lent du socialisme en Grèce.

Il est certes très regrettable que je n'aie pas été secondé dans mes efforts de diffusion des idées socialistes. Il est vrai que d'autres ont cherché à influencer la classe ouvrière grecque, quand ils ont compris de quelle importance peut être son concours dans les luttes politiques. Ils ont réussi à fonder quelques organisations ouvrières, mais tout à fait en dehors de l'esprit socialiste. Il nous est réservé, à nous, socialistes, de leur inculquer cet esprit et de les ramener en bloc au mouvement socialiste international.

Toutefois, sans avoir gagné la classe ouvrière grecque, nous pouvons dire que les idées socialistes ont réussi quand même à réveiller un certain sentiment de classe en elle. Ainsi, l'influence des idées socialistes n'a pas été étrangère aux événements insurrectionnels du 15 août 1909.

Quoique soutenu par l'armée, ce mouvement était marqué aussi par un esprit antiploutocratique très prononcé.

A cette disposition des esprits, nous devons l'entrée d'un certain nombre de députés socialistes, semi-socialistes, voire même pseudo-socialistes dans la première Chambre révisionniste, élue après le mouvement insurrectionnel de l'année dernière.

Plus tard, quand les politiciens eurent réussi à créer une diversion à cet esprit antiploutocratique, la réélection des vrais socialistes dans le second parlement révisionniste a été empêchée.

En ce qui me concerne personnellement, j'ai été réélu, mais on m'a invalidé, en se servant de toute sorte de prétextes. En même temps, les socialistes furent exposés à des persécutions.

Voici quelques renseignements relatifs aux différentes associations ouvrières existantes.

Il y a actuellement en Grèce 45 sociétés ouvrières, qu'on peut diviser en trois catégories :

Un premier groupe comprend 17 sociétés, formant la *Fédération des ouvriers d'Athènes et du Pirée*. En réalité cette association est plutôt capitaliste qu'ouvrière, car à sa tête se trouvent des patrons.

Un second groupe comprend 14 associations, réunies sous le nom de *Centre ouvrier d'Athènes*. Le secrétaire de cette union m'a assuré qu'elle ne contient pas de patrons ni de capitalistes, mais son esprit n'en est pas moins étranger aux intérêts de la classe ouvrière. En effet, les ouvriers n'y font guère que de la musique et de la danse ; parfois ils s'intéressent à une grève, mais jamais ils ne font d'acte socialiste. Cette organisation a été fondée en mars 1910; mais, d'après mes informations, le nombre total de ses membres ne dépasse pas le chiffre de 150, soit le nombre nécessaire de personnes pour constituer les comités de ces associations.

Le troisième groupe enfin est composé de 14 associations éparpillées, mais qui, par le fait d'avoir refusé d'adhérer à un des deux groupements précédents, font preuve d'une certaine tendance révolutionnaire.

Ce que j'ai dit se rapporte à la capitale et à son port de mer, le Pirée, mais c'est aussi à peu près le cas pour Volo, Larissa, Patras, Cephalonie. A Volo et à Cephalonie, l'influence socialiste est un peu plus prononcée. Volo appartient à la province de Thessalie, qui est actuellement encore en plein mouvement agraire dirigé contre les grands propriétaires, ce qui rend plus facile la propagation des idées socialistes. A Cephalonie, le mouvement a pris de l'élan, après l'assassinat d'un des apôtres de notre parti, Marinos Antippas.

Il y a, dans le Parlement actuel, cinq à six députés professant les idées du socialisme d'Etat. Par leurs opinions politiques, ce sont des réactionnaires, et ils ne furent pas pour peu dans mon invalidation. Ils s'intitulent « sociologues » et font paraître une revue hebdomadaire appelée *Communisme*.

A part les groupements ouvriers dont j'ai parlé plus haut, il faut mentionner la *Ligue des ouvriers de la Grèce*, comptant 600 membres, en majorité socialistes. C'est sur son programme que je me suis fait élire député.

Nous adhérons aux postulats et aux revendications du socialisme international.

En tête de nos déclarations figurent la socialisation des moyens de travail, les droits politiques pour les femmes, la confédération des peuples balkaniques. *Erevna*, qui est l'organe de la Ligue, tire de 5.000 à 6.000 exemplaires.

Cette année, au premier mai, nous avons constitué notre comité central, composé de 18 membres. Son but principal sera de donner au mouvement socialiste en Grèce une organisation réelle et solide.

Nous espérons ainsi arriver bientôt à avoir en Grèce un véritable parti socialiste, digne de l'Internationale ouvrière, dont nous voulons mériter la sympathie fraternelle.

P.-E. Dracoulis.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

ENQUÊTES

Une Commune Viticole du Midi

(MONOGRAPHIE RURALE)

(Suite et fin) (1)

V. — La Politique au Village

Avant d'en arriver à la situation financière et administrative de la commune, il est nécessaire de dire quelques mots de sa situation politique et des luttes dont elle a été le résultat.

Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique sont représentées à Adissan, comme dans tout village du Midi qui se respecte. On peut s'en rendre compte par le relevé des dernières élections municipales.

L'ancien maire, brave ouvrier agricole sans culture intellectuelle, était l'instrument inconscient de l'instituteur. Celui-ci, radical gouvernemental, était fort critiqué, et plus particulièrement par les éléments socialistes fort nombreux dans la commune, ainsi qu'on va le voir. Cet instituteur était accusé, comme secrétaire de mairie, de laisser aller à vau l'eau les affaires de la commune, et, d'autre part, de négliger par trop l'éducation et l'instruction de ses élèves. Le conseil municipal, contre la volonté du maire, demanda son déplacement, en s'appuyant sur une très obscure histoire de fournitures scolaires. Le maire apparaissait comme l'homme des radicaux de la Préfecture et des gros propriétaires réactionnaires, qui étaient ses véritables conseillers ou, comme on dit là-bas, « les seuls profiteurs des prérogatives municipales ». Après une délibération du conseil réclamant la fin d'un tel état de choses, le maire essaya

1) Voir notre dernier numéro.

bien pendant quelque temps de garder son poste, en prenant des résolutions à l'insu de ses collègues ; mais pendant plus d'un an, ceux-ci refusèrent de délibérer, et, finalement, la dissolution du conseil fut prononcée. Petites causes, grands effets !

Au renouvellement partiel de juillet 1910, sur 230 électeurs inscrits, les voix, au premier tour de scrutin, se répartirent de la manière suivante entre les quatre listes présentées : La liste du parti socialiste, qui avait mené le plus courageusement la campagne contre le maire, arrivait en tête, obtenant de 90 à 75 voix, elle était la seule complète c'est-à-dire comptant 12 candidats pour les 12 sièges à pourvoir. Une liste radicale indépendante de 4 candidats obtenait une moyenne de 45 voix ; elle était composée d'amis de M. Razimbaud qui dans l'Hérault forment un parti radical à part, anti-officiel et surtout opposé aux Lafférristes, de la « Petite Chapelle » (C'est ainsi que, dans le pays, on appelle les radicaux qui suivent la politique du *Petit Méridional*, par opposition à leurs adversaires, les hommes de la « Grande Sacristie », qui sont les amis de la *Dépêche*). La plus grande part de la politique se débat, entre ces deux fractions ennemies. A dire vrai, le sectarisme et les mœurs électorales du parti Lafferre, parti gouvernemental, sont de beaucoup les plus épouvantables. Aussi les socialistes sont-ils beaucoup plus rapprochés de la fraction Razimbaud, qui les a soutenus en maintes occasions.

Dans la commune d'Adissan, les « officiels » étant fort peu nombreux essayèrent une combinaison qui fut peu heureuse quant aux résultats ; afin d'arriver, ils soutinrent 3 candidats « ouvriers » destinés à battre en brèche ceux du parti socialiste ; de plus, ils se gardèrent bien de s'avouer les amis du gouvernement. Le résultat fut une déception amère pour eux qui avaient tant espéré, puisque leurs « ouvriers » obtinrent tout juste 25 voix.

Enfin, comme d'ordinaire, les royalistes pur sang ne pouvaient manquer d'affronter la bataille ; une liste de

l'*Action Française* réunit 33 voix sur les noms de 3 candidats.

Quatre des candidats du parti socialiste furent élus au premier tour de scrutin, et 7 au deuxième tour, en compagnie d'un radical indépendant. Le maire est maintenant notre camarade Bertrand, petit propriétaire aisé, mais collectiviste convaincu ; c'est un vieux militant qui a écrit sur *La propriété et la classe ouvrière*, une brochure dans laquelle ses opinions socialistes révolutionnaires sont nettement affirmées.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter aux résultats de cette bataille municipale ceux des élections législatives du mois de mai 1910. Deux candidats étaient en présence ; c'étaient MM. Barthe, candidat du Parti, aujourd'hui député, qui obtint 135 voix, et Augé, député sortant radical, qui s'en tira avec 30 voix. Ces chiffres ne laissent, on le voit, aucun doute sur les sentiments politiques des habitants de la commune.

L'esprit d'association est assez développé à Adissan. Il y existe un groupe socialiste vieux déjà d'une dizaine d'années, et dont le secrétaire est le maire lui-même, notre camarade Bertrand ; c'est le seul groupe politique organisé.

Sur le terrain économique, nous trouvons une caisse locale de crédit agricole adhérente à la caisse départementale, très florissante et très suivie. Une société de secours mutuels réunit plus d'une centaine de membres; elle donne à ses membres le secours-maladie, c'est-à-dire le médecin et le pharmacien gratuits ; la cotisation perçue est de 75 centimes par mois, et il y a en caisse plus de 2.000 francs.

Enfin, existe à Adissan un syndicat ouvrier formé il y a quelques années. Il s'était endormi pendant la crise viticole, mais s'est reformé cette année, année d'abondance et de richesse. Ce syndicat fait payer à ses adhérents une cotisation mensuelle de 15 centimes ; il est adhérent à la Bourse du travail de Montpellier, à la Fédération des travailleurs de la terre, et, par là-même, à la Confédération générale du travail.

Quelques jours après le renouvellement municipal, les ouvriers se mettaient en grève. Le syndicat composé de 50 membres, était suivi dans la lutte par tous les ouvriers et petits propriétaires travaillant chez les autres ; il y eut de 130 à 150 grévistes. La grève dura deux jours pleins. Les grévistes, qui réclamaient une augmentation de salaires, remportèrent une pleine victoire ; la journée de travail, qui primitivement était, en temps ordinaire, de 2 fr. 40, passa à 3 francs ; le travail du sulfatage s'éleva de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 pour 7 heures de travail ; enfin la journée de 8 heures de la saison des vendanges, qui n'était que de 4 francs, fut portée à 4 fr. 50. Par leur syndicat, les travailleurs agraires d'Adissan ont donc réussi à conquérir sur leurs camarades des environs une situation quasi privilégiée.

Mais revenons à la politique municipale. Les socialistes sont maîtres de la mairie ; qu'y peuvent-ils faire ? Telle est la question que nous avons posée au maire, le citoyen Bertrand. Celui-ci a bien voulu nous confier un exemplaire du budget communal. Jetons-y un coup d'œil et voyons quels enseignements il comporte.

VI. — Le Budget Communal.

Sans doute, le budget de 1911, que nous publions ci-dessous, n'a pas été préparé par la municipalité actuelle. Mais il convient de tenir compte que, dans l'ancien conseil municipal, la majorité qui avait lutté contre le maire, était en grande partie composée par nos amis politiques qui sont restés au pouvoir. C'est à leur action que nous devons l'inscription au budget actuel de la plupart des réformes qui y figurent. Ce sont celles qu'on peut faire dans une commune surchargée d'impôts, malgré l'exiguité de son budget.

Examinons donc ce budget. C'est, nous le répétons, celui d'une toute petite commune. Les dépenses et recettes régulières y sont de même ordre que dans la plus grande cité ; leur chiffre seul est plus faible. Mais ce peu

d'élévation permettra de mieux saisir l'importance des sacrifices consentis (notamment en ce qui concerne l'instruction publique) et des réformes faites.

Voyons d'abord les recettes. Presque toutes proviennent des centimes additionnels ajoutés au principal des contributions directes dues à l'Etat. C'est qu'ici, en effet, il n'y a pas d'octroi, presque pas de taxes spéciales autorisées, pas de revenus communaux. Les recettes globables sont de 18.849 fr. 03. Or, le principal des contributions directes se décompose ainsi :

Contribution foncière	bâtie	1.468 fr.
	non bâtie	4.457 fr.
Contribution personnelle et mobilière		1.152 fr.
Contribution des portes et fenêtres		547 fr.
Contribution des patentes		237 fr. 75
		7.861 fr. 75

Nous avons donc :

150 centimes 5/10 pour insuffisance de revenus	11.506 fr.
10 centimes pour traitement du garde-champêtre	800 fr.
3 centimes pour secours aux familles des réservistes et territoriaux	300 fr.
5 centimes spéciaux sur les contributions foncières et personnelles	325 fr.
5 centimes pour l'entretien des chemins vicinaux	387 fr.
Soit au total 173 centimes 5/10 qui donnent...	13.318 fr.

Pour tout bien communal, en dehors des édifices et écoles, une rente Fournier, de 153 fr., constitue la seule propriété collective d'Adissan ; encore est-elle spécialement affectée à d'anciens militaires. Cette absence de richesses communes est donc la principale cause de l'élévation anormale des centimes additionnels et de la lourdeur générale des impôts qui pèsent sur le contribuable.

Ajoutons, cependant, que, par attribution résultant d'une loi spéciale, la commune reçoit :

Sur les patentes.....	20 fr.
Sur l'impôt des chevaux et voitures...	18 fr.
Sur les permis de chasse.....	150 fr.
Soit au total.....	188 fr.

Ce n'est pas le Pérou, comme on voit. Mais cela n'a pas empêché la municipalité d'entrer hardiment dans la voie des réformes. Sous la pression des socialistes, l'impopulaire impôt des prestations a été supprimé et remplacé par la taxe vicinale de 20 centimes, qui rapporte 1776 francs. Par cette taxe, au lieu que chaque contribuable soit également frappé, ce sont les plus gros d'entre eux qui sont obligés de verser au prorata de leurs impôts. Mais même ainsi transformé, cet impôt reste une inégalité. Il est destiné à l'entretien des chemins vicinaux ; or les petites communes comme Adissan ont le même nombre de kilomètres à entretenir que de grosses communes, où le nombre des contribuables est double, triple et décuple même quelquefois.

Reste, comme autre ressource, la location du presbytère pour la somme annuelle de 162 francs. Ce n'est pas pour rien, et l'on voit que la municipalité tient à indiquer nettement ses sentiments républicains. En plus de cette somme, elle touche, du reste, et du fait de la suppression du budget des cultes, 323 fr. 41. L'anticléricalisme lui rapporte donc en 1911 une somme totale de 485 fr. 41. Ce n'est pas rien, comme on voit, et, en tout cas, dans un budget si surchargé, cette manne... céleste n'est certes pas à négliger.

Encore une taxe sur les chiens, de 180 fr., et une taxe de visite de 400 fr. sur les viandes, et nous avons épuisé le chapitre des ressources. Les bouchers doivent payer par tête de bétail, pour l'inspection sanitaire, jusqu'à concurrence de cette somme. C'est là un heureux procédé !

Récapitulons donc le budget des recettes :

Centimes additionnels 173 5/10e.....	13.318 fr.	
Rente foncière.....	153 fr.	
Attributions de la loi.....	188 fr.	
Taxe vicinale.....	1.776 fr.	
Application de la loi de séparation..	485 fr.	41
Taxes sur les chiens et d'abattage..	580 fr.	
Total général des recettes.....	16.500 fr.	41

La différence entre cette somme de 16.500 fr. 41 et les 18.849 fr. 03 du début provient de l'oubli volontaire que nous avons fait de cinq emprunts. Ces cinq emprunts se répartissent ainsi :

1° Pour la construction de l'école des garçons 13.120 fr. ; 2° pour l'école des filles 14.000 fr. ; 3° pour le cimetière 5.200 fr ; 4° et 5° enfin, pour une rue et un chemin, 6.782 fr. 62. C'est donc une somme de 2.348 fr. 62 d'intérêts d'amortissement à débourser en 1911. Le centime étant, à Adissan, à 78.72, cela fait encore 29 centimes 8/10 à ajouter aux 173 5/10 déjà notés. Bien que nous n'ayons pas à retrouver ces sommes dans les dépenses, le contribuable ne les en paiera pas moins ; il aura donc en tout 203 centimes 3/10. Pour une commune de 800 habitants, on conviendra que c'est véritablement fantastique.

Puisque nous en avons fini avec les ressources, passons maintenant aux dépenses. Avec d'aussi maigres recettes, elles sont forcément très limitées, et la municipalité, si bien intentionnée qu'elle soit, ne s'en trouve pas moins dans l'impossibilité de réaliser la plupart des réformes inscrites au programme de son parti.

Des 16.500 fr. 41 de recettes, il faut d'abord retrancher les dépenses obligatoires, déterminées par avance et auxquelles des recettes ont été spécialement affectées, dans la plupart des cas, par la loi. Nous avons :

Garde-champêtre.....		800 fr.
Secours aux réservistes (0 fr. 75 par jour)..		300 fr.
Frais de voirie vicinale et rurale provenant des centimes *ad hoc*.....	387	2.163 fr.
et de la taxe vicinale.....	1776.	

Rente Fournier (dotation aux anciens militaires)	152 fr.
Inspection sanitaire (par le produit de la taxe d'abattage)	400 fr.
Total	3.815 fr.

Il reste donc, comme somme disponible : 16.500 fr. 41 moins 3.815 francs = 12.685 fr. 41.

Voyons ce que fait la commune d'Adissan de cette somme qui lui reste.

Il faut d'abord penser aux frais généraux d'administration. Sur ce terrain encore, la municipalité n'est pas libre de son budget. Si elle peut, dans une certaine mesure discuter le chiffre, la dépense n'en reste pas moins obligatoire. Il en est ainsi des imprimés à la charge des communes) (55 fr.) des frais de registre de l'état-civil (32 fr. 20), de l'abonnement à *l'Officiel* (édition des communes (4 fr.), de l'entretien de la mairie (100 fr.), des contributions sur les biens et revenus communaux (80 fr.) ; il faut y ajouter des frais de bureau (65 fr.), la conservation des archives (100 fr.), la confection des rôles (30 fr.), la contribution au traitement du receveur municipal (410 fr. 30) et celui de secrétaire de mairie, qui, dans une commune socialiste, doit être à peu près convenablement rétribué ; il touche 800 fr. Cela fait une somme globale de 1676 fr. 50, sans parler du traitement du garde-champêtre, que nous avons déjà compté. Voilà de ce fait la dixième partie des recettes engagées. Bien qu'aucune dépense ne soit évidemment exagérée, on conviendra que c'est là une situation financière plutôt tendue.

VII. — Quelques Réformes

Et cependant, dans les étroites limites de sa très relative liberté, la municipalité d'Adissan a tenté d'accomplir des réformes et d'apporter quelques améliorations à ses services publics. Ne pouvant tout envisager, faute d'argent, elle a limité son effort et, par un sentiment

dont il convient de la louer sans réserve, elle s'est surtout tournée vers l'instruction. Ce qu'elle a fait, d'autres l'ont fait avant elle, mieux et plus grand, sans doute, mais peut-être n'avaient-elles pas les mêmes difficultés à vaincre et d'aussi faibles moyens ; peut-être même n'ont-elles pas eu la robuste et saine pensée de ces paysans en voie d'émancipation, qui ont songé qu'en arrachant l'enfance à l'ignorance, ils poursuivaient l'œuvre commencée au prix de tant de sacrifices et préparaient les victoires de demain.

Il faut reconnaître que la municipalité d'Adissan a vu sa tâche relativement facilitée par ce fait que soit routine, soit scepticisme, soit même encore sympathie, elle n'a pas rencontré d'opposition de la part de l'administration. De plus, imprégnée de l'esprit socialiste, elle n'a pas hésité à donner satisfaction aux revendications, vaines ailleurs, des organisations d'instituteurs. Elle a de beaucoup dépassé le minimum imposé par la loi et exigé par la préfecture.

Nous avons déjà vu en examinant le budget, qu'elle avait contracté des emprunts pour construire école de garçons et école de filles ; elle a fait mieux. Elle a créé une garderie et une classe enfantine. La première réunit 30 enfants et la seconde, 29. Ces deux établissements, où les enfants sont surveillés et soignés aussi bien qu'on peut le désirer, permettent aux mères de compléter par leur travail le salaire insuffisant du mari. La surveillante de la garderie est payée 450 fr., et le local en coûte 475. La directrice de l'école enfantine reçoit 1100 fr.

Les écoles, qui sont fréquentées par 50 garçons et 50 filles, ont 200 fr. pour la conservation des immeubles. Des cours d'adultes sont gratifiés de 200 fr. à l'instituteur et à l'institutrice. Les surveillances d'enfants après la classe absorbent 500 fr. Et on ne lésine pas pour l'éclairage et le chauffage, auxquels une somme de 100 fr. est sacrifiée, non plus que pour le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, dont la subvention est de 600 francs.

Il y a mieux : le balayage des classes et des lieux d'aisance n'est plus effectué par les élèves, mais par le balayeur public qui, en dehors de son traitement, touche pour cette besogne 125 fr. ; le nettoyage des cabinets est inscrit pour 150 fr.

Enfin, et c'est certes le point le plus important, la fourniture gratuite des livres scolaires aux élèves est un fait accompli ; cela coûte 750 fr., ainsi divisés : 300 aux garçons, 300 fr. aux filles et 150 à la classe enfantine.

Ce budget, plus éloquent par lui-même que toutes les dissertations, montre avec quel soin, dans une aussi petite commune, les socialistes ont souci de l'école laïque et de ses progrès. C'est la meilleure réponse qu'on puisse faire à bien des calomnies.

Récapitulons le budget de l'instruction publique :

Surveillante de la garderie	450 fr.
Directrice de l'école enfantine	1100 fr.
Location des locaux	475 fr.
Conservation des immeubles	200 fr.
Cours d'adultes	200 fr.
Surveillance d'Études	500 fr.
Eclairage et chauffage	100 fr.
Entretien du mobilier et du matériel	600 fr.
Balayage des classes	125 fr.
Nettoyage des cabinets	150 fr.
Fournitures gratuites aux élèves	750 fr.
Total	4650 fr.

C'est donc plus du quart de son budget que la commune d'Adissan consacre à l'instruction de ses enfants.

Dans le domaine de l'assistance, la municipalité socialiste a tenté également de faire quelques réformes importantes, tout au moins pécuniairement. Pour l'application de la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, elle avait proposé 240 fr. ; elle avait aussi ouvert un crédit de 150 fr. pour l'assistance médicale gratuite. C'étaient là d'excellentes choses, mais pour les accomplir, on avait compté sans M. le

Préfet de l'Hérault. Quand le budget lui fut soumis conformément à la loi, ce fonctionnaire s'émut dans son conservatisme administratif de cette volonté de réformes. Mais les deux derniers articles attirèrent plus spécialement son attention, et il réduisit les vieillards, infirmes et incurables à 95 fr. et l'assistance médicale gratuite à 108 fr. Pour cette dernière, la réduction encore qu'exagérée, eut, à la rigueur, pu passer ; mais réduire de 240 à 95 fr. l'assistance aux vieillards, voilà qui était, certes, abusif. Mais les préfets n'ont point coutume de vivre en paix avec la logique, le bon sens et les sentiments humains : celui de l'Hérault a discuté les indigents d'Adissan et a réduit un budget qui, l'année précédente, avait été de 200 francs. Cela ne l'empêchera sans doute pas de parler de la bonne volonté du gouvernement pour faciliter l'application des lois sociales et des résistances rencontrées dans des communes. Et l'administration continuera partout à arrêter les meilleures initiatives.

La dite administration se montre beaucoup plus tolérante pour les 25 francs alloués pour la répression des fraudes à la C. G. V. (Confédération générale des vignerons), œuvre réactionnaire qui fait illusion sur son efficacité à tous les vignerons de là-bas. Que dirait-elle si les 25 francs étaient alloués à la C. G. T. ou à la Bourse des coopératives pour permettre à ces deux organisations de signaler ou de réprimer les mêmes fraudes ?

Bien heureux qu'elle ne dise rien des 100 fr. votés à l'Institut Pasteur pour la vaccination, des 25 fr. à l'Institut contre les fraudes de Montpellier et des 20 fr. à l'hôpital de Lodève ! On peut se demander comment elle a laissé passer les 900 fr., proposés, il est vrai, sous le titre : entretien de chemins, mais destinés à l'organisation de travaux pour les chômeurs.

Cette dernière réforme est certes la plus heureuse et la plus importante des inovations des socialistes au conseil municipal d'Adissan. Même établie sous une forme provisoire, cette œuvre d'assurance municipale

contre le chômage répond à un réel besoin. Lors de la grève dont nous avons parlé plus haut, la menace de ces travaux pouvant assurer le pain des grévistes fut une des causes de la victoire, et la conquête de la mairie en fut l'instrument.

Ajoutons au budget de l'assistance et de l'hygiène, 20 francs pour les enfants assistés, 20 fr. pour les aliénés (deux dépenses obligatoires), le salaire du balayeur public (450 fr.), 200 fr. pour l'entretien des rues, places, routes, etc., le salaire du cantonnier communal et fossoyeur (800 fr.) ; laissons de côté les 400 fr. d'inspection sanitaire que nous avons déjà comptés et nous arrivons ainsi au total respectable de 2.763 fr.

VIII. — Un Village Moderne

Mais il ne saurait suffire de conserver soigneusement ce qu'on possède ; dépenser 346 fr. pour l'entretion des bâtiments, fontaines, horloges publiques, etc, etc., c'est bien ; mais il y a mieux à faire, c'est d'améliorer les conditions de la vie publique ; c'est ce qu'a compris le conseil municipal d'Adissan.

Moyennant une annuité de 114 fr. 60 versée au réseau départemental, la commune d'Adissan possède maintenant le téléphone et assure à la gérante un traitement de 450 fr.

L'éclairage électrique est aussi installé, mais hélas ! il n'est pas des plus brillants, le courant n'étant pas assez fort. De plus, il a le grave inconvénient de coûter fort cher : 45 fr. par an par lampe de 20 bougies, soit, en tout, 1.665 fr. Cela tient à ce qu'Adissan a été obligé de passer sous les fourches caudines de la société « Force et Lumière », de Montpellier. Nos amis le regrettent, mais ils sont obligés de s'incliner devant le fait accompli.

C'est qu'en effet, l'administration a mis son nez là aussi. Sans elle, ils auraient tenté, malgré la comptabilité publique et les difficultés de tout ordre, de former un syndicat inter-communal d'éclairage. Loin de coûter

gros, c'eût été pour toutes les communes d'alentour une source appréciable de revenus, car les forces motrices naturelles sont à proximité et peuvent facilement et à peu de frais être mises en exploitation. Mais ce qui est différé n'est sans doute pas perdu, et nous devons garder l'espoir de voir un jour se créer une régie de l'éclairage à Adissan. Ce sera la démonstration pratique de ce que nous avons affirmé et l'aboutissant logique et nécessaire des efforts faits par nos amis de là-bas dans la voie des réformes et des améliorations.

Pour connaître maintenant l'ensemble du budget, il nous reste à y ajouter, pour être exacts, 300 francs pour la fête nationale, 100 fr. pour l'achat de platanes, 100 fr. de devis d'architecte, 300 francs d'imprévus, le traitement d'un tambour-afficheur (200 fr.) et les abonnements administratifs (20 fr.). Nous avons donc, comme ensemble des dépenses :

Amortissement d'emprunts.....	2348 fr. 62
Dépenses attribuées d'avance.....	3815 fr.
Frais d'administration	1676 fr. 50
Instruction publique.....	4650 fr.
Assistance et hygiène.....	2763 fr.
Entretien des bâtiments, téléphone et éclairage	2575 fr. 60
Dépenses diverses.....	1020 fr.
Total.....	18848 fr. 72

L'excédent des recettes est de 31 centimes.

Telle est la situation municipale d'Adissan, petite commune rurale du département de l'Hérault.

Et maintenant une conclusion s'impose, qui se dégage des faits eux-mêmes et que le lecteur a, sans doute, déjà pressentie. Qu'ont prouvé, en effet, les chiffres du maigre budget de ce petit village languedocien ? Ils ont prouvé d'abord que la situation financière des communes rurales, au point de vue municipal, est véritablement misérable et que c'est au prix de bien des

efforts, souvent mal récompensés, que les édiles campagnards parviennent à équilibrer leur budget. Les faits, dont nous nous sommes bornés à nous faire les chroniqueurs impartiaux, ont également prouvé que le grand obstacle à toute initiative municipale, en quelque endroit que ce soit, est la main-mise des préfets sur les budgets. Quels que soient leurs efforts et leur mérite, les maires, mandataires du suffrage universel, restent mineurs, courbés sous la férule administrative. Notre démocratie est ainsi faite ; et si, en haut de l'échelle des pouvoirs, un Sénat peut faire échec à toute une législation, en bas la toute-puissance des préfets, dociles soutiens et défenseurs de la bourgeoisie capitaliste, maintient en tutelle les municipalités, au grand dam des intérêts communaux. Une loi désuète et imprécise perpétue cette situation fausse.

Ainsi, dans l'exemple que nous venons de citer, une commune au budget insuffisant pourrait parfaire ses recettes par l'instauration d'une régie d'éclairage. La population, de son côté, ayant à meilleur compte un meilleur éclairage, ne pourrait qu'y gagner. Mais il faudrait attenter à la sacro-sainte majesté des intérêts capitalistes et financiers, et c'est ce que l'administration, implacable gardienne de tous les privilèges, ne saurait permettre. Elle ne permettra pas davantage, on l'a vu, de secourir les vieillards et les incurables au-delà de ce qui leur est indispensable pour ne pas tomber tout à fait. Elle ne voudra pas non plus voir se développer à l'abri de la commune les institutions d'éducation et de défense ouvrières, de solidarité humaine et d'émancipation sociale. Ainsi les communes devront rester éternellement dans un honnête déficit, et les travailleurs dans une honnête misère.

Les tendances municipales du socialisme se résument dans une formule : l'exploitation en régie directe, par la commune, de tous les services ayant un caractère d'utilité publique. Ainsi seraient sauvegardés les intérêts des communes et des contribuables. Mais pour arriver à ce résultat, il faudrait obtenir du Parlement une refonte de

la loi organique municipale, que les pouvoirs publics s'efforcent d'interprêter contre notre thèse. La tâche du parti socialiste et de ses propagandistes est actuellement de prouver que le régime des régies municipales peut être appliqué, et que même en dehors d'elles, jusque dans la plus petite commune, il y a place pour la réalisation d'importantes réformes, au mieux des intérêts généraux.

Mais nombreux sont encore ceux qui ignorent du tout au tout ce qu'est un budget communal, et qui croient trop volontiers que les campagnes, parce que comprenant des agglomérations trop peu importantes, sont un terrain impropre à la réalisation de réformes pratiques et à l'amélioration de services publics. C'est à ces sceptiques par ignorance que s'adresse cette étude. Nous voulions simplement leur montrer par l'exemple d'un petit village, ce qu'est un budget communal et quelles en sont les faiblesses. Les chiffres sont éloquents par eux-mêmes plus que tout raisonnement. Le lecteur jugera lui-même des transformations qui pourraient assurer la grandeur et la prospérité de la commune. Il connaîtra également les efforts qu'on faits les municipalités rurales pour améliorer leurs services, et les résistances qu'elles ont rencontrées.

En dressant cette monographie rapide, nous n'avons pas voulu faire œuvre tendancieuse : c'est l'état de la propriété rurale, les effets des crises viticoles que nous avons voulu décrire. Dans la limite de nos moyens d'investigation, nous n'avons rien négligé pour nous tenir aussi près que possible de la réalité, afin d'assurer à notre enquête le caractère d'impartialité objective que le lecteur est en droit d'exiger en pareille matière. A lui de conclure après examen des faits et des chiffres.

E. Poisson.

L'Influence de la philosophie de M. Bergson [1]

IV

M. Maurice Legendre
Agrégé de l'Université

Que l'influence de M. Bergson sur la pensée philosophique actuelle soit très profonde, c'est, je crois, un *fait* qu'aucune protestation (même désintéressée) n'infirmera. Je n'ignore pas que de vieilles outres — assez peu ; elles n'ont même pas le nombre respectable — se bouchent de leur mieux pour ne pas admettre ce vin qu'elles appellent nouveau, peut-être pour faire croire qu'elles-mêmes contiennent du vin vieux. Mais qu'importe ? Les jeunes générations, celles qui ont encore le choix, choisissent avec enthousiasme, presque avec unanimité ; et ceux qui repoussent l'influence bergsonienne (il est très heureux qu'il y en ait et que nous ne soyons pas menacés d'une orthodoxie philosophique) ceux-là n'en avouent guère quelque autre, du moins parmi les contemporains Laissons donc les vieux (2) persister : il n'est pas gai de se sentir promu fossile, quand on est encore quasi-vivant ; paix aux sociologues. Et regardons le présent, côté avenir.

L'influence profonde de M. Bergson a le premier mérité d'être une influence philosophique — ce qui n'est pas toujours le cas de l'influence des philosophes ; — et c'est sans doute parce qu'elle est philosophique (et donc essentiellement métaphysique) que cette influence

---

(1) Voir dans notre numéro d'avril, les premières réponses à cette enquête.

(2) Il ne s'agit que de la décrépitude des idées.

cette influence a pu s'étendre à tous les grands domaines où l'idée a quelque rôle et quelque pouvoir.

Et, d'abord, comment une métaphysique, à la fois traditionnelle et renouvelée, ne projetterait-elle pas son reflet illuminateur sur la pensée morale et religieuse ? Précisons : M. Bergson a publié trois grandes œuvres : la première réintègre dans la philosophie l'idée de liberté (il y avait bien encore des philosophes pour proclamer la liberté, mais en contradiction avec les systèmes *dominants*, lorsque ce n'était pas avec leurs propres systèmes) ; — dans *Matière et Mémoire*, M. Bergson a restauré la notion de l'*esprit*, réalité impérieuse, très distincte de l'intelligence (et cette notion apparaissait bien dans Pascal, mais elle avait aussi bien disparu de la philosophie moderne) ; enfin, dans l'*Evolution créatrice*, M. Bergson a restauré — ne faudrait-il pas dire *instauré ?* — dans la philosophie la notion de *création*, jusque là scandaleuse. A tout le moins, les notions de liberté, d'esprit, de création qui ne sont pas près d'être expulsées de la philosophie, changent singulièrement l'attitude de celle-ci devant la religion.

Je dois reconnaître que ce caractère de la philosophie bergsonienne, au lieu de susciter seulement l'attention et la sympathie, a excité les défiances d'un certain nombre de catholiques, qui ont une philosophie brevetée et qui tremblent d'avoir à approfondir quelques parties de leur système. C'est, à mon humble avis, bien mal comprendre les leçons de l'Eglise, qui a su adopter, et *adapter*, la philosophie aristotélicienne, née en plein paganisme, et dont elle s'était passée pendant plus de mille années, qui ne sont ni les moins fécondes, ni les moins glorieuses de son histoire ; elle s'est bien gardée de condamner en bloc Aristote parce qu'il avait, par exemple, sur l'esclavage, une doctrine qui est exactement l'opposé *du plus grand commandement* du Christ. Si donc M. Bergson n'a jamais écrit un traité complet d'apologétique catholique (ce qu'on ne saurait, en bonne conscience et en bonne raison, exiger de tout le monde), ce n'est pas un motif pour nier le réconfort que sa phi-

losophie apporte à l'apologétique, et surtout pour lui envoyer des accusations aussi saugrenues que celle de panthéisme.

Faut-il après cela, insister sur le rôle de cette philosophie dans les sciences morales, et, partant, dans les sciences sociales ?

L'Université d'Oxford vient de décerner à M. Bergson le titre de docteur *ès-ciences*, cependant que ces messieurs de la « conscience moderne » de chez nous ne veulent voir en lui qu'un « littérateur » ou même un « esthète ». Ils témoignent ainsi à leur manière, d'un fait nouveau, dont il faut faire honneur, encore, à ce Maître : la réconciliation entre la belle littérature et la pensée philosophique, réconciliation également salutaire à une littérature menacée de périr dans l'art pour l'art, et à une pensée qui, destituée de son plus grand moyen de propagande, pouvait, malgré une vigueur parfois prodigieuse (voyez l'œuvre de Cournot), rester inconnue, ce qui est, pour la pensée, rester stérile, au moins un temps.

J'ai déjà indiqué, par ce qui précède, pourquoi l'influence de M. Bergson, me paraît aussi utile que durable ; mais c'est ce qui apparaîtra mieux encore, si nous observons que la raison de cette influence (outre les raisons primordiales et inanalysables qui tiennent au génie de l'homme), c'est que la philosophie de M. Bergson vient à son heure, et qu'à travers toute sa nouveauté et son originalité resplendit la pure tradition française, vers laquelle les esprits revenaient après de longues erreurs : philosophie profonde et claire, qui n'admet que des disciples libres, et manifeste magnifiquement la vieille solidarité du génie français avec tout ce qui passe à l'avant-garde de la civilisation : il y a une affinité singulière entre cette pensée et la pensée anglaise contemporaine, et en même temps elle est admirablement fidèle à la tradition qu'ont servie, pour ne pas remonter très loin, le prodigieux Cournot et, plus près de nous encore, un Lachelier, un Boutroux. Oui, décidé-

ment — et nous ne saurions assez nous en réjouir —, nous en avons fini avec la néfaste influence allemande, puisque celle-ci ne croupit plus que dans quelques coins de notre piteuse Sorbonne..... Mais ne nous aventurons pas dans les parages de cette mare stagnante (1), après avoir regardé les hauteurs d'où « ruisselle » la pensée philosophique actuelle.

Maurice Legendre.

(1) Il n'est que juste de mettre à part l'histoire de la philosophie qui, précisément, compte à la Sorbonne — tout arrive ! — un représentant de la plus haute valeur.

LES SYNDICATS OUVRIERS

La Conférence des Bourses et des Fédérations

La deuxième Conférence des Bourses du Travail et des Fédérations s'est tenue à Paris les 22, 23 et 24 juin derniers dans la salle des fêtes de la coopérative l'Egalitaire. Etaient représentées 38 Fédérations nationales de métiers et d'industries et 91 Bourses ou Unions de syndicats.

PREMIÈRE JOURNEE

Les Retraites Ouvrières

Les débats de la première journée sont présidés par *Lapierre*, assisté de *Malot* et *Dret ; Bled*, *Dumoulin* et *Dumas* sont nommés secrétaires pour toute la durée de la Conférence.

On vote d'abord les ordres du jour de solidarité suivants :

La deuxième Conférence des Bourses et Fédérations adresse ses sympathies les plus ardentes aux marins internationaux en grève. Elle souhaite que, grâce à leur énergie et à la solidarité ouvrière internationale, ils sortent vainqueurs de la lutte engagée.

La Conférence adresse aux camarades emprisonnés l'expression de sa plus vive sympathie et de la solidarité du prolétariat organisé. Elle dénonce à l'opinion publique tout entière l'attitude et les procédés abominables d'un gouvernement aux abois et sa façon d'agir à l'égard des militants ouvriers. La Conférence envoie son salut fraternel aux grévistes en lutte contre le patronat exploiteur.

La Conférence affirme sa solidarité envers les terrassiers grévistes de l'Ouest-Etat, qui luttent depuis deux mois pour obtenir

la journée de neuf heures, malgré les brutalités de la police, mise à la disposition des entrepreneurs Jaujard et Boussiron.

La Conférence aborde ensuite la grave question des retraites ouvrières. Il ne s'agit pas, pense *Jouhaux*, de discuter la loi des retraites, mais seulement de savoir quelle attitude doivent prendre les organisations ouvrières en présence de sa prochaine application. Il était impossible de limiter de la sorte le débat : la discussion de l'attitude à prendre devait forcément entraîner la discussion de la loi elle-même. C'est ce qui s'est produit. *Péricat* estime que la campagne de la C. G. T. aurait dû porter surtout contre les versements ouvriers ; quel que soit le système adopté, capitalisation ou répartition, la Fédération du Bâtiment sera hostile aux versements. *Luquet* (coiffeurs) pense que la C. G. T. en luttant surtout contre la capitalisation a respecté les décisions du Congrès de Toulouse et a fait porter son effort sur le point essentiel. Changer maintenant de tactique en visant avant tout les versements ouvriers ne pourrait aucunement se justifier. *Pontonnier* (Fumel) est hostile au principe même de la loi. *Simonnet* et *Clément* se rangent à l'avis de Péricat. *Doria* (Toulon) propose, pour faire échec à la loi, de brûler ou détruire les cartes et les livrets.

Par contre *Cleuet* d'Amiens estime sans raison d'être la protestation contre les versements ouvriers : ils existent déjà puisque les enfants sont obligés de secourir leur vieux parents. *Dumoulin* s'élève avant tout contre le système de la capitalisation : les mineurs, chez qui ce système est appliqué, réclament la répartition. La lutte contre les versements ouvriers doit être considérée comme destinée à faire échec à la capitalisation. A cette opinion se range *Bourderon* (tonneliers), tandis que *Gogumus* (employés) combat les versements ouvriers pour eux-mêmes.

Dans la séance de l'après-midi, après le dépôt par *Péricat* d'une motion se prononçant catégoriquement contre tout versement, certains délégués, parmi les-

quels *Blanchard* (métaux), proposent une grève générale contre la loi. *Renard*, *Rougerie* (Limoges), *Savoie*, *Chevallier* (Belfort et Abbeville), *Guinchard* et plusieurs autres combattent cette proposition. Il n'est pas nécessaire, pour faire échec à la loi, de recourir à ce moyen. Le plus pratique est de refuser d'effectuer les versements.

Jouhaux s'élève contre toute tentative pour changer le sens de l'agitation confédérale.

Pour ma part, je ne voudrais pas que l'on modifiât les bases de notre agitation. Si demain le gouvernement réalisait ses promesses, nous nous trouverions en face d'une classe ouvrière qui voudrait se servir de la loi. Renard s'oppose à la capitalisation pour que les capitaux n'aillent pas aux requins ? Mais s'élèverait-il encore contre cette capitalisation si elle servait, comme le propose Jaurès, à la construction de maisons ouvrières ? Moi, je pense que nous devrions encore nous opposer à la capitalisation.

Yvetot (marine) constate que la classe ouvrière se soucie peu de capitalisation et de répartition. Elle est opposée avant tout aux versements. C'est donc contre les versements que doit se faire l'agitation : l'attitude à observer par la C. G. T. doit être subordonnée à l'accueil fait par le pays à la loi.

Dumas (habillement) ne voudrait pas qu'on engageât l'avenir. La loi actuelle est inacceptable ; mais il ne faut prendre de décision que touchant cette loi.

Si on nous donnait une loi de retraites acceptable, il faudrait se réjouir, car ce serait une question liquidée, un cauchemar de moins pour l'ouvrier préoccupé de sa vieillesse. Pour la loi actuelle ne versons pas un sou ; mais ne disons pas que nous ne verserons jamais, car si demain on la modifiait, on l'améliorait, les ouvriers l'accepteraient.

A la clôture de la discussion, neuf ordres du jour sont déposés. Une commission chargée de les examiner rapporte les deux textes suivants :

1° Motion Liochon-Cleuet :

Considérant que l'établissement de retraites ayant pour but d'assurer la vie aux travailleurs pendant leur vieillesse et de détruire ainsi une des plus cruelles angoisses qui les étreignent, constitue un problème intéressant au plus haut point la classe ouvrière ;

Considérant que dans l'état actuel de nos mœurs et du progrès social, ce problème ne peut recevoir quelque solution que ce soit, qu'avec le concours de la loi ;

Considérant qu'en régime capitaliste, les lois sociales, arrachées au patronat gouvernant, ne donnent et ne peuvent jamais donner pleine satisfaction à la classe ouvrière ; que si la loi votée avait été meilleure, des travailleurs l'eussent sans doute trouvée encore trop mauvaise pour l'accepter ;

Considérant que les lois, comme les règlements, les statuts et les idées, ne sont pas immuables et qu'elles sont toutes susceptibles de recevoir les perfectionnements que notre conscience, notre volonté et notre action peuvent leur faire subir :

La Conférence déclare que la situation créée par la loi des retraites, qui tend à substituer le principe de l'assurance sociale à celui de l'assistance, est préférable à celle qui résulterait de l'absence de toute loi ;

Et engage la classe ouvrière à coordonner ses efforts persévérants pour l'amélioration de la loi des retraites.

2° Motion de la commission, signée *Roux* (chapellerie), *Marty-Rollan* (Toulouse), *Voirin* (cuirs et peaux), *Clément* (bâtiment), *Blanchard* (métaux), *Royer* (Lyon) et *Ader* (agricoles) :

La 2e Conférence des Bourses et Fédérations constate les bons résultats de la campagne entreprise par la C. G. T. contre la loi du 5 avril 1910, qui ne donne pas à la classe ouvrière les retraites auxquelles elle a droit ;

La Conférence, tout en s'affirmant à nouveau sur le principe des retraites, décide de faire échec à cette loi basée sur les versements ouvriers ;

En conséquence la Conférence invite les organisations, par tous les moyens en leur pouvoir, à s'opposer irréductiblement à ces versements ;

Donne mandat au comité confédéral de soutenir les organisations dans leur action contre l'application de la loi actuelle ;

Demande aux travailleurs de ne pas être dupes des modifications promises par les parlementaires ;

Charge le comité confédéral de poursuivre la campagne d'agitation en prenant toutes les mesures nécesssires selon les circonstances et la situation.

C'est la motion de la Commission qui est votée par 104 voix pour, 11 contre et 12 abstentions. La Conférence vote en outre la proposition *Jouhaux* ainsi formulée :

La Conférence constate que le Parlement n'ayant nullement tenu compte de la motion de Toulouse, il y a lieu de définir, au moment où la loi va entrer en application, les moyens à employer ;

Invite les travailleurs à se refuser à tout versement de leur part, et à détruire les livrets au 3 juillet prochain.

DEUXIÈME JOURNÉE

La Semaine anglaise. — Le Viaticum.

Les débats sont présidés par *Marty Rollan* (Toulouse) pour la séance du matin et *Ader* (agricoles du Midi), pour celle du soir.

Jouhaux estime qu'il est nécessaire de reprendre la campagne, commencée en 1906, pour la journée de 8 heures et le repos de tout ou partie de la journée du samedi. *Péricat* pense que l'objectif principal et immédiat de l'agitation ouvrière doit être la diminution de la journée de travail : on peut, sur ce point encore, modifier quelque peu la résolution du Congrès de Toulouse et, avant de lutter pour la semaine anglaise, diriger les efforts du côté de la journée de 8 heures. Après une longue discussion, où il s'agit plus d'opportunité de tactique que de principe, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

La deuxième Conférence des Bourses et Fédérations, tout en retenant intégralement le principe de la journée de 8 heures;

Laissant la plus grande autonomie d'action aux organisations syndicales pour continuer leur propagande en faveur de la diminution des heures de travail, en tenant compte de leurs possibilités professionnelles ;

Décide de relier ces diverses manifestations corporatives par une campagne générale en faveur de l'obtention du repos de tout ou partie d'une journée de la semaine en plus du repos hebdomadaire, sans que cette diminution puisse porter atteinte aux salaires.

La question du viaticum est embrouillée et délicate. Il s'agit de trouver les ressources financières pour l'application des statuts votés par la Conférence de 1909. Il s'agit en outre de savoir si on laissera aux Fédérations le soin d'instituer elles-mêmes leur viaticum, ou si le viaticum sera confédéral. *Liochon* estime que si chaque Fédération avait organisé dans son sein le viaticum, la question serait en fait résolue.

Je suis, dit-il, pour le viaticum par les Fédérations ; je crois que la carte confédérale n'est pas suffisante pour établir le droit du syndiqué à un secours de route. La carte confédérale est la démonstration que son possesseur est syndiqué ; pour le viaticum, il faut quelque chose qui établisse le droit au viaticum. Quant aux ressources indispensables, rien de précis ne peut être indiqué ; une expérience doit être tentée avant que nous puissions nous prononcer. Après, nous serons tous d'accord pour voter et verser ce qui sera nécessaire.

A cette opinion se rangent *Pichon* (terrassiers), *Bour* (ports et docks), *Jouhaux* et d'autres.

Bled indique qu'il a deux sortes de préoccupations : les uns veulent le viaticum obligatoire, d'autres le veulent facultatif. Si la Conférence accepte ce second point de vue, les Fédérations sédentaires ne l'institueront pas, ne verseront rien et compromettront ainsi le principe du viaticum pour tous. Il faut donc voter le viaticum confédéral, c'est-à-dire obligatoire.

La Conférence fait sienne la thèse de Bled par 78 voix contre 35 et 15 abstentions : elle nomme une commission de cinq membre chargée de trouver les ressources nécessaires. Avec les moyens dont elle dispose, la Confédération ne saurait en effet rien distraire des sommes, déjà insuffisantes, employées à la propagande et à l'action générale.

TROISIÈME JOURNEE

Le Viaticum — Les Statuts — Questions diverses

La séance du matin est présidée par *Constant ;* celle du soir, par *Savoie.*

Au nom de la Commission nommée la veille, *Lapierre* rapporte sur l'établissement du viaticum confédéral. Il entraînera pour chaque organisation une surcotisation de 15 à 20 o/o des cotisations actuelles. Une surcotisation de 15 o/o donnerait un produit de 6.225 francs par an, permettant de servir 2.700 viaticum à 2 fr. 50 et 2 fr. Avec 20 o/o, on aurait 8.300 francs, soit 3.600 viaticum. Afin d'éviter toute surprise, il serait bon qu'on procédât par sondage durant les six derniers mois de 1911 et les six premiers mois de 1912. Les résultats ainsi obtenus permettraient au Congrès du Hâvre de se prononcer en pleine connaissance de cause et de fixer le taux définitif de la surcotisation. Ces propositions sont acceptées par 69 voix contre 16 et 11 abstentions.

Le taux provisoire de la surcotisation est fixé à 20 o/o par 66 mandats, le taux de 25 o/o n'obtenant que 22 voix et celui de 50 o/o, 14.

La Conférence examine une proposition de modification des statuts interdisant aux fonctionnaires syndicaux de briguer un mandat politique. *Péricat*, *Voirin*, *Bodéchon, Jacquemin* soutiennent la proposition. La Commission demande seulement que le fonctionnaire ayant fait acte de candidature soit démissionnaire de droit de sa fonction syndicale. C'est ce que décide la Conférence par 75 voix, contre 43 pour le *statu quo* et 1 absention.

Après une discussion assez confuse sur la « délimitation » des Fédérations, on aborde la question des Bourses du Travail, dont la Bourse de Tourcoing a demandé la suppression. *Clément* voudrait voir les Bourses remplacées par des Unions régionales. *Yvetot* défend les Bourses.

La section des Bourses, dit-il a rendu de grands services dans l'évolution du mouvement syndicaliste. La C. G. T. doit continuer à être formée des deux sections actuelles : l'une centralisa-

trice et administrative, l'autre décentralisatrice et fédéraliste Les Bourses sont des couveuses de syndiqués ; si on les supprimait, les Fédérations ne tarderaient pas à s'apercevoir du coup porté à leurs effectifs. Elles sont aussi un trait d'union entre les ouvriers de toutes professions et s'opposent ainsi à l'étroitesse d'esprit corporatif, elles sont surtout un agent de propagande et de diffusion syndicaliste. Chaque fois que la Confédération du Travail mène une campagne d'agitation dans tout le pays, c'est aux Bourses et Unions de syndicats qu'elle s'adresse. D'ailleurs si l'on voulait écarter la section des Bourses du comité confédéral, elle renaîtrait d'elle-même en dehors de la C. G. T. et, au lieu d'avoir créé l'union des forces ouvrières, les parrains de cette proposition absurde auraient réussi simplement à diviser le mouvement syndical en deux mouvements antagonistes.

Liochon estime que la vraie Confédération est exclusivement composée des Fédérations de métier et d'industrie. La fusion, faite au Congrès de Montpellier, de la section des Bourses et de la section des Fédérations fut une cote mal taillée, imposée par les circonstances du moment. Si l'on va jusqu'au bout de la pensée unitaire qui inspira la fusion, il faut convenir que la Confédération devrait avoir une seule section, celle des Fédérations.

Après une réplique d'*Yvetot* et une intervention de *Dumas* (habillement) en faveur des Bourses, le *statu quo* est voté à la presque unanimité.

Une longue discussion s'engage sur la triple obligation syndicale : affiliation à une Fédération nationale ; affiliation à une Bourse ou à une Union de syndicats ; abonnement à la *Voix du Peuple*. Il est décidé qu'un rapport sera fait sur les organisations « boiteuses », qui n'observent pas cette triple obligation.

La Conférence décide en outre : 1° de payer pour 450.000 confédérés au Secrétariat international ; 2° de ne pas créer de caisse centrale de grève ; 3° de ne pas admettre à la C. G. T. les professions libérales ; 4° de ne pas transformer la *Voix du Peuple* en organe quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, la Conférence vote quelques motions et se sépare.

J.-B. Séverac.

DOCUMENTS

Rapports des Coopératives avec leur personnel (1

I

La raison d'être de toute coopérative de consommation consistant avant tout à organiser les consommateurs, par le moyen des avantages qu'elle réalise sous forme d'économie dans la distribution ou, en d'autres termes, à satisfaire aux besoins de ses membres (et de tous ceux qui veulent le devenir) *mieux et plus économiquement* que ne le fait l'organisation commerciale actuelle, il s'ensuit que le premier principe qui doit toujours nous guider dans cette question, c'est que les employés existent pour la coopérative et non la coopérative pour les employés.

Ceci veut dire qu'en tout différend survenant entre administrateurs et employés (ou producteurs), *c'est toujours l'intérêt des consommateurs, qui décide en dernier ressort.* Non que l'intérêt du producteur soit moins intéressant que celui du consommateur, mais parce que la coopérative veut réaliser un ordre social où l'on ne produira plus *pour faire du profit, mais pour satisfaire des besoins.* Ceci est le *but* en vue duquel la production est le *moyen,* ainsi que le bon sens l'indique.

II

Pour que l'organisation coopérative puisse, le plus rapidement possible, réaliser cette économie — qui seule lui assurera la supériorité sur le commerce et l' « ordre » capitaliste — et, par la suite, ses autres fins, il est de toute nécessité que son chiffre de frais généraux ne dépasse pas une certaine limite ; car si cette limite est par trop dépassée — et c'est le cas pour la plupart de nos coopératives, vu que la moyenne des frais géné-

---

(1) Nous publions sous ce titre le rapport dont notre collaborateur C. Mutschler a été chargé par le *Comité central de l'Union des Coopératives françaises de consommation*, et qui a été adopté, en 1910, par le Congrès de cette organisation. Il résume, en vue d'une orientation pratique et immédiate, l'étude de C. Mutschler, *Coopératives et Syndicats*, parue dans nos numéros d'Avril, Mai et Juin. *(Note de la Rédaction).*

raux est, d'après M. Corréard, de 13 0/0 pour les Sociétés françaises, tandis qu'en Angleterre elle est de 7 0/0 — ce développement se trouve entravé sinon compromis. Or, comme toute concession ou amélioration consentie au personnel se traduit par une augmentation des frais généraux, les administrateurs manqueraient au premier de leurs devoirs si, par faux sentimentalisme ou par pusillanimité, ils se laissaient entraîner trop loin dans cette voie.

III

Toutefois, étant donné que la plus grande partie des coopérateurs sont des salariés de l'industrie privée, de l'Etat ou des communes, et qu'ils ne veulent pas, comme tels, qu'on puisse dire que, dans leurs coopératives où ils sont les maîtres, l'on fait précisément ce qu'ils reprochent à leurs patrons, c'est-à-dire qu'on « exploite » le personnel, ils tiennent, autant par dignité que par justice, à ce que les conditions faites à ce personnel soient les meilleures possible, de sorte qu'elles puissent toujours servir d'exemple au patronat. En revanche, ils croient être en droit d'attendre que le personnel réponde à cette sollicitude par un accomplissement plus scrupuleux de son devoir.

Cependant, par la nature même des choses, ils se voient obligés de reconnaître que, malgré toute la bonne volonté, ce possible a pour eux des limites, limites qui leur sont tracées et par la concurrence contre laquelle les coopératives ont à lutter, et par le souci de ne pas manger leur blé en herbe. C'est dire que ces conditions ne peuvent pas être beaucoup meilleures que chez le meilleur patron. C'est dire aussi que les coopératives ne sauraient admettre la façon d'agir de certains syndicats qui, spéculant en quelque sorte sur la moindre résistance de notre part et la confusion, entretenue à dessein chez leurs membres, entre « bénéfices » capitalistes et trop-perçus, croient pouvoir imposer à nos sociétés des conditions qu'ils n'oseraient pas ou qu'ils sont impuissants à imposer aux patrons. Vraiment, s'ils voulaient punir nos sociétés de consentir à leur égard des sacrifices et accorder une prime aux patrons « à poigne » qui savent résister, ils ne pourraient guère s'y prendre autrement.

IV

Les limites extrêmes entre lesquelles les revendications des employés doivent être considérées comme équitables et fondées, ne peuvent être déterminées que par des contrats collectifs dé-

battus et conclus entre la collectivité des consommateurs organisés, d'une, part et les organisations syndicales respectives des ouvriers ou employés, d'autre part. En dehors de ces contrats, il n'y a et il n'y aura toujours qu'arbitraire et matière à conflits. Si les employés ne sont pas « exploités », les coopératives le seront.

Les coopératives considèrent, par conséquent, que les prétendus « tarifs », qu'invoquent leurs employés, n'étant fixés la plupart du temps que par une seule partie des intéressés, ne sauraient faire loi pour elles, ou, du moins, n'auront de valeur pour elles que *dans la mesure où ils cesseront d'être une exception, pour devenir une moyenne ou la règle s'appliquant à la plus grande partie des entreprises similaires avec lesquelles les coopératives ont ou peuvent avoir à lutter*. Les coopératives veulent bien être toujours un peu en avance sur cette règle ; mais exiger d'elles beaucoup plus équivaudrait à vouloir les mettre en état d'infériorité dans la concurrence. Elles seront donc en état de légitime défense en résistant à des prétentions aussi contraires au principe de justice que préjudiciables à la masse des consommateurs les plus nécessiteux.

V

Quant aux services intérieurs, les coopératives affirment le droit absolu pour leurs organes administratifs (agissant au nom de la collectivité des membres et responsables devant elle) de prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour la bonne marche des services, ce qui revient à dire que ces organes ont le droit incontestable de réprimander ou de renvoyer des employés qui manqueraient à leur devoir ou qui, pour une raison ou pour une autre, ne feraient pas l'affaire.

Pour éviter que ce droit ne dégénère jamais en arbitraire, il faut recommander aux sociétés de donner au personnel le droit statutaire de se faire représenter dans les conseils d'administration — avec voix consultative — en attendant que les droits et devoirs des parties puissent être fixés dans un statut spécial.

Il convient d'ajouter ici qu'en ce qui concerne les mesures de rigueur, les syndicats devraient comprendre qu'en couvrant trop complaisamment et trop systématiquement les fautes de certains de leurs membres qui peuvent être l'objet de telles mesures — ainsi que cela s'est vu — une telle façon d'agir n'est point faite pour leur attirer les sympathies dont ils pourraient avoir besoin en d'autres circonstances, ni pour augmenter leur prestige ou leur force morale ; si un camarade a commis un acte répréhensible, même au point de vue de la morale syndicale il faut avoir le courage de le stigmatiser comme il le mérite.

VI

Les coopératives peuvent-elles ou doivent-elles être tenues à n'embaucher que du personnel fourni par les syndicats ? En principe, oui, cela devrait être ainsi ; *à condition cependant que les personnes que les syndicats leur envoient possèdent les qualités requises.* Or, l'expérience a malheureusement trop souvent prouvé que ce n'est pas le cas ; que souvent les syndicats n'ont pas tant le souci de satisfaire les coopératives sous ce rapport que d'y caser tel ou tel de leurs membres. Si c'est un militant qui ne peut trouver de place parce que militant, les coopératives considèrent de leur devoir (et, d'ailleurs, ne demandent pas mieux) de lui donner la préférence, mais à la condition, encore une fois, qu'il justifie en même temps aussi de sa valeur professionnelle ; s'il s'agit, par contre de personnes qui, pour d'autres raisons, ont peut-être des difficultés à se placer ailleurs, les coopératives estiment qu'elles ne sont pas là pour leur servir de refuge.

Là encore, les syndicats devraient comprendre qu'il est dans leur intérêt de justifier l'attente des coopératives en ne leur envoyant que des personnes sincèrement recommandables. S'ils ne le comprennent pas ou s'ils ne peuvent y satisfaire comme ils le voudraient, faute de choix, l'on ne peut équitablement en vouloir aux coopératives, si elles prennent leurs employés où elles les trouvent — quitte à leur conseiller ensuite d'adhérer au syndicat, si toutefois elles estiment avoir le droit d'exercer sur eux une tutelle.

En conséquence, et vu l'état actuel de l'organisation syndicale, surtout en ce qui concerne les métiers d'alimentation, elles considèrent que *le recours au placement par le syndicat ne saurait être obligatoire, mais facultatif seulement.*

VII

Pour se former un personnel d'élite, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue professionnel, les coopératives ne doivent pas seulement se défendre contre les brebis galeuses, il faut aussi qu'elles sachent reconnaître les mérites des bons employés et qu'elles sachent les récompenser, non pas tant dans l'intérêt des titulaires *que pour encourager les autres*, pour développer l'esprit social chez tous ; car s'il n'y a pas de sanction au mérite, le plus dévoué finit par se lasser, d'autant plus que ses camarades, à côté de lui, ne se chargent que trop de le lui faire comprendre.

L'égalité de traitement est un préjugé dont il faut revenir,

comme, d'ailleurs, toutes les grandes coopératives et tous les organisateurs avisés en sont revenus. Leur expérience, en effet, tend de plus en plus à démontrer que le meilleur moyen de former et de *s'attacher* ce personnel d'élite ne consiste pas tant en avantages sous forme d'augmentation de salaires en sus du tarif qu'en avantages sous forme *de sécurité plus grande*, tels que : assurance graduée en cas de maladie, de décès, d'invalidité et de vieillesse, secours pour les veuves et orphelins, *vacances payées* augmentant avec le nombre des années de service, etc.

VIII

Les coopératives considèrent aussi de leur devoir de porter toute leur sollicitude sur les conditions de travail faites aux ouvriers et ouvrières dans les entreprises privées qui les fournissent; elles sont disposées à retirer leurs commandes à des maisons qui refusent systématiquement de reconnaître à leur personnel les droits les plus élémentaires.

Cependant, là encore, il faut dire que l'effort des coopératives ne peut porter ses fruits qu'à la condition :

a) Qu'il vienne en appoint à celui déjà fait par les syndicats ;

b) Qu'elles puissent, sans préjudice pour le prix ou la qualité des marchandises, trouver d'autres fournisseurs qui acceptent ces conditions ;

c) Ou qu'elles puissent, à la rigueur, elles-mêmes, entreprendre la production (dans le cas, par exemple, où les fournisseurs ou fabricants seraient organisés en trust) ;

d) Que les syndicats, de leur côté aussi, aident les coopératives en faisant auprès de leurs membres une propagande sincère et systématique pour leur faire comprendre le devoir et l'intérêt qu'ils ont à adhérer à une coopérative fédérée.

IX

En attendant que des contrats collectifs établissent un mode de collaboration et d'entente avec les syndicats, comme il doit en exister entre les membres d'une même grande famille luttant pour leur émancipation contre un même ennemi commun, les uns dans le domaine de la production, les autres dans le domaine de la consommation, les coopératives attendent des syndicats que, chaque fois qu'il se produit un différend au sujet des conditions de travail, ce différend soit porté devant les organes compétents des deux organisations et qu'on évite, autant que possible, de le jeter en pâture à la publicité de la presse de nos adversaires. Si le différend ne peut être solutionné à l'amiable,

les coopératives seront toujours disposées à recourir à l'arbitrage.

En règle générale, les syndicats aussi bien que les coopératives devraient admettre qu'il ne peut y avoir amélioration réelle et absolue du sort de leurs membres, qu'il ne peut y avoir progrès économique véritable que si cette amélioration est obtenue, non pas au détriment du consommateur (car dans ce cas l'augmentation de salaire serait compensée par une augmentation du coût de la vie), mais par l'économie que, les uns et les autres, nous serons capables de réaliser dans les procédés de distribution et de production des biens nécessaires à la vie, ou, en d'autres termes, que si nous arrivons à satisfaire avec un effort moindre une somme toujours plus grande de besoins (par la réduction des frais généraux).

Mais cela ne pourra être que le jour où l'organisation coopérative sera rentrée dans sa période de plein rendement. Or, pour le moment, elle n'y est pas encore, vu qu'elle commence à peine à prendre conscience d'elle-même, à s'ébaucher, à rassembler et à coordonner ses forces.

X

On ne saurait donc faire légitimement grief à l'organisation coopérative si, à la déperdition de forces résultant de la multiplicité et de la petitesse de nos sociétés, elle ne veut pas ajouter encore les difficultés de vie et de développement qui résultent de frais trop considérables de répartition, et qui seraient plus considérables encore, si nous voulions satisfaire tous les desiderata de certains employés.

L'on ne peut vouloir tout faire *à la fois* : organiser le plus grand nombre possible de consommateurs ; instituer des œuvres sociales avec un budget déjà très restreint ; construire ou acquérir des immeubles ; accumuler des fonds sociaux ; faire l'éducation des coopératrices et des coopérateurs ; réduire les frais généraux au minimum et améliorer la situation du personnel. Avant tout, il faut vivre ; et vivre, c'est assurer le développement de notre organisation : avant de vouloir réaliser de grandes idées, il faut s'appliquer à avoir en main les *moyens* de le faire.

C. Mutschler.

La Régie directe et le capitalisme monopoleur

(*Extrait du compte-rendu sténographique du Congrès national du Parti socialiste unifié, tenu à Saint-Quentin, les 16, 17, 18 et 19 avril 1911*) (1).

Edgard Milhaud. — Je sais combien, à Paris et dans quelques grandes villes françaises, ce problème de l'habitation préoccupe nos militants. J'ai entendu parler par quelques uns d'entre eux de l'éventualité, si les loyers continuaient à monter, d'une insurrection des locataires. Eh bien, il faut que nous ayons le remède dans la main et que nous puissions dire aux masses : venez à nous et vous triompherez de M. Vautour. (*Applaudissements*).

Voici ce qui a été fait à Zurich : c'est tout récent ; en 1906, nous trouvons que des logements de trois pièces coûtaient 626 francs en moyenne. C'était très haut par rapport aux prix anciens : en 1898, le prix moyen était de 500 francs. La classe ouvrière s'impatientant, s'énervant, devenant presque menaçante, la municipalité, où elle compte des représentants, vote deux millions et demi pour construire 225 logements ouvriers. Ce n'est pas encore beaucoup, citoyens, mais cela a suffi pour permettre d'abaisser les loyers, pour des appartements identiques, de 626 à 470 francs, soit une diminution de 156 frs. ou de 33 o/o, et je suis encore au-dessous de la réalité, lorsque je dis des appartements identiques, car il s'agissait, dans un cas, de vieilles maisons malbaties, dans de vieux quartiers et, dans l'autre, de maisons conformes aux exigences normales de l'hygiène moderne.

Et Budapest ! Voilà un exemple encore plus concluant, parce qu'il n'y a pas de socialistes dans la municipalité, et que nous aurons d'autant plus de force

(1) Après l'intervention d'Edgard Milhaud, nous publierons les autres opinions qui se sont fait jour ou peuvent se faire jour sur cette question si controversée (N. D. L. R.)

pour nous emparer de ces chiffres auprès des pouvoirs publics actuels que nous disons : même des corps publics qui ne comptent pas de socialistes ont réalisé ces mesures. Eh bien, à Budapest,c'est le crédit énorme, citoyens, de 95 millions de francs, près de 100 millions, qui a été voté pour construire 9.960 logements ouvriers en l'espace de quatre ans...

Rappoport. — Cela a été voté au Congrès socialiste.

Edgard Milhaud. — Je parle de faits empruntés à des réalisations présentes.

Jules Guesde. — Mais vous oubliez les corons des Compagnies de mines qui ont logé leurs ouvriers à bon marché. *(Applaudissements).*

Edgard Milhaud. — Je crois que dans les grands centres miniers du Nord et du Pas-de-Calais, il vaudrait mieux, pour les prolétaires, pour les mineurs qui élisent des municipalités socialistes, habiter dans les habitations des municipalités socialistes plutôt que dans les habitations des compagnies bourgeoises... *(Interruptions)*... Je vous assure que ma préoccupation n'est pas de combattre certaines nuances de notre pensée commune, mais mon but est de vous fournir à tous, pour la bataille de tous les jours contre notre adversaire commun, des chiffres qui nous aident à lutter pour améliorer la condition de la classe ouvrière. (*Applaudissements*).

Eh bien, notez dans vos esprits, citoyens, ces chiffres que j'emprunte à un article d'un ingénieur civil de Budapest qui est professeur à l'Ecole Polytechnique de Budapest et qui est le Docteur Emeric Porbath ; notez ces chiffres : le prix du logement de deux pièces et une cuisine était, dans les habitations privées, de 435 francs ; eh bien, il est tombé, dans les habitations municipales, plus salubres et dans des quartiers supérieurs, à 157 francs. (*Applaudissements*). Cela fait, citoyens, une baisse de 177 0/0.

N'est-ce pas vraiment un devoir élémentaire pour nous, lorsque nous le pouvons par l'utilisation de notre

pouvoir politique, de fournir à la classe ouvrière de semblables améliorations ?

Mais voici que dans un coin une objection nous guette. C'est notre camarade Bracke qui la formule, dans un article du *Socialisme*. Il nous dit : dans la mesure où vous allez abaisser le coût de la vie ouvrière par les habitations, le gaz, l'électricité, le chauffage, la viande et le pain à bon marché, vous allez permettre aux capitalistes d'abaisser les salaires. Les régies n'ont donc pas d'intérêt véritable pour les ouvriers. L'action pour les régies n'est pas une action socialiste. Voici littéralement ses paroles :

« Qu'est-ce que l'action socialiste ? Limitée autant « qu'on le voudra par les divers obstacles extérieurs, « elle se définit par le fait qu'elle tend à alléger ou à « faciliter l'existence économique de la classe ouvrière « en tant que classe ».

Et il ajoute : par les régies vous ne facilitez pas l'existence économique de la classe ouvrière en tant que classe ; si grâce aux bénéfices qu'elles réalisent vous diminuez les impôts, ce n'est pas la classe ouvrière qui ne paie pas d'impôts ou ne paie que peu d'impôts, que vous dégrevez, c'est la classe bourgeoise ; si, renonçant aux bénéfices, vous accordez des réductions de prix, vous donnez peu de chose à la classe ouvrière qui, possédant peu, consomme peu, et vous donnez beaucoup à la classe bourgeoise qui consomme beaucoup ; et finalement, il y a ce péril qu'à la porte de la commune un industriel vienne s'installer, qui, réduisant les salaires proportionnellement à la baisse du coût de la vie, s'en assure tout le profit.

Citoyens, quant aux bénéfices qui allégent les impôts, il y a une réponse bien simple. Notre politique économique doit être de les exclure ; notre but ne doit pas être, par la régie, d'alléger la charge des contribuables, mais d'abaisser le prix de consommation. (*Applaudissements*). Cependant, il arrive quelquefois que les consommations des régies pèsent si fortement sur la classe bourgeoise qu'il y a avantage à maintenir un pro-

fit que l'on pourra utiliser pour des œuvres ouvrières. Ainsi, à un certain moment, à Genève, il s'était agi d'abaisser le prix du Gaz de 22 à 20 centimes, et on avait trouvé que, par là, on allait faire cadeau de sommes importantes à une série de gros consommateurs, notamment de plus de deux mille francs à un multimillionnaire étranger installé dans une campagne avoisinante. Eh bien, on a préféré garder ces recettes ; mais, comme on voulait favoriser la classe ouvrière, on a supprimé le prix de location des compteurs qui était de 13 francs par an pour l'électricité et de 6 fr. pour le gaz, de 19 fr. pour les deux, et on a ainsi fait à l'universalité des petits consommateurs cadeau de cette somme de 19 fr. qui, par rapport à leur consommation totale de l'année, représentait parfois 50 o/o.

Il y a divers procédés de ce genre pour assurer certains avantages à la classe ouvrière. En voici un autre : l'électricité municipale donnant toujours plus de profits, on a voulu accorder une faveur à la masse. Et l'on a, simplement, adopté un tarif dégressif : plus sont petites les installations, plus est réduit le nombre des lampes et plus le prix de l'électricité est bas. On a été plus loin ; on a établi, outre la gratuité des compteurs, résultat déjà important, la gratuité des installations jusqu'à concurrence de 90 fr., gratuité qui n'est rien pour les riches qui ont des installations de deux et trois mille francs, mais qui est tant pour le petit consommateur. (*Applaudissements*).

Par tous ces procédés, on peut très bien arriver, citoyen Bracke, à maintenir certains bénéfices des régies pour des œuvres sociales, sans grever la classe ouvrière et sans favoriser la classe capitaliste. Nous avons simplement à étudier, de très près et d'une manière technique, ces questions de façon à faire, en effet, une politique ouvrière et socialiste telle que vous la définissez.

Je signale, sans vouloir m'y arrêter, que, dans les monopoles, nous ne trouvons pas nécessairement en face d'un prix unique ; il y a une théorie économique qui s'appelle la théorie des prix multiples dans le cas de

monopole, et il s'agit pour nous de jouer du prix multiple, non pas comme le font les Compagnies capitalistes qui, par exemple, à Aix-les-Bains, vont faire cadeau de tarifs minuscules aux établissements de jeux ou à la Compagnie P.-L.-M. et font payer la taxe la plus forte au petit consommateur ; non, nous jouerons du prix multiple en sens inverse, c'est-à-dire au profit des petits et à la charge des gros. Voilà une procédure socialiste ; il appartient à nos amis des municipalités socialistes d'étudier ce mécanisme. (*Applaudissements et interruptions.*)

Enfin vous nous dites : mais c'est l'industriel qui va râfler tout le bénéfice de la municipalisation et encaisser tout cela.

Mais, citoyen Bracke, si nous admettons cette objection, si chaque abaissement du prix de la vie bénéficie à l'industriel, il faudra dire aussi que chaque renchérissement est à sa charge ; alors, nous sommes désintéressés de ce problème. Voilà donc la classe ouvrière qui va représenter une force de consommation cristallisée, invariable...

Bracke. — Mais, est-ce que j'ai dit cela ?

Edgard Milhaud. — Non, mais vous allez voir l'autre terme de l'alternative.

Voilà donc la force de consommation de la classe ouvrière invariable — et c'est la loi d'airain sous sa forme primitive...

Bracke. — Pas du tout ; sous la forme que Lassalle lui a donnée, comme cela, en passant (*Rires*)... C'est une mauvaise interprétation.

Edgard Milhaud. — Eh bien, cette conception-là a été répudiée, non seulement par le parti socialiste allemand, mais par Karl Marx qui a abordé, dans le dernier livre de son *Capital* le problème du monopole, et qui dit : Lorsqu'un monopole surgit, il n'y a qu'un cas où la classe ouvrière n'en souffre pas : c'est lorsque son salaire ne dépasse pas le minimum indispensable à la vie.

lors, établissez tous les monopoles que vous voudrez, classe ouvrière est toujours obligée de retrouver ce inimum, à défaut de quoi elle disparaît. Mais, si elle st au-dessus de ce minimum — et il déclare qu'elle est ans la règle au-dessus, que son niveau de vie condi- onné par le milieu social et historique l'élève au-dessus e cette exigence minima de l'existence physique — si le est au-dessus, chaque monopole qui intervient a our effet de lui enlever une partie de ses consomma- ons au profit de la classe capitaliste et, inversement — e n'est pas Marx qui dit cela, mais je le conclus — si monopole est en effet intervenu et lui a enlevé des onsommations, et si politiquement nous intervenons près, si nous mettons le monopole en régie municipale u nationale et si nous abaissons les prix, nous lui res- tuons, nous lui conférons des consommations nouvel- s, nous accroissons sa force de consommation, ainsi otre rôle est net et indiqué ; il est, en présence des onopoles actuels, de les arracher à leurs détenteurs apitalistes et de les remettre à la collectivité pour ac- roître la consommation de la classe ouvrière.

Quant au capitaliste qui serait tout à côté pour profi- r de cette réduction du coût de la vie, ah ! citoyens, il 'y a, en effet, qu'une arme pour l'empêcher, et c'est ce ui va vous expliquer pourquoi nous éprouvons ces en- ousiasme raillés par notre président Delory, lorsqu'il it qu'il envie ces camarades qui s'enflamment un jour our la coopération, le lendemain pour le syndicalisme t le surlendemain pour la régie directe...

Compère Morel. — Et après, pour le néo-malthusia- isme. (*Applaudissements et interruptions*).

Edgard Milhaud. — Eh bien, oui, nous nous sommes nflammés et nous restons très ardents pour le syndica- sme, parce qu'en effet, s'il n'existait pas, si la classe uvrière n'était pas organisée sur le terrain économique, e serait le patronat qui encaisserait tous les avantages e ces municipalisations ou nationalisations et de toutes s réformes que nous pourrions conquérir par notre ction politique.

C'est ainsi — et j'indiquerai tout à l'heure le dernier côté de la question — c'est ainsi que syndicalisme et régie directe, dans notre pensée, ne sont pas des sports successifs. (*Interruptions*).....

Le côté du travail, qui est celui qui inquiète le plus certains de nos amis, est celui qui m'intéresse le plus, et en raison duquel j'aborde avec le plus d'ardeur la régie directe ; ce qui précisément me séduit en elle, c'est moins la possibilité de faire aux travailleurs, comme consommateurs, des conditions de prix supérieures que celle de leur faire, comme producteurs, des conditions de travail supérieures, et ici je passe sur tous les chiffres : ils ont couru dans nos journaux et nous les reproduisons à satiété. Personne, d'ailleurs, ne conteste que la régie municipale, lorsqu'il y a suffrage universel et à *fortiori,* lorsque les municipalités sont aux mains du parti socialiste, personne ne conteste que les conditions matérielles du travail, salaire, durée, assurances, etc., soient supérieures. Mais ce n'est pas là non plus, dans le domaine du travail le point vif et éminemment intéressant. Le point vif et intéressant au plus haut point, c'est la rénovation du régime du travail dans les entreprises publiques sous la poussée de la classe ouvrière syndiquée et sous la poussée du parti socialiste.

Nous constatons que déjà, en dehors de nous comme Parti, s'instituent de plus en plus, dans les régies, des commission ouvrières auxquelles on en refère sur tout ce qui a trait au régime du travail. En Allemagne, il y en avait seulement dans 9 villes, en 1901, et il y en a dans 56 villes en 1910. En Suisse, c'est la règle, mais je vais vous citer le cas le plus curieux ; c'est celui du canton de Bâle-Ville. Là, il y a juste une année, comme dénouement de tout un mouvement d'agitation ouvrière qui avait pris naissance lors d'une grève de tramways municipaux, les corps élus ont établi un statut des fonctionnaires sur lequel j'attire l'attention de nos camarades parlementaires. D'abord, aucune question de travail ne peut être tranchée sans avoir été obligatoire-

ment soumise à la délibération de comités ouvriers élus, par les travailleurs intéressés, au suffrage universel et secret. En second lieu, — on s'était ému, dans les milieu syndicaux, à l'idée que ces comités ouvriers risquaient d'être séparés de l'organisation générale de la classe ouvrière, — les travailleurs, par leur force syndicale et par leur force politique à Bâle, ont obtenu ce résultat saisissant que, dans chaque comité ouvrier, si la majorité le demande, aux élus directs du service sera associé un délégué du syndicat ouvrier ou de la Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi la porte ouverte entre ces organisations particulières et l'organisation de masse du prolétariat. Enfin, et voici encore où une organisation syndicale et puissante nous apparaît comme un ressort indispensable de tout progrès : on voulait leur enlever le droit de grève et on avait inscrit l'interdiction de la grève dans la loi. Les ouvriers de Bâle ont dit : vous pouvez faire une loi sur notre vie ouvrière qui ne nous agrée pas, mais nous ne participerons pas à son application, et elle ne nous agréera pas tant que nous ne conserverons pas ce que nous considérons comme le droit vital de la classe ouvrière, c'est-à-dire le droit de grève. Et le gouvernement cantonal, pendant des semaines et des mois, a délibéré, et le Grand Conseil, c'est-à-dire la Chambre des Députés, a délibéré aussi, et finalement ils ont compris que, d'une part, on ne pouvait pas empêcher une grève ouvrière des services publics si la majorité ou l'unanimité des travailleurs le voulait et, en second lieu, que le seul moyen d'assurer la collaboration loyale et joyeuse des travailleurs à une institution ouvrière, c'était de ne pas froisser dans ses susceptibilités la classe ouvrière *(Applaudissements)* et ils on biffé d'un trait de plume la suppression du droit de grève ; de sorte que les travailleurs des régies du canton de Bâle-Ville ont le droit de grève, dont je puis dire, vu toutes les garanties dont ils disposent, vu les moyens qu'ils possèdent de faire valoir leurs revendications, vu le relèvement énorme de leur condition, qu'ils ne feront sans doute jamais

usage, et c'est là, en effet, l'unique manière de supprimer la grève dans les services publics ; elle consiste à la rendre inutile.

Voilà, citoyens, des enseignements dont nous devons nous inspirer.

Mais, est-ce tout ce qu'il y a à faire dans le sens du relèvement des conditions de travail dans les régies ? Non : le dernier point, c'est de ne pas retenir les travailleurs en quelque sorte dans l'antichambre de l'entreprise en leur abandonnant simplement les questions qui les concernent eux-mêmes ; il faut les associer à la vie de l'entreprise elle-même, à la gestion de l'entreprise... (*Applaudissements.*) Et ici encore il y a des précédents, et je suis heureux de dire que le premier précédent, que je connaisse dans cet ordre, ce sont nos camarades de la Côte-d'Or qui en ont la paternité.

Ce sont nos camarades de la Côte-d'Or, les premiers à ma connaissance dans l'histoire sociale du monde, qui, dans leurs tramways départementaux en régie directe, ont installé, dans un conseil d'administration de neuf membres, deux délégués des agents et sous-agents.

Eh bien, cette lutte se poursuit. Il y a quatre ou cinq jours, à la Chambre, c'était un vote qui faisait pénétrer trois représentants du personnel dans le réseau de l'Etat. Voilà un principe nouveau : la collaboration du personnel, des travailleurs, à la gestion. (*Applaudissements*).

Jules Guesde. — C'est la collaboration des classes. (*Interruptions.*)

Edgard Milhaud. — Nous sommes des socialistes : nous avons donc le devoir d'interpréter économiquement, non pas seulement l'histoire ancienne, mais l'histoire récente, et le citoyen Jules Guesde, qui dit que c'est la collaboration des classes, me paraît oublier cet admirable mouvement du syndicalisme des fonctionnaires qui a agité la France pendant des années et dont ce ne sont là que les premiers résultats. (*Applaudissements.*)

Jules Guesde. — Mais non, mais non, c'est une plaisanterie, vous le savez très bien. (*Rires*).

Renaudel. — Nous n'avions pas compris, c'est évident ; nous ne comprenons jamais !

Camélinat. — Citoyens, ce que vient de dire le citoyen Milhaud en parlant de la Côte-d'Or a été appliqué pendant la Commune lorsque nous étions à la Monnaie, et si nous avons pu mener à bien la tâche que nous avions dans ce travail si difficile, c'est grâce à ce que nous avons fait nommer, dans chacun des différents services de la Monnaie, un délégué pour assister au Conseil d'administration. C'est ce qui nous a permis, encore une fois, de mener notre tâche à bien. (*Applaudissements*).

Edgard Milhaud. — Eh bien, citoyens, cette déclaration du citoyen Camélinat est la confirmation la plus saisissante que cette pénétration des travailleurs, sous la poussée du syndicalisme ouvrier, dans les organismes publics de la société présente a une portée révolutionnaire.

Mayeras. — Mais ils ont fabriqué des monnaies pour la Banque de France qui est restée tout entière debout ! (*Interruptions*).

Edgard Milhaud. — J'ai fini et je conclus. Voici donc, citoyens, que les régies directes, surtout aux mains du Parti socialiste qui guidera leur orientation en ce sens, permet des formes nouvelles de gestion qui sont comme une amorce, rien qu'une amorce, mais déjà une amorce, une forme, comme disait Kautsky, d'une société supérieure ; et, croyons-nous, en face de cette évolution des services publics vers cet idéal, les monopoles privés, car c'est le grand fait de notre temps auquel on ne prête pas assez d'attention dans le Parti socialiste... (*Très bien! très bien!*)

Albert Thomas. — Parfaitement, très bien, très bien ; nous sommes désarmés en face de ce courant ! (*Applaudissements.*)

Edgard Milhaud. — Citoyens, ce n'est par là-dessus qu'est fondé le socialisme, pour cette bonne raison que lorsque Karl Marx a écrit son œuvre, le monopole n'existait dans la société qu'à l'état sporadique ; il y avait ça et là quelques petits îlots de monopoles et, dans toute son œuvre, je crois qu'il n'y a pas plus d'une page et demie qui soit consacrée à la question du monopole. Aussi Karl Marx, quand il envisage le capitalisme de libre concurrence, est amené à nous montrer les consommateurs, dont les intérêts sont toujours sauvegardés par la concurrence des producteurs, et la lutte refoulée à l'intérieur du domaine de la production et cantonnée entre le prolétariat qui produit et le capitalisme qui l'exploite. Mais lorsqu'arrive le monopole, alors le prix dépasse le niveau qui correspond au bénéfice capitaliste normal et en quelque sorte classique.

Supposez que la force ouvrière coûte 3 et qu'il y ait une exploitation de 3 ; voilà un prix de 6, et celui qui achète 6 paye la chose a sa valeur. Karl Marx se borne à nous dire : la plus value provient de ce que la force ouvrière, payée 3, crée, par son travail, une valeur de 6, laissant au capitaliste un profit de 3 ; la force ouvrière est exploitée, mais le consommateur, qui paie 6 ce qui vaut 6, ne l'est pas ; mais quand arrive le monopole, le monopoleur vend 9 ; alors le consommateur aussi est exploité, et le travailleur, qui a déjà été exploité dans la proportion de 3 comme producteur, est ensuite exploité dans la proportion de 3 comme consommateur... (*Applaudissements*) ... et c'est ici que j'attire votre attention sur les conséquences sociales de ce fait économique nouveau qu'est le monopole : le travailleur qui était seulement exploité comme producteur, se trouve exploité comme consommateur avec la large masse ; de sorte que la large masse s'intéresse à la lutte contre le capitaliste monopoleur, tandis que, quand elle n'était pas encore consciente de ses intérêts de salariés, elle ne s'intéressait pas à la lutte contre le capitalisme de libre concurrence.

Voilà le grand fait nouveau qui a pour conséquence

que des bourgeois, des radicaux, des démocrates font de la régie directe ; ce n'est pas du point de vue du travail, c'est du point de vue de la consommation ; c'est pour arracher à une portion du capitalisme un prélèvement sur la masse sociale prolétarienne et non prolétarienne, car le capitalisme monopoleur est deux fois exploiteur ; il exploite le prolétariat comme producteur et ensuite comme consommateur et, mieux que cela, il exploite le prolétariat et il exploite le capitalisme de libre concurrence. Nous sommes plus nombreux parce que nous avons avec nous non seulement les ouvriers salariés, mais la collectivité des consommateurs. (*Applaudissements*) et cette collectivité des consommateurs, le renchérissement de la vie la rend consciente, comme l'avilissement des salaires avait rendu consciente la classe ouvrière. (*Applaudissemeuts*).

Il y a donc là tout un mouvement économique où le capitalisme fait naître des formes capitalistes nouvelles, et l'on nous dit : la régie, c'est la même chose que les trusts. Non, citoyens, dites qu'il y a encore dans la régie la survivance d'intérêts du capitalisme, dites que la régie contient encore du parasitisme capitaliste, mais ne dites pas que les régies sont au même niveau, sont au même stade que le capitalisme monopoleur, pas plus que vous n'avez le droit de dire que le fruit est au même stade que la fleur. Ce sont deux étapes successives. Or tous les jours nous voyons que le capitalisme monopoleur grandit : il y a en Allemagne 450 cartels capitalistes qui pressurent la masse de la nation ; il existe déjà dans le monde une dizaine de trusts ou cartels internationaux — Jules Huret nous le dit dans son dernier livre sur l'Allemagne — et si nous ne savons pas combien il existe de trusts ou syndicats industriels en France, c'est que les industriels de notre pays ont peur de tomber sous le coup de la loi contre les accaparements.

Le capitalisme a eu son temps de large production et d'expansion mondiale. Il a cherché à exploiter le

globe ; puis l'heure est venue où il a tellement grandi qu'il s'est heurté à d'autres capitalismes, et ces capitalismes en lutte, heurtés les uns contre les autres et, par suite, meurtris, diminués dans leur profit, ont fait la paix ; aux dépens de qui ? Ils ont limité la production. Le *Temps*, il y a deux ans disait à propos du trust international du textile — qu'il appelait d'un autre nom — que c'était un phénomène économique d'une portée incalculable. Méline, dans son retour à la terre en 1905, saluant la fondation du premier des syndicats internationaux, le cartel des rails et des poutrelles, disait : c'est une formule nouvelle qui s'annonce. Et quelle est la caractéristique de cette formule nouvelle ? c'est d'arrêter la concurrence des capitalistes, c'est d'arrêter et de restreindre la production des capitalistes, de pratiquer une sorte de malthusianisme économique, de restreindre et de tarir la force productive de la société. Le capitalisme en est au point où, après avoir prodigieusement développé ses forces d'expansion et de production, il ne peut plus faire de nouveaux profits qu'en limitant la production et qu'en arrêtant son essort ; et à cette heure la masse s'aperçoit qu'en effet il y a quelque chose de changé. Les prix augmentent ; on dit : la vie augmente, mais on ne recherche pas pourquoi ; on ne se dit pas : mais puisque la technique progresse toujours, puisque la productivité des machines du travail croît sans cesse, il devrait y avoir toujours plus de produits disponibles, et les prix devraient baisser toujours d'avantage. Mais pourquoi n'y a-t-il pas plus de produits disponibles ? Pourquoi les prix, au lieu de baisser, haussent-ils ? C'est parce que ceux qui ont le monopole de la production, s'étant entendus entre eux, la classe capitaliste suit une politique de limitation de la production et, le développement de son exploitation extensive du monde étant devenue impossible, le capitalisme monopoleur pratique une exploitation intensive, qui est l'exploitation combinée des producteurs et des consommateurs. Voilà où nous en sommes. (*Applaudissements*). Et la masse s'adresse à nous et nous dit : ne

pouvez-vous donc rien faire contre le renchérissement de la vie ?

Eh bien, citoyens, quand nous serons à même de leur montrer que la régie municipale et la régie nationale, se substituant à ces monopoles capitalistes privés, non seulement ne maintiennent pas les anciens prix de monopole, mais tombent même au-dessous des prix de libre concurrence gros de profits capitalistes, de manière à élargir la consommation des masses ; lorsque nous pourrons ainsi montrer, d'un côté, le capitalisme monopoleur qui renchérit la vie et, de l'autre, les régies qui la rendent meilleur marché, d'un côté le capitalisme monopoleur pratiquant ce malthusianisme économique et arrêtant l'essor de la production, et, de l'autre, les régies développant cette production, installant des consommations, même de luxe, comme l'électricité, jusque dans la mansarde du pauvre de Genève au prix d'un centime l'heure et sans frais de compteur ni d'installation... (*Applaudissements*) ; lorsque nous pourrons leur montrer la pharmacie, la boulangerie, la boucherie municipales élargissant leurs consommations et développant leur vie et, d'autre part, le capitalisme monopoleur accablant de sa tyrannie le prolétariat qui l'alimente, le muselant — j'ai encore dans l'esprit l'article de notre camarade Hubert Rouger sur ces compagnies minières du Gard qui tyrannisent leur personnel — et à côté, les régies municipales avec leur parlement de travailleurs élaborant leurs règles de travail en toute liberté et, mieux que cela, accédant à la gestion, participant à la direction et heureux d'abaisser les prix pour la communauté toute entière ; lorsqu'on verra, d'un côté, les grèves, les conflits, les déchirements, et, de l'autre, le développement harmonieux et paisible de ces entreprises publiques, alors la masse comprendra que le capitalisme chaque jour plus monopoleur, multiplie, accumule, amoncelle les problèmes, et que notre socialisme, que le socialisme les résout. (*Applaudissements prolongés*).

Edgard Milhaud.

DISCUSSIONS

Coopératives et Syndicats

Je viens de lire avec intérêt et profit l'étude de Mutschler, *Coopératives et Syndicats* (1). Mais il m'est difficile de tout accepter.

Pour ne pas alourdir la discussion, je m'en tiens à deux points où je demande à Mutschler de préciser.

1° La coopération n'exploite pas ses syndiqués encore que ses membres se partagent des bénéfices. En effet les bénéfices résultent « tout simplement de ce que, les consommateurs venant plus nombreux, les services et le capital investi sont mieux utilisés..., ils sont donc uniquement le fait des consommateurs ». Tout de même pas uniquement. Sans doute, les « bénéfices que réalise la coopérative ne sont que ce que nous avons payé en trop chaque fois que nous sommes allés acheter » ; mais si ces bénéfices rentrent dans ma poche, ils sont tout de même des bénéfices par et sur l'organisation coopérative ; le voyage aller et retour de mon argent supprime l'exploitation des consommateurs, il ne supprime pas celle des travailleurs.

Au fond, il me semble que Mutschler envisage ces rapports comme déjà pleinement coopératifs : le trop-perçu qui revient — plus-value pour le bon motif — n'est pas de la plus-value.

2° La même ardeur sentimentale fait dire à Mutschler : « la grève, ou plutôt » (c'est-à-dire ou même) « son principe appliqué à la coopérative devient un non-sens... Ce serait une grève contre soi-même ». Tout à

(1) Etude parue dans nos numéros d'Avril, Mai et Juin.

fait le langage métaphysique des juristes contre la grève des employés de l'Etat. Eh oui ! c'est mot pour mot le même langage. Cette grève peut bien être un non-sens, mais elle est. Et pour la coopérative comme pour l'Etat, la question pratique est : ainsi transformée par le syndicat, son organisation sera-t-elle plus ouvrière ?

Ces deux critiques ou ces deux interrogations ne font que souligner mon estime pour l'œuvre morale de Mutschler : oui, le mauvais travail, l'action sournoise, même masqués de Révolution, ne sont pas pour libérer ; oui, la coopération est bonne parce qu'elle est action, organisation. Ce qui reste spécifique dans notre mouvement, c'est toujours l'organisation politique et l'organisation économique. L'organisation politique ou conquête de l'Etat, c'est-à-dire la conquête de la violence, l'organisation légale contre les possesseurs et monopoleurs, L'organisation économique ou conquête des valeurs, c'est-à-dire l'organisation du travail, la transformation du travail-marchandise en travail-capital. Le prolétariat acquérant ainsi, dans la lutte, le crédit, la confiance légitime, la personnalité que détient aujourd'hui le capitalisme, l'argent perdra sa raison d'être pour les ouvriers comme il la perd entre capitalistes ; et des problèmes de production et de distribution se substituant aux problèmes d'exploitation et d'échange, les conflits qui angoissent Mutschler iront s'atténuant jusqu'à disparaître.

Emmanuel Lévy.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

Les Prisons russes, par Véra Figner (Pully-Lausanne, Imprimerie des Unions ouvrières, 1911). Cette brochure, éditée par le *Comité de Secours* aux condamnés russes, renseigne à merveille sur le régime des prisons dans l'Empire des Tsars. L'auteur nous fait pénétrer dans la prison de Vladimir, dans le bagne d'Orel et dans la Centrale de Moscou. Elle nous donne des renseignements édifiants sur la manière dont sont traités les prisonniers : nourriture insuffisante et malsaine, absence de toute mesure d'hygiène, impuissance du corps sanitaire, progrès effrayants des maladies contagieuses, vexations de toutes sortes, punitions corporelles, encombrement des locaux pénitentiaires, etc... « C'est un régime où la personnalité humaine est bafouée, où l'administration de la prison est irresponsable ; un régime d'entassement et de faim, de cachots et de mauvais traitements, un régime où la mort n'est ni le plus grand malheur pour le prisonnier, ni le chagrin le plus profond pour ses proches. Récemment, une jeune femme qui avait elle-même éprouvé les duretés du régime des prisons et dont le mari était enfermé à la prison centrale de Moscou me dit : il est mort... heureusement ! »

Véra Figner a confiance dans l'avenir politique de la Russie : « Le peuple russe ne peut pas renoncer à la liberté, il doit la conquérir. Les forces intellectuelles et morales d'une nation de 160 millions d'hommes, forces à peine éveillées, ne peuvent s'épuiser sans atteindre, dans un brillant avenir, leur plein épanouissement. Le peuple russe a donné au monde Pouchkine et Tolstoï, Verechtchaguine et Aïvazovsky, Borodine et Rimsky-Korsakoff, Antakolsky et Troubetzkoï, il compte une longue série de martyrs ayant lutté pour le bien suprême de vérité, de justice et d'honneur... Un tel peuple ne peut étouffer dans une existence terne, dans une humiliation morale. Après une défaite temporaire, le drapeau de la liberté flottera de nouveau et il vaincra. »

Mais la Russie passe à l'heure actuelle par une cruelle

épreuve, et Véra Figner adresse un pressant appel à l'opinion publique en faveur des « prisonniers de guerre » du gouvernement russe. « L'opinion publique, dit-elle, s'est prononcée d'une façon ardente et unanime dans l'affaire Ferrer... Mais ce qui n'était en Espagne qu'un épisode isolé, se passe en Russie presque tous les jours. On parle, on écrit, on crie, on proteste lorsqu'il s'agit des souffrances des indigènes du Congo ou des traitements inhumains infligés aux habitants de l'île Saint-Thomas. Qu'on n'oublie pas non plus les bagnes russes où règne la barbarie du moyen-âge, où l'homme n'est pas seulement vaincu et enchaîné, mais physiquement écrasé et moralement tué. Quelque barbare et quelque sauvage que soit le gouvernement russe, l'opinion publique de l'Europe n'est pas sans importance pour lui : cette opinion publique peut obliger la bête féroce à rentrer un peu ses griffes. »

J.-B. S.

L'œuvre Française en Tunisie, par Jules Saurin (Paris, Chalamel, 1911). — L'an passé, M. Jules Saurin publiait un gros travail sur *le Peuplement français en Tunisie* ; l'opuscule qu'il donne maintenant au public en est un abrégé. L'Algérie, la Tunisie et les parties du Maroc soumises à l'influence française renferment une population de 10 à 12 millions d'indigènes et environ 900.000 Européens. Elles pourraient facilement nourrir une population 5 à 6 fois plus nombreuses. M. Jules Saurin estime qu'à la fin du XX^e^ siècle, les Européens, qui affluent chaque jour davantage, à mesure que se multiplient les routes et les voies ferrées, seront plusieurs millions. Il voudrait que l'élément français constituât au moins la moitié de cette future population européenne. La proportion actuelle est loin d'être aussi forte. Depuis le début du Protectorat français en Tunisie, 133.000 Européens sont venus s'installer dans ce pays, portant de 19.000 à 152.000 la population européenne ; or, sur ces 152.000 européens, on ne compte que 35.000 français ; par contre, les Italiens sont 105.000. Ces derniers forment des groupes compacts complètement étrangers à l'influence française. M. Jules Saurin convie donc les Français à aller peupler la Tunisie et d'une manière générale le nord-ouest du continent Africain. Il estime que si la politique favorisait cette œuvre de peuplement, on réussirait vite à introduire dans ces pays 15 à 20.000 français par an. Il souhaite que ces émigrants appartiennent de préférence

à la classe rurale : il faut, en effet, s'assurer d'abord du sol. « S'empare-t-on du premier étage d'une maison avant d'être le maître du rez-de-chaussée ? Une armée va-t-elle en avant à à l'aventure sans assurer les positions qu'elle laisse en arrière ? En Tunisie, il est question d'établir de nouveaux ports ; on construit de tous côtés de beaux bâtiments civils. Ce sont là des questions secondaires. Assez de chemins de fer, assez de routes, assez de ports pour le moment. Nous avons déjà trop orné la maison. Que notre principale préoccupation soit de la peupler de Français. J'aime mieux une maison modeste où il manquera quelques commodités intérieures, qu'un palais superbe qui sera occupé par mes ennemis et mes rivaux » (p. 21). Et M. Jules Saurin demande : « Est-il donc possible qu'il n'y ait pas moyen d'introduire quelques milliers de Français dans la Régence ? Nous qui détenons le pays, qui disposons d'un budget de 25 millions se soldant tous les ans en excédents, nous serions incapables d'y établir des paysans de notre race ! Nous qui prêtons des milliards aux Belges, aux Espagnols, aux Russes ou aux Anglais du Transvaal, nous ne pourrions pas fournir les quelques dizaines de millions nécessaires pour nous réserver le sol tunisien ! Quoi ! nous ne trouverions pas tous les ans, parmi les 20 millions de paysans français, les 3 ou 400 chefs de famille qu'il nous faut pour assurer la prépondérance de l'élément français ! » (p. 22).

Voici un tableau bien alléchant des avantages que présente la culture en Tunisie :

« Une ferme de 50 hectares, dont 10 en vignes, exige une première mise de fonds de 32.000 francs et rapporte brut 10,000 fr. ; constructions, 5.000 fr. ; cheptel, 3.000 fr. ; divers, 3.500 fr. La création du vignoble nécessite une première dépense de 1.200 francs par hectare. Les revenus se composent du produit de la vigne, 600 hectolitres de vin vendus à 12 francs = 7,200 francs, et du produit de 40 hectares en céréales et en fourrages, qui donneront de 50 à 150 francs brut à l'hectare, suivant les années et suivant qu'on se trouvera dans la Tunisie n° 1 ou n° 2. Ainsi, règle générale, dans une entreprise bien conduite, avec un capital de 32.000 fr., on retirera brut 10.000 francs. Il y a là de quoi rémunérer à la fois le cultivateur qui exploitera le sol et le capitaliste qui aura fourni les fonds indispensables à l'œuvre de colonisation. En admettant qu'on partage le produit brut entre ces deux éléments, suivant un contrat de métayage, il reste 5.000 fr.

pour le paysan et 5.000 fr. pour le capital. Ce sera là une excellente affaire pour le paysan. Comme il n'y a pas de morte-saison en Tunisie, un seul attelage peut très bien mettre en céréales ou en fourrages une trentaine d'hectares et labourer 10 hectares de vigne. Le paysan trouve autour de lui la main-d'œuvre supplémentaire à bon marché (l'Arabe se paie 1 fr. 25 à 1 fr. 50 sans nourriture) ; il est d'ailleurs muni d'une moissonneuse-lieuse. Dans ces conditions, même sans enfants en âge de travailler, il dépensera à peine 5 à 600 fr. de journées supplémentaires et il pourra toujours mettre de côté 1.000 à 2.000 fr. par an s'il est économe et laborieux » (pages 24 et 25).

Si tentantes que puissent être ces promesses, je doute fort qu'elles aient quelque efficacité. Nos capitalistes certes, prêtent sans compter à l'industrie étrangère et aux gouvernements gênés ; ils prêtent peu aux paysans. Le paysan français avec la garantie de sa terre, de sa maison et de ses outils, ne trouve les avances dont il a parfois besoin qu'à des taux usuraires ; comment les trouverait-il, quand il n'offrira pour garantie que sa bonne volonté ? Et puis, imagine-t-on un sérieux courant d'émigration alimenté par nos paysans ? Quand ils quittent leurs landes ou leurs montagnes, c'est pour aller vers les villes, en quête d'une vie qu'ils escomptent parée de plus d'agréments et plus confortable ; allez donc leur dire de traverser la mer pour mener dans des installations de fortune la vie dure du colon. Ils penseront que vous vous moquez d'eux. Je ne sais pas s'ils auront tort ; mais je crois bien qu'ils ne vous écouteront pas. Les éléments que tente, en France, la colonisation sont formés, en général, des déchets de la petite et moyenne bourgeoisie : jeunes gens sans capitaux ni connaissances techniques, fruits secs de nos établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement primaire supérieur, les mêmes qui s'engagent à 18 ans parce qu'ils ne savent aucun métier et aiment médiocrement le travail. Et que rêvent-ils de faire aux colonies ? De la culture ? mais ils en sont incapables, et c'est trop pénible. Ils désirent « faire du commerce », obtenir quelque synécure administrative, quelque place de comptable ou de surveillant de travaux. M. Jules Saurin a bien raison de ne pas vouloir de ces gens-là. Mais en trouvera-t-il d'autres ?

Par-dessus tout cela, d'ailleurs — et M. Saurin ne l'ignore pas, comme le prouvent quelques pages de son livre — il y a le

grand fait que la France n'a pas de population d'excès. Est-ce décadence ou sagesse ? fatigue ou prudence ? Peu importe ici ; le fait demeure, et il suffit, je crois, à expliquer en grande partie les insuccès de toute notre politique coloniale. Les nations, comme les abeilles, n'essaiment que quand elles sont à l'étroit. Ce n'est guère le cas en France.

J.-B. S.

Les Syndicats jaunes, par Auguste Pawlowsky. (Paris, Alcan, 1911). — M. Pawlowsky a récemment étudié la Confédération Générale du Travail ; passant à l'autre pôle de la vie ouvrière, le voici qui offre au public un travail sur les Syndicats jaunes. Il ne cache pas sa sympathie pour ce dernier mouvement. Oserai-je dire qu'il en parle avec lyrisme ? Ecoutez-le plutôt : « Né en France, français d'adoption et de tendance, le syndicalisme jaune a, malgré son rayonnement, trop peu connu, à l'étranger, tenu à demeurer Français. Aussi a-t-il choisi comme insigne le genêt, plante commune à toutes nos provinces, et dont on trouve, sur notre sol, des fleurs en toutes saisons. Jadis, les corsaires, lorsqu'ils partaient pour une campagne, plantaient, à la tête du grand mât, une touffe de genêt. Le vent de mer égrenait les pétales mortes, mais le balai persistait, symbole de la terre de France. Alors que le Syndicalisme confédéral se ressent, et se ressentira toujours des influences germaniques de son aurore, le Syndicalisme jaune reste bien, tout entier, nôtre. A ce titre, il mérite déjà toute notre attention » (p. 9.) Je ne pense pas que la sympathie dont le capitalisme témoigne à l'égard du syndicalisme jaune ait les raisons d'ordre à la fois botanique et patriotique que M. Pawlowsky veut bien dire. Il ne les dit d'ailleurs qu'au début de son livre. Plus loin, non content d'indiquer que le nom des syndicats jaunes n'a rien à voir avec le genêt de la « terre de France » (M. Pawlowski est sans pitié pour son propre lyrisme), il montre bien que les sympathies patronales sont dictées par l'intérêt (encore une illusion qui s'en va!)Comment les patrons n'entoureraient-ils pas de toute leur sollicitude les « briseurs de grèves » que sont les jaunes ? Le cœur n'a jamais autant d'élan que quand il est d'accord avec la poche.

M, Pawlowsky pense que le syndicalisme jaune est conforme à l'esprit de la législation de 1884. C'est incontestable.

Waldeck-Rousseau n'avait pas prévu la C. G. T. et le syndicalisme révolutionnaire. Les organismes de conservation sociale qu'il a voulu instituer, sont devenus les agents, jusqu'ici les plus efficaces, de la décomposition de la société actuelle ; et rien ne montre, mieux que cet exemple, combien les courants sociaux inclinent à leur gré les institutions légales et ignorent les intentions des législateurs, dont les vues courtes sont constamment contredites par les faits.

Voici empruntés au livre de M. Pawlowsky, quelques documents qui renseigneront nos lecteurs sur ce mouvement, dont le bienveillant historien pense qu'il ne subsistera pas de longues années (p. 148), mais augure « qu'il n'aura pas été inefficace pour l'avenir du prolétariat et l'amélioration raisonnée du sort des ouvriers » (p. 155).

Et d'abord le programme :

ARTICLE PREMIER. — 1. Revendication ferme et continue des améliorations qui sont indispensables au développement physique, intellectuel et moral de la classe ouvrière ;

2. Accession de la main-d'œuvre au capital et à la propriété ;

3. Opposition à toutes les grèves n'ayant pas un caractère exclusivement professionnel et dont la nécessité n'est pas démontrée par l'intransigeance patronale ;

4. Fixation des heures de travail par corporations, régions et métiers, d'un commun accord entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers ;

5. Lutte contre le collectivisme municipal et d'Etat qui, en fonctionnarisant les travailleur, les met dans la main d'un maître anonyme irresponsable et plus dur que le patron ;

6. Développement dans la classe ouvrière des grands moyens sociaux de relèvement et d'indépendance, et garanties pour la vieillesse des travailleurs : mutualité, assistance et retraites ouvrières ;

7. Encouragement à toutes les initiatives privées dirigées vers des œuvres de bienfaisance ;

8. Education civique et professionnelle de tous les travailleurs, en vue de tous les droits, de tous les besoins et de toutes les libertés nécessaires à un grand peuple ;

9. Liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté absolue de conscience, droit de propriété ;

10. Droit de propriété sans restriction pour les syndicats ou unions de syndicats.

Voici maintenant un suggestif parallèle entre les méthodes des *Rouges* et des *Jaunes*, emprunté par M. Pawlowsky du journal *Le Jaune :*

Le Rouge veut l'expropriation,

Le Rouge, c'est le fanatique et le violent.

Le Rouge veut détruire la propriété.

Le Rouge fait alliance avec les politiciens révolutionnaires contre les patrons et contre l'usine.

Le Rouge s'est fonctionnarisé sournoisement en sollicitant les subventions municipales et gouvernementales, il vit aux crochets des contribuables.

Le Rouge ruine son foyer et celui de ses camarades par les grèves politiques.

Le Rouge pratique la violence et la tyrannie.

Le Rouge, c'est le négateur, le révolté, le destructeur.

Le Jaune veut la participation.

Le Jaune, c'est le travailleur conscient et libre.

Le Jaune revendique pour les ouvriers les moyens d'accéder à la propriété.

Le Jaune préconise l'union avec les patrons pour chasser les politiciens et les meneurs qui exploitent le monde du travail en ruinant les usines.

Le Jaune conserve sa dignité et et son indépendance.

Le Jaune poursuit les revendications légitimes sans cesser son travail et sans affamer ses enfants.

Le Jaune déteste la tyrannie et et se bat pour la liberté.

Le Jaune, c'est le croyant, le bon camarade, le créateur du bien-être pour tous.

Voici enfin comment, devenus marchands d'idées à l'étranger, les jaunes s'adressaient en 1907 aux travailleurs russes : « *Maintenant, mon frère russe, écoute ce que nous avons à te dire* (1) : Tu as été trompé tous les jours par les propagandistes révolutionnaires, socialistes et travaillistes, qui te disent que le prolétariat conscient approuve leurs actes ainsi que leurs monstrueuses théories. En France, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, dans toute l'Europe, *les travailleurs conscients et organisés méprisent le socialisme* (2), et ils haïssent les propagandistes révolutionnaires qui sont des brutes sanguinaires sans autre idéal que la destruction... C'est parce que le peuple russse a, un instant, paru incliner une oreille indulgente vers la propagande des socialistes, des travaillistes et des révolutionnaires, que les ouvriers conscients d'Europe se sont désintéressés du sort du peuple russe. *Vois d'influence socialiste !* » (3).

Il faut décidément savoir gré à M. Pawlowsky d'avoir exhumé ces ridicules monuments de mauvaise foi et de sottise.

J.-B. S.

(1 2 3) Souligné dans le texte.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Formation du Syndicalisme en France

La crise actuelle rend nécessaire une révision générale des faits et des idées qui ont formé le syndicalisme. Après une marche glorieuse, par bonds et enjambées, qui a porté le mouvement ouvrier au premier plan de la vie nationale, il s'est produit ce qui arrive toujours au lendemain des courses forcées : une invincible lassitude. Ajoutons-y le désarroi des montées trop rapides, l'impuissance des succès prématurés, les difficultés imprévues, les résistances exaspérées, les intrigues des chefs divisés et jaloux, et le trouble qui obscurcit aujourd'hui le syndicalisme français est surabondamment expliqué.

Mais il serait vain d'observer les formes de la crise et d'en tirer les conclusions qu'elle comporte, sans avoir au préalable retracé la formation du syndicalisme pendant la période héroïque de 1901 à 1908. Même ceux qui ont vécu ces années intenses ne sauraient, sans cette revue rétrospective, dresser exactement le bilan des idées apportées et des commotions produites. Il faut juger les grands mouvements sociaux sur l'esprit et non sur la lettre de leur action. Leurs désirs dépassent toujours les possibilités de la vie et la réalité n'accepte qu'une part de leurs rêves. C'est cette part qui, restreinte ou élargie, donne la mesure de leur triomphe. On serait donc mal fondé à juger le syndicalisme sur ses relâchements de 1911. Que les syndicats oscillent de l'insurrectionnalisme émeutier au corporatisme utilitaire ; qu'il y ait un parlementarisme syndicaliste égal au parlementarisme politicien ; que les subventions soient la ressource de trop nombreuses organisations ; que des fonctionnaires syndicaux s'évadent

dans la petite bourgeoisie ; que des rivalités personnelles entravent le mouvement ; que des imprudences le compromettent, ce sont là infirmités indéniables. Mais la question est ailleurs. A quel degré la société française a-t-elle été influencée par le syndicalisme ? Si nous sommes au moment du reflux, le flux qu'a-t-il laissé ? Cela seul importe. Et c'est cela que nous aurons à rechercher pour apprécier sainement la crise syndicaliste.

I

La Confédération du Travail de 1895 à 1902

La puissance de la *Confédération Générale du Travail* date des années 1901 et 1902. La présence de Millerand au pouvoir, les désillusions que le ministérialisme socialiste avait provoquées, la dépression économique qui avait suivi l'Exposition Universelle de 1900, la succession ininterrompue de grandes grèves avaient déterminé une vive effervescence dans la classe ouvrière. Il en était résulté une fièvreuse ardeur à la lutte dont allait profiter la *Confédération*. Celle-ci venait d'ailleurs de subir une impulsion subite, par suite de la présence à sa tête d'hommes nouveaux et décidés à l'action.

J'ai indiqué dans une précédente étude sur les *Origines du Syndicalisme en France* (1) que, de 1895 à 1901, la *Confédération Générale du Travail* obéit au mot d'ordre de la *Fédération des Bourses*. Ses Congrès, depuis le premier tenu à Limoges en 1895, s'inspirent des mêmes tendances et ils sont souvent dirigés par les mêmes hommes. Le deuxième, réuni à Tours en 1896, agite surtout la question de la neutralité à l'égard des fractions socialistes. On était au lendemain du Congrès de Londres, où la querelle entre syndicalistes et parlementaires avait été si âpre. Le désir d'indépendance de

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* de Novembre et Décembre 1909

la *Confédération du Travail* en fut d'autant plus renforcé. Les syndicalistes de toutes les tendances se trouvèrent sur ce sujet pleinement d'accord. La grève générale fut la seconde préoccupation des congressistes : il s'agissait toujours d'opposer aux conceptions parlementaires les conceptions ouvrières. Mais c'est encore une notion obscure de la grève générale que l'on expose et que plus tard les syndicalistes répudieront. On se laisse aller à en prévoir utopiquement le mécanisme dans ses moindres détails.

Le troisième Congrès, tenu à Toulouse en 1897, montra combien l'inspiration générale était donnée à la *Confédération* par la *Fédération des Bourses*. L'influence anarchiste y dicta des résolutions importantes sur le *boycottage* et le *sabotage*. Le boycottage fut préconisé comme un moyen de pression énergique sur le patronat et le *sabotage* comme une ressource suprême pour venir à bout des résistances patronales. J'aurai à revenir sur cette dernière question, par bien des côtés exorbitante du syndicalisme. Il suffit de remarquer pour l'instant, qu'il y a sabotage et sabotage. Je ne parle pas seulement de la forme individualiste et sournoise que prend trop souvent cette tactique. Je veux simplement dire, comme on l'a souvent signalé dans cette Revue, que la détérioration du produit ou de l'outillage semble singulièrement contraire aux idées syndicalistes. La bonne organisation de l'atelier, sur les bases de la coopération volontaire des producteurs, avec le développement de leur capacité technique comme condition, qui est le but même du syndicalisme, comporte le respect du produit et de la machine, considérés l'un comme l'expression la plus haute du travail et l'autre comme son auxiliaire essentiel. Il faut donc envisager certains modes de sabotage comme un moyen de lutte désespéré, mais en dehors des bonnes pratiques de l'atelier que le syndicalisme veut systématiser. S'ils préparent une société qui ne connaitra que des producteurs, si par conséquent l'atelier doit être la cellule-type du corps social, les syndi-

calistes ne sauraient sans contradiction préconiser des procédés qui nient les règles élémentaires d'une parfaite organisation technique de la production.

En 1898, la *Confédération* tient son quatrième Congrès à Rennes. Ce sont toujours les mêmes aspirations vers la pleine autonomie des organisations ouvrières qui s'y font jour, mais mêlées encore de restes d'étatisme.

Le Congrès prend au sujet des inspecteurs du travail une résolution nettement anti-étatique. Il décide que les syndicats devraient élire eux-mêmes les inspecteurs du travail, pris parmi les syndiqués et réalisant les conditions de compétence exigible. La critique de l'inspection du travail avait conduit les syndicats à réclamer pour eux seuls cette fonction. Ils avaient constaté non seulement le petit nombre et le peu de puissance des inspecteurs, mais encore leur entière sujetion aux pouvoirs publics et à l'administration. Ils avaient vu que le gouvernement confiait ces fonctions à des créatures politiques, auxquelles le concours était singulièrement facilité : le résultat était la simple création de nouveaux fonctionnaires, se souciant peu du contrôle rigoureux de l'atelier. En présence de résolutions semblables, on comprend mieux les désirs des premiers syndicalistes qui ont déjà pour premier objectif la conquête des fonctions que l'Etat prétend accaparer. Les Syndicats et les Bourses du travail donnent dès lors à leur lutte anti-étatique une forme concrète, et prouvent qu'ils entendent opposer des institutions nouvelles aux institutions anciennes.

Le Congrès de Rennes vota cependant une motion favorable au monopole de l'alcool. Le but qu'il visait n'était autre que la lutte contre l'alcoolisme. Mais voilà précisément un exemple de la survivance singulièrement tenace de la vieille croyance populaire au pouvoir magique de l'Etat. Depuis, de nombreuses organisations syndicales ont examiné les moyens de combattre l'alcoolisme dans la classe ouvrière. Mais elles n'ont plus

fait appel qu'aux moyens propres du prolétariat, sans croire qu'une intervention de l'Etat, puisse réaliser ce qui doit sortir à leur sens d'une élévation de la conscience ouvrière.

J'ai rappelé, à propos du congrès de 1898 de la *Fédération des Bourses*, la rupture qui sépara violemment les deux organismes rivaux. Cette scission eut pour résultat de stimuler l'activité de la *Confédération*. Le Congrès de Paris de 1900 révéla sa force naissante. Les discussions portèrent surtout sur l'organisation intérieure de la *Confédération*. Le point de vue *de classe* s'opposa au point de vue *corporatif* : l'unité du prolétariat préoccupa avant tout le Congrès. Fallait-il n'admettre dans la *Confédération* que des fédérations d'industrie, englobant tous les métiers qui constituent une profession, et faire ainsi prévaloir les intérêts généraux de l'ensemble sur les intérêts particularistes des corporations fragmentaires ? Ou devait-on accepter autant de fédérations qu'une industrie comprend de métiers, et faciliter par là l'organisation étroitement corporative ? Par exemple, ne devait-il y avoir qu'une seule union de tous les ouvriers métallurgistes, quelle que fut leur spécialité, ou bien devait-on créer des fédérations de mécaniciens, de mouleurs, etc... ?

Les syndicalistes défendirent, du moins en général, le point de vue unitaire. Les réformistes, plus préoccupés de résultats matériels, préconisèrent les fédérations de métiers comme plus aptes à donner des satisfactions immédiates à la classe ouvrière. Le Congrès ne trancha pas la question et admit les deux modes de groupement. Il n'en est pas moins vrai que les raisons données furent des raisons d'espèces : on ne voulut pas contrarier le fonctionnement de fédérations de métier existantes et déjà fortes, comme celle des mécaniciens et des mouleurs. Mais la tendance générale était de pousser le plus possible l'organisation ouvrière dans la voie de l'unification. Actuellement ces problèmes sont résolus dans ce sens, et les plus importantes fédérations de métiers se sont fondues dans leurs fédérations d'industrie.

Les autres questions qui se posaient à la *Confédération* étaient à peu près les mêmes que celles qu'avait résolues le Congrès de la *Fédération des Bourses* : propagande anti-militariste, propagande agricole, etc. La grève générale tint dans les débats une place prépondérante ; elle apparaît de plus en plus comme le moyen spécifique d'action des producteurs, mais on tend à abandonner l'ancienne croyance en la possibilité d'une prévision détaillée du drame. On ne parle plus d'*organiser* la grève générale ; on ne discute que sur les moyens de propagande à employer. On veut provoquer une préparation psychologique et non pas donner une recette de réalisation.

C'est le sixième congrès corporatif, réuni à Lyon en 1901, qui révéla l'influence réelle de la *Confédération générale du Travail*.

Après la *Fédération des Bourses*, mais avec plus d'ampleur, la *Confédération* prend position, contre la politique sociale du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand. L'importance des débats du Congrès de Lyon fut due en grande partie à l'ardente campagne anti-gouvernementale menée durant les mois précédents par la *Confédération*. Depuis que des éléments actifs s'étaient mis à sa tête, elle intervenait dans toutes les questions d'ordre général intéressant le prolétariat. Elle avait à sa disposition un journal récemment créé : *La Voix du Peuple*. Dès son premier numéro, le nouvel organe avait posé les bases du syndicalisme : « Les syndicats ou-« vriers, disait la déclaration inaugurale, prennent de « plus en plus conscience du rôle prépondérant qu'ils « ont à jouer dans les rapports sociaux. Ils savent qu'ou-« tre la défense du pain quotidien, *ils ont encore à pré-« parer l'avenir. Ils savent que l'organisme corporatif « est la matrice au sein de laquelle s'élabore le monde « de demain.* Ils savent qu'une société normale, bien « équilibrée, où toutes les individualités évolueront en « plein accord, ne se conçoit pas autrement qu'avec,

« pour base, le groupement corporatif. Cette large con-
« ception a vivifié les syndicats et étendu leur rayon
« d'action. C'est pourquoi ils s'habituent à prendre po-
« sition dans toutes les questions, à ne se désintéresser
« d'aucune agitation efficace, et il ne sera bientôt plus
« prétentieux de leur part de proclamer qu'ils sont
« tout le mouvement social. » Comment une conception aussi fière du mouvement syndical n'aurait-elle pas donné une impulsion croissante à la *Confédération ?* Sa puissance venait précisément de se faire sentir à l'occasion d'un événement récent. Le gouvernement avait décidé d'organiser auprès des syndicats ouvriers un vaste referendum sur la proposition de loi organisant les retraites ouvrières. La *Confédération* avait répondu par un manifeste retentissant adressé aux organisations consultées, qui dénonçait comme un « mensonge » le projet qui leur était soumis. Comme un seul homme, avec une unanimité surprenante, les syndicats adoptèrent la condamnation prononcée par la *Confédération* et repoussèrent les avances du ministère. Quoi qu'on pense, au fond, de cette décision, il faut surtout retenir la façon dont elle s'était produite : on peut dire que désormais le mouvement syndical français a trouvé son moteur et son centre : la force de la *Confédération* venait de se révéler à elle-même et au monde du travail.

Les délégués au Congrès de Lyon étaient donc d'avance hostiles à la politique industrielle du gouvernement. De fait, il n'y eut qu'un faible courant favorable à l'œuvre réformiste du pouvoir. Les débats portèrent sur les divers projets de loi déposés au parlement. Le premier discuté fut le projet Millerand sur l'*arbitrage obligatoire en cas de grève*. On connait son but : rendre impossibles les grèves, en les soumettant à une longue procédure de conciliation qui aboutirait à un arbitrage. M. Millerand indiquait lui-même qu'il voulait *organiser la paix sociale*. Or le plus sûr moyen d'empêcher les grèves, n'était-ce pas de leur enlever par avance tout caractère de spontanéité et d'imprévu, de les subordon-

ner à toute une série de mesures préalables renouvelées des procédés parlementaires ? A la quasi-unanimité, le Congrès condamna le projet du ministre du Commerce.

Les motifs invoqués se rattachent toujours à l'opposition de la démocratie politique et du mouvement syndicaliste. Les congressistes de Lyon reprochent à la démocratie de s'appuyer sur la masse inerte et nécessairement rétrograde ; le syndicalisme, au contraire, met d'abord en mouvement une minorité, une *élite*, qui montre son chemin à l'ensemble de la classe ouvrière. La démocratie est prisonnière de la majorité et le parlementarisme est sa panacée ; le syndicalisme porte en avant la *nouvelle élite sociale* et la lutte est son moyen. Peu de temps avant le congrès de Lyon, un manifeste paru dans la *Voix du Peuple* exprimait fortement ces conceptions : « Cette loi consisterait dans la réglementation, par un parlementarisme bâtard, des conflits surgissant entre le capital et le travail. On veut briser notre action révolutionnaire de la grève générale, en nous contraignant de subir le joug d'une majorité d'avachis, *transportant ainsi les influences néfastes du parlementarisme à l'atelier.* »

Les *Conseils du Travail*, créés par un récent décret, furent la seconde réforme gouvernementale condamnée par le Congrès de Lyon. Procédant toujours du même esprit de paix sociale, M. Millerand avait institué ces comités permanents, composés en égale partie de patrons et d'ouvriers, pour trancher à l'amiable les conflits du travail. « Les Conseils du Travail, déclara le Congrès, « n'étant d'aucune utilité prouvée, et le rôle qu'on leur « accorde étant suffisamment tenu par les syndicats ou- « vriers, l'antagonisme des intérêts étant la base de « toute société capitaliste et *rendant incompatibles les « éléments ouvriers avec les éléments patronaux ;* les « Conseils du Travail étant de nature *à diminuer la « force des Syndicats*, le Congrès déclare que les « ouvriers doivent rester unis et s'éduquer sur leur pro- « pre terrain de la classe exploitée, et rejette le principe « des Conseils du Travail ».

Enfin, faisant siennes les critiques exprimées par la *Fédération des Bourses* sur la capacité commerciale des syndicats et les retraites ouvrières, le Congrès mit, à son tour, le prolétariat en garde contre ce qu'il considérait comme de simples entreprises gouvernementales. De vives protestations contre l'emploi de l'armée dans les grèves de La Martinique et de Châlon, qui avait provoqué des morts, complétèrent cette opposition systématique aux pouvoirs publics.

L'attitude de la *Confédération* envers la politique du ministère Waldeck-Rousseau étant précisée, le Congrès se prononça, comme avant lui la *Fédération des Bourses,* pour l'indépendance du mouvement syndical envers les partis socialistes. Il confirma la position traditionnelle de la *Confédération* : « Considérant, que la thèse « qui consiste à incorporer le mouvement syndical dans « l'action politique aurait pour conséquence la division « de nos contingents en autant de fractions qu'il y a de « partis politiques ; — que le syndicat ne saurait l'adop- « ter sans mentir à son rôle véritable, qui est de grou- « per tous les exploités sans distinction de race, de na- « tionalité, de pensées philosophiques ou religieuses, « de nuances politiques ; — le Congrès décide que « *l'action syndicale doit conserver sa vie propre*, son « mouvement tout entier au service exclusif de son rôle, « *et partant s'affirmer en dehors de toute influence poli-* « *tique, laissant aux individus le droit imprescriptible* « *de se livrer au genre de lutte qui leur convient dans* « *le domaine politique ;* — également le Congrès décide, « relativement aux branches maîtresses devant consti- « tuer la *Confédération*, c'est-à-dire les fédérations d'in- « dustries et de métiers, que ces dernières ne pourront « être admises dans son sein *si elles adhèrent à des* « *groupements politiques*. » Un passage du rapport présenté sur ce point est à retenir. Il rappelle l'évolution du syndicalisme français : « Si le mouvement syndical « fit ses premiers pas sous la tutelle et à l'abri de puis- « sants groupements politiques, il ne devait pas tarder « à se libérer de cet abri, à élargir ce cadre devenu trop

« étroit, grâce à la propagande de ceux qui entrevoyaient « déjà son véritable rôle et ses destinées futures... Les « groupements politiques avaient mis dans leurs pro- « grammes la transformation de la société capitaliste : « les syndicats comprirent également que leur rôle ne « pouvait consister seulement à améliorer les réglements « d'atelier, les conditions de travail, etc. Réunis en dif- « férents congrès, ils affirmèrent un idéal, un but à leurs « efforts : ils proclamèrent pour le travailleur le droit de « jouir du produit intégral de son travail. Ils crièrent « enfin leurs souffrances et signifièrent que le but assi- « gné à leurs efforts communs était la transformation « de la société, afin que tous les êtres trouvent le libre « épanouïssement de leurs facultés. Dès lors, le mou- « vement syndical avait une vie propre, en dehors de « toute tutelle, n'obéissant qu'à ses inspirations. » Il faut, pour mieux marquer cet éloignement des syndicats des partis politiques, citer encore quelques appréciations de la *Voix du Peuple* : « En présence de la force « grandissante de l'armée économique, les politiciens se « sont aperçus — dit le n° 3 — qu'on ne s'occupait pas « assez de politique dans les syndicats et ils se sont « effrayés. Pensez donc ! Est-ce que ces ambitieux d'ou- « vriers n'ont pas la prétention maintenant de *vouloir* « *régler la question sociale tout seuls ?* » Et aussi dans le numéro 9 : « A lire les articles des différents leaders « socialistes concernant les syndicats ouvriers, nous « n'avons pas l'air de compter pour grand'chose dans la « balance politique. Les uns veulent bien des syndicats, « les trouvant excellents pour les hisser sur un piédestal, « les autres n'en veulent pas, les trouvant trop peu mal- « léables. — Devant de pareils procédés que pouvions- « nous faire, nous, les travailleurs ?.... Les travailleurs « se dégoûtent des politiciens, mettent leurs espoirs en « la grève générale, que les hommes politiques réprou- « vent, car avec elle prennent fin les agissements louches « de la plupart d'entr'eux. »

Mais ce qui prouve un profond changement de la psychologie syndicaliste, c'est la condamnation des sub-

ventions. Le Conseil municipal de Paris avait supprimé la forte subvention accordée à la Bourse du Travail. Cet incident grave vint à point pour faire éclater la sourde hostilité qui était latente contre les subsides officiels.

Le rapport du Comité confédéral note cet effet : « L'acte politique accompli par la municipalité de Paris « contre les syndicats, lit-on, a eu pour conséquence « d'en engager un certain nombre à proposer à leurs « membres une augmentation de leur cotisation. *Il « faudrait en effet que nos syndicats s'habituent à ne plus « compter sur la munificence des pouvoirs élus.* Ils doi- « vent, *comme les organisations des pays voisins*, cons- « tituer des réserves importantes, non pour lutter capi- « tal contre capital, mais pour faire face à toutes les « nécessités de l'action économique et pour étendre « cette action par la propagande, sous toutes les for- « mes. » Le numéro 34 de la *Voix du Peuple*, sous la signature de Griffuelhes, le secrétaire de la *Confédération*, avait dénoncé non moins âprement le danger des subventions : « *L'organisation ouvrière ne doit pas être « à la merci d'un gouvernement ou d'une municipalité, « et pour cela des sacrifices pécuniaires sont indispen- « sables.* La croissance du mouvement syndical exige « ces sacrifices, car il doit s'isoler de toute force diri- « geante, afin d'étendre sa portée et son influence. L'ac- « tion syndicale doit être indépendante, libre d'elle- « même, sans entrave d'aucune sorte, constituant une « force à opposer à la force gouvernementale et patro- « nale. La lutte demande la liberté d'action, se suffisant « à elle-même, puisant son stimulant dans le dévoue- « ment de ceux qui la créent. *L'organisation syndicale « vivra seule pour s'étendre ou elle végétera en étant le « jouet de fantoches politiques.* » On peut donc dire que l'influence des vieilles conceptions anarchistes de la « reprise collective » s'efface de plus en plus et que le syndicalisme sent désormais la contradiction mortelle qu'il portait en lui.

L'antagonisme entre la démocratie au pouvoir et le

syndicalisme, voilà en résumé ce qu'affirma le Congrès de Lyon et c'est ainsi que peut se caractériser l'œuvre du premier grand congrès de la *Confédération générale du Travail*. Pendant les débats, le secrétaire de la Bourse du Travail de Montpellier, Niel, traduisant les sentiments communs, fit entendre une âpre déclaration de guerre au premier ministère démocratique qu'ait eu la France : « *Je vous le déclare en toute sincérité*, « *nous n'avons jamais eu un ministère aussi terrible*, « *aussi dangereux que celui que nous avons maintenant.* « *Sous des apparences trompeuses, sous des dehors de* « *concessions, on veut détruire nos organisations* ». Et la *Voix du Peuple*, dans son numéro 45, condamnait « l'illusion » des lois ouvrières, et, appréciant l'œuvre du Congrès de Lyon, disait : « Le Congrès a déduit « de la bienveillance qu'affiche la bourgeoisie à l'égard « du prolétariat, qu'elle cherche à l'amadouer par des « espoirs trompeurs et ne s'est pas montré charmé de « ces sympathies aussi hypocrites que tardives. » On peut donc dire que plus la démocratie faisait des avances au syndicalisme, plus celui-ci les repoussait : son caractère oppositionnel croissait en raison directe des concessions faites. A l'affirmation gouvernementale de la paix sociale répondait la proclamation ouvrière de la lutte sociale.

La dernière résolution prise par le Congrès de Lyon eut trait à l'unité ouvrière. La *Fédération des Bourses,* dans son Congrès de Nice de 1901, avait déjà élaboré le projet que devait adopter son Congrès d'Alger de 1902 : c'est sur les bases jetées par ce projet que se prononça le congrès de Lyon. Il adhéra sans réserves à l'unification. Il ne restait plus qu'à en assurer la mise en œuvre : un congrès exceptionnel fut décidé à cet effet, pour 1902, à Montpellier.

II

L'Unité ouvrière et le Congrès de Montpellier

Au Congrès de Montpellier fut définitivement réalisée la fusion de la *Fédération des Bourses* et de la *Confédération générale du Travail*. Les statuts qui allaient régler le fonctionnement de l'organisme nouveau méritent toute notre attention : ils traduisent les conceptions du syndicalisme sur les diverses questions de pratique et d'organisation.

L'article 1 rappelle les principes traditionnels du syndicalisme français. Il indique d'abord que le but immédiat de la *Confédération* est « le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels. » Il précise ensuite que la *Confédération* poursuit un but révolutionnaire : « la disparition du salariat et du patronat. » Il spécifie enfin que cette lutte doit être menée « en dehors de toute école politique. »

Le mouvement syndicaliste se donne ainsi comme un *mouvement politique*. La lutte qu'il organise est une totalité de la classe ouvrière à la totalité de la classe patronale. Sa raison d'être est le renversement des rapports sociaux actuels, la substitution d'un type nouveau de société au type capitaliste. *Mais c'est un mouvement politique qui n'est pas parlementaire ;* il n'emploie pas les institutions de la démocratie pour se développer. Il se place en dehors des partis et du parlement. Il ne demande qu'à ses ressources propres, aux institutions qu'il crée lui-même, les moyens de son action. La politique que le prolétariat élabore ne doit ressembler en rien à la politique des classes dominantes. Toute classe a ses organes spécifiques d'action, sa psychologie propre, son idéologie personnelle : à plus forte raison faut-il qu'une classe qui, comme le prolétariat, rêve de transformer le monde, se différencie profondément de la société qu'elle combat et affirme jalousement sa personnalité.

On a souvent prétendu, en souvenir de la propagande

de la *Fédération des Bourses*, que le syndicalisme était anti-parlementaire, au sens anarchiste du mot et qu'il prêchait l'abstention électorale. On a vu qu'il n'en était rien. Ce qui est vrai, c'est qu'il situe son activité en dehors de la politique électorale ; il est *extraparlementaire*. Il ignore les partis, les élections, c'est-à dire qu'il s'en désintéresse en tant qu'organisation *placée sur un autre terrain et poursuivant un autre but*. Le syndicalisme ne connaît l'ouvrier que dans sa qualité essentielle de *producteur*, de membre de l'atelier et de la société économique. Il ne connaît pas le *citoyen* appartenant à la société politique et le *croyant* appartenant à la société religieuse. Il ne se préoccupe de l'ouvrier que comme travailleur, et c'est pourquoi le syndicat englobe *tous* les ouvriers, à quelque parti ou quelque confession qu'ils appartiennent.

La sobriété théorique de cette formulation du syndicalisme est frappante. Pas de programme dogmatique, s'embarrassant de postulats plus ou moins contestables et dont la forme rigide tuerait l'esprit au profit de la lettre. Une indication générale marque à la fois le but et les moyens. Placée dans ces limites élastiques, l'action fera le reste. Elle déterminera, selon les exigences de la pratique, la tactique particulière que comporteront les problèmes successifs que pose la vie. L'expérience est l'école où va le syndicalisme, la seule dont il accepte les leçons. C'est la lutte qui éclairera la classe ouvrière sur ses propres forces, sur la résistance et la complexité du monde capitaliste, sur l'efficacité des diverses méthodes. La théorie sort de la pratique, l'action crée l'idée.

A cette conception réaliste de la vie, le syndicalisme français a dû sa puissance de séduction sur les travailleurs organisés. Rien ne s'oppose à leur recrutement : nul *credo* n'est exigé à l'entrée, nulle formule sacramentelle ne doit être prononcée : la seule loi, c'est la soumission aux décisions souveraines de l'expérience. Sans doute cette confiance dans l'action peut engendrer de graves déperditions de forces et conduire à beaucoup d'erreurs. Telle lutte inconsidérée, tel mouvement pré-

cipité, telle tactique hâtivement adoptée sont de nature à amener de douloureux échecs. Mais, on l'a fait souvent remarquer, le capitalisme n'a-t-il pas procédé ainsi ? Ses tâtonnements, ses incertitudes, ses erreurs n'ont-ils pas produit d'innombrables misères ? Que de faillites la concurrence ou l'imprévoyance des entrepreneurs n'ont-elles pas causées ! Et pourtant le capitalisme a merveilleusement poursuivi sa route, transformant le monde et enrichissant l'humanité d'acquisitions prodigieuses. Le syndicalisme ne prétend pas se conduire autrement.

Il est impossible — et d'ailleurs inutile — d'examiner ici en détail les 39 articles suivants. Il suffit d'en signaler le caractère général et les dispositions essentielles.

Théoriquement, la *Confédération générale du Travail* est organisée sur une base fédéraliste. Ses divers rouages jouissent les uns à l'égard des autres d'une autonomie complète. A la base, le *syndicat* : le syndiqué y est libre. Je l'ai dit : nulle formule politique, religieuse, à accepter; il suffit d'être ouvrier. Au-dessus, les *fédérations de syndicats*. Elles sont de deux sortes. Il y a d'abord la fédération nationale professionnelle : elle réunit tous les syndicats de la même profession. Elle a pour fonction la lutte et la résistance professionnelles ; la force particulière de chaque syndicat se trouve multipliée de tout l'appui matériel et moral des syndicats similaires de tout le pays. En second lieu, il y a la Fédération locale ou Bourse du Travail : elle groupe les syndicats de professions diverses qui existent dans un même lieu. Elle a pour fonction l'éducation et la propagande générales, l'organisation des relations locales, etc. Au troisième plan se trouve la *fédération des fédérations*, ce « syndicat des syndicats » qu'est la *Confédération générale du Travail*. Elle se compose de deux sections : la *Section de la Fédération des Bourses du Travail* et la *Section des Fédérations d'industrie ou de métiers*. Chacune de ces organisations a sa vie indépendante et ses ressources personnelles. La fonction de la *Confédération géné-*

rale du Travail, représentée par un « Comité fédéral » qui élit son bureau, se réduit à l'organisation de la propagande générale intéressant l'ensemble de la classe ouvrière.

Les ressources dont disposent la *Confédération du Travail* et les organismes qui la composent sont assurées par un mécanisme simple. Le syndicat perçoit les cotisations de ses membres : il doit faire d'abord face aux dépenses de son action prore ; il paie ensuite sa cotisation à sa Fédération nationale professionnelle ; il acquitte encore sa cotisation à la Bourse du Travail. A leur tour, les fédérations de syndicats versent leur quote-part à leurs sections respectives : chaque fédération professionnelle paie une cotisation mensuelle de 0 fr. 40 cent. par 100 syndiqués, et chaque Bourse du Travail 0 fr. 35 cent. par syndicat. Les ressources des deux sections forment les ressources principales de la *Confédération*. Il faut y ajouter les versements volontaires pour la propagande générale ou telle propagande particulière.

Les syndicalistes ont insisté, au Congrès de Montpellier, sur la souplesse de leur organisation unitaire. Nul centralisme, nulle hiérarchie. Le monde ouvrier ne copie pas les modes de formation du monde bourgeois. S'il combat la division en maîtres et serviteurs, gouvernants et gouvernés, ce n'est pas pour l'introduire dans ses groupements. La *Confédération* ne saurait évoquer en rien l'image d'un *gouvernement*, ayant un pouvoir quelconque de commandement. Elle ne peut avoir qu'un rôle administratif et généralisateur. Elle doit coordonner et amplifier l'action de la classe ouvrière. Elle reçoit l'impulsion d'en bas, des forces propres du prolétariat toujours en éveil et réagissant librement en face des événements. Elle ne fonctionne que si la conscience du syndiqué est constamment agissante : elle n'existerait plus que nominalement si son comité fédéral et son bureau se constituaient en chefs autoritaires et rétablissaient la hiérarchie des institutions traditionnelles.

La rupture entre le prolétariat et la bourgeoisie, qui constitue le commencement et la fin de *la lutte de classe*, est donc ainsi pratiquement organisée par le Congrès de Montpellier. Elle est affirmée plus fortement encore peut-être par les résultats de l'*Enquête sur la Grève Générale*, organisée par le Comité fédéral de l'ancienne *Confédération du Travail*, et qui furent apportés au Congrès. De ces documents il ressort que l'idée de la grève générale s'est plus profondément transformée encore dans le sens que j'ai déjà indiqué. Elle apparaît aux syndicalistes comme le symbole de la lutte de classe. Elle se trouve donc vidée de tout contenu légalitaire, elle n'est plus présentée comme l'exercice d'un droit inscrit dans le Code, mais elle est considérée comme l'acte révolutionnaire type. De plus, comme tout but lointain, elle échappe à la précision minutieuse. Les syndicalistes de 1902 ne se livrent plus à des calculs savants pour en prouver le fonctionnement possible. Ils renouvellent leurs déclarations que le mécanisme ne se prête pas à la description, car les éléments n'en seront fournis que par les réalités du moment. Les producteurs cesseront de produire, à la suite d'une commotion imprévisible. Pourquoi et comment, voilà qui échappe aux prévisions : c'est aux circonstances à décider.

Ainsi comprise, la grève générale paraît avoir, aux yeux des syndicalistes, une valeur supérieure d'éducation. Elle unifie d'abord, dans une grande idée ouvrière, la classe prolétarienne ; c'est un acte collectif souverain auquel sont subordonnés tous les actes parcellaires. Toute grève partielle devient un engagement préparatoire à ce dernier et gigantesque conflit et n'a de valeur que rapportée au mouvement suprême du prolétariat.

De plus, elle est l'acte le plus représentatif et le plus saisissable de la lutte ouvrière. Depuis longtemps la grève a été signalée comme l'expression parfaite de l'opposition du prolétariat et du capitalisme. Les ouvriers et les patrons se trouvent face à face : rien ne voile leur antagonisme ; ils sont campés des deux côtés de la barricade. L'amplification de la grève partielle, sa

multiplication par la grève générale devient donc le moyen approprié, et saisissable par la masse, de la révolution ouvriére.

Enfin la grève générale est conçue par les syndicalistes comme une prime à l'organisation syndicale. Dire à la classe ouvrière qu'elle doit se préparer à la prise des moyens de production par un grand effort collectif, qu'elle n'y parviendra que par un accroissement continu de force matérielle et morale, n'est-ce pas faire appel au sentiment de responsabilité des producteurs ? Elle exerce donc une action efficace dès maintenant. Les grandes idées populaires agissent dans la mesure où elles inspirent les actes de leurs croyants. Elles pénètrent dans la vie bien avant de prendre la forme prévue. En admettant même que la grève générale ne viendrait jamais à se réaliser, elle n'en revêtirait pas moins, dans le présent, une profonde valeur révolutionnaire, puisqu'elle détache du monde actuel le prolétariat et l'organise dans des institutions nouvelles.

Je retiendrai enfin des réponses à l'enquête que je résume, la notion du rôle prépondérant des Bourses du Travail. Plus encore que par le passé, l'importance de ces institutions locales semble frapper les syndicats. Les mots de « municipalités ouvrières », « communes ouvrières », reviennent à tout moment : aux administrations locales traditionnelles sont opposées, avec une vigueur nouvelle, les organisations que le prolétariat crée pour ses propres besoins.

III

Le Congrès de Bourges de 1904

Du congrès de Montpellier au congrès de Bourges de 1904, les idées syndicalistes se développent au milieu des plus vives controverses. Cette agitation prépare leur succès. De ce point de vue, le congrès de Bourges marque un des points culminants de l'histoire du mou-

vement ouvrier. Plus de 12.000 syndicats y étaient représentés par plus de 400 délégués : cette affluence numérique est encore un indice des progrès accomplis.

Les deux conceptions qui, de 1902 à 1904, se partagent le monde syndical se ramènent en gros aux points suivants. Le syndicalisme réformiste, représenté par les grandes fédérations des typographes, des employés des chemins de fer, des employés de commerce et des mécaniciens, préconise les méthodes pacifiques. Le syndicat a pour but d'accroître le salaire et diminuer la journée de travail. Les moyens qu'il emploie sont l'entente avec le patronat, les commissions mixtes de patrons et d'ouvriers, les conseils du travail, la conclusion de tarifs à long terme. A l'égard de l'Etat, il entend utiliser ses bonnes dispositions pour pénétrer dans les institutions officielles, participer au Conseil supérieur du Travail, provoquer l'intervention du pouvoir, solliciter sa protection. Intérieurement, les règles de l'organisation syndicale se ramènent à une forte centralisation, donnant aux « chefs » une autorité de direction sur la masse syndiquée : par là doit être assurée la bonne marche de l'institution, qui se trouve à l'abri de grèves inopportunes et des a-coups imprévus. La constitution de caisses puissantes, — capables de rivaliser avec le capital, d'assurer de gros avantages matériels, de développer chez les fonctionnaires syndicaux beaucoup de prudence et de sagesse, — forme enfin la dernière base du réformisme.

Le syndicalisme révolutionnaire prend la position contraire. Le syndicat est l'instrument de la lutte de classe. Il apporte à la bourgeoisie la guerre et non la paix. Il n'est pas une *agence d'affaires* chargée de conclure un contrat commercial où seront défendus les intérêts purement corporatifs. Mais il organise la lutte, il entraîne la classe ouvrière au combat. L'augmentation des salaires et la réduction du profit capitaliste ne sont que les parties mineures de sa tâche. Ce qui constitue sa mission, c'est l'organisation du prolétariat, contre l'ensemble du monde bourgeois. Sa devise est la

formule de l'Internationale : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

En second lieu, le syndicalisme révolutionnaire répudie tout lien avec l'État. La protection asservit et anémie : toute tutelle rend esclave et dispense d'efforts. L'intervention de l'État, son accord avec les institutions syndicales ne peuvent que démoraliser la classe ouvrière, la subordonner aux partis qui détiennent le pouvoir, corrompre ses représentants. De même, la centralisation dans l'organisation syndicale, son assimilation aux institutions capitalistes, faites pour la paix et non pour la guerre, sont de nature à briser tout élan pour la lutte et à développer une bureaucratie pesante et conservatrice. Quant à la solidarité ouvrière, pour être effective, elle n'a pas besoin d'emprunter les modes capitalistes, d'opposer aux coffres-forts du capital les coffres-forts du travail, de constituer des caisses si lourdes qu'elles forment un bagage impossible à traîner et qu'elles immobilisent les groupements qui les possèdent ; mais il y a une solidarité diffuse, spontanée, qui s'exerce à l'atelier ou au syndicat, chaque fois qu'il est besoin, et dont l'enthousiasme maintenu chez le syndiqué est le meilleur garant.

La lutte entre ces deux conceptions s'engagea tout d'abord, à Bourges, sur la question de la représentation proportionnelle. Les réformistes demandaient que les fédérations représentées aient un nombre de voix proportionnel, non pas au nombre des syndicats qui les composent, mais au nombre des syndiqués qu'elles groupent. Les grosses fédérations réformistes espéraient ainsi jeter leurs gros effectifs contre les fédérations révolutionnaires qu'elles estimaient moins nombreuses, et prendre leur place à la tête de la *Confédération générale du Travail*. En fait, leur calcul était faux, car il y avait du côté révolutionnaire des fédérations importantes (métallurgistes, bûcherons, ouvriers des arsenaux de la marine, etc.). La discussion sur la représentation proportionnelle n'avait guère, au fond, qu'un intérêt théorique ; elle allait fixer la tactique du

syndicalisme révolutionnaire, par une majorité des deux tiers, puisque sur 1208 syndicats, 825 contre 379 repoussèrent tout changement au système existant.

Ce vote jette une vive lumière sur la conception syndicaliste de l'organisation ouvrière. En refusant de reconnaître aux fédérations une force proportionnelle au nombre de leurs adhérents, le Congrès de Bourges obéissait toujours au même principe syndicaliste que j'ai mis en lumière, à savoir que la société économique se comporte d'une façon différente que la société politique. Dans le monde ouvrier, contrairement à ce qui se passe dans l'organisation de la démocratie, ce qui compte, ce n'est pas le nombre mais la conscience, ce n'est pas la quantité mais la qualité. Or ce principe, sur lequel nous aurons à revenir, qui vaut lorsqu'on caractérise la société économique par rapport à la société politique, s'applique également et *à fortiori* à l'intérieur de la société économique : ce n'est pas la force matérielle, mais la conscience des fédérations qui doit entrer en ligne de compte.

Comment le syndicalisme victorieux à Bourges légitimait-il cette différenciation de la démocratie politique et du mouvement ouvrier ? Les militants syndicaux parlent toujours du *rôle des minorités conscientes* dans le monde ouvrier, par contraste avec la lourdeur des masses électorales dans la démocratie. Qu'est-ce à dire ? La démocratie ne considère qu'un homme abstrait : *le citoyen*. Elle lui attribue une valeur idéale, qui rend tous les citoyens égaux en droit, et c'est la majorité de ces valeurs égales qui fait la loi. Le procédé est simple, mais il repose sur une fiction : l'identité de valeur de tous les citoyens. Si bien que l'on a pu dire que la démocratie ne connait pas *l'homme réel*, mais seulement une abstraction : *l'homme politique*.

Les choses se passent différemment dans le monde économique. L'homme concret : *le producteur*, y est seul en cause. Il ne peut pas y avoir un type abstrait du producteur comme il y a un type abstrait du citoyen. Tous les ouvriers ne constituent pas des « valeurs égales » :

ils sont différents en conscience, en énergie, en combativité. La lutte crée une hiérarchie naturelle au sein de la classe ouvrière : les plus hardis, les « minorités conscientes » dont on parle tant « se lèvent avant le jour » et jouent le rôle de conducteurs. Par voie de sélection, se forme ainsi cette *élite*, à laquelle il faut toujours revenir ; elle comprend tous ceux qui, au-dessus de la masse, acquièrent une valeur supérieure par leur activité, leur dévouement, leur intelligence. Ainsi s'affirme ce qu'on a appelé le nouveau principe politique du prolétariat : la direction morale de la classe ouvrière par les groupements sélectionnés.

Ce n'est pas tout. Le lien qui soude les organes de la classe ouvrière à la classe ouvrière elle-même, produit d'autres conséquences. Entre les organes du mouvement prolétarien et la masse prolétarienne, il n'y a pas nécessairement cette solution de continuité qui existe entre les organes politiques de la démocratie et la masse électorale et qui crée la séparation en gouvernants et gouvernés. Dans la démocratie politique l'abime qui sépare dirigeants et dirigés tient au caractère artificiel de l'Etat. Le *citoyen* ne saurait bien connaître des choses de la politique ; les questions qui se posent à *l'électeur* sont en dehors du domaine de sa vie quotidienne ; il est loin d'être préparé par le fonctionnement régulier de son existence à juger des problèmes mystérieux qu'agitent les parlements et les hommes d'Etat. D'ailleurs, il ne s'en occupe qu'exceptionnellement, une fois tous les quatre ans, quand il va voter. On comprend dès lors la facile domination des professionnels de la politique, qui s'imposent, par un prestige trompeur, à une masse naturellement incompétente.

La société économique offre un spectacle contraire. Ses organes sont, non pas extérieurs, mais intérieurs à elle, ils font corps avec elle, ils sont sa chair et son sang. Le syndicat ne rappelle en rien l'Etat politique, avec ses délégations de pouvoirs, son autorité de commandement, sa puissance coercitive. Loin de se superposer à la classe ouvrière, comme une monstrueuse ex-

croissance, il est une partie, la partie organisée, de la classe ouvrière elle-même. Entre les prolétaires sélectionnés qui forment le syndicat et la masse ouvrière non syndiquée, il y a non pas séparation, mais contact quotidien, dans l'atelier et dans la vie. Les questions que débat le syndicat sont celles mêmes du métier et il n'exerce d'autorité que s'il défend avec compétence les intérêts généraux. Le producteur est actif, si le citoyen est passif. Nul transfert de pouvoir, ici, nulle confiance en des hommes étrangers au milieu pour trancher les problèmes du milieu même. Mais une incorporation constante à ce milieu, une vie passée dans ses cadres naturels, une capacité authentique à résoudre les problèmes qui s'y posent, une possibilité réelle d'exercer un contrôle sur ses organes représentatifs. Comment expliquer, sans ces considérations, le pouvoir souverain des syndicats qui, souvent de volume restreint, exercent sur la masse une vraie dictature morale ?

Les syndicats s'opposent-ils aussi à tout transfert, dans le fonctionnement du mouvement ouvrier, des règles qui président au fonctionnement de la démocratie politique. Ce n'est pas pour imiter les modes d'action de l'Etat que la classe ouvrière s'organise, mais pour ruiner son pouvoir exagéré et édifier une société où il sera réduit à ses justes proportions. Assurément, le suffrage universel et la représentation proportionnelle sont les moyens normaux de l'organisation politique, mais ils ne valent que pour elle. Qu'on songe à ce qui se produirait si, négligeant cette sélection en ouvriers conscients et inconscients que la lutte syndicale produit, on empruntait les procédés du suffrage universel pour décider de l'orientation générale du mouvement prolétarien ? On noierait dans la masse amorphe des attardés la minorité clairvoyante des conscients. C'est ce qu'ont depuis longtemps proposé, pour détruire leur influence, les adversaires des syndicats ; ils ont toujours voulu en appeler de la « tyrannie syndicale » à la masse ouvrière. Qu'arriverait-il aussi si on importait dans le mouvement

ouvrier les pratiques de la représentation proportionnelle ? Ce serait reconnaître l'empire du nombre. Une corporation peut n'occuper qu'une place restreinte dans l'économie, n'avoir par conséquent que des syndicats de force numérique moyenne ou faible, et pourtant ces syndicats exerceront peut-être, par leur degré de compréhension des intérêts ouvriers, une influence décisive dans le sens de l'émancipation commune. Par contre, une corporation nombreuse, en raison de sa situation dans l'ensemble de la production, aura la possibilité d'avoir des syndicats de fort volume, mais dont la conscience de classe sera nulle. Au point de vue de devenir ouvrier peut-on faire écraser les premiers par les seconds ?

Le second grand problème proposé au congrès de Bourges, était la propagande pour la journée de huit heures. Depuis plus d'un demi siècle, cette revendication est inscrite en tête des programmes ouvriers. Il ne s'agissait donc pas de discuter la question en elle-même, mais de chercher les moyens de la réaliser. Il y a plus de dix ans, que des propositions de loi sur la journée de huit heures dorment dans les cartons du parlement, et l'action des députés socialistes, si puissante à certains moments, n'a pu les réveiller de leur sommeil. Les syndicalistes se sont aperçus, en outre, que les lois restent vaines tant qu'il n'y a pas de force ouvrière capable de les faire appliquer. Bien plus : là où existe cette force ouvrière les dispositions légales sont toujours devancées, et que d'ateliers où est déjà réalisée la journée de huit heures, par le seul fait de la pression syndicale ? De cet ensemble de constatations, les syndicalistes avaient conclu que seulement *de grands mouvements de masses* pourraient arracher la journée de huit heures au patronat.

Ils s'appuyaient sur l'expérience de la législation du travail. Historiquement, les plus profondes réformes n'ont été obtenues que par une vaste action collective, et ils auraient pu invoquer les chapitres du *Capital* où Marx a retracé l'histoire de la loi des dix

heures en Angleterre. Mais ils se reportaient surtout à leur pratique propre. Ils savaient ce que vaut à l'usage, l'emploi de l'action directe. Plusieurs mois avant le Congrès de Bourges, au début de l'année 1904, les travailleurs parisiens avaient pris l'initiative d'une vaste agitation contre les bureaux de placement privés. En quelques jours, la *Confédération* avait généralisé le mouvement et étendu les manifestations à toute la France. L'impression produite par ces soulèvements avait été telle que les pouvoirs publics s'étaient hâtés au plus tôt de déposer un projet de loi supprimant les bureaux de placement payants et en avaient obtenu en *deux jours* le vote par le parlement. Ce que vingt années d'action parlementaire n'avaient pu faire, quelques mois d'action ouvrière l'avaient réalisé.

C'est sous l'influence de ces souvenirs que le Congrès de Bourges vota la résolution suivante : « *Le Congrès, considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer les conditions du travail ; considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale ; le Congrès donne mandat à la* Confédération Générale du Travail *d'organiser une agitation intense et grandissante, à l'effet que le 1er mai 1906, les travailleurs cessent eux-mêmes de travailler plus de huit heures* ». Les commentaires dont les syndicalistes faisaient suivre cette résolution marquaient bien qu'elle ne signifiait pas que les ouvriers français allaient *à date fixe* conquérir la journée de huit heures. Ils observaient qu'elle disait seulement que la journée de huit heures ne serait obtenue que *le jour où les travailleurs seraient suffisamment organisés pour imposer leurs volontés.* La fixation d'une date précise, nécessairement arbitraire, ne tendait qu'à établir le point de départ d'une agitation menée par le prolétariat en personne. Le 1er mai 1906 ne pouvait être que la première étape d'une longue marche.

C'est donc tout le problème de l'action directe qui se trouvait posé. L'action personnelle des producteurs

s'oppose nettement à l'action par intermédiaire des électeurs ; les syndicats nient audacieusement le rôle directeur des partis politiques ; le socialisme des ouvriers contrecarre avec violence le socialisme des parlementaires. Il en résultera pendant quelque temps une hostilité sourdement entretenue entre la *Confédération Générale du Travail* et le parti socialiste.

Mais est-ce à dire que les syndicalistes refusent au parlement et aux partis tout rôle effectif ? Évidemment non. Le parlement existe, les partis politiques agissent : comment en ferait-on abstraction ? Un syndicaliste répondait, au Congrès de Bourges, à cette question : « Je considère les parlements comme des *enregistreurs de la volonté prolétarienne ;* toute leur besogne consiste à *sanctionner* un ordre de choses préalablement réalisé par l'action purement ouvrière. » Les partis ne sauraient donc être tout au plus que des instruments de transmission, des porte-parole, des interprètes : ils ne pourraient prétendre à un rôle créateur et directeur. Et au mois de mai 1905, la *Voix du Peuple* parlait ainsi des partis socialistes : « Qu'ils s'inspirent des décisions de nos Congrès, de nos désiderata, et qu'ils les transportent dans le milieu où ils évoluent, en les présentant à la bourgeoisie légiférante comme la substance des volontés ouvrières. Outre que cette attitude serait habile, elle aurait la supériorité de les poser, non plus comme les simples représentants d'une circonscription électorale, mais comme les volontaires porte-paroles de la classe ouvrière. Et ce, sans cependant avoir de mandat ferme d'elle et tout en ne devant qu'à une initiative active et audacieuse de parler en son nom. »

Hubert Lagardelle.

(à suivre.)

Les Conditions de Travail des Employés

Lorsque Balzac voulant étudier l'employé de bureau généralisait le titre de son ouvrage, le commis de magasin n'avait pas pris, au point de vue du travail de l'échange, l'importance qu'il a aujourd'hui, et l'on pouvait admettre que son état n'était que transitoire. Dans beaucoup de cas d'ailleurs, l'employé était en fait un agent d'autorité à qui le patron où l'administration qui l'occupait déléguait une partie de son pouvoir.

A l'heure qu'il est, on peut parfaitement définir l'employé : l'homme (ou la femme) qui est attaché d'une manière permanente à un service d'administration publique ou privée, c'est-à-dire à la surveillance, au rangement, au placement, au transport, à l'appréciation, au calcul des choses. C'est en somme une fonction sociale importante. Comme je n'ai pas l'intention d'écrire un volume, je ne m'occuperai spécialement que d'une catégorie d'employés, ceux que l'on dénomme plus particulièrement et vulgairement les calicots, c'est-à-dire les vendeurs ou manutentionnaires des magasins de nouveautés.

J'ai dit qu'autrefois l'employé était un agent d'autorité. Aujourd'hui, la plus grande généralité a la même culture, le même esprit, la même tendance et les mêmes besoins que l'ouvrier, et c'est pourquoi de plus en plus s'effectue le rapprochement si nécessaire de l'employé et de l'ouvrier.

La loi qui régit les Conseils de Prud'hommes pour les employés a divisé ceux-ci en sept catégories :

1° Comptables et teneurs de livres ;
2° Employés de l'ameublement ;
3° Alimentation ;
4° Voyageurs et représentants de commerce ;
5° Artistes lyriques ;
6° Employés et vendeurs (nouveauté et bazars) ;
7° Employés de transports et de chemins de fer.

Il semble difficile d'accepter cette classification, car on ne saisit pas pourquoi les employés de l'ameublement se différencieraient des employés de nouveauté et pourquoi les employés de transports (camionneurs, livreurs, etc.) ne sont pas assemblés aux garçons des magasins ou manutentionnaires, d'autant plus que dans la pratique on passe aisément de l'une de ces fonctions à l'autre. Le système de classification prévu par le *Syndicat de la région parisienne* me semble beaucoup plus logique, et c'est ce qui prouve la nécessité de faire appel aux intéressés et surtout d'écouter leurs avis dans l'élaboration des lois qui doivent les régir.

Voici cette classification en 4 catégories :

1° Vendeurs, manutentionnaires et garçons de magasins, livreurs, etc. ;
2° Commis aux écritures, comptables, caissiers ;
3° Employés de banques et d'assurance, garçons de recettes ;
4° Voyageurs, courtiers, représentants.

L'évolution du commerce a amené elle même la transformation de la situation de l'employé.

Dans la période où seul existe le petit commerce, on peut compter généralement une maison de nouveauté, épicerie, mercerie par village ou par quartier. Dans cette maison le commerçant n'a pas besoin de connaissances spéciales, il achète à une où plusieurs maison de gros et revend avec bénéfice, il n'a pas de concurrence et n'a pas besoin de vendre à un prix fixe, il emploie la méthode dite vente au procédé, qui consiste à forcer le prix des marchandises selon la tête ou la situation du client.

Dans cette période l'employé est le collaborateur direct du patron, il connait le prix d'achat et la situation du client, il est considéré comme faisant partie de la famille, logé chez le patron, nourri à sa table, partageant ses peines et ses plaisirs, peu payé d'ailleurs, mais c'est sans importance parce que, la plupart du temps, il en fera que passer : c'est généralement le fils d'un autre commerçant ou d'un ami de la famille, il deviendra

commerçant soit à la place de son père, soit même à la place de son patron en devenant son gendre.

Dans la deuxième période les grands magasins se forment détruisant les petites maisons, et les employés deviennent de moins en moins susceptibles de changer de situation ; ils restent et resteront employés.

Les grands magasins naissent au moment où disparaissent les grandes foires périodiques, car l'augmentation de la population exige des foires permanentes : de là la possibilité de créer de grandes entreprises dont les avantages se font sentir tout de suite.

C'est ainsi que le Bon Marché faisait, dès 1895, 100 millions d'affaires avec 2000 employés alors qu'autrefois 10.000 employés n'y auraient pas suffi.

La situation des employés s'est-elle améliorée dans les mêmes proportions que les bénéfices résultant de cette simplification du travail ? C'est ce que nous verrons plus loin ; mais ce qu'il est nécessaire de marquer dès à présent, c'est que les conditions d'hygiène et de durée du travail sont telles que sur 100 personnes mourant à Paris entre 20 et 30 ans, 40 à 44 o/o sont des employés de magasins, alors que des professions dangereuses telles que la métallurgie et le bâtiment ne comptent que 29 à 31 o/o des décès entre 20 et 30 ans.

Le nombre d'employés qui sont ou deviennent tuberculeux est de 40 o/o, de telle sorte qu'un savant hygiéniste a pu dire :

« La plupart des grands magasins fournissent une morbidité et une mortalité effrayante, à tel point que ceux qui y restent quelques années et échappent à la tuberculose sont presque l'exception ».

Aucune loi ne règle la durée du labeur, et celui-ci peut-être et est souvent de 12, 14 ou même 15 heures par jour (la loi sur le travail des femmes et des enfants n'est en effet pas applicable au commerce).

Cependant, malgré tous ces inconvénients, beaucoup d'ouvriers et même de petits bourgeois poussent de préférence leurs enfants vers cette carrière du commerce de la nouveauté, parce qu'ils pensent ainsi

les uns, les faire sortir de leur classe (ils auront des vêtements propres et un faux-col), les autres, leur faire éviter le chômage et leur assurer une situation fixe. Ne seront-ils pas payés au mois en profitant des jours de fêtes et des vacances ?

La réalité est bien loin de tout cela comme on va voir.

1° Les salaires sont bas et ne sont pas fixes ;

2° Le repos hebdomadaire n'est pas assuré ;

3° Les vacances ne sont généralement pas payées.

Reste le faux-col ; c'est évidemment peu.

Les salaires ne sont pas fixes. — Sans parler momentanément des auxiliaires, il n'y a pour ainsi dire à Paris aucune maison où ne se pratique le système de la guelte.

La guelte. — Voici un mot qu'il est nécessaire d'expliquer. Au début du commerce et encore maintenant dans certaines petites maisons de quartier, où l'on pratique le système dit « *au procédé* » et dont j'ai parlé plus haut, il y avait un certain nombre d'articles plus ou moins défraichis dont le patron voulait se débarrasser. Aussi intéressait-on le commis à la vente de ces articles en lui allouant une certaine somme chaque fois qu'il en vendait. De même, lorsqu'il vendait une marchandise plus chère qu'elle n'était marquée (la marque se faisait au moyen d'un jeu de lettres), il touchait une commission ; cette opération s'appelle la *surbine* et se pratique encore dans certaines maisons de la rue de Rivoli par exemple. C'est cette somme donnée à l'employé qui s'appelait la guelte.

Lorsque les grands magasins inaugurèrent le système du prix marqué en chiffres connus, on généralisa le mot guelte en l'appliquant à la commission que l'employé reçoit sur chaque vente.

Le système à un double avantage pour les patrons : 1° il permet de compter sur le rendement de travail le plus intensif, puisque presque toujours c'est la presque intégralité du salaire qui est fournie par cette commission ; et 2° il crée entre les employés des dissentions continuelles

chacun s'efforçant de « chiper » à son voisin la bonne cliente. On a vu des discussions extrêmement graves se produire à propos de la guelte, et la difficulté très grande que nous rencontrons pour grouper les employés provient en partie de ce fait qui rend, dans le travail même, les individus égoïstes et méchants.

Tous les congrès d'employés ont toujours réclamé la suppression de la guelte et, dans certaines maisons, des rayons entiers ayant reconnu ses inconvénients l'on supprimée en fait par la mise en commun de la guelte de tous les employés; elle est partagée à la fin de chaque mois.

Le travail est mieux fait ; les salaires sont au moins aussi élevés et aucune division ne règne au sein de ces rayons.

Il est rare, dans les grands magasins où se pratique la guelte, que le salaire fixe dépasse 1.000 fr. par an et la moyenne est de 5 à 600 par an.

Dans les petites maisons, les employés sont généralement nourris et souvent logés ; ce sont de tout jeunes gens ou jeunes filles qui sont payés en moyenne 200 fr. par an; la guelte leur rapporte 20 à 30 francs par mois. Le logement et la nourriture sont généralement insuffisants et on impose à ces enfants un travail exténuant et l'étalage, ce supplice parisien inconnu des étrangers. Les stations à l'étalage sont quelquefois de 13 à 14 heures. Inutile d'insister.

Dans les maisons moyennes, on n'a pas d'employés spéciaux pour la manutention, c'est-à-dire le rangement des réserves, l'aménagement des rayons, etc. Ce sont des employés vendeurs qui font ce travail, et le plus souvent des débutants. Ce sont les employés de seconde ligne. La première ligne est composée des plus anciens vendeurs qui font la vente chacun à son tour et par conséquent augmentent leur salaire par la guelte. Quand *tous les vendeurs de première ligne sont occupés* on appelle ceux de seconde ligne.

Dans les grands magasins, la manutention des réserves est faite par des employés spéciaux, mais la manu-

tention des rayons (le déplié) est fait par les employés de deuxième ligne ou par ceux qui sont punis ; car les punitions abondent dans la corporation des employés, et les amendes ne sont pas supprimées. En voici quelques exemples.

Au Louvre, le service du contrôle (55.000 francs) est payé entièrement par les amendes pour retards, réclamations, erreurs de n° de caisse, de fiche, etc.

Au Bazar de l'Hôtel-de-Ville, les erreurs de fiche sont payées par le commis quoiqu'il n'accompagne pas le client à la caisse, car il lui est défendu de quitter le rayon.

S'il y a une erreur dans le débit, quand l'erreur est à l'avantage du client, le commis la paie, quand l'erreur est à l'avantage de la maison, l'amende est de 0 fr. 25.

A la Ménagère, à côté des amendes existe ce que l'on appelle la générale. Le commis puni fait tous les rendus du rayon et voit ainsi diminuer sa guelte. Car lorsqu'une marchandise est rendue, le commis rend également sa commission.

A Pygmalion, il n'y a pas d'amendes mais des mises à pied c'est-à-dire des congés forcés de 2 ou 3 jours.

La durée de travail dans les grands magasins est généralement de 10 à 11 heures, mais les veillées, les jours d'exposition ne sont pas payés en plus.

On oblige tous les employés à prendre des vacances qu'on ne paie pas : 8 jours en février, 15 jours en août ou septembre ; c'est un moyen de diminuer les frais généraux pendant la morte saison.

Enfin, dès qu'un employé devient moin agile, moins vif, sa guelte diminue ; il arrive à gagner bien peu, aussi finit-il par quitter la maison à moins qu'il n'ait le caractère assez souple pour faire un inspecteur.

Les auxiliaires. — Mais tous ces employés sont encore heureux à côté des auxiliaires dont l'emploi se généralise de plus en plus.

Ce sont des employés hommes ou femmes (de préférence des femmes) qui sont embauchés et payés à la journée ;

tous les matins on les fait venir et on leur dit si on a ou non besoin de leurs services ; le salaire est de 3 fr. par jour sans guelte ou 1 fr. avec la guelte. Ils sont employés généralement trois jours par semaines ; leur situation est donc très misérable d'autant plus qu'on exige d'eux une tenue correcte. On peut affirmer que, pour les femmes, c'est la marche à peu près certaine vers la prostitution. C'est sans doute pour cela que certains patrons des maisons où on emploie le plus le système des auxiliaires ont été décorés de la légion d'honneur.

L'économie est fort grande pour la maison, qui ne paie patente que sur le nombre fixes de ses employés.

Aucune loi sociale, je l'ai dit, ne protège le travail des femmes et des enfants employés ; et même quand une loi, comme celle imposant dans les magasins un nombre de sièges égal au nombre des employées est votée, elle est cyniquement violée : les sièges y sont, mais il est défendu de s'y asseoir.

Quant au travail lui-même, c'est, dans les gros magasins à certains jours, un surmenage épuisant et souvent des travaux de force. Avec cela la nécessité d'être toujours propre, bien habillé et souriant. On exige dans certaines maisons que les hommes se fassent raser tous les jours sous peine d'amende ou de mise à pied, et le mouvement d'humeur vis-à-vis d'une cliente exigeante est surveillé par l'inspecteur et puni sans rémission.

On peut se rendre compte, après cela, des bagnes dans lesquels se meut cette partie du prolétariat qui, parce qu'en jaquette, se croit d'une autre classe que les ouvriers manuels.

Gaston Lévy.

ENQUÊTES & DOCUMENTS

LES SYNDICATS OUVRIERS

La VII[e] Conférence Syndicale Internationale

La septième *Conférence internationale des secrétaires des Centres nationaux des syndicats* s'est ouverte le 10 août, à la Maison de la Centrale des Travailleurs du Bâtiment à Budapest.

Les pays suivants sont représentés par :

Appleton, pour *l'Angleterre* ;

L. Jouhaux et Yvetot pour la *France ;*

J. Bergmans, pour la *Belgique ;*

C. F. Madsen et C. Gran, pour le *Danemark ;*

J. Ondegeest, pour la *Hollande ;*

Arvid, Thuberg, pour *la Suède ;*

C. Legien et Sassenbach, pour *l'Allemagne* ;

A. Hueber et Fr. Bautenkrunz, pour *l'Autriche ;*

F. Rantscher, pour la *Bosnie-Herzégovine ;*

S. Jaszai et K. Teszarsz, pour *la Hongrie ;*

W. Bukseg, pour la *Croatie* ;

L. Pawitschewitsch et D. Tutzowitsch, pour *la Serbie* ;

Hugler, pour *la Suisse* ;

d'Aragona, pour *l'Italie* ;

Vicento Barrio, pour *l'Espagne* ;

James Duncan, pour les *Etats-Unis ;*

La *Bulgarie* est représentée par Dimitroff, Kolaroff, Gentscheru, pour les « Etroits » ; Jankra Sakaroff et George Karpousoff pour les « Larges ».

La *Finlande* n'est pas représentée.

La *Norvège* n'a pu envoyer de délégués par suite de la grande lutte que la Commission générale des syndicats mène contre les industriels coalisés qui ont proclamé le lock-out actuel.

1° Les Contestations : Les divisions américaines.

La délégation de *l'Industrial Workers of the World, d'Amérique*, est contestée. Le bureau propose de ne pas accepter de délégations qui ne viennent pas directement du pays où l'organisation a son siège. Les Industrial Workers nous ont fait savoir qu'un délégué habitant l'Allemagne les représenterait.

La Conférence décide de l'accepter comme hôte, mais de ne pas considérer ce cas comme un précédent.

A l'avenir, la Conférence examinera chaque cas particulier.

Un incident s'est produit entre un délégué de la *Fédération américaine du Travail* et le délégué des *Industrial Workers of the World.*

Legien propose de discuter immédiatement la question de l'admission des *Industrial Workers of the World* et de décider si oui ou non leur délégué peut rester à la Conférence.

Jouhaux ne veut pas discuter l'incident qui vient de se produire, mais il doit cependant faire remarquer que la question américaine nous occupe très fortement : « Nous recevons des lettres de *l'Industrial Workers of the World* nous signalant que *l'American fédération of Labor* flirte avec des associations bourgeoises, entre autres la *Civic Fédération.* Nous voudrions discuter le cas. A la conférence de 1909 à Paris, notre collègue Legien nous annonça qu'il avait reçu une lettre des *Industrial Workers of the World*, mais qu'il n'avait pas eu le temps de la faire traduire, parce que la lettre était arrivée trop tardivement. De plus, je désire savoir si Duncan est également membre de la *Civic Fédération*, comme Gompers ».

Legien répond : « Les camarades français ne doivent pas examiner à quelle opinion appartient Duncan. Duncan représente ici *l'American Federation of Labor*, et c'est comme tel que nous devons le considérer ici. Nous n'avons pas à examiner à quelle politique il appar-

tient. Jouhaux aurait dû nous exposer pourquoi la France désire l'admission des *Industrial Workers of the World* ».

Jouhaux insiste : « Nous n'avons pas à examiner à quelle politique adhère Duncan, d'accord. Mais nous devons dire que nous ne pouvons admettre que Duncan et ses amis appartiennent à la *Civic Federation*, qui est un organisme dirigé contre l'action ouvrière de classe. La *Civic Federation* est une œuvre de collaboration avec la classe bourgeoise américaine. Tous les journaux socialistes ont été d'accord pour le déclarer. Nous devons être fixés à ce sujet. »

Mais *Legien* pense que la conférence n'a pas à examiner quelle tendance a la *Civic Federation* : « Nous devons nous demander si l'*American Federation of Labor* est une organisation de la classe ouvrière. En ce qui concerne cette dernière, nous devons déclarer qu'elle est affiliée à l'Internationale et que ses représentants sont présents à notre Conférence. Nous sommes réunis pour discuter les questions ressortissant seulement au mouvement syndical. Nous pourrions également demander, si nous devions suivre la discussion de Jouhaux, quels sont les rapports de la C. G. T. avec le Parti socialiste français. Nous n'avons pas à nous en occuper. Chaque pays a ses tendances et ses situations spéciales. Nous avons à les respecter ».

Hueber (Autriche), n'est pas d'accord avec Legien : « En Europe, nous sommes presque unanimes à considérer qu'il y a danger à laisser dériver les principes de notre action de classe. Dans le cas de l'Amérique, nous pouvons difficilement nous prononcer. Nous manquons de documents. Plusieurs de nos camarades se demandent si la Fédération américaine du travail ne doit pas être considérée comme une association de « jaunes » Il serait bon que Duncan, le délégué américain éclairât ce doute. Nous désirons savoir si l'organisation ouvrière américaine est basée sur la lutte des classes. Nous devons ajouter que nous ne pourrions comprendre que l'on se déclarât favorable à la lutte de classe, en paroles,

quitte à se prêter à l'action de sociétés bourgeoises qui combattent en fait l'action de la classe ouvrière. Duncan nous doit des explications à ce sujet ».

O. Grady (Angleterre) a été délégué par la *Fédération des Trades Unions anglaises* au congrès des syndicats américains. Il a constaté que l'action de l'*American Fédération* est la même que celle de presque tous les pays. Elle tend à améliorer les conditions ouvrières de ses membres. Elle est fondée sur les mêmes bases que la *Fédération des Trades Unions anglaises*. Elle a pu obtenir de meilleures conditions pour ses membres que celle-ci en Angleterre. Il s'étonne qu'Hueber ait pu demander comment est constituée la *Fédération américaine*. Il s'étonne encore beaucoup plus que l'on veuille discuter l'admission de l'*American Federation of Labor*. Celle-ci a été admise. Elle est régulièrement représentée.

Yvetot demande si l'on admettrait que Legien allât dîner, banqueter avec le kaiser et avec Krupp, le grand fournisseur de canons, qui ont intérêt à maintenir l'exploitation et la différence des classes. Que diriez-vous si Jouhaux allait banqueter avec Fallières et Schneider, le grand fournisseur des armes françaises ? Nous désirons savoir si nos amis de l'*A. F. of Labor* entendent avec nous combattre toutes les injustices sociales qu'engendre la société capitaliste. Nous trouvons toujours anormal que nos amis fraternisent avec nos pires ennemis.

Oudegeest (Hollande) fait observer que la discussion est en dehors de l'ordre du jour. Une résolution fut votée à la conférence de 1905, tenue à Amsterdam. Cette résolution dit que « toutes les questions théoriques et celles qui traitent des tendances et de la tactique du mouvement national des syndicats ne sont pas de la compétence de la Conférence.

« Nous discutons pous savoir si Duncan appartient à telle ou telle tendance politique. Cela ne doit pas être examiné par la Conférence internationale. Tout ce que nous devoms savoir, c'est si Duncan est le représentant mandaté par l'*Am. Fed. of Labor*. Il en est le représentant, il doit avoir notre confiance.

« Maintenant, nous devons déclarer, en ce qui concerne la proposition d'admission des *Ind. Workers of the World*, que nous avons lu très attentivement le rapport que cette organisation a adressé à notre bureau international. C'est un rapport de 20 pages, rempli de méchantes et sales attaques contre l'*Am. Fed. of Labor*. Je ne sais pas si cela prouve que l'on a raison.

« Si nous examinons la façon dont s'est présenté ce matin le soi-disant délégué des *Ind. Workers of the World*, cela ne nous inspire pas grande confiance. Qui de nous n'a pas assisté à un banquet en présence de représentants de la classe bourgeoise ? Cela ne ne nous lie pas du tout. »

Bergmans confirme : « Nous avons assisté à un banquet avec des représentants d'Etats bourgeois et de divers partis, lors de l'Exposition et du congrès international du travail à domicile, à Bruxelles. Cela ne nous a nullement engagés. Nous continuons parfaitement à les combattre. »

Appleton estime qu'Yvetot ne doit pas s'effaroucher parce que, de temps à autre, un militant assiste à un banquet quelconque. Il a constaté qu'après que l'on a bien travaillé dans un congrès, les organisations ouvrières ou autres ont coutume de fêter la fin des travaux. Il peut assurer le congrès que la *Fédération américaine du Travail* lutte pour le bien être de tout le prolétariat; au dernier congrès, Gompers et Duncan ont été élus à l'unanimité des délégués du congrès; ils ont donc la confiance. Il propose de ne plus discuter et de passer à l'ordre du jour.

Madsen, président, met aux voix de ne plus discuter sur les demandes adressées à Duncan par Jouhaux.

On examine ensuite le principe de l'admission des *Ind. Workers of the World.*

Jouhaux défend l'admission de l'*Ind. Vorkers of the World* dans l'intérêt de l'unité. Les minorités devraient rester dans leurs organisations. La centralisation de tous les éléments est nécessaire. En France, nous avons trouvé le moyen de centraliser les réformistes et

les révolutionnaires. Les patrons centralisent leurs efforts. Nous devons les suivre pas à pas. Il y a en Amérique une organisation composée d'éléments étrangers qui n'ont pas su entrer dans *l'Am. Federation of Labor*. C'est une fraction importante que nous devrions admettre, non parce que les *Ind. Work of the World* sont partisans de la tactique révolutionnaire de la C. G. T., mais parce que l'unité l'exige. Il déclare que les différences de tendances sont nécessaires. Nos amis de la *Fédération américaine* devraient comprendre cela.

Il propose l'admission pure et simple de l'*Industrial Workers of the World*.

Le délégué américain des *Industrial Workers of the World* déclare qu'on ne peut songer à une unité ouvrière en Amérique. Les *Industrial Wokers of the World* ont 300.000 membres. C'est un groupement révolutionnaire dont 85 pour cent des adhérents sont également membres d'un syndicat adhérent à l'*American Federation of the Labor*.

« Il n'y a pas d'unité possible chez nous, parce que nous n'admettons pas l'entente avec des organisations bourgeoises, ainsi que le fait l'American Federation of Labor. »

Bergmans (Belgique) exprime son opinion : « Nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur l'existence de ce groupe. Quelle est son action ? Quelle est sa force ? Nous n'en savons rien. Nous pensons que les minorités révolutionnaires n'ont pas toujours raison. Elles ont l'habitude de ne pas vouloir se soumettre aux décisions prises par les majorités dans les syndicats. Elles claquent alors la porte et s'en vont créer des organisations spéciales qui donnent, pendant quelque temps, du fil à retordre à nos organisations, mais qui ne causent aucun ennui aux employenrs. Nous pensons qu'il n'est pas impossible pour les travailleurs du continent d'entrer dans les syndicats américains. Nos cigariers belges peuvent entrer dans leur syndicat à Boston. Il y a des travailleurs d'autres industries qui ont moins de facilité pour entrer dans les syndicats américains. C'est blâmable. Nos camarades américains devraient ouvrir leurs portes

à tout ouvrier syndiqué du continent, bien entendu lorsque celui-ci est en règle avec ses cotisations. Nous insistons beaucoup auprès des délégués de la *Fédération américaine du Travail* pour s'occuper de cette question. Il faut renvoyer à la prochaine conférence, pour enquête supplémentaire de la part du *Bureau international* ».

Duncan proteste contre Forster parce que ce dernier l'a calomnié. Les *Industrial Workers of the World* peuvent être affiliés, ainsi que Forster l'a prouvé lui-même, attendu qu'il nous déclare qu'il y a 85 p. c. des membres des *Industrial Workers of the World* qui sont en même temps adhérents à *l'American Federation of Labor*. Le délégué de l'*American Federation of Labor* déclare qu'il a plus entendu parler des *Industrials Workers of the World* pendant les dernières 24 heures à Budapest, que pendant toute sa vie en Amérique. Il désire faire remarquer que le nombre des adhérents des *Industrial Workers of the World* est insignifiant. Dans la grève de l'industrie du vêtement à Chicago, étaient intéressés plus d'ouvriers du continent européen que d'américains. Cependant, c'est l'*American Federation of Labor* qui a organisé les travailleurs du vêtement et qui a conduit leur grève. Comme membre de l'Union des tailleurs de pierre, il a beaucoup de relations avec les ouvriers étrangers, et spécialement avec les ouvriers italiens. Malgré tous les efforts, on a beaucoup de peine à les organiser. Pendant la grève de ces ouvriers, les *Industrial Workers of the World* sont arrivés expressément pour semer la désunion, jeter des doutes sur l'organisation de l'*American Federation of Labor* et faire échec à la grève. Duncan poursuit : « A la *Fédération américaine du Travail* nous prenons également des « unskelled », des non qualifiés. Nous créons des syndicats mixtes, là où ils n'existe pas suffisamment de professionnels pour en faire une section pour nos unions de métier. Le parti soi-disant « révolutionnaire » des *Industrial Workers of the World* ne veut pas adhérer à notre Fédération, parce que, disent-ils, ils ne veulent pas collaborer avec Gompers. Cela les regarde. Nous

devons cependant faire remarquer que le président Gompers a la confiance des travailleurs des Etats-Unis. A la *Civic Federation*, nous nous rencontrons avec nos adversaires, les employeurs, et nous y exerçons une heureuse influence en faveur de nos unions et de nos membres. Pour discuter le texte des contrats de travail avec les employeurs, nous pensons qu'il est indispensable de négocier au sujet des revendications introduites par nos syndicats et nous devons fatalement nous rencontrer alors avec nos adversaires. Nous tenons à déclarer également que si un pays emploie une autre méthode de lutte, il n'est pas absolument indispensable pour un autre pays d'accepter la même méthode. Ce qu'a dit Forster est un non-sens. En effet, il nous dit que les socialistes ne peuvent entrer dans nos unions, tandis que d'autre part, il déclare que 85 p. c. des *Industrial Workers* font également partie d'un syndicat de notre *American Federation of Labor*. Il y a beaucoup de militants socialistes qui, tout en étant des propagandistes de l'avant-garde socialiste, sont également membres des comités de nos unions centrales et locales. Nous acceptons tout le monde. Dès qu'un groupe de « non qualifiés », dans une localité quelconque, comprend un assez grand nombre de membres pour constituer une section, nous les affilions à leur « union » respective ».

Le délégué de l'*American Federation of Labor* déclare que, en ce qui concerne son mandat, il a été présenté par des membres appartenant pour la plupart à des pays du continent européen. Peut-on imaginer que 2.000.000 de travailleurs enverraient à une conférence internationale, un délégué qui n'a pas leur confiance et ne défend pas leurs intérêts ? L'orateur déclare que lui aussi est membre de la *Civic-Federation* et de bien d'autres groupements d'œuvres sociales et d'études. Cela ne l'empêche pas de combattre pour les intérêts de tous les travailleurs : « Qu'est-ce que la *Civic Federation* ? Quelle valeur a-t-elle pour nous ? Elle sert seulement d'intermédiaire pour provoquer des réunions entre les délégués des syndicats ouvriers et les employeurs, lors-

que ces derniers ne veulent pas se rencontrer avec les représentants des unions ouvrières. C'est tout le rôle qu'elle joue pour nous. La *Civic Federation* cherche également à trouver une transaction lorsque des revendications sont présentées par nos unions ou par les patrons. Et lorsque quelque chose se passe à la *Civic Federation* qui ne nous plaît pas, est-ce que pour cela nous devons condamner l'ensemble de cette institution ? Tout ce qu'elle fait ne nous lie pas. Voilà ce que nous avions à répondre à ceux qui nous demandent des explications et qui nous calomnient. »

Le président met aux voix l'admission, au sein de l'Internationale, de l'organisation des *Ind. W. of th. W.*

Elle est rejetée à la presque unanimité de tous les délégués. Seule *la France* vote pour.

2° Le Rapport International

Legien résume le rapport international. Il en résulte que 19 nations sont affiliées et ont payé en 1910-1911 :

Grande-Bretagne , 725.000 membres ; France , 340.000 ; Pays-Bas, 43.000 ; Belgique, 68.000 ; Danemark, 100.000 ; Suède, 86.000 ; Norvège, 48.000 ; Finlande, 20.000 ; Allemagne, 2.017,000 ; Autriche, 400.000; Hongrie, 85.000 ; Croatie, 6.000 ; Bosnie, 3.000 ; Serbie, 7.000 ; Roumanie, 8.500 ; Bulgarie, 3.000 ; Suisse, 60.000 ; Italie, 275.000 ; Espagne, 39.000 ; Etats-Unis, 1.700.000, soit en tout pour 6.033,500 membres.

Il y en a 261.500 en plus qu'en 1909-1910.

Oudegeest (Hollande), demande s'il n'y a pas lieu d'étendre l'organisation du secrétariat. Les besoins des organisations exigent que nous soyons régulièrement informés de tout ce qui se présente dans le mouvement syndical de chaque nation. Des rapports très intéressants et des propositions d'une importance capitale ont été faits, par la Suède entre autre, pour l'organisation des secours. Cela démontre qu'il faut le plus possible se documenter.

Legien répond qu'il est d'accord avec Oudegest, lorsqu'il s'agit de grandes questions qui intéressent tous les pays. Seulement les secrétaires des Centrales syndicales nationales devraient s'adresser directement au secrétaire de chaque pays, lorsqu'il s'agit d'obtenir des renseignements qui intéressent l'organisation du chômage,du travail à domicile ou d'autres questions pour lesquelles on n'a pas besoin de passer par le bureau de Berlin.

Hugler (Suisse) est d'accord avec Oudegeest : les questions d'importance générale doivent recevoir une réponse de l'Internationale. Cependant, cela ne se fera pas vite, il faut plus d'unité dans le Rapport international publié par le Bureau.

Le rapport est ensuite accepté et le camarade Storberg, de Suède, remercie les pays représentés pour les secours envoyés en Suède pendant le grand lock-out de 1909.

3[e] Autre conflit en Bulgarie

Les socialistes et syndicaux bulgares sont divisés, on le sait, en deux groupes antagonistes : les *Larges* ou réformistes, et les *Etroits*, ou révolutionnaires. Les premiers ont adhéré avant les seconds à la Conférence Internationale. D'ou conflit.

Kalaroff explique comment il se fait que les *Larges* ont été affiliés avant les *Etroits*. Pendant que nous nous organisions sur les bases du syndicalisme moderne, les quelques petites organisations des *Larges* ont demandé leur affiliation au Bureau international syndical. Les *Etroits* comptent le plus grand nombre de membres. Nous comptons 11 uuions centrales professionnelles, dont 9 sont affiliés à leur fédération internationale professionnelles. Les *Etroits* comptent 6.000 membres, tandis que les *Larges* n'en comptent que 3.000. Dans la liste des journaux professionnels qui vous ont été distribuées et qui ont été publiées par le Bureau socialiste international, les *Larges* ne figurent pas. J'ai donné tous ces renseignements à une réunion qui a eu lieu mercre li

dernier. Aucun n'a été contesté. On nous reproche que nos syndicats ont été fondés pour servir la politique de notre parti. Les *Larges* osent prétendre que nous employons l'argent des syndicats pour notre parti. C'est un mensonge. Jamais nous n'employons un centime des syndicats pour la politique. Nos caisses syndicales servent seulement pour les luttes économiques. »

Les centrales nationales d'Autriche, de Hongrie, Croatie, Serbie et Bosnie déposent la résolution suivante :

La conférence déclare, au sujet des différends existant entre les deux centrales nationales de Bulgarie, qu'il est du devoir de ces deux centres de faire un nouvel effort pour arriver à l'unité du mouvement ouvrier de leur pays et de faire rapport sur la question dans le rapport du secrétaire international pour la prochaine conférence internationale. Jusque là, les deux centrales resteront en dehors du secrétariat international.

Sakasoff, délégué de la centrale des *Larges* 'défend la Centrale nationale bulgare déjà affiliée : « Vous ne verrez pas bien clair dans la situation de la Bulgarie, lorsque vous vous baserez seulement sur les rapports. C'est une situation très compliquée. L'organisation des travailleurs y est très difficile. Le mouvement syndical se concentre à Sofia. En dehors de la capitale, nous trouvons seulement des petites sections composées de quelques dizaines de membres. Les *Etroits* sont seulement composés de jeunes éléments, qui ne restent que très peu de temps syndiqués. Leur nombre de membres n'est que de 3.000, mais non de 6.000 comme on l'a déclaré ».

L'orateur s'étend longuement sur la situation de la Bulgarie dans le domaine du mouvement syndical ; on doit en conclure qu'il n'existe pas de grandes unions dans ce pays. Si les journaux professionnels *larges* ne sont pas cités dans la liste qui a été distribuée, la faute en est au Bureau socialiste international. Sakasoff conteste que les *Etroits* soient la plus ancienne organisation. Le délégué des *Etroits* a déclaré que l'organisation *Large* est composée d'intermédiaires. Cela n'est pas.

exact. Si on accepte la centrale des *Etroits*, alors la dispute ne cessera jamais en Bulgarie. On doit déclarer qu'il ne doit y avoir qu'une centrale et que les *Etroits* doivent y entrer.

Jouhaux déclare qu'il votera la résolution de l'Autriche-Hongrie et des autres pays. Il regrette que la conférence n'ait pas pris la même décision en ce qui concerne la question des *Industrial Workers of the World*.

La résolution autrichienne-hongroise est ensuite votée à l'unanimité.

R. Claes.

(*A suivre*).

LES COOPÉRATIVES

Le Congrès Coopératif de Calais

I

La Coopération socialiste française vient de tenir son huitième congrès. C'est sans doute aussi l'un des derniers, car les décisions prises préparent et rendent probable désormais l'unité, à notre avis nécessaire et souhaitable, du mouvement coopératif français jusqu'à ce jour divisé en deux courants antagonistes, celui de la *Bourse des coopératives Socialistes* et celui de l'*Union coopérative*. Il convient donc d'examiner avec soin les débats de ce congrès qui, par le sérieux des discussions et l'importance des résolutions prises, aura une influence capitale sur l'avenir de l'organisation coopérative dans notre pays.

Le mouvement coopératif français qui a pris connaissance de lui-même aux environs de 1848, peut se diviser en trois phases successives :

1°) Jusque vers 1860, prédominance de la société de production, 2°) de 1864 à 1867, tentative d'organisation de la coopérative de crédit (*Crédit au travail, système Beluze*), 3°) de 1873 à nos jours, développement de la coopérative de consommation.

C'est en 1885 que se créée, avec le programme affirmé des Rochdaliens anglais et sous l'impulsion de M. de Boyve et du fouriériste Auguste Fabre, l'*Union coopérative française*. Issue de la région nimoise, d'où son nom d'Ecole de Nimes, elle n'eut pendant dix ans que peu ou pas d'activité. Un essai de fédération effective, une dizaine d'années après, eut même des résultats malheureux. C'est à ce moment que la propagande socialiste faite dans les diverses sociétés de la région parisienne, impressionnées par le succès et la forme particulière de la coopération belge, éloignait un certain nombre d'entre elles de l'*Union coopérative*, et que se

fondait, le 1er Décembre 1895, avec 16 sociétés, démissionnaires de l'*Union, la Bourse des sociétés ouvrières de consommation* qui eut son siège social, 144, rue du Chemin-Vert.

Cette nouvelle organisation, dite de l'Ecole de Saint-Claude, ainsi qu'on la désigna communément dans la suite, put tenir un premier congrès cinq ans après, en pleine exposition universelle au Palais du Travail, les 7, 8, 9 et 10 juillet 1900.

La tenue, cette année-là, du congrès international socialiste, avait attiré l'attention sur le mouvement, qui s'affirmait parent, de la coopération « socialiste ». Une centaine de délégués munis de 111 mandats et représentant 73 sociétés, votèrent, sans opposition et presque sans débats, le principe de la subordination au Parti Socialiste, sous forme d'une cotisation à la propagande politique et électorale. Pour mieux affirmer cette mainmise de la politique sur la coopérative, on décida que l'organe Central s'appellerait *Bourse des coopératives socialistes*. Puis le geste tutélaire accompli, on discuta, oh ! sans grandes idées, sans beaucoup de méthode, sur les moyens d'organiser la classe ouvrière dans le domaine de la consommation. Des rapports furent fournis. Mais la conception du mouvement était vague et indéfinie, et malgré la présence de délégués importants, Jaurès, Delory, Anseele (de Gand), aucune formule fondamentale nouvelle ne fut apportée.

Réaction peut-être nécessaire contre certains errements mauvais de sociétés bonnes en principes, le mouvement manquait d'une philosophie, d'une doctrine appropriée à la nature particulière des intérêts qu'il prétendait représenter. Aussi le premier moment d'enthousiasme passé, l'emballement tombé, le mouvement végéta et, un an après, au Congrès de Lille, congrès d'ailleurs insignifiant et sans vie, la coopération socialiste était plutôt fort embarrassée d'elle-même.

En novembre 1902, a Amiens, nouveau congrès. Le choix du lieu était caractéristique. En effet, Amiens, centre coopératif important, a ceci de remarquable que

les coopératives, *l'Union* en particulier, y sont administrées par les syndicats et qu'on y pratique expressément la coopération « lutte de classes » que le congrès de Paris avait voulu réaliser. Pourtant le congrès fut encore sans valeur marquante. On ressasse toujours les mêmes questions qui n'aboutissent pas : assurance coopérative, meunerie coopérative, pharmacie coopérative, etc... Des mots, rien que des mots ! Cependant, le conflit latent entre le personnel des coopératives groupé d'ailleurs dans un syndicat particulier et les administrateurs des sociétés fit l'objet des préoccupations graves des congressistes aux vues divergentes ou opposées.

Mêmes embarras à Sotteville-les-Rouen, les 15, 16, 17 août 1903, où se tint le 4e Congrès. On aborda la discussion des relations organiques à établir entre la production et la consommation ; on revint par conséquent à cette tarte à la crême des congrès coopératifs à l'origine de tous les mouvements : Qui doit l'emporter de l'esprit syndicaliste, ou plus exactement corporatif, ou de l'esprit coopératiste ? Quelle sera la conséquence de la suprématie de l'un ou l'autre esprit sur les relations à établir entre le personnel employé et les administrateurs ?

Les deux tendances se heurtèrent de nouveau avec quelque âpreté. On se décida pourtant, sur le rapport de Lucas, de Rouen, à prononcer le principe de la subordination de la production à la consommation. Mais on recula à approfondir le problème et la très importante question de la production fédérale autonome ne reçut qu'une demi solution.

Et pourtant, le mouvement coopératif répond tellement à un besoin qu'il demeure vivace malgré l'absence de résultats. Il s'étend même. De petites sociétés naissent un peupar tout, par une sorte de génération spontanée. Il faut dire que l'enthousiasme des militants socialistes en multiplie l'éclosion, mais que cet enthousiasme est souvent impuissant à empêcher que la plupart de ces sociétés ne végètent et que beaucoup ne meurent, détruisant jusqu'à la confiance même dans le mouvement.

D'autre part, la besogne nécessaire de propagande est sans portée ; on n'aboutit qu'à la fondation de quelques fédérations régionales, en dehors desquelles rien de vivant, rien de pratique, aucune réalisation positive, aucun progrès tangible ne témoigne de la vertu sociale du mouvement coopératif. Tant il est vrai qu'en l'absence d'une méthode précise, éprouvée, basée solidement sur l'expérience, rien d'efficace ne peut être tenté.

Il faut arriver au Congrès de Nantes, tenu les 23, 24 et 25 avril 1905, pour entrer enfin dans le domaine des réalisations. Louis Héliès, délégué par la *Bellevilloise* au Congrès de l'*Alliance coopérative internationale* en 1902, en a rapporté l'idée et le plan de la production fédérale centralisée, du *Wholesale* ou *Magasin de gros*. Le Congrès accepte la leçon de l'expérience et décide la *fondation* du M. D. G. qui devait être *créé* le plus tôt possible et le fut en effet, après une conférence des fédérations régionales, au commencement de 1906. Le Congrès, qui étendait aussi à toute la France l'assurance ouvrière, fondée en 1900, se refusait sagement à rien tenter de nouveau, tant que l'existence de ces œuvres n'aurait pas été assurée et rendue inattaquable.

La coopération socialiste prenait corps.

Deux ans après, au congrès de Troyes (1907), elle se recueille. « Congrès d'ordre purement moral » disait plus tard son secrétaire; on n'y traita que des questions de discipline.

Les septièmes assises de la coopération socialiste se tinrent les 30, 31 mai et 1er juin 1909, à Monthermé (Ardennes). Elles eurent une grande importance. Deux graves questions figuraient à l'ordre du jour : Organisation de la production ; création de la *Banque coopérative*.

Sur cette dernière, le Congrès fit preuve de sagesse et de prudence. Il se borna à ouvrir au M. D. G. désormais prospère et assuré de l'avenir, un compte de dépôt qui lui permît de trouver les disponibilités d'argent liquide indispensable et de se passer dans une certaine

mesure du concours onéreux des banques d'escompte.

Sur la première question, de beaucoup la plus importante au point de vue organique, le congrès proclama la prééminence de la coopération de consommation sur la production et, comme conclusion pratique, décida non seulement de ne plus admettre à la B. C. S. de nouvelles sociétés de production autonomes, mais encore de radier toutes celles qui n'accepteraient point d'être éventuellement rachetées par le M. D. G., considéré comme instrument de gestion des sociétés groupées sur le terrain de la consommation. Il décidait aussi, et ceci était de la plus haute importance et devait avoir des conséquences profondes, que le versement de 0 fr. 10 par membre et par an prévu par les statuts en faveur de la propagande *socialiste*, serait à l'avenir étendu à toute œuvre sociale de nature à améliorer la condition du travailleur.

Pas vraiment décisif. L'organisme fédéral d'achat devenait ainsi organisme de production centralisée, mettant aux mains des consommateurs associés tous les moyens de production et d'échange peu à peu absorbés par lui. La véritable formule coopérative était retrouvée. La coopération « socialiste » reprenait la vieille tradition rochdalienne qui, seule, comporte vraiment le caractère émancipateur du socialisme, en dépit du cliquetis sonore des mots et de l'héroïsme facile des attitudes.

Oui. Mais en même temps grandissait pour elle l'obligation à la fois morale et matérielle d'envisager les conséquences de son retour à la vraie doctrine coopérative et d'assurer, d'accord avec les décisions des Congrès socialistes de Paris et de Copenhague, du Congrès coopératif de Hambourg (1610), l'avenir victorieux du mouvement qu'elle prétend représenter et conduire. Un champ nouveau s'ouvrait devant elle. Comment allait-elle s'y engager ?

Voilà ce qui était au fond du débat à trancher par le dernier Congrès. C'est pourquoi son ordre du jour comportait, outre une étude secondaire sur l'utilisation de l'épargne, la très grave question de l'organisation de la

confédération coopérative, sur des bases rationnelles et pratiques, et par voie de conséquende, de l'*unité coopérative*.

Les délégués de la coopération socialiste française allaient-ils persévérer dans l'attitude exclusiviste qu'ils avaient adoptée depuis 1095, contrairement à tout le mouvement international, ou s'efforceraient-ils, au moment où ils reprenaient la tradition rochdalienne, de se rapprocher dans l'intérêt même de la classe ouvrière, du groupement d'autres sociétés, restées fidèles, malgré quelques défaillances individuelles, au principe reconnu et affirmé comme la charte constitutive de toute la coopération mondiale ?

Le compte-rendu du Congrès va nous l'apprendre.

II

Première Journée

Le huitième Congrès de la Bourse des coopératives socialistes (B. C. S.) avait pour cadre le monumental immeuble de l'*Union ouvrière calaisienne*. On sait que Calais, ville ouvrière, a une municipalité socialiste, dirigée par le citoyen Salembier, lui-même délégué au Congrès.

Environ 300 délégués venus de tous les points de la France y représentaient les 12 fédérations régionales, 348 sociétés de consommation, 37 cercles et 28 sociétés de production.

Séance du matin. — La séance d'ouverture était présidée par *Mahieux*, secrétaire de la Fédération du Pas-de-Calais.

Les délégués de l'Internationale coopérative ont la parole pour saluer le Congrès au nom de leurs organisations nationales respectives. C'est *Grégory* et *Déans*, qui, au nom du formidable mouvement anglais, rappellent par l'intermédiaire de *Jean Longuet*, que la coopération d'Outre-Manche groupe 2 millions et demi de membres, et que ses divers organismes font un total

d'affaires de plus de 3 milliards. Les coopérateurs anglais sont pacifistes et se prononcent pour la fraternité des peuples contre le militarisme et la guerre.

Mutschler traduit le délégué allemand *Scherling* qui parle au nom des 1.200.000 coopérateurs de l'Allemagne. Puis c'est *Anders Orne*, au nom des Suédois, *Serwy*, au nom des Belges, et enfin *Daudé-Bancel* et *Barrault*, au nom des coopératives françaises, adhérentes à l'Union coopérative (Ecole de Nimes). Ces derniers insistent sur la similitude du mouvement des organisations françaises et la communauté des buts poursuivis par les rochdaliens de tous les pays. Il faut assurer l'autonomie des grands mouvements économiques nationaux vis-à-vis des partis politiques, sans déformation ni absorption d'aucune sorte.

Séance de l'après-midi. — Dès les premiers mots de la discussion, l'opposition éclate entre ceux qui accordent au mouvement coopératif une valeur propre de socialisation, de transformation tout au moins dans le sens du mouvement socialiste lui-même, et ceux qui, au contraire, lui déniant tout caractère de transformation sociale, ne s'intéressent à la coopération que dans la mesure où elle sert les vues du socialisme organisé en parti de classe. Les premiers voudraient que le mouvement coopératif fût indépendant, autonome, comme le syndicalisme, autre action de la classe ouvrière sur le terrain économique, l'est lui-même de l'action plus particulièrement politique du parti. Les autres, que leur théorie de la conquête des pouvoirs publics éloigne de la conception d'évolution autonome des mouvements économiques, ne tolèrent la coopération qu'à condition qu'elle se subordonnera au parti politique, soit matériellement en le subventionnant dans sa lutte électorale, soit moralement en lui préparant des administrateurs compétents et des gérants capables.

La thèse des premiers fut soutenue par *Delmas*, *Héliès*, directeur du *Magasin de Gros*, *Bourderon*, *Sellier*, de la *Revendication* de Puteaux, Poisson, de l'*Avenir*

de Plaisance, *Levasseur*, de l'*Avenir* du XV^e^. Celle des seconds le fut par *Malaure*, de l'*Abeille* de Passy, *Ghesquière*, député du Nord, *Bassan*, du Comité de la B. C. S., *Lebas*, de la Fédération des coopératives du Nord.

Delmas, de la Fédération de l'Est, rapporteur du Comité de la B. C. S., donne lecture de la déclaration de principes adoptée par le Comité et qui est ainsi conçue :

La coopération, en dehors des avantages immédiats qu'elle procure à ses adhérents, a pour objet de remettre entre les mains des consommateurs, la propriété et l'administration des moyens d'échange et de production.

Son but, par conséquent, est de contribuer, par l'utilisation et la concentration de la force de consommation de chacun, à à l'organisation d'une société harmonique, dans laquelle tous les intermédiaires onéreux ayant disparu, l'exploitation de l'homme par l'homme sera devenue impossible.

La coopération est aussi un puissant moyen d'éducation pour la classe ouvrière, puisqu'elle la met en face de tous les problèmes d'organisation sociale, avec une solution satisfaisant tous et chacun. La coopération n'est pas le seul mode d'organisation prolétarienne permettant aux travailleurs de conquérir leur affranchissement, mais elle leur donne la possibilité de socialiser, même en régime capitaliste, tout ce qui peut être laissé à l'initiative privée tant dans l'échange que dans la production, sans pour cela abandonner ou diminuer la valeur des autres moyens d'action qui leur semblent utiles.

Partant de ces principes, il est nécessaire que chaque consommateur adhère à une société coopérative de consommation ;

Que chaque coopérative adhère aux organismes fédéraux, confédéraux et internationaux chargés de l'étude, de la propagande et de l'éducation coopérative ;

Qu'elle adhère également à son Magasin de Gros, organisé d'après le principe fédéral, pour y concentrer la puissance d'achat ;

Qu'elle organise, tant par ses propres forces que par l'intermédiaire de son magasin de gros, la production coopérative de toutes les denrées nécessaires à ses adhérents.

D'autre part, pour créer des liens plus étroits entre tous ses membres, chaque coopérative devra aider à l'organisation dans son sein, de toutes œuvres sociales d'éducation et de solidarité, nécessaires à la classe ouvrière dans son œuvre d'éducation sociale ;

Pour cela, il importe qu'une part des trop-perçus soit réservée,

tant pour les œuvres sociales créées, ou à créer, que pour la formation des réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif.

Il importe également que l'autonomie du mouvement coopératif soit absolue et qu'aucune subordination ne puisse en entraver la réalisation.

Malaure, délégué de la Société parisienne l'*Abeille*, de Passy, une des rares sociétés qui, en dehors de la région du Nord, versent une cotisation au parti socialiste, défend une motion dans laquelle il est dit :

Considérant :

Que la classe ouvrière organisée a toujours affirmé, dans ses divers congrès, que l'émancipation totale des travailleurs ne saurait être le fait d'une seule forme d'organisation ;

Que la Coopération, dite « socialiste », est dirigée par des militants syndiqués et membres du Parti, dont le devoir est de se conformer aux indications des assises souveraines du prolétariat.

Cette motion affirme en outre que la coopération doit reconnaître les trois points fondamentaux du socialisme international et l'obligation de verser chaque année une somme de 0 fr. 10 par membre au Parti socialiste.

Le Congrès aura donc à se prononcer sur l'une des deux motions en présence.

Après une nouvelle intervention de *Delmas*, *Héliès* prend la parole. Il reproche à *Malaure* et aux coopérateurs du Nord de ne voir d'intérêt socialiste dans la coopération que dans le fait qu'elle verse de l'argent au Parti Socialiste. Ses amis et lui croient au contraire que c'est la force propre de la coopération qui fait sa valeur socialiste, c'est-à-dire le groupement de la puissance de consommation des travailleurs en dehors de tout Parti.

Nous n'adoptons pas pour cela la formule étroite de la C. G. T. à Amiens. Nous sommes socialistes, membres dévoués du Parti — aussi dévoués que quiconque ici — mais ce que nous voulons par-dessus tout, c'est affirmer la valeur socialiste propre de la coopération.

S'il suffisait que la concentration capitaliste agisse pour réaliser le socialisme, les Etats-Unis seraient le pays où le socialisme serait le plus fort. Or, il en est bien loin.

Le « Wholesale » pourtant avec ses millions, n'est-il pas une grande richesse socialisée possédée par tous. D'ailleurs le mouvement coopératif représente l'intérêt de l'ensemble des consommateurs et se trouve ainsi parfois en conflit avec des intérêts corporatifs ou régionaux étroits, représentés soit par les syndicats, soit par certains élus agraires du Parti, ou d'autres qui ont des complaisances pour les petits boutiquiers ou les paysans propriétaires.

Dans le Nord, en posant des conditions extra-coopératives à l'adhésion des coopérateurs, on a écarté des milliers de travailleurs. En revanche, les camarades de Lille constituent des entreprises comme la brasserie de Lille, sur des bases purement capitalistes.

Ghesquière, député du Nord, mais délégué de l'*Humanitaire* de Nancy, s'étonne du langage d'*Héliès*. Il considère comme absurde qu'on puisse laisser croire aux travailleurs qu'ils peuvent renverser le capitalisme en développant de petites sociétés de consommation. Le socialisme ne peut sortir que de la conquête du pouvoir politique. Mais comme c'est une formule soi-disant « guesdiste », et que pour certains camarades le « guesdisme » est la bête noire qu'il faut pourchasser, on cherche ici une revanche. *Ghesquière* ne voit cependant qu'une faible différence au fond entre les représentants des deux tendances du Congrès.

Sellier voit dans le fait que la plupart des délégués au congrès sont des syndiqués et des adhérents au Parti socialiste une preuve que les Coopérateurs eux-mêmes ne croient pas que la coopération se suffit à elle-même.

J'observe, déclare-t-il, que les vieux coopérateurs réactionnaires sont d'accord avec les guesdistes pour réduire la coopération à un rôle purement mercantile.

Il faut en vérité se rendre compte de la nécessité d'adapter notre action à l'évolution. Dans cette question de la coopération, l'ancienne internationale ne favorisait-elle pas, en son Congrès de Genève, la production au détriment de la consommation, et Guesde, un peu plus tard, ne proclamait-il pas que la coopération ferait baisser les salaires ? Aujourd'hui les militants, qui ont l'esprit ouvert aux réalités, ont évolué. Kautsky a proclamé en termes particulièrement vigoureux, la nécessité pour la classe ouvrière de se servir de la coopération. De même Bernstein.

Quant à nos camarades belges, je vois dans de récentes paroles de notre ami Serwy, en faveur de la coopération Rochdalienne, une affirmation qui le rapproche de nous.

La coopération doit-elle vivre de formules ou d'actes ?

Si on allait jusqu'au bout de la théorie du Nord, on devrait exiger de chaque adhérent à une coopérative, qu'il acceptât, par une déclaration signée, les principes socialistes.

Bassan appuie la motion Malaure. Du moment qu'on ne propose pas la suppression du mot *socialiste*, ce qui ne serait que logique, il faut insérer dans les statuts une reconnaissance formelle des points fondamentaux votés dans les congrès du Parti Socialiste.

Poisson reconnait que la motion Malaure reproduit en partie le texte des décisions de l'Internationale socialiste, mais la cotisation au Parti n'est pas une obligation des Congrès socialistes.

Ce qui donne sa valeur à la déclaration contenue dans le rapport du Comité, c'est l'affirmation que la coopération a pour but de remettre entre les mains des coopérateurs, c'est-à-dire entre les mains de la collectivité, les moyens de production et d'échange.

La déclaration est donc sur ce point en accord parfait avec le but poursuivi par le socialisme international.

Il y a, disent certains de nos camarades, quelque chose de plus dans la proposition du citoyen Malaure, c'est l'affirmation de la lutte de classe. Eh bien, dans le rapport du Comité, l'esprit de la lutte de classe y est contenu parce qu'il y a l'affirmation de la nécessité de l'organisation de classe.

A part quelques exceptions, dans tous les pays civilisés, la Coopération est ouvrière. Elle est ouvrière en France, en Allemagne, en Angleterre, où elle fut fondée par vingt-huit tisserands, où actuellement elle groupe les trois-quarts des trade-unionistes, où depuis quarante ans son Magasin de Gros est administré par des travailleurs.

Le camarade Lebas demandait tout à l'heure un vote d'unité. Eh bien, la motion du Comité peut servir de base à une entente entre nous !

Vous, vous dites : Il faut s'emparer du pouvoir politique par l'action électorale ou par l'action révolutionnaire. Mais si demain vous aviez le pouvoir, qu'en feriez-vous ?

Vous auriez peut-être avec vous les forces de la magistrature, de la police, de la loi, en un mot, mais croyez-vous qu'il suffirait de quatre décrets pour transformer la société ?

Ce qu'il nous faut pour que notre œuvre révolutionnaire ne

soit pas vaine, c'est que les cadres de la société nouvelle soient organisés. Ils ne seront organisés que le jour où la classe ouvrière aura fait son apprentissage de l'administration nouvelle.

Or, ce que nous devons faire, c'est créer ce milieu, cette mentalité, sans laquelle toute notre œuvre socialiste ne serait qu'un avortement.

Je ne sais si la coopération a une valeur socialiste plus grande ou moins grande que les autres formes d'action, mais ce que je sais c'est qu'elle prépare chaque jour les travailleurs à la grande transformation que nous désirons, à la révolution prolétarienne. Voilà ce que nous affirmons.

Lebas, de la Fédération des Coopératives du Nord, veut qu'on s'entende entre coopérateurs socialistes avant de s'unir aux coopérateurs neutres. Ses amis et lui ne donnent à la coopérative qu'une valeur de réforme ; elle ne peut donner une conscience socialiste aux acheteurs qui ne viennent là que pour l'intérêt. Il présente, contre les attaques injustifiées d'Héliès, la défense des coopératives du Nord, qui, par leur Fédération d'achat, ont acheté pour 5 millions de marchandises en 1910. Répondant à un reproche, fait à la brasserie coopérative l'*Avenir*, d'être organisée sur des bases capitalistes, il lui suffit d'affirmer qu'elle a versé 71.000 francs à la propagande socialiste.

Levasseur, (*Avenir du XV^e^*, Paris), défend la motion de la Commission de la B. C. S. Un amendement au premier paragraphe de la déclaration est alors déposé par *Reisz*, de la *Bellevilloise;* cet amendement dispose que le but de la coopération sera atteint en conformité des principes posés par les congrès internationaux du socialisme. Il est accepté du rapporteur qui insiste pour qu'on vote la déclaration de principes ainsi modifiée.

On demande le vote par division.

A ce moment, le congrès, dans l'impossibilité d'aboutir où il a conscience d'être, mal renseigné sur la portée de la décision qui va être prise, indécis, flottant, va de toute évidence exprimer un vote de surprise. De toutes parts, on discute. Le débat est extrêmement confus. *Boudios,* secrétaire de la B. C. S., *Bruckère*, *Sellier*, *Henriet*, s'efforcent de ramener la discussion sur le

point précis où peut seulement se manifester une opinion claire. On n'aboutit pas.

Renaudel demande le renvoi à une commission nommée par le Congrès. Cinq membres sont proposés et élus Ce sont : *Héliès*, *Sellier*, *Chevalier*, *Berthaud* et *Lebas*. La commission devra se réunir pour proposer au Congrès une rédaction nouvelle qui réalisera, si possible, l'unanimité.

Jean Gaumont.

(*à suivre*)

DISCUSSIONS

A propos de « Coopératives et Syndicats »

Réponse a E. Lévy (I)

A la suite de mon étude « Coopératives et Syndicats », publiée dans les précédents numéros du *Mouvement Socialiste*, le camarade E. Lévy présente quelques objections auxquelles je vais essayer de répondre.

Et d'abord sur la question du *bénéfice :*

Les coopératives, oui ou non, font-elles des bénéfices dans le sens capitaliste de ce mot ? Je prétendais et maintiens que *non.*

Qu'on me permette, pour faire cette démonstration, de citer quelques passages d'un article que j'ai publié, il y a bientôt deux ans, dans le *Bulletin de la Bourse des coopératives socialistes.* (Nov. 1909).

Il s'agissait de savoir *si la coopérative fait du commerce* — la question du « bénéfice » ou profit » étant impliquée dans celle-ci.

L'essence du commerce est, d'après les juristes, *d'acheter pour revendre.*

Pour qu'il y ait acte de commerce, il faut être non pas deux, mais trois. Celui, par exemple, qui dirait qu'il a fait acte de commerce en achetant d'un autre une maison pour y habiter, commettrait déjà une confusion. En effet, ce n'est que trop fréquemment qu'on confond acte d'achat, acte de vente ou acte d'échange avec la notion de commerce. Cependant, le bon sens populaire distingue bien entre celui qui achète un cheval pour son usage et celui qui l'achète pour le revendre, puisqu'il appelle ce dernier un maquignon. Donc, il n'y a que celui qui *achète pour revendre* qui est commerçant.

De plus, qui veut être commerçant, doit vouloir revendre plus cher qu'il n'a acheté. Acheter pour revendre, c'est en effet ce qui caractérise la période commerciale-capitaliste qui a succé-

(1) Voir nos numéros de mai, juin, juillet et août.

dé au système féodal ou système naturaliste où le producteur apportait lui-même ses produits au marché et où chacun, plus ou moins, achetait pour ses besoins et non pas pour revendre.

.... Prenons le cas assez fréquent où six ou huit familles s'entendent pour se faire envoyer, chaque semaine, un panier de poissons frais du bord de la mer. Dans ce cas, il y a une personne d'entre elles qui fait la commande, peu importe chez qui ; elle se la fait adresser, la reçoit, la distribue, ramasse l'argent et l'envoie au fournisseur. Or, chez qui ces familles ont-elles acheté ces poissons ? Chez celui qui a fait la commande et qui a réuni l'argent pour la payer ? Personne ne sera assez insensé pour soutenir une chose pareille. Ou bien l'ont-elles acheté l'une à l'autre ? Ce serait encore plus insensé. Non, la vérité, c'est que toutes ensemble, elles ont acheté comme collectivité — mais non pas à celui qui a prêté son nom et qui a ramassé l'argent. Du moment même où le panier est arrivé, il appartenait non pas à celui qui le détenait, mais bien à elles toutes ; la meilleure preuve en est que, si ces poissons sont devenus immangeables, soit parce qu'ils ont tourné en route, soit que l'une ou l'autre a attendu trop longtemps pour les venir prendre dès leur arrivée, chacune est responsable pour sa part et tout tribunal, au cas que l'une ou l'autre refuserait cette responsabilité, la condamnerait à payer, du moment qu'il est prouvé que celui qui a fait la commande n'a agi que par ordre exprès des participants. Elles ont donc seulement acheté, *elles n'ont pas revendu*, et par conséquent elles n'ont pas fait de commerce

L'on pourrait objecter, il est vrai, que si vous ou moi, nous commandons chez un commerçant une marchandise, il peut nous obliger aussi de la prendre et de la lui payer, à lui et non pas à son fournisseur. C'est là précisément où réside la différence : le commerçant est l'intermédiaire personnellement responsable et autonome, tandis que chez nous, celui qui a commandé et payé le fournisseur, n'a agi que selon nos ordre. Peu importe qu'il soit indemnisé pour sa peine, c'est absolument secondaire. Pas un instant, il n'est et ne saurait être *propriétaire* des marchandises livrées — à moins qu'il ne les ait commandées de son chef et à son compte. Mais même dans ce dernier cas, il ne devient pas encore commerçant, en tant qu'il n'a agi que comme fondé de pouvoir de ses co-sociétaires ou mandataires, et qu'il ne réalise pas de profit ou plus exactement qu'il n'a pas acheté les marchandises *dans le but de réaliser un profit.*

Mais il est encore d'autres raisons pourquoi la façon d'agir de cet agent de la collectivité ne saurait être qualifié d'*acte de commerce* : Si au lieu d'une personne agissant au nom de la collectivité, c'est un commerçant, par exemple, qui commanderait ce panier de poissons, ce ne sont plus les participants ou

consommateurs qui fixeraient le prix ; c'est lui qui le fixera de son chef et il n'en doit compte à personne ; et s'il lui plait de dire qu'il a vendu les marchandises au prix de revient et qu'il est pris en flagrant délit de mensonge, aucun juge, ni aucune loi ne le condamnera — « c'est du commerce », comme on dit. Tandis que si le mandaté d'une Société est pris la main dans le sac pour avoir réalisé un bénéfice personnel, il sera ou peut être condamné pour abus de confiance ou escroquerie, de même qu'une domestique qui compterait à ses maîtres une marchandise plus cher qu'elle ne l'a payée au fournisseur.

En bonne logique, il ne saurait donc y avoir acte de commerce : il y a seulement *acte d'achat* ; au lieu d'acheter individuellement, on achète collectivement, voilà tout. Le panier une fois livré, ou plutôt son contenu, cesse d'être une marchandise pour devenir *bien de consommation*, absolument comme si je faisais venir un panier pour moi tout seul, par exemple, pour un grand dîner, ou comme si une ménagère se faisait livrer des denrées qu'elle rangerait, en attendant de les consommer, dans son garde-manger.

Or, une Coopérative que fait-elle donc autre chose, dans une mesure plus large et plus régulière seulement, que ce que nous venons d'analyser dans cet exemple ? Le fait qu'il n'y a plus là six ou huit, mais cent, mille ou dix mille familles ne change absolument rien à la nature de ses actes ou opérations, pas plus que le fait de la self-production, c'est-à-dire de la production pour les besoins intérieurs de cette communauté agrandie. Ce qui est essentiel, nous le répétons, ce n'est pas le nombre des participants, mais c'est qu'il n'y a plus acte de commerce, *mais seulement acte d'achat*.

Mais nous avons tellement pris l'habitude de voir du commerce partout où, pour son argent, on obtient une marchandise ! Et c'est pourquoi beaucoup de coopérateurs et surtout de coopératrices, ne peuvent se défaire de cette obsession que la coopérative fait du commerce. Ils oublient toujours que les marchandises qu'ils vont chercher à leur coopérative, ils les ont censément déjà commandées et payées d'avance, que c'est avec leur part sociale qui y est déposée obligatoirement, que cet achat collectif a déjà été effectué pour eux et en leur nom, et qu'en payant avec leur argent, au fur et à mesure qu'ils vont les chercher, ces marchandises, ils ne font que reconstituer ou conserver intacte cette part sociale indispensable pour continuer les opérations (ou la constituer par un versement en sus, en tant qu'elle ne l'est pas encore).

Une autre raison pourquoi cette notion nouvelle et véritable de la coopérative a tant de mal à se fixer dans les cerveaux, c'est que la plupart des autres actes qu'ils voient s'accomplir à

à leur boutique ressemblent à s'y méprendre à ceux qu'ils voient chez le commerçant.

Ainsi, ils s'imaginent qu'ils *achètent* à la coopérative. Mais à qui achèteraient-ils ? Au répartiteur qui les sert, ou au gérant ? Mais ça ne leur appartient pas. A qui alors ? A cette entité qu'on appelle « coopérative » qui aurait une existence en dehors de ses membres ou bien à eux-même ? Ce serait absurde.

Est-il besoin de démontrer, de plus, que les sociétaires, ne pouvant acheter à eux-mêmes, ne sauraient pas davantage faire du bénéfice sur eux-mêmes ?

Dans un autre article (1) j'expliquais :

La différence fondamentale qui existe entre une coopérative et une entreprise capitaliste consiste en ce que la coopérative élimine le processus capitaliste représenté par la formule (A, argent ; M, marchandise) : A=M= (A+a) pour le remplacer par cette autre formule M=A=M, ce qui veut dire que, dans le processus capitaliste la transformation de l'Argent en Argent + argent est le but et le résultat de l'entreprise et que cette augmentation du capital qui en résulte, ne peut être obtenue qu'en revendant avec profit. C'est à ce prélèvement (A×a) que le consommateur-coopérateur veut se soustraire ; il veut, en échange de sa marchandise force-travail une autre marchandise d'égale valeur ; il ne veut pas transformer A en A+a mais simplement et loyalement M en M. Cela implique aussi que, tandis que, dans l'entreprise capitaliste, l'argent a le caractère de *capital* il n'a plus, dans la coopérative, que celui de moyen d'*échange*. Il s'ensuit, de plus, que les fonds dont se sert la coopérative sous la même dénomination (*le capital*) ne sont que des instruments aux mains de l'association, et dont elle se sert *pour satisfaire ses besoins*.

La différence des *droits* éclate, d'ailleurs, non moins nettement, si nous reprenons la comparaison (entre une société par actions et une *coopérative*) au point de vue du contrat d'association qui forme la base de l'une et de l'autre de ces deux formes d'association. Nous avons déjà indiqué la différence fondamentale qui existe entre les deux quant aux *motifs* qui président à la naissance du contrat : d'un côté, le but de profit ou de lucre ; de l'autre, la satisfaction plus économique et plus juste des propres besoins des associés et de tous ceux qui veulent le devenir. Conformément à ces motifs, la part sociale que le coopérateur apporte n'étant pas du capital (dans le sens de l'économie capitaliste) n'est ou ne doit pas être (question d'opportunité) pro-

(1) *Bulletin de la B. C. S.*, sept. 1910.

ductive d'intérêt (car ce serait réintroduire la spéculation et la prédominance du capital-objet) ; l'objet du contrat se trouverait également nié, si un membre n'avait pas les mêmes droits que les autres dans l'Assemblée générale (si ce droit était par exemple proportionné aux apports en argent), car ce serait subordonner la liberté du contractant à des préoccupations autres que celles visées dans le contrat... »

— Sans doute, nous dira Lévy... mais tout cela ne supprime pas le fait du salariat et, partant, de l'exploitation des travailleurs occupés par les coopératives. Là encore, il faudrait s'entendre sur ce mot *exploitation*.

D'abord l'employé ou l'ouvrier occupé par la coopérative n'est-il pas, au même titre que les autres coopérateurs, membre de la même collectivité et, comme tel, n'a-t-il pas les mêmes droits de co-propriété et de co-gouvernement que ceux-ci et ne profite-t-il pas, comme les autres, des bénéfices ou économies réalisées ?

Lui assurer un droit spécial sur ces bénéfices — si toutefois on veut encore employer ce mot — mais ne serait-ce pas retomber dans le système des privilèges et de l'appropriation individuelle du profit ? Voilà pourquoi il est tout aussi faux — théoriquement — de parler d'exploitation et de salariat, dans la coopérative, que de parler de commerce et de bénéfice. C'est toujours le raisonnement par analogie, qui suppose les mêmes prémisses là où l'analyse de la nature des choses, au contraire, nous démontre que ces prémisses sont foncièrement différentes.

Certes, jusqu'à ce que les rapports entre les coopératives et leurs employés, entre consommateurs et producteurs soient affranchis du capital pour devenir de purs rapports d'hommes à hommes, de personnes morales à personnes morales (le capital étant devenu ce qu'il doit être, c'est-à-dire un *instrument au service de la collectivité*), il va sans dire que l'organisation coopérative, pour en arriver là, est bien obligée de passer par les stades intermédiaires et les luttes inéluctables contre la concurrence et les trusts capitalistes. Mais ces luttes et le dilemme concret et continuel qu'elles nous

posent ne doivent pas nous faire oublier la direction intrinsèque et diamétralement opposée de cette évolution. Ces rapports, d'ailleurs, ne sauraient être conçus et interprétés autrement que purement coopératifs. Il n'y a pas de solution intermédiaire — ainsi que Lévy semble le supposer — c'est tout l'un ou tout l'autre. (1)

Pour mieux me faire comprendre, je citerai l'exemple de la coopérative de Bâle, dont j'ai parlé dans la *Revue Socialiste* (août 1910).

Voilà une coopérative qui englobe les 7 ou 8 dixièmes de toute la population. Par le fait que cette agglomération constitue en même temps un Etat souverain (dans la Confédération helvétique) il se trouve que la coopérative y est devenue un véritable Etat dans l'Etat — si l'on voulait raisonner d'après la vieille conception du *Contrat social*. En réalité, elle n'est autre chose que l'extension graduelle de la souveraineté politique, au domaine économique, vu que c'est toujours la même collectivité, qui d'un côté, se sert du parlement pour se gouverner elle-même et, de l'autre, de la coopérative pour satisfaire ses besoins économiques. C'est dire que l'opposition de principe entre l'Etat individualiste ou capitaliste et l'Etat populaire du travail n'existe plus, ou du moins, tend déjà à disparaître. (Nous reviendrons tout à l'heure sur cette opposition de principe). Or, de même que la ville ou l'Etat de Bâle a donné un statut à ses employés, la coopérative, de son côté, vient de donner le leur à ses employés à elle. Certes, là encore, il fallait tenir compte des conditions normales de travail et de concurrence par rapport aux conditions ambiantes ; il n'en reste pas moins que, théoriquement, ces conditions du dehors sont devenues secondaires pour devenir techniques en première ligne, c'est-à-dire tenant compte surtout du rendement du travail et de l'équilibre entre l'intérêt du consommateur ou contribuable, d'une part et la dignité et le *standart of life* des agents au ser-

(1) A ce sujet je me permets de signaler à Lévy, les articles d'août et sept. 1910 du *Bulletin de la B. Ç. S.*, sur le caractère anticapitaliste de la Coopérative, articles qui contribueront, je crois, à préciser cette démonstration.

vice de la collectivité, d'autre part. Les conditions de concurrence étant ainsi devenues secondaires, c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande et la préoccupation du profit ayant cessé d'être prédominantes, il ne saurait plus être question d'exploitation de l'homme par l'homme, puisque plus rien, à l'intérieur de la Cité, ne s'oppose à ce que les consommateurs donnent à leurs agents-coopérateurs le maximum de ce qui est *compatible avec l'intérêt général*. C'est, en effet, l'intérêt général qui devient le seul et décisif critérium ; il n'y en a pas d'autre, que je sache, pour fixer les limites de ce qui est juste et équitable et de ce qui ne l'est pas.

La réponse à la seconde objection, d'ailleurs, va me permettre de préciser ce dernier point. « Une grève, en régime coopératif, disais-je, est un non-sens ; l'estomac faisant la grève contre les autres organes du même corps — ce ne serait rien moins qu'un suicide. »

— C'est tout à fait le langage métaphysique des juristes contre la grève des employés de l'Etat, dit Lévy. — Pardon, camarade, ce n'est pas du tout la même chose. Je puis être partisan de la grève des employés de l'Etat contre le Patron-Etat tout en la condamnant en principe, à l'intérieur de la cité coopérative. Pourquoi ? Parce que l'Etat ou le Gouvernement, dans les conditions actuelles, n'est pas et ne saurait être l'organe de l'intérêt général. Il se sert de cet intérêt général comme bouclier ou paravent derrière lequel se cache l'intérêt de la classe capitaliste. Si donc je fais grève contre l'Etat, ce n'est pas par négation de l'Etat, mais pour lui arracher son masque, pour l'obliger à traiter ses fonctionnaires non plus en serfs, à la façon féodale, mais en citoyens, c'est-à-dire en contractants libres et égaux. Et comme je sais qu'il n'acceptera d'être ramené à cette égalité que contraint et forcé, nous sommes obligés de lui imposer ces conditions par la grève. C'est ainsi que nous l'obligerons à faire de l'intérêt général une vérité, c'est ainsi que nous donnerons à son autorité la seule base légitime et sociale.

C'est le cas à Bâle, où une grève des agents municipaux serait déjà, à l'heure qu'il est, tout aussi injustifiée qu'une grève des agents de la coopérative. En effet l'autorité de l'un comme de l'autre des pouvoirs de cette ville ou de cet État n'est plus quelque chose en dehors de la volonté des contribuables ou des consommateurs et qui s'y oppose ; elle n'est que l'émanation de la même union personnelle, où les autres travailleurs syndiqués participent au même titre que les autres membres de la Cité et où ils peuvent même être la majorité, si le bon sens le veut. Dès lors pourquoi faire grève et contre qui ? Contre la masse des consommateurs, contribuables ou citoyens ? Mais ce serait prétendre à une situation privilégiée ; et alors il y a des chances pour qu'on ait contre soi la plus grande partie des autres travailleurs, puisque c'est eux qui payeraient les frais de ces privilèges.

Bref, je ne vois pas ce qu'il y a là dedans de métaphysique. La métaphysique, s'il y en a, est plutôt, me semble-t-il, du côté de celui qui raisonne encore sur le vieux fonds de la *Déclaration des Droits de l'homme*. Aussi, plus on pénètre dans la véritable nature du régime coopératif et des rapports juridiques nouveaux qu'il élabore, plus on se convainc qu'il faut faire son deuil d'une conception du droit qui, pour avoir servi de charpente et de nourriture à la vie de nombreuses générations, n'en est pas moins destinée à partager le sort d'autres erreurs séculaires.

C. Mutschler.

CHRONIQUES DU MOIS

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

A propos d'un vieux livre

— Enfin ! Un livre ! — Un livre ? — J'entends : un beau livre. — Français ? — Presque. — Récent ? — Pas tout à fait ; mais un chef-d'œuvre ! — Bon... je vois que vous connaissez l'auteur.

Oui, je le connais, et de la meilleure manière. Il s'appelle le capitan Alonso de Contreras. Il naquit à Madrid le six janvier mil cinq cent quatre vingt-deux. La date de sa mort, on ne la sait pas, ni s'il mourut pendu, moine ou grand d'Espagne. Ses mémoires le mènent jusqu'à quarante-huit ans, ce qui est déjà beau pour un estafier de sa sorte. Il les écrivit en onze jours. Et c'est la narration la plus fantastique qu'on puisse trouver.

Fantastique par la diversité, la truculence et la rapidité des scènes. Mais aucune invention. L'imagination manquait à cet écrivain de rencontre. Il fait simplement défiler, d'un trait juste et bref, les épisodes de sa carrière. A douze ans, il tue un camarade d'école ; à treize, se faufile comme marmiton dans l'armée du prince cardinal Albert, traverse l'Espagne, atteint Gênes, Savone, Milan, franchit la Bourgogne et gagne les Flandres, saute à Palerme, vogue vers le Levant et finalement touche à Malte ; dès lors, sa vocation se déclare : il sera corsaire contre les Turcs au profit du Grand Maître.

Qui se bornerait à énumérer ses itinéraires userait une fiole d'encre. A travers des hauts et des bas, tantôt fastueux, tantôt famélique, pillard pillé, pendeur pendu, brimeur brimé, suborneur vingt fois et vingt fois cocu, mais toujours rieur et vivace, il parcourt le monde connu, jusqu'aux Antilles ; le Turc le fuit, le More s'éclipse à sa vue et l'Anglais se met à l'abri ; lui, coupe des nez, des mains, des oreilles, enfonce des crânes ;

cette époque n'est pas mignarde ; pas un coin de terre ou de mer qui ne rappelle à notre capitan quelque tuerie ; ici, beau carnage de Barbaresques ; là, tel compagnon fut saisi par eux, écorché vivant, et l'on y peut voir sa peau bourrée de paille, que le vent balance.

Bah ! c'est le risque du métier... Parlons de sequins, de damas, de soieries. Fameux métier, que celui de corsaire. Après belle prise, il y a belles filles, magnifique orgie entre deux expéditions ; elles ont vite fait, les *quiracas* de nettoyer le plus riche partisan ! Et l'on repart pour une croisière nouvelle. Tout cela gaiement, simplement, solidement, au nom du Christ et sous la protection de la Mère des Anges. Car, si le nez de Contreras aime l'odeur du sang, de la poudre et des femmes, il se plaît encore aux pieux parfums d'encens. On pille, mais pour l'infidèle. On massacre, mais pour la religion.

Cher Contreras, viens nous donner quelques leçons de vivre, et même d'écrire ! Il ne s'agit plus pour nous de faire la grande course. Cependant, quel besoin d'air pur dans nos poumons ! Quelle soif de vie libre ! Quel désir d'horizons nouveaux ! Nous pataugeons, nous bredouillons. Nous écrivons de pauvres choses avec une encre terne sur du papier gris... Et l'on n'est même plus dupe de soi-même. Nous nous regardons les uns les autres, d'un regard qui ne s'illusionne pas.

Je vous le jure, quand le dieu hasard met entre nos mains un livre comme ces Mémoires, le premier mouvement est de respirer avec vigueur, parce que c'est un réconfort inattendu, mais le second ressemble assez à de l'humeur, parce que nous sommes contraints de faire un retour sur nous-mêmes.

Il est piteux, au jour où nous sommes, d'être obligé de lire une relation d'explorateur ou le récit d'une séance d'assises pour trouver le relief d'un caractère ou découvrir la moralité de l'époque. Et c'est ainsi. Que nous apprennent nos romans d'analyse ? Rien. Que nous font connaître nos romans de mœurs ? Moins encore. Je dis sans paradoxe qu'une page de Contreras

nous renseigne mieux sur l'état des individus et des sociétés de son temps que ne le font sur notre époque les formidables piles de volumes jaunes qu'on amasse en France depuis soixante ans.

Nous sommes tous atteints d'une funeste myopie. Cette faiblesse de l'œil correspond d'ailleurs à une débilité de tous les organes. Que pourrions-nous dire de fort, de généreux ? Voyons ! Que chacun fasse un peu son examen de conscience. Combien de nous possèdent une véritable vie ou seulement une faculté véritable de voir la vie ? Nul n'est tenu, parbleu ! de fendre les flots de la mer à la poursuite des galiotes turques. Mais je veux dire que, jetés dans une époque aussi riche en batailles qu'aucune autre, nous ne savons y participer, ni même découvrir l'étonnante allure de ceux qui s'y engagent. Héros, brigands, coupeurs de bourse, mais ils sont plus nombreux que jamais ! Plus nombreux, et plus variés, plus magnifiques, plus sublimes ou plus coquins ! Mais nous clignons piètrement dans nos coins ; nous jouons de petits airs de flûte ; nous assemblons en soupirant quelques couleurs. Cependant, le tumulte croît autour de nous ; les luttes d'idées et de sentiments, les conflits d'individus, de races et de classes éclatent et débordent. Pauvres gens que nous sommes, aveugles, muets...

Nous n'avons même pas notre métier en main. La sécheresse grincheuse d'un Zola, le pédantisme fatigué d'un Barrès nous offusquent également. Les uns essaient alors des formules compliquées et torturent la langue et le bon sens ; les autres sous prétexte de retourner à la pureté du style, à la tradition du récit français pastichent pauvrement les romans du dix-huitième siècle.

Ces recherches sont honorables, puisqu'elles témoignent de bonne volonté. Mais ne sortirons-nous pas bientôt de la période des trébuchements ? Encore un effort, encore un essai, encore un pas ! Nous aboutirons peut-être. Imitons ces vieux artistes d'Extrême-Orient, pour qui toute minute de la vie était une occa-

sion d'apprendre, de comparer, de s'acheminer lentement vers l'amélioration d'eux-mêmes. Tirons parti de tout, prenons de chaque chose l'enseignement, petit ou grand, qu'elle recèle.

La lecture d'un Contreras est profitable. Ceux-là même dont ce ravageur naïf, féroce et dévot choquerait les scrupules, prendraient chez lui leçon de narration concise, ce qui n'est point méprisable par le temps qui court. Ecoutez-le rapportant son mariage :

« Nous restâmes mariés à notre grand plaisir plus d'une année et demie. Nous nous aimions l'un et l'autre et, parbleu ! le respect que je portais à ma femme était tel, que parfois, hors du logis, je ne voulais me couvrir la tête devant elle, tant je l'avais en estime.

« Pour le faire bref, j'avais un ami auquel j'aurais confié jusqu'à mon âme. Il entrait chez moi comme moi-même et, sans considérer la grande amitié qu'il y avait entre moi et lui, fut assez félon pour porter les yeux sur ma femme que tant j'aimais. Et quoique j'aperçusse en cet homme certaines façons plus contraintes qu'à l'ordinaire, chose si forte ne m'entra en tête jusqu'au jour où un mien petit page me vint dire : « Senor, en Espagne est-ce que les parents embrassent les femmes de leurs parents ? » Je fis : « Pourquoi dis-tu cela ?» Il répondit : « Parce qu'un tel a embrassé Madame et elle lui a montré ses jarretières. » Je dis : « C'est la coutume en Espagne, sans quoi un tel ne le ferais pas... »

« Bref, moi qui n'en dormais pas, je faisais l'homme qui ne pense à rien, jusqu'à ce que, certain matin, leur destinée fut que je les surpris embrassés. Ils moururent. »

Cet « ils moururent » est plus que cornélien. L'auteur ajoute : « Il y eut bien d'autres circonstances encore, mais j'écris ceci de mauvais gré. »

Songez maintenant que de cette aventure M. Marcel Prévost aurait fait trois romans.

Horreur ! Jean Viollis.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE

L'administration du Louvre

Le rapt de *la Joconde* n'a apporté aux chroniqueurs qu'un prétexte de plus pour parler de l'administration de nos Musées. L'incurie et les maladresses devenaient évidentes. Les choses en étaient arrivées au point où il n'était plus possible de continuer à se taire. Il est regrettable que les plaintes et les avertissements de ceux qui ont assez d'autorité pour être écoutés ne se soient pas fait entendre plus tôt. Du moins faudrait-il profiter de la dure leçon qui nous est infligée.

A vrai dire, *la Joconde* n'était presque plus une peinture. Jaunie et décomposée, ridée par les craquelures, cachée derrière les miroitements d'une glace, elle était devenu à peu près invisible, lamentable. Ce n'était plus qu'une relique, relique précieuse pour tous ceux qui, en la contemplant pensaient avec émotion, au génial alchimiste, à l'artiste passionné et savant qui l'a créée. On ne peut se défendre d'un sentiment pénible à songer qu'on ne la verra plus, ou qu'on la retrouvera salie, dégradée par les insultes d'un maniaque.

L'aventure est douloureuse ; elle est aussi odieuse et ridicule. On n'aurait pas appris l'enlèvement de M. Fallières avec plus de stupeur ! Nous savions, hélas, que bien des dangers menaçaient les collections du Louvre, — l'incendie, les copistes et les photographes, les mauvais coups des déments et les bonnes intentions des conservateurs ; mais nous n'aurions pas pensé que le premier venu pouvait décrocher un panneau et l'emporter sous son bras sans être inquiété ! On supposait qu'un ministère spécial pour les Beaux-Arts, une administration du Louvre qui doit bien comprendre une vingtaine de fonctionnaires et une centaine de gardiens, avaient pris des précautions suffisantes pour décourager l'audace des Sherlok Holmes. On n'aurait jamais imaginé que les chefs d'œuvre du Salon Carré sortaient à

tour de rôle pour se faire photographier et que le magasin de vente de la maison Braun n'était que le prolongement d'un atelier installé dans la place même.

M Dujardin-Beaumetz, cette nouvelle incarnation du roi Pétaud, a offert à la colère publique la tête de M. Homolle. Qu'est-ce qu'il veut qu'on en fasse ? Cette vengeance inutile ne nous console pas. L'assurance d'obtenir à bref délai les améliorations nécessaires nous serait autrement agréable ; mais c'est tout le contraire qu'on nous annonce. Un nouveau réglement vient de réduire encore les heures d'ouverture du Musée du Louvre. Le public ne sera pas admis les dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi avant onze heures, le jeudi pas avant une heure ; autant dire que les visites du matin sont supprimées. Si ce n'est pas une mesure provisoire, justifiée seulement par les nécessités momentanées de l'enquête administrative, c'est une décision insensée, non seulement parce que les droits des visiteurs sont lésés, mais parce que la présence du public dans les salles est la meilleure de toutes les sauvegardes contre les risques qui menacent les collections.

On ne saurait trop protester contre cette tendance trop fréquente chez les conservateurs de musées à considérer le public comme un ennemi, au moins comme un intrus.

Bibliothécaires, conservateurs de châteaux, de musées et d'archives se croient volontiers propriétaires usufruitiers des biens nationaux confiés à leur garde. Ils les gardent pour eux-mêmes ; à l'occasion ils les exploitent pour leur grand profit, écartant les curieux des documents inédits, des petites salles et des magasins où les fureteurs pourraient faire quelque trouvaille. Rappelons-les durement à leur devoir qui est double, conserver d'abord et accroître, s'il est possible, les richesses communes, assurer d'autre part au public l'usage le plus étendu, la jouissance la plus large de ces trésors qui ont échappé à l'appropriation individuelle, qui sont devenus la chose de tous, de tous ceux du moins qui savent les comprendre et les aimer.

N'hésitons pas à le dire, au moment même où l'on se plaint de l'insuffisance des mesures de protection, le premier devoir des conservateurs est de faciliter de toutes manières la visite de leurs collections. Les précautions à prendre pour en assurer la durée ne doivent pas être de nature à en supprimer l'usage et même, si cet usage, quand toutes les précautions auront été prises pour prévenir les abus, présentait encore quelques risques, nous n'accepterions pas d'y renoncer. Faut-il fermer la Bibliothèque nationale parce qu'un miséreux y a découpé les « échos » du *Charivari* ? Pour mettre les peintures à l'abri de l'air et de la poussière voudrait-on transformer le Louvre en une sorte de cave de coffres-forts inaccessible ? N'est-ce pas assez, et souvent trop, d'enlever les sculptures à la vie de la rue, au soleil des jardins, d'arracher les fresques, les panneaux et les meubles aux ensembles décoratifs qui les mettaient en pleine valeur pour les enterrer dans la paix sépulcrale des galeries ? Nous nous résignons à placer nos chefs-d'œuvre dans ces cimetières que sont les musées ; mais nous réservons notre droit d'aller leur rendre visite.

Défendons notre bien contre les conservateurs. Ne nous laissons pas brimer par leurs réglements qui ne sont faits trop souvent que pour défendre leur repos, leur assurer des loisirs et la jouissance paisible d'une sinécure. Exigeons d'eux des salles convenablement éclairées, ouvertes au public de neuf heures du matin jusqu'à la nuit, un classement rationnel des objets exposés, un catalogue commode et complet. Et s'ils répondent qu'ils n'ont pas d'argent, n'acceptons pas cette défaite ; car c'est à eux d'obtenir de l'Etat, des départements et des communes les subventions nécessaires (1). Ou bien qu'ils démissionnent en disant pourquoi.

Le nouveau conservateur du Louvre aura fort à faire s'il veut remplir son devoir. Il n'y a sans doute pas de musée au monde qui soit plus mal éclairé, plus mal or-

(1) Les arguments de ceux qui réclament le maintien du régime de l'entrée gratuite dans les musées ont une grande force ; mais, malgré tout, il serait peut-être nécessaire d'adopter le système des entrées payantes, sauf le jeudi et le dimanche.

ganisé, moins accueillant. Aucun groupement des œuvres, pas de catalogues ; une longue fréquentation permet seule de se retrouver dans cette immensité chaotique. Un nombre trop restreint d'accès, de sorte qu'il est rarement possible d'arriver directement à une œuvre déterminée. Un désordre administratif si bien entré dans les mœurs qu'on est resté trente heures avant de s'apercevoir de la disparition de *la Joconde*. Espérons qu'on nommera un homme énergique.

Nous aurons un moyen de le juger dès son entrée en fonctions ; car il y a une décision que nous attendons de lui dans les vingt-quatre heures, celle de faire supprimer les vitres dont on a recouvert presque tous les tableaux. Sous prétexte de les mettre à l'abri des canifs de quelques détraqués on les a cuirassés de verre. Ce n'est plus le Louvre, c'est la galerie des glaces ! Le visiteur effaré se promène de miroir en miroir. Ah ! ce fût une bonne affaire pour le fournisseur ! On dit que depuis trois ans près de cent mille francs ont été dépensés à cette œuvre stupide. Il faut que cela cesse, car les honnêtes gens finiraient bien par se fâcher.

Il semble que l'idée de génie de M. Dujardin-Beaumetz soit de mettre à la tête du Louvre deux fonctionnaires : l'un sans doute qui y viendra se reposer de ses travaux archéologiques — car rien ne prépare mieux, on le sait, à gouverner le Louvre que d'avoir déterré quelques centaines d'amphores et d'avoir passé des années dans les tranchées de Delphes — l'autre emprunté au ministère des finances, qui est déjà nommé d'ailleurs et qui administrerait. Ainsi, pense-t-il, les responsabilités seront encore plus émiettées et s'il survient quelque nouvelle affaire, le ministère de la rue de Valois aura plus de facilité pour détourner les curiosités et les indignations des journalistes. Ce n'est peut-être pas très adroit. Quand il y aura au Louvre un administrateur, c'est l'administrateur, c'est l'Administration qui paraîtra responsable, et tout le monde comprendra que c'est à elle qu'il faut reprocher le désordre et l'incurie dont nous venons de voir le beau résultat. Michel Augé-Laribé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

Une Honte universitaire. Le Plagiat de M. A. C. Cuza, par Emanuel Socor. (*Bucarest, éditions de la « Facla », 1911*). La jeune et vaillante revue roumaine *Facla* (la Flamme) a assumé une lourde tâche : celle d'assainir tant soit peu l'atmosphère puante du pays qu'on a appelé bien à tort la Belgique de l'Orient, puisqu'elle est en réalité et à tous les points de vue, aux Antipodes de la Belgique. Depuis quarante et quelques années, c'est-à-dire depuis l'arrivée du roi actuel Charles I, rois et partis politiques se sont jetés comme des sauterelles sur le beau pays qu'est la Roumanie et l'ont dévasté, sans songer un seul instant aux conséquences funestes de leurs agissements pour l'avenir du pays. Fils de hobereau et hobereau lui-même, avec une mentalité de féodal réactionnaire allemand, Charles I est venu en Roumanie avec l'intention d'en faire *sa* propriété. Arrivé pauvre, il est aujourd'hui un des plus grands capitalistes d'Europe, et il a réussi, grâce aux hommes politiques roumains. Avant la guerre de 1877, il voulait abroger la Constitution qui le gênait un peu ; mais après la guerre, connaissant mieux les mœurs des hommes politiques roumains, il se ravisa : il ne demanda plus l'abrogation de la Constitution, mais continua à régner comme si la Roumanie n'avait pas de charte constitutionnelle. Roi et partis politiques s'entendirent comme larrons en foire. Le fléau qui sévit le plus en Roumanie est la corruption. Tout y est corrompu, depuis le plus haut fonctionnaire jusqu'au plus humble agent de police. Administration, justice, police, tout est atteint de la même maladie contagieuse.

Dans une admirable brochure qui a pour titre : *Quarante ans de honte, de misère et d'esclavage*, un socialiste militant, nous fait toucher du doigt le mal qui emportera la Roumanie, si un puissant mouvement démocratique et socialiste ne s'oppose pas à l'influence funeste des partis politiques. Ceux qui souffrent le plus en Roumanie sont sans conteste les paysans.

Cinq millions de paysans sont assujettis à une infime minorité de politiciens. Il n'est point exagéré de dire que les paysans roumains sont les plus malheureux de tous les paysans d'Europe, excepté peut-être ceux de la Russie. Dans aucun pays, la mortalité infantile ne fait plus de victimes qu'en Roumanie dans la classe paysanne. Dans aucun pays, excepté peut-être la Russie, le nombre des illettrés n'est aussi grand. C'est dans l'intérêt des gouvernants que le paysan reste ignorant : malheur aux politiciens et aux féodaux roumains, si le paysan commençait à prendre conscience de son état et de sa force. Le triste tableau que trace La Bruyère des paysans français du XVII[e] siècle pourrait s'appliquer aux paysans roumains d'aujourd'hui. « L'on voit certains animaux farouches des mâles et des femelles répandus par la campagne, noirs, livides et tout brulés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Bien que le servage ait été aboli en Roumanie, il subsiste toujours sous une forme nouvelle, le « neo-servage » comme l'a appelé le grand critique et économiste, C. Dobrogeanu-Gherea, le père du socialisme en Roumanie.

Exploités et opprimés par les propriétaires et les fermiers, opprimés et pillés par les autorités, leur révolte de 1907 n'étonna personne. On pressentait que, poussés à bout, ils se révolteraient, mais on préférait jouir du moment sans songer à l'avenir. Cette révolte n'a eu des conséquences funestes que pour les paysans : le gouvernement libéral, dans sa haine implacable du paysan et pour étouffer cette révolte, a fait fusiller de dix à quinze mille personnes et détruit de fond en comble plusieurs villages. Les hommes politiques roumains ont tâché de cacher la vérité en disant que le nombre des paysans fusillés n'a été que de deux à trois mille. Mais toutes leurs palabres demeurent impuissantes devant la vérité irréfutablement mise au jour par l'admirable journal démocrate roumain l'*Adevarul*. C'est le seul journal roumain qui, sans craindre rien et personne, se soit élevé contre les procédés

barbares du parti libéral et la complicité des autres partis. Cette révolte des paysans n'effraya qu'un moment les classes dirigeantes ; une fois la révolte passée, on vota quelques lois défectueuses, qui ou bien ne sont pas appliquées ou sont appliquées au détriment des paysans. Cette révolte n'a pas fait disparaître le moins du monde la misère des paysans et les brutalités des autorités. Le politicien roumain déteste le paysan, et le paysan à son tour hait et les politiciens et le roi. Il n'est pas de chef d'Etat au monde qui soit autant détesté que l'est le roi de Roumanie. Et pour montrer combien grande est l'aversion des paysans pour le roi, il suffit de dire que, dans beaucoup de régions, les paysans attendent le tzar de Russie, comme un messie qui leur donnera la terre, et que, dans bien des maisons de paysans, on trouve les portraits des membres de la famille impériale de Russie et non ceux de la famille royale roumaine.

On a dit quelquefois que la révolte paysanne avait eu un caractère antisémite. Il est vrai que la révolte, qui avait éclaté d'abord au nord, était dirigée contre les Juifs ; mais contre les Juifs non pas en tant que Juifs, mais en tant que fermiers. Et la preuve, c'est qu'en Valachie où la plupart des fermiers sont chrétiens, la révolte a pris un caractère bien plus féroce qu'en Moldavie. Ici, il n'y a pas eu de victimes parmi les propriétaires et les fermiers, tandis que là pas mal de fermiers ont payé de leur vie l'exploitation inhumaine à laquelle ils soumettaient les paysans.

L'antisémitisme n'en demeure pas moins un des fléaux dont souffre la Roumanie. Il est favorisé aussi bien par certains intellectuels soi disant nationalistes que par les gouvernants. Ils veulent substituer la lutte de races à la lutte de classes, pour empêcher l'union entre le prolétariat juif et le prolétariat roumain. Mais nos nationalistes en sont pour leurs frais, car malgré leur propagande active, malgré les dangers auxquels sont exposés les ouvriers juifs (la loi d'expulsion est suspendue sur eux comme une épée de Damoclès), le rapprochement se fait : les syndicats où les travailleurs juifs fraternisent avec les prolétaires roumains voient leur nombre croître chaque jour.

Il y a deux sortes d'antisémitisme en Roumanie : un antisemitisme gouvernemental, le plus dangereux, qui se manifeste par des mesures administratives, par des lois qui, sous le fallacieux prétexte de protéger l'industrie nationale,

frappent impitoyablement les prolétaires juifs, et un antisémitisme soi-disant intellectuel, à la tête duquel se trouvent deux professeurs.

MM. N. Iorga, professeur à l'Université de Bucarest et A.-C. Cuza, professeur à l'Université de Jassy. Le premier est connu par des travaux d'histoire, le second est devenu célèbre par un plagiat monstrueux. Leurs adeptes se recrutent presque exclusivement parmi les étudiants.

M. A.-C. Cuza est l'auteur d'un livre sur la *Population*, qui lui a valu un prix de l'Académie et sa chaire universitaire. L'auteur prétendait émettre dans son livre des idées originales et donner enfin une solution à une question si longtemps discutée. Mais voici qu'un grand malheur vient d'arriver à notre illustre professeur d'économie politique. On savait depuis longtemps que celui-ci, au lieu d'étudier l'économie politique, faisait des cours antisémites. On a protesté souvent contre cette façon d'entendre le professorat, mais le gouvernement roumain faisait sourde oreille. Il y a quelque temps un écrivain roumain de talent découvre et démontre dans la *Facla* que M. Cuza, qui dans ses heures de loisir écrit des épigrammes, a volé une épigramme à un auteur allemand. Plus récemment encore la *Facla* annonce une autre découverte sensationnelle : *le livre capital M. Cuza, celui qui lui a valu un prix et sa chaire universitaire n'est qu'un plagiat, qu'un vol.* Quelques jours après, parait un livre qui prouve d'une manière plus qu'évidente que M. Cuza est un voleur. Ce livre dont le titre est : *Une honte universitaire. Le Plagiat de M. A.-C. Cuza*, a pour auteur un jeune avocat, ancien élève de Cuza, E. Socor. Impatiemment attendu, il a provoqué une grande émotion. L'impression générale fut de suite que Cuza était irréparablement perdu.

Tout le monde pensait que Cuza se défendrait en montrant la fragilité et la fausseté des affirmations de M. Socor. Mais ayant la conscience trop troublée, au lieu de répondre comme il sied à un professeur, il s'est répandu en injures grossières dans la feuille de M. Jorga. Tous ceux qui ne se rangeaient pas à l'avis de M. Cuza, sont traités de juifs, de vendus aux juifs, d'enjuivés. C'est un moyen commode de se soustraire à une discussion franche et loyale, mais qui n'apporte aucune lumière dans la question du plagiat de M. Cuza. Ce plagiat, comme l'a très bien dit Toma Dragu, dans la *Facla*, est « unique dans les annales des vols intellectuels du monde ». Le

devoir le plus élémentaire de M. Cuza, était de s'adresser aux autres professeurs, ses collègues, ou au ministre de l'instruction publique pour demander une commission chargée de l'examen de son livre et de celui de M. Socor ; au lieu de cela, il s'adresse à la Cour d'assises, qui, composée d'hommes ignorants, pouvait lui laisser quelque espoir. Mais mal lui en a pris, car les jurés ne lui ont pas donné gain de cause.

M. Socor prouve, dans son livre, que l'œuvre de Cuza est un plagiat honteux et grossier. Il met sur deux colonnes les textes des volés et le texte du voleur, d'où l'on voit tout de suite que Cuza n'a fait que traduire purement et simplement. Il a mis à contribution, avec un sans-gêne effroyable les économistes et les savants les plus notoires : français, comme Say, Molinari, Sismondi, Quételet ; allemands, comme Robert von Mohl, Gustav von Rumelin, Arthur Freiherr von Fircks, von Mayr, Albert E. Fr. Schaeffle ; Anglais, comme Spencer, Darwin : Italiens, comme Rossi, Nitti ; Russes, comme Tchernichewski etc. ; parmi les volés figurent aussi des économistes juifs ou d'origine juive, comme Achille Loria et Marx.

L'importance du livre de M. Socor est d'autant plus grande qu'il détruit une idole chère à quelques étudiants écervelés, et que Cuza avait la prétention de faire une œuvre originale, par la forme et le fond et de donner enfin une solution satisfaisante a un problème qui a agité et agite encore les économistes. Cuza qui, dans une poésie célèbre, s'élève contre les plagiaires ne fait que suivre à rebours les conseils qu'il prodiguait aux autres. A ceux qui lui demandaient de s'expliquer, il répondait par des invectives ; et à M. Radulescu-Motru, le distingué professeur de l'Université de Bucarest, qui le sommait de se défendre pour sauver le prestige du corps universitaire, Cuza répondit qu'il ne voulait pas discuter avec un homme incompétent en la matière.

L'affaire Socor-Cuza vient de se dérouler devant la Cour d'assises de Jassy. Impuissant, harcelé de tous côtés, ce misérable voleur au lieu d'éclairer les jurés, provoqua des incidents, afin d'empêcher Socor de démontrer une fois de plus devant le jury le plagiat de Cuza. Après trois jours de débats passionnants, le jury s'est déclaré incompétent et a nommé expert le savant N. Xenopol. Celui-ci a refusé l'expertise en déclarant qu'il a déjà la conviction que l'œuvre de Cuza est un plagiat. La cour a alors nommé comme expert l'éminent

sociologue et économiste, le socialiste C. Dobrogeanu-Gherea.

Pour tout le monde qui pense en Roumanie, Cuza est bien un voleur dont la situation à l'Université de Jassy est devenue impossible.

Nous félicitons vivement le courageux auteur et la vaillante *Facla* qui travaillent et luttent sans trêve ni merci à l'assainissement moral de la Roumanie.

M. Putna.

L'Officier contemporain, par le capitaine d'Arbeux (Paris, Bernard Grasset, 1911). — L'auteur étudie la pénétration des idées égalitaires dans l'armée, en d'autres termes la conquête de l'armée par la démocratie. Le malaise dont souffre, à l'heure actuelle, le corps des officiers, est fortement mis en lumière et finement analysé. Les conclusions du livre (nécessité d'augmenter la solde des officiers) semblent singulièrement étroites. Le mal, à notre avis, est moins dans la médiocrité des traitements que dans la place toute secondaire faite aux préoccupations techniques. Avec des engins très perfectionnés rappelant les machines les plus compliquées et les plus savantes de l'industrie moderne, l'armée a gardé une organisation et un esprit datant de plusieurs siècles. On n'a, ici, ni à le déplorer ni à s'en réjouir ; on constate seulement une fois de plus que, dans cette question comme en beaucoup d'autres, le problème central est un problème de compétence.

J.-B. S.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Formation du Syndicalisme en France [1]

II

1° La préparation du Congrès d'Amiens de 1906.

Le Congrès d'Amiens de 1906 clôt la période de formation théorique du syndicalisme. Les conceptions générales ont pris corps : désormais les syndiacts auront moins à discuter des théories qu'à créer des institutions. La tâche sera plus rude et la marche plus chaotique.

L'intensité de l'agitation ouvrière, de 1904 à 1906, prépara l'affirmation doctrinale du Congrès d'Amiens. Ce ne furent, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, que d'incessantes grèves, maintenant en ébullition les régions industrielles, les unes après les autres ; Limoges, Brest, Toulon, le Midi viticole, le bassin de Longwy, Valenciennes, Hennebont, Fougères, Paris, etc. Quand le feu s'éteignait en un point, il se rallumait en un autre. Mouvements puissants, d'une extrême énergie, qui tenaient en haleine le prolétariat militant, surexcitant ses instincts combatifs, l'entraînant à la lutte, presque malgré lui. Si l'on songe que la grève est le moyen par excellence de l'action syndicaliste, en ce sens qu'elle matérialise l'opposition des classes et développe la solidarité ouvrière, on conçoit combien ces soulèvements furent favorables aux progrès du syndicalisme. Sans doute

(1) Voir notre dernier numéro.

l'action tumultuaire n'est pas la caractéristique évidente d'un mouvement ouvrier conscient. Mais lorsqu'elle se produit, sous l'impulsion de revendications vitales, elles détermine dans la conscience populaire des sentiments profonds de rupture avec le monde officiel. La révolte ouvrière recrée les formes extérieures des classes que l'action solidariste de la démocratie tend à effacer : elle maintient dans l'âme des producteurs l'esprit guerrier que le protectionnisme étatique et l'humanitarisme patronal s'efforcent d'éteindre.

En même temps, le mouvement antimilitariste gagnait de plus en plus les milieux ouvriers militants. La section des Bourses du Travail répandait à flots le *Manuel du soldat,* qu'il faut juger beaucoup moins sur son texte que sur ses intentions, et les procès et les condamnations faisaient encore plus que les brochures ou les pamphlets pour la propagande antimilitariste. Ce qui donne à cette action toute sa gravité, c'est que désormais anti-militarisme est synonyme d'anti-patriotisme. Nous sommes ici en présence du symptôme le plus accusé de l'insolidarité sociale. Si un bien commun semblait devoir résister au choc des classes, c'était le sentiment national. Or les syndicalistes le nient. Ils reprennent le mot du *Manifeste Communiste* : « Les ouvriers n'ont pas de patrie ».

Mais cet internationalisme est l'internationalisme du producteur, non l'internationalisme du citoyen. Il a une base économique, non politique. Nous retrouvons toujours la même distinction du producteur et du citoyen, de l'économique et du politique, qui est le fondement du syndicalisme. En tant que producteur, l'ouvrier n'est ni allemand, ni anglais, ni français : il est ouvrier. Il occupe partout une place identique dans l'atelier, il est soumis aux mêmes rapports de dépendance, qu'il soit dans les mines du Nord, dans les usines de Pologne, de Manchester ou de la Haute Italie. Les frontières s'abaissent devant l'armée du travail : le sentiment patriotique s'évanouit dans le sentiment de classe.

La lutte contre l'armée procède du même esprit.

C'est la garde prétorienne du capital, qu'elle défend dans les grèves ou qu'elle sert dans les expéditions coloniales, que le syndicalisme combat surtout dans l'institution militaire. L'armée lui apparaît comme le support de l'Etat, son rempart et sa digue. Ainsi encore pour la guerre. Les syndicalistes ne la combattent ni pour sa violence ni pour ses horreurs : le pacifisme humanitaire a trouvé peu d'adeptes parmi eux. Lorsque dans les derniers mois de 1905, le secrétaire de la C. G. T., Griffuelhes, allait à Berlin solliciter en vain le concours des ouvriers allemands pour une manifestation commune contre la menace d'une guerre imminente, il ne traduisait pas les sentiments de peur ou de sensiblerie des syndiqués français, mais leur volonté de ne pas donner leur vie pour l'entreprise marocaine (1).

On a pu soutenir, non sans raison, que l'antipatriotisme ouvrier était l'héritier direct du patriotisme traditionnel. Tous les grands sentiments moteurs de l'héroïsme, que le patriotisme avait entretenus et que le pacifisme avait tués, se retrouvaient, rajeunis et renforcés, dans l'esprit

---

1) Notre ami Robert Michels, a signalé, en son temps, ici-même, ce conflit entre les organisations ouvrières françaises et les organisations ouvrières allemandes :

Partant de cette considération élémentaire que pour être efficace, mouvement antimilitariste doit être mené parallèlement des deux côtés du Rhin, la *Confédération Générale du Travail* avait dépêché notre ami Griffuelhes auprès de la *Commission générale des syndicats allemands*, pour tenter l'organisation en commun d'une vaste manifestation ouvrière. Il s'agissait d'unir dans une même protestation le prolétariat des deux pays, à l'heure surtout où le monde officiel ne cessait de parler de l'éventualité d'une guerre entre l'Allemagne et la France. Dans ce but, Griffuelhes portait une double proposition : 1° organisation d'une démonstration à Paris et à Berlin ; 2° tenue d'une conférence extraordinaire des Confédérations des deux pays.

« C'est aux syndicats allemands que les syndicats français s'adressaient naturellement. Mais l'organisation centrale de la classe ouvrière d'Allemagne ne voulut pas entendre l'appel de la classe ouvrière de France. Après une courte délibération en réunion plénière, la *Commission générale* donna une réponse négative, se retranchant derrière la *différence des buts poursuivis* par les mouvements syndicaux des deux pays. Elle représenta le mouvement ouvrier allemand comme strictement limité à la défense des intérêts professionnels, et étant, non d'aspirations socialistes comme le mouvement ouvrier français, mais *neutre* ». (*Mouvement Socialiste*, 1905. Tome I, page 130).

de conquête, le sens du sacrifice, la nostalgie du combat qui brûlaient les âmes ardentes des syndicalistes. D'ailleurs, contradiction éclatante, et qui ne nuit pas à sa grandeur, la flamme de l'esprit national brillait au fond de cet antipatriotisme, qui recouvrait le plus intransigeant des nationalismes syndicalistes. Avec quel mépris le syndicalisme français s'oppose-t-il, dès ce moment, au syndicalisme étranger ; et plus il ira, plus il lèvera, en face de ses rivaux d'Allemagne ou d'Angleterre, son drapeau national. Nous le verrons au Congrès d'Amiens affirmer à nouveau son isolement dédaigneux des mouvements ouvriers asservis aux partis politiques, et son attitude irréformable se retrouvera encore dans la dernière conférence syndicale internationale de 1911. Les ouvriers anti-patriotes, eux aussi, quittant le terrain strictement économique et se plaçant sur celui des tendances historiques, revendiqueront pour la France un rôle novateur : elle reste, au point de vue révolutionnaire, l'initiatrice, celle qui ouvre toujours les voies nouvelles. « C'est la patrie du syndicalisme et de l'aéroplane », dira un jour Griffuelhes.

Il est naturel — et il est heureux — que les pouvoirs publics aient répondu par la guerre à la guerre syndicaliste. Les municipalités furent nombreuses, qui, en présence des grèves multipliées et des affirmations antimilitaristes, supprimèrent les subventions aux bourses du travail et des syndicats. Du jour où les partis politiques s'aperçurent que les attaches financières cessaient de plus en plus de maintenir dans un calme résigné les organisations ouvrières, ils tranchèrent un lien devenu dangereux. La C. G. T. fut chassée de la Bourse du travail de Paris, et, en attendant un concours sauveur, réduite à se loger maigrement. Le résultat fut que le danger des subventions apparut aux moins clairvoyants et que les hautes cotisations furent enfin reconnues comme la condition première de toute indépendance. L'*Ouvrier métallurgiste* tirait, dans un article qu'il faut citer, la leçon de l'expérience : « Enserrées, étouffées entre une subvention municipale trop minime,

les Bourses du travail sont paralysées par l'influence qu'a sur les syndiqués ce subventionnisme, qui les pousse à ne consentir aucun sacrifice, sans lequel pourtant ces organismes ne peuvent vivre et se développer. C'est ainsi que nous avons contribué à éteindre nous-même dans les Bourses du travail la dignité ouvrière, qui devrait faire leur force, et à développer cet état d'égoïsme et d'inertie contre lequel elles se battent à l'heure actuelle... Nos ennemis ont su comprendre que cette inertie, ce manque de dignité, cet égoïsme étaient pour nous le baillon, les liens dans lesquels ils ont su nous enserrer, et que seules des années d'efforts parviendront à briser. » Et l'article se terminait par ces mots significatifs : « *Trop longtemps on a laissé croire que notre émancipation n'exigeait qu'un effort moral. Les faits nous démontrent que si l'effort moral aura toujours la suprématie, il est faux de prétendre que l'effort pécuniaire n'a pas sa raison d'être, surtout quand notre dignité et notre action sont en jeu...* Nous ne saurions sans abdiquer à tout jamais notre dignité continuer les errements du passé. Ce serait une incontestable preuve de faiblesse si les travailleurs, à quelques tendances qu'ils appartiennent, donnaient le spectacle attristant d'hommes se prétendant moralement émancipés et déclarant qu'il est logique d'accepter des subventions qui abaissent leur dignité et diminuent leur action. » Paroles logiques, et si naturelles, qu'il serait inutile de les reproduire, si la polémique n'avait dénaturé l'opinion des syndicalistes sur les hautes cotisations.

Toutes ces agitations expliquent le retentissement formidable du 1er Mai 1906. Le mouvement pour les huit heures, décidé à cette date par le Congrès de Bourges, ne devait pourtant pas avoir le caractère tumultuaire dont la bourgeoisie s'affola par avance. C'était une action commune dans l'atelier, et non dans la rue, qui avait été projetée. Il s'agissait de conquérir la journée normale de travail, non par l'émeute, mais par la cessation concertée, les heures fixées révolues. Mais le gouvernement Clémenciste, aidé par la presse conserva-

trice, sut affoler à point l'opinion. La peur, la *grande peur* s'empara des classes dirigeantes. Journées uniques où le sourd tressaillement du monde du travail devenait aux yeux de la Société officielle, la *révolution qui vient !* Jamais, sous la troisième République, qui avait si souvent uni dans la même foi politique la bourgeoisie libérale et la classe ouvrière, les classes ne s'étaient heurtées dans une lumière si crue. Panique probante, dans son ridicule, et qui marque l'étiage exact de la montée ouvrière de 1904 à 1906.

Dans Paris désert, les troupes campèrent en vain. L'esprit rocambolesque et cynique d'un Clémenceau avait en plus inventé inutilement le complot syndicalo-royaliste. Les militants ouvriers avaient été arbitrairement arrêtés en pure perte. Le pouvoir n'eut pas la journée qu'il voulait et qu'il retrouvera plus tard à Villeneuve-Draveil. Mais le mouvement syndicaliste en sortait moralement grandi, redouté plus qu'il n'était fort, puissant de toute la puissance que lui prêtaient les classes bourgeoises. On a épilogué, à l'infini, sur la réussite ou sur l'échec du mouvement des huit heures. Il s'agissait, en fait, bien moins de résultats matériels, qui furent conquis dans de nombreux ateliers, que d'un vaste effort d'unification morale des producteurs (1).

(1) Les militants syndicalistes ont insisté avec raison sur ce fait indéniable que si l'agitation du 1er mai 1906 avait eu surtout les résultats moraux, les résultats matériels n'en étaient pas moins réels. Les typographes obtinrent rapidement la journée de 9 heures au lieu de 10, avec une augmentation de salaire qui, pour les typographes parisiens, a été de 70 centimes par jour (7 fr. 20 au lieu de 6 fr. 50). Les lithographes, dont la fédération avait mené une campagne particulièrement active, gagnèrent en partie la journée de 9 heures. A Paris, les ouvriers joailliers forcèrent la plupart des entrepreneurs à réduire à 9 heures la durée du travail et à augmenter leur salaire. Dans la bijouterie, mêmes succès, en ajoutant qu'en certaines maisons on eût la journée de huit heures. Les ouvriers terrassiers obtinrent que, dans les adjudications des travaux de la ville de Paris, la journée de huit heures serait imposée. Dans le bâtiment, les tailleurs de pierre firent monter le prix de l'heure de 75 c. à 85 c. : les ouvriers du ravalement eurent par un même salaire la durée du travail réduite à 9 heures, au lieu de 10 ; les maçons haussèrent leur salaire de 60 à 65 cent. l'heure à 70 et 75 cent. ; les maçons-plâtriers gagnèrent désormais 90 à 95 c. l'heure au lieu de 75 c. à 80 c., etc., etc.

Or, qui pourrait nier que la cohésion ouvrière fut désormais plus grande, que l'éclat du syndicalisme naissant dépassa dès lors les limites étroites du monde ouvrier organisé et imprima au monde social le plus profond ébranlement qu'il ait connu depuis la Commune ? Le tassement qui suit les grandes secousses se produisit sans tarder. Tout le développement social ultérieur : le syndicalisme des fonctionnaires, le syndicalisme patronal, l'anti-étatisme, etc., part du 1er mai 1906.

Il faut retenir, comme jetant un jour plus clair sur la conception syndicaliste de l'action directe, l'influence que le mouvement pour les huit heures eut sur le vote de la loi sur le repos hebdomadaire. Agir directement sur le patronat *et sur l'Etat*, telle est la formule qui convient à l'action de la C. G. T. Il ne faut pas oublier que le congrès de Bourges avait lié les deux agitations : pour la réduction de la journée de travail et le repos hebdomadaire. L'action directe n'est donc plus je ne sais quelle forme rajeunie du vieil antiparlementarisme anarchiste, mais un simple appel aux forces personnelles des intéressés, une saine réaction contre la pratique débilitante des intermédiaires politiques et contre la religion malsaine de l'étatisme. Les protestations incessantes, auxquelles a du reste donné lieu l'inapplication de la loi sur le repos hebdomadaire, les cris de : « vive la loi ! » que les syndiqués les moins parlementaires ont jeté en défi au patronat, montrent combien la notion de l'action directe est exempte de simplisme et quelle est son exacte vertu.

II. — La portée du Congrès d'Amiens

Cette fermentation d'idées et d'actes, allait produire la délimitation théorique, la plus nette qui se puisse formuler d'un mouvement social. Le syndicalisme s'était bien affirmé, dans la pratique, comme un courant nouveau indépendant des courants traditionnels, et apportant un canon inédit de la lutte ouvrière. Les faits

avaient sans doute prouvé qu'il était également différent du réformiste corporativiste, du socialisme révolutionnaire, de l'anarchisme communiste. Mais encore fallait-il qu'il exprimât lui-même, par un acte de volonté claire, ce qu'il était et comment il se concevait. Ce fut la tâche du Congrès d'Amiens.

Ni le socialisme politique ni l'anarchisme anti-parlementaire n'avaient déposé les armes, à mesure que grandissait leur inquiétant rival. Pris entre l'un et l'autre qui le revendiquaient comme leur et entendaient de l'asservir, le syndicalisme se devait de les rejeter tous deux au même titre.

Les guesdistes lui fournirent l'occasion de proclamer sa majorité. Profitant du pouvoir qu'ils exerçaient sur la Fédération textile, dont le siège était à Lille, ils avaient entrepris de porter au cœur même de la C. G. T. leurs vieilles idée sur la lutte ouvrière. Ils déclaraient comme en 1878-79, que les syndicats sont limités par leur nature à des tâches mineures et que la grande œuvre de la transformation sociale appartient de droit aux hommes politiques du parti socialiste. C'était traiter une fois de plus les ouvriers en débiles, impuissants à faire leur salut eux-mêmes (1).

La motion présentée par la Fédération du textile au Congrès d'Amiens se bornait à demander vaguement une rencontre d'action entre le parti socialiste et la Confédération générale du travail.

---

(1) Dans le préambule de la résolution présentée par la Fédération socialiste du Nord au Congrès du parti socialiste à Limoges, et que je rappelle quelques lignes plus loin, on trouve exposé la conception guesdiste de l'action syndicale :

« L'unité corporative (*qui interdit les syndicats « rouges », à peine de « syndicats « jaunes »*) s'impose tellement à la tâche particulière de « l'organisation professionnelle, que, pour arriver à cette unité, en « Suisse, on est allé jusqu'à vouloir rendre obligatoire le syndicat « pour tous les ouvriers du même métier, et qu'en Angleterre, pour « ne laisser aucun ouvrier en dehors de sa *trade-union*, les *trades-* « *unions* ont créé dans leur sein tout un système de mutualités (con-

Le texte en était voilé :

« Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

Considérant que des élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le *Comité Confédéral* et le *Conseil national du Parti socialiste*, par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat ; pour provoquer l'entente entre les nations et leurs gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc. etc.

Le Congrès décide :

Le *Comité Confédéral* est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le *Conseil national du Parti Socialiste* pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.

Mandat est donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens, de soutenir la dite résolution.

On n'aurait pas aperçu exactement le sens de cette motion, si, en même temps, les guesdistes de la Fédération socialiste du Nord n'avaient demandé que la question fut discutée au congrès socialiste de Limoges.

« tre la maladie, contre le chômage, etc.), destinées à intéresser et à » rallier la totalité des membres de la profession...

« ...En somme, bien qu'elle soit une des formes — et nécessaire — « de la lutte de classe, l'action syndicale ou corporative s'exerce « dans les limites du système capitaliste ou du patronat, que les grè- » ves les plus victorieuses laissent subsister. Elle est, par suite, et ne » peut être que *réformiste*, dans le bon sens du mot, même quand « elle s'accompagne de violence et a recours à la force... »

Si le texte de la Fédération textile était prudemment obscur, celui de la Fédération socialiste était lumineux. Il était gros de menaces pour les syndicats, si ceux-ci refusaient d'accepter la domination du parti socialiste. En voici la conclusion :

Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat qui s'organise et agit, qui doit s'organiser et agir, en syndicats ici, sur le terrain corporatif, en parti socialiste là, sur le terrain politique ;

Que si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont, et doivent rester de but et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter, à plus forte raison s'opposer, sans diviser mortellement le prolétariat contre lui-même et rendre incapable d'affranchissement,

La Fédération du Nord décide :

Il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner.

A cet effet, la Confédération générale du travail devenue, par l'afflux de tous les syndicats, la représentation totale des organisations corporatives françaises, sera invitée à s'entendre avec le Conseil national du Parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière), soit sous forme de délégation permanente, soit par voie de délégation spéciale, au fur et à mesure des décisions à prendre.

En cas de refus de la Confédération du Travail, cette entente nécessaire devra être poursuivie soit localement, entre le ou les Syndicats de chaque commune et la section du Parti, soit départementalement, entre les syndicats fédérés de chaque département et la Fédération départementale du Parti.

Heureusement, le congrès de Limoges n'accepta pas cette thèse, dangereuse autant que stérile pour le parti socialiste, et il vota la motion Jaurès, qui sauvegardait l'indépendance du mouvement syndical (1). Il n'en est

(1) Il est bon d'en rappeler le texte : elle s'exprimait comme suit :

» Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affran-« chir pleinement que par la force combinée de l'action politique et « de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève « générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de « l'expropriation générale du capitalisme ;

« Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que

pas moins vrai que l'intention des guesdites apparaissait clairement aux militants réunis à Amiens. Ceux-ci ne pouvaient que s'insurger contre ces prétentions dictatoriales, d'autant plus que la pratique guesdiste traditionnelle à l'égard des syndicats était fort connue. Le syndicat, succursale du groupe local du parti, instrument de recrutement d'hommes et de cotisations pour la lutte électorale, telle était la conception qui guidait au fond les anciens membres du *Parti Ouvrier Français* (1).

« l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine « autonomie ;

« Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme « l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et « qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socia- « lisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

« Considérant que cette concordance fondamentale de l'action poli- « tique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessaire- « ment, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coo- « pération entre les deux organismes :

« Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout « malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti socia- « liste. »

Cette motion fut adoptée par 148 voix contre 130.

(1) En 1892 (*Socialiste* du 23 octobre), Lafargue conseillais de ménager sur les listes électorales « une place aux syndicats, ainsi que cela se pratique à Lille, Roubaix, Marseille et ailleurs ». En cette même année 1892, au congrès corporatif de Marseille, un des chefs du Parti Ouvrier Français, Carrette, s'exprimait ainsi : «... A Roubaix et dans « toute la région du Nord, il existait deux fédérations bien distinctes : « l'une essentiellement ouvrière, et l'autre politique en même temps. « Cette dernière fit toute la propagande possible pour amener les tra- « vailleurs au socialisme et il n'existe alors qu'une fédération. Aussi « les résultats furent probants et admirables tout à la fois, car à « l'heure actuelle la fédération unique est en parfait accord... Et « voici quels sont les moyens d'alimentation de la caisse de cette fé- « dération. Chaque membre de chaque syndicat adhérent verse 0,05 « centimes par mois. Il arrive quelquefois que cette caisse est im- « puissante à faire les frais nécessaires pour les élections. On « s'adresse alors à chaque syndicat respectif, et tous, suivant leurs « moyens fournissent les subsides nécessaires pour assurer le « triomphe de leurs idées. » Cette conception était encore celle du « *Socialisme* du 1er Décembre 1907, où on lisait :

« N'insistons pas sur l'utilité de la conquête des municipalités. Il

Même attitude chez les anarchistes. Ils avaient d'abord envisagé avec défiance les organisations ouvrières, puis ils y étaient entrés peu à peu, mais avec le désir de les transformer en groupes anarchistes dissimulés. Pelloutier fit exception et fut vraiment l'initiateur du pré-syndicalisme. C'est pourquoi les journaux anarchistes le traitèrent en hétérodoxe. Il suffit de parcourir la collection des *Temps Nouveaux* pour voir le peu de sympathie que son activité inspirait aux officiels de l'anarchisme. C'était normal. Les anarchistes ont toujours été de purs idéologues, des révoltés sentimentaux, des logiciens simplistes. Les questions économiques ne les ont jamais préoccupés et il leur a toujours manqué ce sens de l'économie qui est le fond du syndicalisme. Ils se sont situés au-dessus des classes et en ont appelé indistinctement à tous les hommes, à leur cœur, à leur bonne volonté, à leur raison raisonnante. Même ceux qui se sont nommés communistes ont demandé au développement solitaire de la personne humaine, et surtout à l'éducation par les livres, la formation de la conscience, que le syndicalisme attend de l'action positive. En fait, ces adversaires des valeurs bourgeoises leur sont restés à leur issu invariablement fidèles. Leur admiration a été aux penseurs de la bourgeoisie individualiste, et c'est un symptôme probant que le succès qu'ils ont fait, par exemple, à Spencer et à son *Individu contre l'Etat*. Ils avaient beau s'en défendre : lorsqu'ils

---

« est plus nécessaire d'indiquer, si possible, aux camarades, des « moyens pratiques de lutte.

« En voici un que les socialistes de Bordeaux employèrent en 1904, « et il leur a réussi assez bien, puisque leur liste recueillit au premier « tour 8.000 voix environ, et au ballottage 13.000, sans aucune com- « promission ni entente, et avec un programme de classe très caté- « gorique.

« Ils obtinrent cette grande victoire morale parce qu'ils avaient « constitué une liste dans laquelle les représentants des syndicats et « du Parti avaient également leur juste place. Elle s'appelait « Liste « de l'Union des Syndicats ouvriers et des Socialistes de Bordeaux ». « Elle comprenait, sur 36 candidats, 23 représentants et fonctionnaires « des plus importants syndicats de la ville qui y figurèrent avec leur « titre. «

dressaient orgueilleusement « l'Homme » seul contre la « Société » toute entière, cette lutte titanique leur semblait le geste suprême de la révolte.

Aussi lorsqu'ils pénètrent dans le mouvement syndical, devenu une force, ce ne fut qu'avec des réserves mentales. Ils s'en défiaient, en vertu du principe anarchiste primordial, que tout groupement est malgré tout porteur de contrainte et d'autorité. Je n'en veux pour preuve que le désarroi de Kropotkine, consulté en 1897 par le « Groupe des Etudiants Socialistes Internationalistes Révolutionnaires ». Les *Temps Nouveaux* du 25 mai 1907 ont publié, à ma demande, au cours d'une polémique soulevée par moi sur l'opposition de l'anarchisme et du syndicalisme, cette lettre ancienne de Kropotkine. Il y expliquait son refus d'écrire une préface à la brochure rédigée par le Groupe : *Les Anarchistes et les Syndicats*. Il y disait, entre autres : « Certainement, en entrant dans un syndicat, l'anarchiste fait une concession... Traiter d'idéologues ceux qui démontrent qu'il y a concession, n'est ni juste ni même justifiable... En entrant dans un syndicat, on fait une concession, et lorsque vous dites que la concession est moindre qu'on ne le croit généralement, ce n'est que correct. C'est une de ces concessions... qui nous fait haïr davantage le système actuel. *En entrant dans la vie syndicale, on se laisse certainement entraîner comme au Parlement* ». Si cette répugnance est compréhensible de la part des théoriciens, elle explique aussi que les hommes d'action que le syndicat avait attirés, ne l'aient considéré que comme un lieu idéal de recrutement anarchiste. La brochure que Kropotkine avait « refusé de préfacer ne disait pas autre chose. « Il a tout « avantage pour les anarchistes communistes à entrer « dans les syndicats de façon à déterminer et à accélérer « l'évolution des groupes corporatifs... Ce sont des « milieux excellents pour la propagande. » Et aussi, p. 21 : « C'est un bon milieu de propagande, et comme « tel il y a avantage à y entrer. C'est un instrument de « combat, comme tel il a des défauts, mais ce ne sont

« pas des défauts essentiels. Aux communistes-anar-
« chistes d'en faire un instrument plus parfait. » Et encore, p. 30 : « Le syndicat paraît présenter un terrain « extrêmement favorable à la propagande de nos idées... « Voudrait-on que nous laissions échapper d'aussi « bonnes raisons de répandre nos théories ? » Et une autre brochure : « L'*Action Syndicale et Anarchistes*, écrite par Paul Delesalle, qui ne devait pas tarder à devenir un des militants les plus éclairés du syndicalisme, s'exprimait ainsi : « Notre place n'est-elle pas partout où il y a de la propagande à faire, des individus à amener à nous, et mieux que tout autre groupement, le syndicat n'est-il pas un excellent terrain de propagande ? »

Mais il arriva ce qui était fatal : le phénomène d'absorption par le milieu syndical des militants venus des points les plus divers n'épargna pas les anarchistes. L'action pratique fut féconde, en conversions : les cercles libertaires se vidèrent, les journaux dépérirent, l'influence doctrinale s'alanguit. Comme les vieux socialistes, les vieux anarchistes essayèrent sourdement d'arrêter le courant. L'ancienne conception du syndicat recruteur d'anarchistes continua en fait de s'opposer au syndicalisme. Ce n'était pas seulement Jean Grave, surpris par le mouvement nouveau et lié, autant que Guesde au guesdisme, aux conceptions qu'il avait autrefois formulées ; c'étaient aussi des propagandistes, qui dénonçaient la « déviation syndicaliste ». Les uns, comme Charles Benoît, déclareront qu'à côté du syndicalisme, et le dominant, doit veiller l'anarchisme : « N'est-il pas évident, écrira-t-il dans les *Temps Nouveaux* du 15 décembre 1906, que le syndicalisme ne peut pas être tout, et que les anarchistes peuvent et doivent agir hors de lui, après avoir agi en lui ? Si actuellement en France, le communisme anarchiste semble stagnant, cela tient, je crois, à ce qu'un trop grand nombre de camarades confinent leur action dans le syndicalisme ; soyons autre chose que des militants syndicalistes... Imprégnons le peuple d'anarchisme... » Les au-

tres, comme Pierrot, entendront ramener à l'anachisme tout le syndicalisme, et se livrent à de virulentes critiques contre les syndicalistes : « Il faut être marxiste, écrira-t-il, pour attribuer une valeur abstraite à la classe ouvrière organisée : le syndicalisme, ainsi compris, aboutirait par une sorte d'évolution fatale à l'affranchissement du prolétariat. » Malatesta dira de son côté, au Congrès anarchiste d'Amsterdam de 1907, que « nous ne devons pas exagérer l'importance du syndicalisme et imaginer que nous réaliserons l'anarchie tout naturellement par le développement progressif du syndicalisme... Le syndicalisme, malgré toutes les déclarations de ses partisans les plus ardents, contient en soi, par la nature même de ses fonctions, tous les éléments de dégénérescence qui ont corrompu les mouvements ouvriers dans le passé... Les anarchistes doivent s'abstenir de s'identifier avec le mouvement syndicaliste ; ils ne doivent pas prendre pour but ce qui n'est qu'un moyen d'action et de propagande. » Et encore : « Je veux, aujourd'hui comme hier, que les anarchistes entrent dans le mouvement ouvrier. Je suis, aujourd'hui comme hier, un syndicaliste, en ce sens que je suis partisan des syndicats. Je ne demande pas des syndicats anarchistes qui légitimeraient, tout aussitôt des syndicats social-démocratiques, républicains, royalistes ou autres, et seraient, tout au plus, bons à diviser plus que jamais la classe ouvrière contre elle-même. Je ne veux pas de syndicats dits *rouges*, parce que je ne veux pas de syndicats dits *jaunes*. Je veux au contraire des syndicats largement ouverts à tous les travailleurs sans distinction d'opinions, des syndicats absolument *neutres*... Je suis pour la participation la plus active possible au mouvement ouvrier ; mais je le suis avant tout dans l'intérêt de notre propagande dont le champ se trouverait ainsi considérablement élargi... Les syndicalistes, au rebours, tendent à faire du moyen une fin, à prendre la partie pour le tout. Et c'est ainsi que, dans l'esprit de quelques-uns de nos camarades, le syndicalisme est en train de devenir une doctrine nouvelle et de menacer

l'anarchisme dans son existence même. Or, même s'il se corse de l'épithète bien inutile de révolutionnaire, le syndicalisme n'est et ne sera jamais qu'un mouvement légalitaire et conservateur, sans autre but accessible — et encore ! — que l'amélioration des conditions du travail... Il faut maintenant conclure. Je déplorais jadis que les compagnons s'isolassent du mouvement ouvrier. Aujourd'hui, je déplore que beaucoup d'entre nous, tombant dans l'excès contraire, se laissent absorber par ce même mouvement. » Les thèses sont identiques, mot pour mot, à celles des guesdistes. Le but poursuivi est le même : mettre la main sur les syndicats (1).

(à suivre) HUBERT LAGARDELLE.

---

(1) Pour montrer cette opposition, théorique et pratique, de l'anarchisme au syndicalisme, je ne peux mieux faire que de reproduire le document suivant, écrit par l'anarchiste belge Thosiar, après le Congrès d'Amsterdam, dans son journal *L'Insurgé* (5e année; 2e série; N° 4) :

TABLEAU COMPARATIF

Principes néo-syndicalistes	*Principes anarchistes*
La question sociale est une question OUVRIERE.	*La Question Sociale est une question HUMAINE.*
L'ennemi c'est l'homme appartenant à l'autre classe.	L'ennemi c'est l'homme *autoritaire* à quelque classe qu'il appartienne.
Le procédé de réalisation est le développement de la conscience de classe.	Le procédé de réalisation est le développement de la conscience *d'homme.*
Le point de départ est l'intérêt collectif.	*Le point de départ est l'intérêt individuel.*
Le groupement de combat est le groupement d'intérêts matériels.	Le groupement de combat est le groupement d'affinités philosophiques,
La société future est régie par des groupements de producteurs *spécialisés*, en vue de la production.	La société future est régie par toute la communauté en vue de la consommation.
Les syndicats actuels prendront en mains l'administration de la société.	*Aucun corps constitué n'administrera la société, si ce n'est des groupes d'affinités dont la formule ne saurait être définie actuellement.*
Le fatalisme économique du syndicalisme subordonne la pensée à l'action.	Le libre-examen anarchiste subordonne l'action à la pensée.
Le syndicalisme est essentiellement réformiste.	L'anarchisme n'est pas réformiste.

Le Théâtre de Bernard Shaw

ou le Molière de nos jours

Encore que maintenant, dans les pays de langue française, le nom de George Bernard Shaw soit célèbre, c'est en réalité un inconnu. On connaît son nom et c'est tout. Vaguement, on sait que c'est un dramatiste. Rares, en somme, sont ceux qui ont lu les études qui, sur lui, furent publiées depuis 6 ans, dans quelques revues françaises ou belges. Presque toutes (1) traitaient de l'homme et de l'œuvre en général et, à cause de cela même, leurs lecteurs ne pouvaient avoir qu'une connaissance toute superficielle de l'œuvre géniale du maître irlandais. D'ailleurs, deux ou trois de ces études étaient vraiment si mal faites, que l'idée qu'elles pouvaient donner et de l'œuvre et de l'homme ne pouvait être qu'inexacte. Les autres études, dans leur examen rapide et superficiel, mais exact, s'attardaient, les unes plus sur le socialisme de G. B. S. (initiales de notre auteur, sous lesquelles le monde anglo-saxon le désigne communément) ; les autres sur ses romans, car il en a écrit de très amusants en même temps que très profonds ; d'autres encore sur sa philosophie et sa critique sociale. Aucun de ses essais n'examinait d'une manière un peu approfondie le théâtre Shawien.

Rare, très rare même est le public de langue française qui a vu représenter du Shaw, car, au théâtre du Parc à Bruxelles, en 1907, sa *Candida*, fort bien jouée, n'eut en matinées littéraires que les quatre représentations réglementaires ; car au théâtre des Arts, à Paris, en 1908, la même *Candida*, très bien montée, mais in-

---

(1) Exception doit être faite pour quelques études que je publiai en 1910 et cette année, dans diverses revues. Elles traitaient surtout du théâtre et, pour la plus part, étaient des fragments de mes leçons en Sorbonne (Cours libre en 1909 et 1910 de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris).

terprétée dans un ton faux, n'eut que 22 représentations devant un public le plus souvent clairsemé. D'ailleurs, voir une pièce de Shaw une fois, fût-ce un chef-d'œuvre comme *Candida*, ne permet pas de connaître l'art qui caractérise le théâtre de G. Bernard Shaw. Une des caractéristiques de ce théâtre est, en effet, qu'il ne se révèle dans toute sa beauté que si on le voit et le revoit, si on le lit et le relit. Or, rare, très rare est aussi le public qui a pu lire notre auteur en français. Il n'y a, en effet, que 8 pièces qui aient été actuellement publiées en notre version, et encore à un tout petit nombre d'exemplaires (1).

Donc en réalité, Bernard Shaw, comme auteur dramatique, est inconnu de la grande masse du public même lettré. Je puis même dire sans exagération qu'il n'est connu que de ceux qui suivirent les divers cours que nous consacrâmes à son théâtre soit à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (cours libres de 1909, 1910 et 1911) soit à l'Université Nouvelle de Bruxelles (1909) soit au Collège Libre des Sciences Sociales de Paris (1911). Nous consacrâmes à l'étude de ce théâtre trente sept conférences et le sujet n'est pas encore épuisé, tant il est beau, profond et amusant (2). Ici, dans cette même revue, il y a tantôt deux ans, nous montrâmes quelques unes des idées et des thèses qu'expose Bernard Shaw dans son théâtre ; aujourd'hui, nous voulons en quelques pages, indiquer à larges traits, sans le prouver

---

(1) Les sept « *Pièces Plaisantes et Déplaisantes* » ont été tirées à cent exemplaires numérotés à la presse. Ce sont : *L'Homme Aimé des Femmes ; La Profession de Mme Warren ; Non Olet; Le Héros et le Soldat ; Candida ; L'Homme du Destin; On ne peut jamais dire.* A l'exception de *L'Homme Aimé des Femmes,* toutes sont épuisées. En 1910, j'ai publié « *Trois pièces pour Puritains. fragments caractéristiques* » qui fut tiré à 50 exemplaires, et, en 1911, *Le Disciple du Diable*, tiré aussi à 50 exemplaires.

(2) C'est ainsi que dans le premier semestre scolaire de 1911-1912, je je vais faire en Sorbonne un nouveau cours libre d'une dizaine de leçons sur *Don Juan aux Enfers*, et *Non Olet ;* et, au *Collège Libre des Sciences Sociales*, une série de conférences sur *César et Cléopatre* et *Dieu et Blanco Posnet.*

par des citations, car il faudrait un volume, ce qu'est l'art dramatique du Molière de nos jours.

L'essence du théatre Shawien est le comique. Il provoque toujours le sourire, souvent le rire, et parfois le gros rire franc de l'enfant, car il contient beaucoup de bouffonnerie. Le comique de ce théâtre revêt des formes variées comme chez les maîtres du Comique (Aristophane, Ménandre, Térence, Plaute, et le maître des maîtres, Molière). On trouve, en les pièces de Bernard Shaw, du comique de situation, de mots (assez rarement), de langage, de comparaison, d'imitation, et surtout du comique d'idées.

Bernard Shaw a la mentalité comique la plus caractéristique. Il ne voit rien sans y percevoir aussitôt un côté comique. De n'importe quoi, fut-ce profondément triste, il sait faire jaillir le comique. Mais ce comique est amer, profondément amer, comme est amer celui de Molière, selon la juste remarque de Brunetière. Chez Shaw, comme chez Molière, le comique sérieux dégénère en bouffonnerie, en farce. Aussi chez l'un et l'autre se juxtaposent les caricatures de la farce (Burgess, Cockane, Petkoff, M. Comas, Ramsden), les types de la comédie de caractère (Candida, Raïna, Mme Warren, Vivie, Anne), les portraits de la comédie de mœurs (Morell, Bluntschli, Sartorius, Crofts). Des incidents sont de pures scènes farcesques : le bal masqué dans *On ne peut jamais dire*, le récit du cochon en automobile dans *la seconde île de John Bull*, etc. Chez notre auteur, la farce est, comme chez Molière, une conséquence nécessaire de son réalisme.

La puissance comique du théâtre de Shaw réside surtout dans le contraste des idées mêmes, et en cela il est l'égal des plus grands comiques du passé, où dans le contraste entre l'idée et la position de celui qui l'exprime. Ce contraste des idées est surtout obtenu au moyen de paradoxes. C'est là le procédé que Bernard Shaw affectionne particulièrement. Il est aussi paradoxal que Rabelais, que Jean-Jacques Rousseau, que Proudhon, que tous les grands éducateurs et réforma-

teurs de tous les temps. C'est vraiment avec une maîtrise extraordinaire que Bernard Shaw sait, dans le libre mouvement de la vie, insérer un quelconque mécanisme — ou de pensée ou de situation — pour en obtenir le comique, qui tant plait à son esprit satirique et sardonique, qui rappelle, en le dépassant, celui qu'un Hogarth mettait en ses peintures et ses planches gravées.

Shaw, comme Molière est excessivement réaliste. Leur souci de vérité fait qu'ils trouvent tous deux qu'il n'est pas incompatible qu' « une personne fût ridicule en certaines choses et honnête homme en d'autres ». Et Molière fait Alceste et Philinte du *Misanthrope*, et Shaw fait Eugène Marchbanks de *Candida*, etc. Naturellement ce réalisme précis étonne et choque le spectateur, habitué à voir, depuis tout le XIX^e^ siècle, des personnages conventionnels, formant une unité, ou tout mauvais ou tout bons, procédé on ne peut plus romantique et on ne peut plus faux. Le souci du réalisme a conduit Molière et conduit Bernard Shaw à de la bouffonnerie, car en s'unissant à l'âpre critique de l'humanité, il aurait conduit à la tragédie, si l'esprit comique, qui étaient en ces maîtres, n'avait perçu les drôleries de la vie. On sait que souventes fois les comédiens de nos jours tournent facilement au tragique certains passages du théâtre de Molière, de *Don Juan*, de *Tartuffe*, du *Misanthrope*.. Ils sont si proches du drame que l'on s'y trompe. Le même phénomène se passe pour le théâtre de Shaw. Ainsi, *Candida* fut interprêtée dans le ton tragique au Théâtre des Arts de Paris, au lieu de l'être dans le ton comique. Toutes les pièces de Shaw peuvent donner lieu à la même erreur d'interprétation, si on ne tient pas compte strictement des longs et précis jeux de scène qu'il a donné pour éclairer l'intellectualité des acteurs. On peut dire pour le théâtre de Shaw comme pour celui de Molière, que presque toutes leurs pièces contiennent un fort élément tragique, mais il se fait plus deviner qu'il ne s'exprime ouvertement. Il est toujours jugulé par l'élément comique. Molière et Shaw

forcent à rire, au moment même où l'on aurait envie de pleurer. Dans *Le malade imaginaire*, on rit d'un sujet profondément triste : la hantise de la mort. Dans le premier acte de *Le héros et le soldat* existent et la même hantise de la mort et le même rire. Dans le *Dilemme du Docteur*, le rire est maintes fois provoqué par la douleur et par l'attente de la mort.

Une autre conséquence du réalisme de Shaw, c'est de n'avoir souvent, presque toujours, dans les pièces aucun personnage vraiment sympathique. C'est, par exemple, le cas dans *On ne peut jamais dire*, *La profession de Mme Warren*, etc. On doit dire même chose pour les personnages de certaines pièces de Molière, notamment pour *Georges Dandin*.

Shaw, autant que Molière ou que Balzac, a le don de voir le détail des êtres et des choses. Aussi les portraits qu'il fixe en ses pièces sont réels et vrais. C'est plus un peintre de caractères collectifs qu'un peintre de caractères individuels. En un personnage, il synthétise à un degré plus grand que ne le faisait Molière, une classe, une secte, une caste, une profession, une nation. Voyez par exemple le bourgeois capitaliste personnifié par Burgess de *Candida*, par Sartorius de *Non Olet*, le noble capitaliste, par Crofts de *la Profession de Mme Warren*, le militaire professionnel, par Bluntschli de *le Héros et le Soldat*, par divers personnages du *Disciple du Diable*, l'ouvrier, par Straker de *l'Homme et le Surhomme*, le socialiste, par Morell de *Candida*, par John Tanner de *l'Homme et le Surhomme*, etc. Cependant les caractères féminins sont plutôt des caractères individuels que collectifs.

Dans les pièces de Bernard Shaw, il n'y a point de personnages à la psychicité anormale, pathologique. Tous sont des personnages normaux, sains. Il agit en cela comme Molière ; mais tandis qu'icelui peint de préférence des types synthétisant une unique passion, un unique sentiment, celui là représente surtout des types de mentalité professionnelle, nationale, de caste ou de classe. La peinture des psychoses conduit à la tragédie

et la peinture des mentalités saines conduit à la comédie. La comédie généralise par nature ; aussi elle ne peut pas représenter des caractères pathologiques.

Une des curiosités du théâtre de Shaw est sa construction. On constate en effet immédiatement que l'action, c'est-à-dire « le développement d'un événement faisant le sujet de l'œuvre » n'existe pas ou n'existe qu'à l'état embryonnaire. Cette absence d'action étonne, choque surtout les critiques professionnels, qui sont habitués aux pièces contemporaines, toutes construites d'après la technique de Scribe. La manière des maîtres qui précèdent le XIX^e^ siècle, la manière de Beaumarchais, de Molière, de Dancourt, des théâtres comiques du XVI^e^ siècle, du Moyen Age et de l'Antiquité est complètement oubliée. Et quand elle réapparaît, on est tout dérouté et on crie : ce n'est pas du théâtre; ce ne sont pas des pièces. Evidemment ce n'est pas du théâtre à la Scribe, mais c'est du théâtre à la Molière. Il n'y a pas d'action matérielle, c'est-à-dire pas de développement d'un événement comme sujet, mais il y a une action intellectuelle, c'est-à-dire « le développement d'une idée ou d'une série d'idées, faisant le sujet de l'œuvre ». Dans Molière, c'est la même chose, avec cette différence toutefois que l'action y est psychologique, c'est-à-dire « le développement d'un caractère faisant le sujet de l'œuvre ». Cette absence d'action matérielle fait que le théâtre de Shaw est presque sans intrigue, comme celui de Molière. Il est tout en récits ; mais tout paraît être en action quand il est bien joué. C'est une succession de scènes plaisantes où se heurtent et se choquent des idées avec une telle intensité de vie que l'auditeur-spectateur est saisi, entraîné par le comique et ne perçoit pas de prime abord la profondeur des pensées qui fourmillent en ce théâtre.

Il est très rare de voir un dramatiste composer une pièce avec un caractère central, du jeu duquel toute l'action tire son mouvement et son intérêt. C'est pourtant ce qu'a fait Molière avec *Tartuffe* et *Don Juan*. C'est aussi ce qu'a fait Shaw avec *L'Homme et le Sur-*

homme, *L'Homme aimé des Femmes*. Cette absence d'action matérielle bien coordonnée, cohérente, que l'on constate chez Molière et chez Shaw, est une des conséquences de leur réalisme intense. Les situations se subordonnent souverainement aux caractères et aux idées.

Le théâtre de Molière est essentiellement un théâtre humain et non pas un théâtre national. Le théâtre de Shaw continue le traditionnel moliéresque. C'est un théâtre humain, international et non national Anglais. Les Crofts, les Mme Warren, les Ramsden, les Bluntschli, les Sartorius, les Morell, les Undershaft, etc.. sont de tous les pays et pas seulement Anglais. Et cela est naturel, logique, puisque Shaw décrit surtout des caractères collectifs de classes, de professions, de castes, et que ces classes, ces professions, ces castes ont, quel que soit le pays, des caractéristiques communes. Le théâtre de Shaw est essentiellement révolutionnaire. Il l'est plus que ne le fut celui de Molière, qui pourtant le fut beaucoup. Contrairement à la tradition scénique, G. Bernard Shaw met parmi les personnages principaux de ses pièces des gens du peuple, et il leur donne souvent un rôle sympathique, toujours un rôle important (Straker, Nicolas, Giuseppe, le Garçon des pièces : *l'Homme et le Surhomme*, le *Héros et le Soldat*, *l'Homme du Destin*. *On ne peut jamais dire*, etc.) C'est là une chose que Molière avait faite en donnant des rôles très importants à ses valets et à ses servantes, et que Vauvenargues lui reprocha comme un manque de goût.

Shaw glorifie la jeunesse et ridiculise la vieillesse. Il révolutionne ainsi la famille en rendant les pères, les vieux, plus ou moins grotesles (Samuel Gardner, Craven, Cuthbertson, Petkoff, Burgess, etc.) et les enfants, les jeunes (Vivie, Frank, Dolly, Gloria, Désirée, etc.) plus ou moins sympathiques. Là, encore, il rappelle Molière qui, dans les querelles familiales intestines, prend toujours parti franchement pour les jeunes. Le théâtre de Shaw est comme celui de Molière une école d'irrespect. Il est absolument dépourvu de toute manie

respectante. On pourrait même dire qu'il a la manie irrespectante, car son théâtre entier n'est qu'un continuel irrespect de tout ce que la société bourgeoise contemporaine, aime, admire et glorifie. Il y a dans tout le théâtre Shawien une fort remarquable unité d'idées, due à ce que la critique de la société y est faite toujours à un même point de vue, celui du socialiste libertaire. Il envisage tout dans la société contemporaine : famille, justice, gouvernement, industrie, commerce, guerre, militarisme, éducation, justice, etc., etc. Tout est envisagé objectivement, impartialement et les individus y sont montrés irresponsables de leurs actes, parce que absolument déterminés à les agir, toutes conditions données. Les points de vue différents sont exposés honnêtement ; aussi on a reproché au théâtre de Shaw de ne pas conclure. C'est un reproche inexact, car du théâtre Shawien se dégage une morale, qu'il faut savoir tirer de la gangue comique ou burlesque qui l'enveloppe. Comme tout théâtre comique, le théâtre Shawien est optimiste. Comme tout théâtre vraiment comique, il est généralisateur. Il ne traite pas les questions d'exception mais les questions de règle ; il ne traite pas le divorce, mais le mariage, par exemple.

Par toutes les qualités que nous venons de citer en cette rapide esquisse, et par d'autres encore que nous montrâmes en nos cours libres, en Sorbonne, le théâtre de Shaw se rattache directement au théâtre comique classique. Il est le direct continuateur de Molière et de Beaumarchais. Il a avec eux, surtout avec le premier, des similitudes telles qu'on peut dire que le Molière contemporain a le génie plus Français qu'Anglais. Il est bien plus près de Molière que de Fielding. C'est à cause de cette proche parenté avec Molière que Shaw sera goûté à sa juste et complète valeur par le public français. Les publics anglais et américain, qui font fête à ses pièces, sont surtout charmés par ce comique, mais le plus souvent les idées leur apparaissent comme une plaisanterie, une charge et non comme l'expression sincère

de la pensée de l'auteur. Le public français, lorsqu'il connaîtra le théâtre de Shaw, en verra non seulement le comique intense, mais encore l'extrême abondance des idées qu'il renferme. Le public français ne goûtera pas Shaw, en tant qu'étranger, par snobisme, mais parcequ'il reconnaîtra en lui un des siens, un de la grande lignée classique. Il ne verra rien d'exotique en lui, rien d'obscur, d'occulte ; mais il verra une éblouissante clarté, une parfaite méthode classique française, qu'un critique Shawien des plus avisé. M. Jean Florence, a constaté comme nous et que constateront, d'ailleurs tous ceux qui se donneront la peine d'étudier le maître Irlandais comme nous même le fîmes. Quand les lettrés français connaîtront le théâtre de Shaw, ils l'admireront. Et les jeunes ceux qui, entrant dans l'arène dramatique, ont l'esprit comique, se feront les disciples de ce maître. Mieux que la jeunesse littéraire anglaise, allemande, scandinave ou slave, la jeunesse littéraire française est à même de suivre la voie ouverte par Shaw ; mieux, dis-je, parce que cette voie c'est celle où furent Molière et Beaumarchais, et tous les comiques français des siècles XVII^e^ et XVIII^e^.

Mais, direz-vous, quand viendra ce temps? Bientôt, je crois, car André Antoine, grand admirateur du Théâtre Shawien, veut initier le public français à ce théâtre en lui donnant à l'Odéon, cette saison même, *Le Héros et le Soldat*. Et après Antoine, d'autres directeurs suivront certainement, car le succès inéluctable de cette comédie à l'Odéon aura appris aux directeurs de théâtre ce que tout le monde lettré sait, à savoir : que G. Bernard Shaw est un illustre dramatiste, que les vingt pièces qu'il a faites sont des succès dans tout le monde de langues anglaise, allemande, slaves, scandinaves et italiennes ; que leurs collègues, les directeurs de théâtres étrangers, gagnent de l'argent, beaucoup d'argent avec les pièces de Bernard Shaw; que ce théâtre est comique, même farcesque et que le public s'y amuse toujours, même quand il ne comprend pas la profondeur et la grandeur révolutionnaires des idées. Augustin Hamon.

ENQUÊTES & DOCUMENTS

ENQUÊTES

L'influence de la philosophie de M. Bergson (1

V

M. D. Draghicesco
Professeur à l'Université de Bucarest

I. — A en juger d'après ce qu'il m'arrive personnellement, j'estime que la pensée de M. Bergson a déjà eu et aura une influence énorme, décisive sur la philosophie de l'avenir ; je l'ai subie comme tant d'autres. Je ne pourrais mieux préciser en quoi elle consiste qu'en disant ce qu'elle a été pour moi.

J'ai adopté *presque* entièrement la philosophie de M. Bergson, parce qu'elle a rencontré dans ma pensée une tendance vague, mais forte, qui allait dans la direction même de la philosophie bergsonienne : l'affranchissement du rationalisme tyrannique, obsédant et stérile.

Dans mes trois ouvrages publiés à Paris, j'avais essayé moi-même de combattre, à ma manière, le déterminisme abstrait et le rationalisme outré, à la mode dans les sciences sociales. Par des voies différentes, il est vrai, j'étais arrivé, au moins sur certains points, à des résultats analogues à ceux auxquels aboutit M. Bergson (2). D'autres encore avaient tenté la même tâche sur des terrains avoisinants (3). Dans l'atmos-

(1) Voir, dans nos numéros d'avril et de juillet-août, les premières réponses à cette enquête.

(2) *Problème du déterminisme social*, 1903. — *Du rôle de l'individu dans le déterminisme social* (Alcan, 1904). — *Problème de la conscience* (Alcan, 1907).

(3) Voir l'œuvre suggestive et admirable de Gabriel Tarde.

phère philosophique du siècle nouveau, s'est fait jour une forte répulsion pour l'intellectualisme étroit et rigide. Mais nul mieux que M. Bergson n'a réussi à formuler, avec force et netteté, la critique, voire même le réquisitoire du rationalisme vieilli. On s'imagine facilement alors quelle sorte de succès ont eu et doivent avoir les œuvres de ce grand penseur français. Ce succès, sans aucun doute, marque un tournant décisif dans l'évolution de la pensée moderne : la déchéance des vieilles méthodes officiellement scolaires et simplistes.

II. — Je ne pourrai pas dire à quel point cette influence s'est étendue dans le domaine de la littérature et de l'art. Même, je ne sais si elle a eu un écho dans ces domaines. Pourtant, le talent littéraire, l'art, le style délicieux dont sont empreintes toutes les pages de M. Bergson, auraient bien pu s'imposer sur ce terrain contigu.

Mais, pour ce qui est de la *religion* et de la *morale*, je puis affirmer que la portée de la philosophie bergsonienne est prodigieusement grande. Il me paraît qu'elle aura ici — à son insu, malgré elle ou presque —, des conséquences pratiques et théoriques incalculables.

La philosophie morale, faussée dernièrement par le rationalisme inflexible de M. Durkheim, y trouvera sa voie et ses vraies méthodes. Il en est de même des spéculations religieuses. Le rationalisme irréligieux et athée, discrédité par la philosophie de M. Bergson, ne s'opposera plus à une puissante efflorescence des sentiments religieux. Une fois détruite la grande autorité du rationalisme sur les esprits, la foi religieuse ressuscitera. Si jamais l'esprit religieux doit réapparaître, sous une forme nouvelle et adaptée aux lumières des sciences, c'est M. Bergson qui lui aura ouvert la porte et préparé le chemin ; ce qu'il y a de profondément intuitif et mystique, dans sa philosophie, y aura contribué. D'ailleurs *William James*, le célèbre philosophe américain, un disciple tardif de M. Bergson, dans un ouvrage dont je

viens de lire la traduction française (1) a déjà orienté et a fait servir la pensée de notre philosophe dans cette direction.

III. — a) *Quelles sont les raisons de cette influence?* — Je m'aperçois que je viens d'en dire quelques-unes. Il y en a d'autres. Tout d'abord l'art incomparable, le talent extraordinaire que M. Bergson met au service de sa philosophie, est captivant et captieux. M. Bergson pense en images infiniment séduisantes et suggestives, comme autrefois Christ captivait les peuples par le charme infini de ses métaphores. Il y a là un important élément de succès. — D'ailleurs cette forme artistique, merveilleuse, s'accorde parfaitement avec le fond. Dans la lutte à outrance que M. Bergson a livrée aux vieux concepts rationnels, il ne pouvait employer que les métaphores et les images les plus neuves, qui sont, du reste, comme le substitut plein de relief de ces vieux concepts effacés par un assez long usage. Et puis, la raison capitale de l'influence exercée sur notre pensée par la philosophie bergsonienne, est son caractère libérateur et créateur, qui va admirablement avec les signes des temps futurs. Les matériaux qu'ont récoltés les sciences, et en particulier les sciences historico-sociales, le progrès des idées dans les derniers temps sont si grands qu'ils débordent les vieux cadres de la philosophie traditionnelle. Pour maîtriser le domaine aggrandi de l'expérience, il nous fallait une philosophie beaucoup plus compréhensive, édifiée sur des bases plus larges et par des méthodes plus souples. D'autre part, comme les vertigineuses transformations sociales et économiques que nous traversons cadrent mal avec l'inflexibilité du vieux rationalisme stagnant, il nous fallait une philosophie bouillante et créatrice, d'instabilité et de libération complète, et c'est M. Bergson qui nous l'offre magistralement. Elle trahit si bien le mouvement social qui se dessine à l'horizon, qu'on n'a pas hésité à y voir la phi-

(1) *La philosophie de l'expérience.* (Alcan, 1911.)

losophie des syndicats. Et, en effet, la révolte profonde contre les concepts, ces aristocrates, ces bourgeois de la pensée, et l'appel à l'image, à la sensation, n'est-ce pas l'image de cet appel à l'action directe et du combat contre les organes constitués de la société, contre l'Etat, qu'on a adopté dans les milieux syndicalistes ?

b) *Me paraît-elle utile et durable* ? Non seulement utile, mais indispensable, pour déblayer le terrain, renouveler et rendre respirable l'atmosphère philosophique des vieilles écoles. Quant à sa durabilité, elle vivra tant que la pensée humaine ressentira le besoin du changement et du renouvellement, car la pensée de M. Bergson est bien la philosophie du changement et du renouvellement perpétuel.

LES SYNDICATS OUVRIERS

La VII[e] Conférence Syndicale Internationale

(Suite et fin) (1)

4° L'Assistance Internationale et les grèves

Hugler (Suisse) développe le rapport sur la question des grèves et de l'assistance internationale et dépose la motion suivante :

A) Le secrétariat international ne participera à aucune action de solidarité internationale, sauf dans des circonstances où il serait impossible de trouver les moyens nécessaires dans le pays même ou à l'aide des organisations internationales de métier ou d'industrie, auxquelles les syndicats en lutte seraient affiliés.

B) Un appel à la solidarité internationale ne serait lancé par le secrétariat international que dans les conditions ci-après :

1) Les organisations qui font appel à la solidarité internationale doivent adhérer à un centre national qui est affilié au secrétariat international des syndicats, pour autant que cela ne serait pas impossible à cause des conditions politiques qui pourraient exister dans un pays.

2) Le centre national affilié, auquel l'organisation demanderesse de secours financiers adhère, doit envoyer au secrétariat international des syndicats une demande formelle et motivée. Cette demande doit porter sur les détails suivants :

Rapport général sur les causes et le développement du conflit. Revue des forces numériques et financières de l'organisation qui désire faire appel à la solidarité internationale.

3) Il faut que les organisations qui sollicitent le secours international, soient affiliées à leur organisation internationale de métier ou d'industrie respectives et qu'elles s'adressent d'abord à cette internationale professionnelle.

4) Toute action de solidarité internationale ne sera continuée que pour les organisations qui informeront régulièrement le secrétariat international sur la marche du mouvement, et qui ac-

(1) Voir notre dernier numéro.

cepteront l'obligation de publier le compte financier des frais de la lutte.

C) Si les conditions ci-dessus sont exécutées, le secrétariat international organisera une action de solidarité. L'appel ensuite adressé aux centres nationaux doit contenir : un bref exposé des motifs, l'avis du secrétariat international et, si cela paraît possible, des propositions déterminées sur la manière la plus pratique pour faire suite à un tel appel.

D) Le secrétariat international devrait ensuite veiller, pour les mouvements de longue durée, à ce que les centres nationaux qui ont participé à l'assistance pécuniaire, soient de temps en temps renseignés sur la situation, et qu'un compte financier soit transmis à ces centres nationaux aussitôt que possible, après la lutte terminée.

Oudegeest (Hollande), afin de prévoir certains cas particuliers, remarquables par leur gravité, propose l'amendement suivant :

Le secrétariat international pourra, en cas d'exception, organiser une action de solidarité internationale, si le nombre des ouvriers d'une seule corporation engagée dans un mouvement est si grand que les moyens financiers nécessaires ne pourraient être fournis, ni par les organisations de leur pays, ni par leur internationale professionnelle.

Hueber (Autriche) estime qu'il n'est pas encore possible de régler définitivement l'organisation des services internationaux. Il accepte la proposition de la Suisse ; mais repousse l'amendement de la Hollande : prévoir des exceptions, c'est ouvrir la porte aux abus.

Jouhaux (France) combat la proposition de la Suisse.

Si nous nous acceptions, dit-il, cette proposition, nous ferions encore un pas de plus vers la centralisation et la suppression de l'autonomie de chaque pays. L'Internationale ne peut avoir de valeur que lorsqu'elle laisse la liberté et l'autonomie complètes aux pays affiliés. La France ne pourra pas appliquer la résolution proposée par Hugler. Il y a trop de fédérations nationales de métier, qui ne sont pas encore affiliées à leur internationale. Nous ne pouvons, comme dans beaucoup d'autres pays, donner des indemnités de grève, Nous donnons de l'argent à nos groupes pour faire les frais de l'installation d'une soupe communiste. Les travailleurs sont alors plus révolutionnaires que lorsqu'ils

reçoivent une indemnité de grève, avec laquelle ils retournent dans leur famille.

Bergmans (Belgique) défend la motion de la Suisse.

Nous ne pouvons, dit-il, faire autrement que centraliser nos efforts contre les forces centralisées des industriels de tous les pays. Cette centralisation nous oblige à en tirer des leçons, dont malheureusement nos camarades français ne semblent pas vouloir profiter. Dans notre pays, nous rencontrons également cette concentration des forces patronales. Nous nous sommes butés aussi, dans le passé, aux difficultés que rencontrent nos amis. Nous avons fait comprendre aux travailleurs belges que nous devions pouvoir verser de fortes cotisations. Cela nous paraît plus efficace que ce qui se passe dans d'autres pays, comme la France, par exemple, où plusieurs groupes versent des cotisations minimes. Nous devons dire aux travailleurs qu'ils doivent verser des cotisations suffisantes. A quelques exceptions près, les syndiqués français payent de petites cotisations et ne touchent presque pas d'indemnités. Quant à l'autonomie dont nous a parlé Jouhaux, la résolution d'Hugler ne la supprime pas. Ce qu'elle demande, c'est un contrôle du secrétariat international sur la recette des fonds et la marche du conflit. Je demande cependant que la motion Hugler ne soit pas systématiquement appliquée à la lettre. Lorsqu'une demande arrivera au Bureau international, celui-ci l'examinera. Les pays recevront des renseignements et ils décideront favorablement à l'appel, si les circonstances l'exigent et s'il y a des situations spéciales dont les groupes ne sont pas responsables. La Hollande peut donc être tranquille.

On passe au vote : la motion de la Suisse et l'amendement de la Hollande sont adoptées.

5° Les Congrés syndicaux internationaux

La France soulève la question des Congrès syndicaux internationaux. Son délégué (*Jouhaux*) montre que ces grandes assises ouvrières auraient une autre importance que les conférences actuelles où quelques individualités seulement échangent des vues.

Duncan (Amérique) tient aussi à voir organiser des

congrès internationaux des organisations syndicales. Il ne désire pas qu'on le décide tout de suite ; mais il veut qu'on étudie la question.

Legien (Allemagne) accepte la mise à étude, mais n'espère pas qu'on puisse de sitôt voir se réaliser le projet de la France.

Certes, dit-il, le développement du mouvement syndical nous amènera plus tard jusqu'à une vaste fédération ouvrière, et comme il ne s'agit que d'examiner la possibilité de les organiser, on peut en accepter l'étude. La question ne sera cependant à résoudre que lorsque les organisations nationales seront arrivées à plus d'unité dans la méthode et l'action. Actuellement, je n'en vois pas la possibilité. La proposition de la France ne peut être acceptée que le jour où les nations seront arrivées à avoir plus de méthode dans l'action et dans l'organisation.

Bergmans (Belgique) estime que la proposition de la France est vaine, sinon dangereuse. *Hueber* (Autriche) se rallie à l'opinion de Legien : il faut attendre que les organisations nationales professionnelles soient mieux organisées et plus fortes.

Jouhaux (France) craint qu'on prête à la France l'intention de supprimer les congrès internationaux socialistes. Rien ne serait plus faux. Les congrès socialistes discutent des questions qui ne sont pas traitées dans les conférences ouvrières.

Sur la proposition du délégué danois, la conférence décide de renvoyer la question devant les centrales nationales.

6° Questions diverses

A l'unanimité, la conférence adopte, sur *l'immigration des ouvriers étrangers*, la résolution suivante présentée par *Duncan* (Amérique) :

La conférence déclare qu'il est du devoir du mouvement ouvrier de tous les pays d'employer tous les efforts possibles pour empêcher l'immigration des ouvriers d'un pays à l'autre, en temps de dépression économique, en temps de grève ou lorsqu'un pays est menacé de luttes entre les travailleurs et le patronat ; il est du devoir des représentants responsables du mouve-

ment ouvrier du pays intéressé d'en informer le secrétaire international qui, à son tour, se mettra en communication avec les représentants de la classe ouvrière de chaque pays.

Le délégué de la Suède présente sur *l'abolition du travail de nuit* la résolution suivante :

La conférence invite les représentants ouvriers dans les Parlements à faire tout leur possible pour que le travail de nuit soit aboli par la loi, dans toutes les industries qui n'en ont pas absolument besoin.

Yvetot (France) déclare qu'il votera cette résolution, mais demande qu'on intrerprète pas son vote comme une reconnaissance de la valeur de l'action parlementaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Touchant le *travail à domicile*, la conférence décide de renvoyer devant le Bureau international la question de la collaboration aux travaux du Bureau international du travail à domicile.

Une proposition d'ordre du jour en faveur d'une *langue internationale* n'est pas prise en considération.

Avec le vote d'une protestation *contre les agissements du gouvernement roumain*, qui s'oppose de toutes ses forces au développement de l'organisation ouvrière roumaine, la conférence termine ses travaux.

Il semble résulter des débats de la VII[e] conférence syndicale internationale que rien n'est changé dans l'Internationale syndicaliste. Peut-être n'est-ce qu'en apparence. Le fait que la proposition française concernant les Congrès internationaux syndicaux n'a pas été repoussée *à priori*, mais a été renvoyée pour étude aux diverses centrales, pourrait bien être interprété comme symptomatique d'un changement dans l'état des esprits.

R. Claes.

LES COOPÉRATIVES

Le Congrès Coopératif de Calais

suite et fin (1)

III

Deuxième journée

Séance du matin. — Elle est présidée par *Salembier*, maire de Calais, qui ouvre la séance à 9 heures et demie.

La commission nommée par le Congrès n'a pu aboutir à une motion d'unanimité. Quatre de ses membres ont adopté un nouveau texte rédigé par *Sellier*, de la *Revendication* de Puteaux. Le cinquième membre, *Lebas*, du Nord, a repris, au contraire, la déclaration de la première commission. Les deux rapporteurs, majorité et minorité, défendront leurs propositions devant le congrès.

Sellier, rapporteur de la majorité, affirme que la majorité du congrès peut voter son texte, car il indique que la coopération a le même but que le socialisme, et il est d'accord avec les congrès internationaux du socialisme pour proclamer l'autonomie complète du mouvement coopératif. En outre, pour tenir compte des préoccupations de nombreux délégués, le projet de déclaration insiste sur l'indépendance de la coopération vis-à-vis du patronat.

Il donne lecture de la déclaration de la majorité qui est ainsi conçue :

Déclaration de Principes

Par ses origines et son histoire, la coopération apparaît comme un mouvement de la classe ouvrière suscité par le développement du régime capitaliste et réagissant au profit de cette classe comme un moyen de lutte et d'organisation collectives.

La coopération protège les travailleurs dans leurs moyens de subsistance contre l'avidité sans scrupules d'intermédiaires onéreux. Elle leur offre de puissants moyens d'action pour amélio-

(1) Voir notre dernier numéro.

rer leurs conditions de vie, de travail et de lutte, et pour se rendre aptes eux-mêmes à la lourde et complexe tâche de l'administration collective.

Elle est d'autant plus féconde en résultats bienfaisants qu'emportée par son principe même vers des formes plus amples, elle élargit sans cesse son domaine et s'élève par degrés du groupement des individus jusqu'au magasin de gros et à la Fédération générale des forces coopératives.

En dirigeant dans ce sens sa puissance de consommation, la classe ouvrière atteint dans ses œuvres vives le parasitisme commercial, se crée, contre la concurrence capitaliste elle-même, des débouchés vastes et certains, pour une production organisée par elle, et se ménage d'importantes réserves en prévision des crises économiques.

Mais l'action coopérative ne consiste pas seulement à améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et à accroître sa vigueur et son énergie revendicatrices. Elle doit avoir avant tout pour résultat de porter atteinte au régime capitaliste, en socialisant au profit de la collectivité des consommateurs, par la suppression des intermédiaires commerciaux et la production fédérale, une part chaque jour croissante d'instruments d'échange et de production.

Parmi les modes d'organisation prolétarienne s'efforçant d'aboutir à la transformation totale de la société capitaliste, les institutions coopératives de consommation, forment dès maintenant les organes essentiels d'une répartition collective des richesses. Eléments de transformation sociale, elles sont donc socialistes par nature.

Pour servir ces fins socialistes, il importe que le mouvement coopératif, conformément aux résolutions des congrès internationaux de Copenhague et de Hambourg, conserve strictement son autonomie et qu'aucune subordination ne viennent en entraver le développement.

Partant de ces principes, il est nécessaire que chaque consommateur adhère à une société coopérative de consommation constituée sur les bases de la présente déclaration, et par conséquent indépendante de toute tutelle directe ou déguisée du capitalisme ou du patronat.

Que chaque coopérative adhère..... (le reste comme à la première déclaration).

Lebas, rapporteur de la minorité, explique les raisons pour lesquelles il a repris le texte de la première déclaration. Il demande simplement qu'on atténue le caractère à son sens trop généralisé de l'expression « des moyens de production et d'échange » en y substituant les

mots « de production et d'échange ». Ce qu'il reproche surtout à la nouvelle déclaration de principes, c'est d'avoir été improvisée à la hâte, alors que celle de la première commission était longuement et mûrement réfléchie. Il met le Congrès en garde contre un entraînement qui le ferait rompre avec le socialisme.

Les résolutions sont mises aux voix ; elles obtiennent, celle de Sellier, 292 voix, celle de Lebas, 69 voix.

En conséquence, la déclaration dont nous donnons ci-dessus le texte, est adoptée et devra désormais inspirer toute action coopérative.

Il s'agit maintenant de voter les statuts de la nouvelle organisation coopérative proposée par le Comité de la B. C. S., en conformité d'ailleurs de la décision du Congrès de Monthermé.

Une importante discussion s'engage sur le premier article qui fixe le titre sous lequel sera désormais désigné l'organe moral des coopératives socialistes.

Le rapporteur propose le suivant : *Confédération générale des Coopératives socialistes de consommation.*

Péron, délégué de la Ruche de Nanterre, demande la suppression du mot *socialiste*. Il est appuyé par *Albert Thomas*, député de la Seine, membre du Conseil de la B. C. S., qui croit que ce mot perpétuera une équivoque dangereuse en laissant croire que la coopération est subordonnée au parti. Il voudrait, qu'à l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, on groupât les consommateurs sans distinction de doctrine politique, et il pense que pour lutter avec toutes ses forces sur le terrain de la consommation contre le capitalisme monopoleur, contre la vie de plus en plus coûteuse au prolétariat, il y a intérêt à grouper toute la masse non organisée parce qu'elle n'est pas encore éduquée. *Reisz*, de la *Bellevilloise*, demande le maintien du mot *socialiste* qui, d'après lui, ne fait plus peur à personne, mais est au contraire une garantie qu'on ne reprendra pas en coopération certains procédés qui furent la perte de certaines sociétés.

Sellier voudrait qu'on substituât le mot *ouvrières* au

mot *socialistes*. Par contre, *Héliès* est partisan du mot *socialistes*. *Poisson* aussi, parce que, dit-il, le mot « socialiste » a été employé par les coopérateurs de l'école de Nîmes dans leur déclaration, et il ne croit pas que le mot puisse nuire au rapprochement des deux écoles.

Bassan et *Ghesquière* soulignent la contradiction entre le titre où l'on met le mot « socialistes » et le texte de la déclaration où on a supprimé la chose. Pour Ghesquière, on est en train de renier les décisions du congrès.

Renaudel, appuyé par *Lepez*, propose un amendement. Il demande qu'on ajoute le mot « ouvrières » au mot « socialiste ». Sans autre discussion, après quelques observations et échanges de vues, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à midi et demi.

Séance de l'après-midi. — Elle est présidée par *Héliès*.

Sellier voudrait qu'on interdît à des fédérations de créer dans leur sein des conditions d'adhésion contraires aux statuts ou principes confédéraux. *Coquard*, de la *Fraternelle* de Saint-Quentin, et *Lucas*, du *Magasin de Gros*, demandent, le premier, que les sociétés isolées ne soient pas tenues de se fédérer, le second, que toutes les sociétés, au contraire, quelles que soient leurs situations particulières, soient dans l'obligation, soit de constituer des fédérations par département, soit de s'affilier à une fédération voisine.

Péron (*Ruche* de Nanterre) et *Coquard* demandent que les cercles de coopérateurs n'aient pas droit à la délégation. *Boudios*, secrétaire du comité de la B. C. S., propose, en raison des grands services rendus par les Cercles, qui ont à côté des préoccupations forcément commerciales des sociétés, un caractère de principe plus marqué, qu'on établisse la représentation proportionnelle.

Reisz, (*Bellevilloise*), *Buguet*, de la B. C. S., défendent les cercles dont le droit à la délégation est encore combattu par *Samson*, de l'*Union* de Lille et *Coquard*. Enfin, il est décidé que les cercles n'auront droit à aucune représentation au congrès, et que les coopératives seront tenues de se fédérer, soit en constituant entre elles une fédérations départementale, soit en adhérant à la fédération voisine.

Samson propose que dans le Nord, où de nombreuses sociétés n'adhèrent pas à la fédération par suite de l'obligation qui leur est faite de verser une cotisation au Parti, ces sociétés soient autorisées à adhérer à une fédération voisine.

Sellier et *Poisson* s'opposent à cette solution. Le texte du comité est finalement adopté. Mais voici *Samson*, du Nord, qui aborde la discussion sur le versement de la cotisation de 0 fr. 10 par membre et par an à la propagande prévue par les statuts. Cette question avait fait déjà l'objet d'un très important débat au congrès de Monthermé.

Les socialistes coopérateurs du Nord veulent y voir la pierre de touche de la coopération dite socialiste. Leurs sociétés versent un gros tribut à l'organisation départementale du parti socialiste : 25.000 francs. Samson demande que le fait soit généralisé et que chaque fédération départementale coopérative soit tributaire de la fédération socialiste.

Jacotot, de la *Revendication* de Puteaux, propose qu'on reprenne le texte du précédent Congrès.

Malaure, de l'*Abeille* de Passy, soutenu par *Renaudel*, voudrait que le versement aux groupes du parti, qui ne sont pas désignés dans l'énumération de la commission, fût autorisé, mais à titre facultatif seulement.

Il en est ainsi décidé.

Un article du projet de statuts prévoit qu'il ne devra pas être versé à l'avenir d'intérêt au capital-actions.

Leclerc, de l'*Avenir* de Malakoff, croit qu'il y a en effet danger à servir un intérêt à l'action. Cela ne peut que développer l'esprit de lucre sans être vraiment d'un

grand rapport pour l'actionnaire dont le capital est très faible.

Samson (Nord) combat cette opinion parce qu'il peut être utile à certains organismes de trouver de l'argent, ce qui sera impossible si on ne fait pas les mêmes avantages que le capitalisme.

Briquet, député d'Arras, délégué du Pas-de-Calais, demande qu'on fasse une différence entre l'*intérêt* servi aux capitaux, qui est une rémunération fixe de l'action, et le *dividende*, qui est le partage du profit. La règle, dit-il, qui doit dominer tout le débat, c'est que chaque coopérateur, quel que soit le nombre de ses parts, ne doit avoir qu'une voix aux assemblées. Ce principe admis, la question qu'on discute est de minime importance. Il dépose un amendement en ce sens.

Mais le Congrès est indécis et flottant. Il ne semble pas renseigné sur la question. Aussi vote-t-on une proposition de *Renaudel*, demandant que la question soit remise à l'étude et reportée au prochain congrès.

On aborde enfin la très grosse et très importante question de l'unité coopérative.

Héliès, qui préside, expose la situation. Partisan de l'unité, il croit que le moment est venu de tenter l'unification des forces de la coopération française. C'est l'intérêt de la classe ouvrière de se concentrer devant le capitalisme qui rassemble ses forces en un faisceau chaque jour plus étroitement resserré. Mais il est peut-être cependant prématuré de prendre une décision ferme à ce sujet. Ce qui peut être fait, c'est de donner mandat au nouveau comité confédéral d'ouvrir des pourparlers avec le *Comité Central de l'Union Coopérative*, en vue de l'unité à réaliser.

Reisz, de la Bellevilloise, quoique opposé à l'unité, est de cet avis. *Sellier*, de la (*Revendication*) de Puteaux, unitaire, dit que la situation de la coopération française est analogue à celle où se trouvaient les différentes écoles socialistes en France avant l'unité. Il n'y aura pas absorption, mais fusion.

Samson, du Nord, *Malaure*, de l'*Abeille* de Passy,

Coquard, de la *Fraternelle* de Saint-Quentin, parlent contre l'unité, au moins sous la forme qu'on propose. Les sociétés de l'Union coopérative viendront, librement à nous, mais pas de pourparlers. Après quinze années de luttes, nous ne pouvons pas nous incliner devant des adversaires.

Mais la discussion languit. On sent que l'objet du débat n'est plus dans le Congrès, puisque la sanction ne doit pas être immédiate. La bataille est finie. Les combattants sont sans vigueur.

L'intérêt manque. Pourtant on adopte la motion :

Le Congrès donne mandat au Comité Confédéral d'entrer en pourparlers avec le Comité Central de l'Union coopérative sur les bases définies dans les statuts qui viennent d'être votés.

Il reste une question à l'ordre du jour, celle de l'utilisation de l'épargne dans la coopération.

Le délégué Suédois, *Anders Orne*, fait un très intéressant exposé de la situation dans son pays, où les ouvriers ont utilisé leurs épargnes et les fonds de leurs syndicats dans des réalisations coopératives extrêmement importantes.

Jouandanne et *Courel*, ce dernier, comptable de la grande société parisienne la *Bellevilloise*, un spécialiste de la question (1), proposent la nomination d'une commission chargée de présenter un rapport au prochain congrès. Le Congrès en décide ainsi.

On passe aux questions diverses.

Bourderon, délégué de la *Verrerie ouvrière* d'Albi, invite les délégués à l'inauguration du quatrième four de l'usine qui aura lieu en automne prochain.

Puis, le président proclame les résultats du vote pour le Comité confédéral. Sont élus : citoyenne *Jouenne*, de la *Prolétarienne* du V^e^ ; *Levasseur*, de l'*Avenir Social* du XV^e^ ; *Flammant*, de l'*Egalitaire* ; *Boudios*, de la *Bellevilloise* ; *Robert*, de l'*Avenir social* de Saint-

(1) Voir son article sur la question dans le *Bulletin de la B. C. S.* de mars 1911

Denis ; *Bernard Lavergne*, de la *Famille* du VII^e^ ; *Laverny*, de l'*Egalitaire* ; *Buguet*, de l'*Avenir* de Plaisance ; *Jacque*, de la *Prolétarienne* du XVIII^e^ ; *Wasseige*, de la *Maisonnaise* ; *Sellier*, de la *Revendication* de Puteaux ; *Poisson*, de l'*Avenir* de Plaisance ; *Reisz*, de la *Bellevilloise* ; *Perrussie*, de l'*Utilité sociale* ; *Droneau*, de la *Prolétarienne* du XVIII^e^.

Puis, on vote une série de vœux : de *Mutschler*, de la *Famille* du XI^e^, contre les droits de douane et la vie chère, de *Preuvost*, de la *Fédération* du Pas-de-Calais, contre un vœu du Conseil général de ce département qui veut déposséder la coopération d'un legs important qui lui a été fait par un industriel décédé, M. Peucelle, par l'intermédiaire de Jaurès.

On liquide un conflit entre deux sociétés parisiennes, et un autre conflit entre l'ancien secrétaire de la B. C. S. Guillemin, et le Comité confédéral, puis *Héliès*, président, directeur du M. D. G., prononce le discours de clôture du Congrès, et après avoir affirmé le caractère pacifiste et internationaliste de la coopération, termine par le cri de « Vive l'Internationale ouvrière ! Vive l'émancipation intégrale des travailleurs ! »

Le 8^e^ Congrès de la coopération socialiste française est terminé le lendemain par un banquet auquel assistent plus de 400 convives, et où prennent la parole : *Boudios*, secrétaire du Comité confédéral, *Déans*, délégué anglais, *Octors*, délégué belge, *Héliès*, directeur du M. D. G. français, *Dubreuilh*, secrétaire du C. N. du Parti socialiste français.

Le prochain Congrès aura lieu à Paris en 1913.

IV

Nous avons dit au début de ce compte-rendu que le sérieux des discussions et l'importance des décisions faisaient du dernier congrès de la coopération socialiste française une des dates les plus intéressantes du mouvement social contemporain. Les délégués des sociétés

coopératives ont en effet montré un sens très réel de l'effort nécessaire pour diriger le mouvement coopératif français dans la voie où il pourra acquérir tout son développement et rendre, à la classe laborieuse de ce pays, les services qu'elle peut en attendre, en vue de l'émancipation totale qu'elle poursuit par tous les moyens en son pouvoir.

Car la coopérative de consommation est non seulement une des formes de l'organisation les plus favorables à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, elle est aussi un des moyens à leur disposition pour la transformation de la propriété, qu'ils considèrent à juste titre comme l'unique possibilité de leur affranchissement économique. La classe ouvrière de France, groupée dans son parti socialiste et dans ses syndicats, n'a pas perdu de vue le but qu'elle s'est proposé ; elle ne l'oublie pas davantage dans ses sociétés de consommation. Bien que la coopérative ne soit pas un instrument de la lutte des classes, elle est néanmoins une arme de défense prolétarienne, elle est un moyen de réalisation *socialiste*, sinon en vertu de son principe même, au moins par le résultat auquel elle aboutit forcément. Par elle, en effet, le consommateur (et qui est plus consommateur que la classe la plus nombreuse, le prolétariat ?) tend à réduire l'intervention nuisible des intermédiaires du commerce, et, à la limite, elle la fait disparaître. Bien plus, partout où la corporation, organisée sur le mode fédéraliste des magasins de gros, (coopération au second degré) crée des fabriques et des usines qui sont propriété des consommateurs associés, elle *réalise* vraiment une propriété communiste, elle *socialise* les instruments de production et d'échange. Il y a donc, pour la classe ouvrière) un intérêt immense à accroître l'effet de son action coopérative.

Mais la division en deux courants qui, depuis 16 ans, se partagent la coopération française, est extrêmement préjudiciable au mouvement lui-même, et, par voie de conséquence, aux intérêts de la classe ouvrière. En effet, sur environ 2.700 sociétés existant sur le territoire français,

un quart à peine, soit 770. sont fédérées, 350 à la B. C, S. et 420 à l'U. C. Près de 2.000 se refusent à adhérer, par ignorance ou par parti pris, à l'une des deux unions et l'effort de leurs adhérents est pour une grosse part anéanti. Réunir en un seul faisceau la coopération française, c'est donc hâter l'heure où le mouvement atteindre son plein effet, c'est travailler dans l'intérêt des prolétaires. Si l'on considère à présent le mouvement coopératif comme un mouvement *socialiste*, parce que d'essence ouvrière et prolétarienne, d'organisation de la masse ouvrière consommatrice contre le capitalisme commercial, trusté ou non, le rapprochement, la fusion des deux grands courants coopératifs est un acte éminemment favorable au socialisme, envisagé comme l'action de masse des ouvriers contre le capitalisme.

Le Congrès de Calais, en donnant mandat à ses représentants d'ouvrir des pourparlers avec l'Union coopérative a donc fait œuvre profondément utile. Le rapprochement nécessaire entre les deux écoles peut et doit sortir de ces pourparlers. Il paraîtra même facile, si l'on veut tenir compte, beaucoup plus que des résolutions et des déclarations officielles qui dictent la ligne de conduite de la coopération dite socialiste, de l'état d'esprit manifesté de façon évidente par la grande majorité du Congrès, les sociétés du Nord et de la Seine exceptées.

Quelles étaient en effet les caractéristiques de l'école de Saint-Claude ou socialiste ? C'étaient 1° le versement à la propagande socialiste, 2° l'obligation de souscrire aux principes fondamentaux du socialiste, lutte de classes, etc.

La première obligation, écartée déjà par le congrès de Monthermé, n'a pas été renouvelée. Elle reste facultative. Avec l'organisation fédéraliste, décidée par le même congrès et réalisée par celui de Calais, qui a pour base l'autonomie des sociétés, elle ne peut plus désormais être un objet de litige.

L'organisation est essentiellement démocratique et décentralisée au point de vue moral. Elle laisse toute la-

titude à la centralisation profitable et nécessaire au point de vue économique.

Comparons maintenant les attitudes sociales adoptées par chacune des deux écoles, quelle portée générale chacune d'elles donne à son mouvement par rapport à l'intérêt prolétarien. Nous avons donné plus haut la déclaration de l'école de Saint-Claude, ou socialiste. Voici celle que le Comité central de l'école de Nîmes, ou neutre, a adoptée quelque temps avant le Congrès de Calais, comme pour chercher les points de contact et les motifs de conciliation :

La Coopération a comme moyen l'association libre et tend à l'abolition du profit sous sa double forme — soit du profit commercial prélevé sur le consommateur en le restituant au consommateur ; — soit du profit industriel prélevé sur le salarié en le restituant au salarié ;

La coopération est donc *socialiste* par définition même puisque, par l'élimination des prélèvements parasitaires exercés sur la consommation ou sur le travail, elle tend à tarir les sources des grandes fortunes capitalistes et à établir une répartition des richesses plus conforme à la justice.

Elle diffère cependant du socialisme ordinaire en ce qu'elle croit inutile de recourir à l'expropriation par voie révolutionnaire ou même par voie légale, mais la réalise en se substituant progressivement aux entreprises commerciales et industrielles, en leur prenant leur clientèle et leurs salariés, et en gardant pour elle les bénéfices, en un mot en refaisant pour le compte de la classe ouvrière ce que la classe bourgeoise a fait dans le passé pour son propre compte. Elle considère donc infidèle aux vrais principes coopératifs toute société qui réserve une part du boni au capital, ou qui, limitant le nombre de ses actionnaires, tend à attribuer une plus-value aux actions.

La coopération est née du peuple et non du cerveau des intellectuels, et l'expérience montre qu'elle n'a pu se développer que là où la classe ouvrière lui a apporté un concours conscient et fervent. Elle est donc nécessairement démocratique et inséparable du développement de la classe ouvrière.

Elle réclame donc le droit à l'autonomie, c'est-à-dire le droit de viser à son développement et de chercher ses fins en elle-même, sans se subordonner au socialisme ni au syndicalisme *et sans prétendre non plus les exclure de l'œuvre de reconstitution sociale*, droit à l'autonomie qui d'ailleurs lui a été reconnu par le Congrès socialiste international de Copenhague.

Qu'y a-t-il donc qui sépare désormais les deux écoles ? Rien, ou si peu de chose ! Des préjugés peut-être. Moins encore, une exagération de notre sentimentalisme qui fait qu'on tient plus aux formules, aux épithètes, qu'aux réalités tangibles. Peut-être aussi que le Congrès de Calais, après avoir accepté la déclaration de principes que l'on connaît a tenu à garder à sa façade comme un palladium inviolable, quoi ?... Un mot : *socialiste*. Ce mot, nous l'avons vu, est superfétatoire ; il eût mieux valu, comme le demandait courageusement Albert Thomas, malgré les sarcasmes des coopérateurs « guesdistes » du Nord, le supprimer.

Par un vieux reste de romantisme, ou dans une dernière convulsion de la politique évincée, ou pour ne avoir l'air de renier quinze années de luttes, le Congrès a renoncé à faire le geste qu'eût exigé la logique. Funeste concession ! Il faut espérer que les hommes de l'Union coopérative qu'inspire M. Charles Gide, auxquels en fin de compte la déclaration donne satisfaction, aimeront mieux la coopération pour elle-même que pour sa parure de mots, et qu'ils ne repousseront pas, par esprit d'exclusivisme étroit, la conversation désormais possible d'où sortira l'unité nécessaire du mouvement coopératif français.

Car l'unité *doit* être faite ; *il faut* qu'elle se fasse et le plus tôt possible, par raison, par intérêt social, et par intérêt tout court. Tous les coopérateurs conscients le savent, tous le disent, car tous en sont au fond partisans, sous une forme ou sous une autre. Mais ce qu'il faut surtout répéter, c'est que l'unité *peut* être faite, sans humiliation, ni déchéance d'aucune sorte, à condition qu'on fasse taire les passions politiques et qu'on ne se laisse guider que par l'intérêt supérieur de la classe ouvrière. Elle ne peut être faite, comme le voudraient certains socialistes, par absoption. *L'Union coopérative*, en dépit des affirmations désinvoltes, est un gros morceau à avaler, et ne se laisserait pas anéantir sans résistance. On ne réalisera pas davantage l'unité en passant sous silence tout le mouvement de la B. C. S.

depuis 15 ans, car ce mouvement fut la résultante d'un état d'esprit particulier, qui a encore une grande force morale dans les sociétés françaises. L'unité ne peut être faite qu'après entente des deux parties en cause, par une conciliation mutuelle que la presque identité des déclarations et des formules officielles rend désormais facile.

Nous pensons qu'il est désirable que la conciliation ait lieu sur les bases organiques adoptées par le dernier congrès, qui donnent au mouvement coopératif un caractère démocratique indéniable et sauvegardent suffisamment sa nécessaire autonomie. De même que dans l'Internationale politique et syndicale, il y a un intérêt primordial à unifier les forces ouvrières, que cette unification des grands mouvements nationaux est recommandée par tous les Congrès ouvriers, il faut réunir en un seul bloc les forces françaises de la coopération. Déjà les Congrès socialistes de Paris et de Copenhague, le Congrès international coopératif de Hambourg ont préconisé cette fusion. Les coopérateurs, socialistes ou non, seraient impardonnables si, pour satisfaire un esprit de secte étroit, ils renonçaient à favoriser de toutes leurs forces une entente qui peut donner au mouvement coopératif français un élan inconnu jusqu'à ce jour. L'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, du Danemark, de la Suisse, où la coopération unifiée a pris un développement prodigieux, doit nous servir de leçon. En tenant compte des formes particulières qui caractérisent notre vie ouvrière, un grand mouvement coopératif peut déterminer rapidement, pour notre prolétariat, les conditions les plus favorables à la transformation sociale poursuivie par les travailleurs. Aurons-nous assez d'esprit pratique pour le comprendre d'abord, pour agir ensuite ? Le succès pourtant est à ce prix.

Jean Gaumont.

LES PARTIS POLITIQUES

Le Congrès socialiste allemand d'Iéna

Le Congrès annuel du parti socialiste allemand s'est tenu à Iéna, les 11, 12, 13 et 14 septembre. Les menaces de guerre entre la France et l'Allemagne lui donnaient un intérêt exceptionnel : tout le monde attendait avec impatience les déclarations de ses chefs et les résolutions qu'allait prendre le parti politique le plus puissant et le mieux organisé de l'Europe. Moins importante que la question du Maroc, celle des prochaines élections législatives dans l'empire Allemand et de l'attitude du parti socialiste ne laissait pas de présenter également un grand intérêt. Aussi les débats du Congrès d'Iéna méritent-ils une attention toute particulière. Nous les résumerons ici le plus fidèlement possible.

Outre les deux questions que nous venons d'indiquer l'ordre du jour prévoyait la discussion des rapports du Comité directeur du Parti (*Parteivorstand*), l'instruction de la jeunesse ouvrière, les assurances ouvrières et le 1er mai.

Nous suivrons, dans notre compte-rendu, l'ordre même dans lequel toutes ces questions ont été examinées par le Congrès.

1° Le rapport du Comité directeur

Le rapport du *Parteivorstand* sur les travaux de la présidence au cours de l'année de l'exercice écoulé est lu par *Huller*, secrétaire. En voici les passages essentiels :

La dernière année fut caractérisée par des luttes de classes d'une violence inouïe. Des grèves et des lock-outs d'une étendue et d'une brutalité toujours croissantes ; les sanglantes émeutes

de la police de *Moabit* ; les attaques aussi brutales qu'insensées contre la *jeunesse ouvrière* ; la propagande de plus en plus intense pour de nouvelles lois antisocialistes, de la part des exploiteurs ; la trahison, par tous les partis bourgeois, des intérêts du prolétariat allemand dans la question des lois d'assurance ; la cherté des vivres qui condamne la multitude des ouvriers à mourir de faim dans des temps d'une prospérité inouïe ; l'exploitation du peuple par la soi-disant « réforme financière » pour assouvir les folles exigences impérialistes d'une bourgeoisie avide de s'enrichir, mais trop pingre pour payer elle-même les frais de ses aventures mondiales : tels furent les faits qui ont ému les populations au cours de l'année dernière et qui ont fait accroître énormément le mouvement ouvrier allemand.

Ainsi le nombre des membres cotisants du parti s'est élevé, depuis le 1er juillet 1910, de 720.038 à 836.562 le 1er juillet 1911, soit une augmentation de 116.524 en douze mois. Dans 383 des 397 circonscriptions électorales, le parti possède une organisation spéciale.

Le chiffre des femmes organisées s'est accru de 82.612 à 107,693 ; celui des abonnés du journal *Arbeiterjugend* a augmenté de 45.000 à 65.500. Dans 454 villes de l'empire, on a fondé des commissions spéciales pour propager cette nouvelle branche du mouvement ouvrier.

L'Allemagne a tenu, en 1910, 35,626 assemblées socialistes et 13.163 meetings publics. Cette propagande a été secondée par la distribution de 33 millions et demi de feuilles volantes et de 2.850.000 calendriers et de brochures.

Les neuf élections complémentaires du Reichstag qui ont eu lieu cette année, ont montré que nous marchons d'un pas rapide et ferme. Les électeurs des candidats bourgeois ont déserté en foule pour se joindre à l'armée socialiste, de sorte que nous avons gagné trois nouveaux sièges.

Les mêmes progrès se sont signalés dans les élections pour les diètes des divers États allemands. Le chiffre des suffrages de la social-démocratie s'est accru partout dans les districts industriels. Nous comptons aujourd'hui dans 19 États fédérés 188 députés. Le nombre des conseillers municipaux participe aussi à cette augmentation. Dans 2.650 communes de l'Empire, nous possédons aujourd'hui 8.661 conseillers municipaux, ainsi que 249 échevins dans 114 communes.

Même progrès de la presse du parti, qui compte 31 périodiques avec un tirage total de 1.306.465 exemplaires. Pendant l'année écoulée, le nombre des abonnés du *Worwaerts* est monté de 122.000 à 157.000 ; celui de la *Neue Zeit*, de 9.800 à 10.500; celui du journal satirique, *Der wahre Jakob*, de 286.000 à 307.000;

enfin celui du journal des femmes socialistes, *Die Gleichheit*, de 85.000 à 94.500.

Le rapport financier, présenté par *Ebert*, signale que la caisse centrale, qui ne reçoit que 20 o/o des cotisations régulières, a vu ses recettes s'élever à 1.427.823 marks (390.430 marks de plus que l'année précédente) et ses dépenses à 897.180 marks (81.622 marks d'augmentation).

Dès l'ouverture de la discussion, après la lecture des rapports, *Rosa Luxembourg* prend la parole pour critiquer l'attitude du *Parteivorstand* à propos du conflit marocain. Elle avait publié, dans la *Leipziger Volkszeitung*, un article contre l'indolence du *Parteivorstand*. Elle maintient ses critiques et estime que la Direction n'a pas été à la hauteur de sa tâche. *Dittmann* et *Ledebour* parlent dans le même sens.

Bebel leur répond :

Les accusations lancées contre le *Vorstand* ne sont aucunement fondées. La correspondance que Rosa Luxembourg a publiée était une indiscrétion peu loyale, aggravée par le fait que Rosa Luxemburg a omis de citer la suite des lettres, où l'on dit clairement que le *Vorstand* ne s'opposait nullement à une convocation du Bureau international, mais qu'il croyait que le moment n'était pas encore venu.

Legien et *Molkenburh* défendent aussi la Direction.

Dissmann reprend les critique de *Rosa Luxembourg*.

Une action spontanée, aujourd'hui ici et demain autre part, ne saurait jamais avoir l'effet d'une action unanime organisée et préparée par l'administration du parti. C'était donc une omission de n'avoir pas soulevé cette action au moment où l'affaire du Maroc, qui, nous l'avons vu depuis, touche ce qu'il y a de plus vif dans le cœur de la population, prenait un caractère aigu. Tout le monde veut que le parti et les syndicats ouvriers travaillent en commun ; mais il faut que l'on s'impose d'un côté et de l'autre la réserve nécessaire. Car nul ne saurait nier que plusieurs gazettes des syndicats aient lutté contre le parti d'une manière incompatible avec les intérêts du prolétariat.

Le *Dr Liebknecht* est aussi d'avis que le *Vorstand* n'a pas agi en temps utile. *Rosa Luxembourg* précise à nouveau ses accusations.

L'occasion d'agir, dit-elle, que réclamait le Comité directeur était donnée par l'envoi du vaisseau de guerre. Il était tout à fait inutile, pour reconnaître le danger, d'attendre le discours du ministre anglais Lloyd Georges. Il ne s'agit pas ici d'une affaire personnelle, il s'agit plutôt d'une chose éminemment politique et principielle, pour laquelle on veut me faire le bouc émissaire. A preuve les applaudissements que Bebel a trouvés et qui provenaient exclusivement des délégués de Bade, de Wurtemberg et de Bavière. Je félicite Bebel de ces lauriers du Sud.

La discussion est close après une nouvelle intervention de *Ledebour* et une nouvelle réponse de *Bebel*, qui déclare qu'il agira toujours selon sa conviction sans prendre souci des louanges et des blâmes qu'on pourrait lui donner. Les applaudissements des délégués modérés du Sud ne l'inquiètent pas.

2° L'instruction de la Jeunesse Ouvrière

Schulz, secrétaire de l'*Œuvre de l'instruction ouvrière* dépose et défend une résolution affirmant la nécessité de s'occuper sérieusement de l'instruction de la jeunesse ouvrière.

De plus en plus, dit-il, le gouvernement, les autorités civiles et militaires, le clergé protestant et catholique, les patrons et — last not least — la police usent de tous les moyens pour détourner nos enfants de la sauvegarde de leurs intérêts primordiaux. Les persécutions les plus odieuses, dont les organisations de notre jeunesse sont l'objet, doivent clairement montrer aux prolétaires quels sont les buts de la bourgeoisie, qui ne s'est pas occupée de la jeunesse jusqu'au moment où le socialisme s'est saisi de la cause des jeunes ouvriers. Voilà pourquoi le congrès croit de son devoir d'empêcher la jeunesse ouvrière d'entrer dans les organisations bourgeoises. Et pour arriver à contrecarrer les projets obscurs de nos ennemis, le congrès prie les ouvriers adultes de tout faire et de ne rien omettre pour amener les jeunes gens dans les rangs de la jeunesse ouvrière.

Le Dr *Liebknecht*, la citoyenne *Fehrenwald*, *Schubert* et *Eberl* appuient la motion Schulz, qui est votée à une énorme majorité.

3° Les Assurances ouvrières

Molkenbuhr résume le projet gouvernemental sur les assurances ouvrières, dit quelle hypocrite comédie les petits bourgeois ont jouée et quelle lutte ont menée les députés socialistes pour sauvegarder les intérêts et les droits des assurés.

La fraction socialiste a proposé 587 amendements qui ont été presque tous, la plupart des fois même sans qu'il y eût la moindre discussion, repoussés par la majorité compacte des partis bourgeois, à partir des libéraux-radicaux, jusqu'aux conservateurs. Le Centre (parti catholique) est, sans contredit, le parti dont le rôle était le plus décevant, le plus hypocrite, le plus honteux et le plus infâme.

Il y a encore dans ce parti, des foules d'ouvriers qui, par les liens de la religion, se laissent duper par les paroles mielleuses de leurs meneurs. Dans la presse et les assemblées publiques, on se montre fort et intransigeant pour la défense des droits ouvriers et de la politique sociale, mais au parlement, il ne se passe d'heure où l'on ne trahisse insolemment ces mêmes personnes à qui on vient de promettre monts et merveilles.

Et le plus honteux de tout ce triste spectacle, c'est, sans doute, le fait que ce sont surtout les députés et les secrétaires catholiques issus du prolétariat, qui, par leur démagogie jésuitique, trompent sans scrupules et avec une hardiesse incroyable, leurs anciens camarades.

Il faut donc que nos camarades étudient la question ; ils verront que cette loi peut devenir une source intarissable de matériel pour la propagande.

Louise Zietz présente une résolution déjà adoptée par la Conférence des femmes socialistes. A l'hypocrisie du parti catholique, elle oppose l'action précise et nette du parti socialiste.

Nous autres, socialistes, exigeons que tous les ouvriers masculins et féminins qui touchent un salaire inférieur à 5.000 marks soient soumis à l'assurance obligatoire contre la maladie ; que les caisses de maladie soient tenues de payer, pendant huit semaines, une assistance suffisante aux femmes attendant leur accouchement ; que les femmes accouchées reçoivent à titre gratuit le secours d'une sage-femme ou d'un médecin ; que l'assistance des mères soit aussi élevée que le salaire qu'elles tou-

chent en travaillant ; que les mères qui allaitent leurs enfants, touchent un dédommagement spécial jusqu'à concurrence de 26 semaines ; et enfin que les diverses branches de l'assurance soient unifiées et soumises à l'administration exclusive des assurés eux-mêmes.

La résolution présentée par *Louise Zietz* est votée à une forte majorité après une intervention de *Hoch* et la lecture, faite par *Molkenbuhr,* de quelques extraits d'un discours caractéristique d'un député du Centre.

4° La Question du Maroc

La séance du jeudi matin, 14 septembre, consacrée à la question du Maroc a été la grande séance du Congrès.

Bebel ouvre les débats par un sensationnel discours, dont voici l'analyse complète :

Dans tous les pays, dit-il, qui ont atteint un certain développement industriel, on peut constater que les capitalistes poussent leur gouvernement à étendre la sphère d'influence de la nation. La France, l'Angleterre, l'Espagne sont depuis longtemps des pays colonisateurs. Tout autre est la situation de l'Allemagne. Celle-ci ne possédait rien jusque vers 1880.

Les raisons qui poussent les États à étendre leurs conquêtes sur des pays lointains sont dictées par la concurrence toujours croissante entre les industries des diverses nations, par le désir d'acquérir des marchés nouveaux, dont on peut défendre l'accès aux étrangers, par la volonté de s'assurer les matières premières nécessaires aux diverses branches, et, enfin — mais c'est là l'argument le plus faible des chauvins — par l'illusion de pouvoir conduire l'excédent de la population croissante dans des pays liés à la nation-mère.

Le bon côté de ces tendances impérialistes, c'est sans contredit, qu'elles servent à promouvoir le progrès agricole, industriel et civilisateur dans des contrées barbares ou retardées dans leur marche vers la civilisation. Seulement, cet aspect révolutionnaire de son œuvre, la bourgeoisie ne le réalise pas pour procurer à ces peuples les bienfaits de la civilisation, mais bien pour s'enrichir à leur détriment, pour leur voler le peu qu'ils possèdent et pour les subjuguer.

Cette assertion n'est pas contestable. Chaque page de l'histoire de la politique coloniale est couverte de sang humain. On a exterminé des peuplades entières quand elles s'opposaient aux

invasions étrangères. Et ces cruautés, ces boucheries révoltantes se sont faites sous les auspices et sous l'approbation des représentants de la religion chrétienne. Ni les catholiques en France et en Espagne, ni les protestants en Allemagne et en Angleterre n'ont eu le courage de protester, au nom des devoirs les plus élémentaires de la religion, pour faire respecter la vie humaine qui, selon la loi de Dieu, que défendent ces hypocrites, est inviolable.

Les plus grandes cruautés coloniales qu'on ait jamais vues, ont été commises dans l'Afrique du Sud-Ouest. Parce que les peuples y ont usé du droit, qui chez nous est nommé le devoir le plus sacré de tout citoyen, le droit de ne pas souffrir que des conquérants étrangers viennent faire les lois à nos foyers, on les a traités de meurtriers et de brigands ; on les a, à l'instigation du fameux général de Trotha, chassés dans les déserts où ils devaient, misérablement, crever de faim et de soif. Et tout cela, comme on dit, pour l'honneur de la patrie !

Ses acquisitions coloniales dans l'Afrique du Nord ont coûté à la France, non seulement des millions innombrables, mais aussi des hécatombes de vies humaines. Et les os de milliers d'Allemands, qui sont entrés dans les rangs de la légion étrangère, blanchissent dans les déserts de l'Afrique pour avoir défendu les intérêts des capitalistes français.

Depuis 1903, la question du Maroc a fait, tous les ans, l'objet de discussions au Reichstag.

Elle prit une tournure aggravée en 1904, quand le roi d'Angleterre, Edouard VII, en habile diplomate, eut trouvé moyen de conclure une entente cordiale avec la France.

Les deux Etats s'assurèrent mutuellement la prépondérance dans leurs sphères d'influence : l'Angleterre en Egypte, la France au Maroc

Si je ne me trompe, le chiffre du commerce avec le Maroc dépasse plus de 100 millions et je ne veux pas nier que ce pays soit susceptible d'un développement extraordinaire. *Je tiens à dire ici que nous autres, socialistes allemands, ne voulons pas pas souffrir que les intérêts de l'industrie allemande y soient lésés au profit des capitalistes d'une nation étrangère.*

Or, il y a eu, dès le commencement, dans le conflit marocain, deux groupes de capitalistes bien distincts.

D'abord celui des « rois internationaux des canons » : Krupp d'Allemagne et Schneider de France ; et puis celui des frères Mannesmann liés aussi à des capitalistes étrangers.

On ne saurait constater que la France n'ait pas essayé d'établir au Maroc sa prépondérance, foulant ainsi aux pieds la clause de la porte ouverte qu'on avait promis de respecter. Alors, nous avons eu, au printemps de l'année 1905, le fait inouï du voyage de l'empereur d'Allemagne, Guillaume II, à Tanger, pour y faire

le discours qui a fait couler tant d'encre, et dans lequel il déclarait que l'Allemagne ne souffrirait pas que la souveraineté du sultan marocain fût brisée et que l'intégrité du Maroc fût compromise par qui que ce soit. Nous autres, socialistes allemands, avons vivement protesté contre cette manière de s'immiscer dans un conflit. C'était la même méthode qu'à l'occasion de la guerre entre la Chine et le Japon, où l'Allemagne a sauvé les intérêts du tsarisme, et lors de l'émeute des « Boxers » en Chine, ensuite de l'occupation de Kiantschou. Il a fallu de longs pourparlers et négociations pour arriver à l'acte d'Algésiras, qui conservait le statu quo et ne concédait à la France, comme nation la plus intéressée, que le droit de police aux frontières du Maroc. On fonda une banque et l'on chercha, par des prêts usuraires, et à l'aide du « rouble roulant », à briser l'indépendance du peuple marocain.

Puis vint l'incident de Casablanca, qui souleva de nouvelles difficultés. Mais on parvint à s'arranger. L'Allemagne reconnut que la France avait des intérêts spéciaux à sauvegarder au Maroc, et la France déclara qu'elle ne songeait pas à léser en quoi que ce fût les intérêts de l'industrie et du commerce allemands.

Cet accord se fit en 1909 ; tous les partis allemands déclarèrent au Reichstag qu'ils en étaient contents et qu'ils en espéraient de bons avantages pour l'Allemagne,

Mais cet arrangement ne satisfaisait pas certains groupes capitalistes. Surtout les frères Mannesmann se sentaient entravés dans leurs besoins de s'enrichir.

Alors commença une propagande de guerre aussi criarde qu'insensée de la part des pangermanistes. Ils prétendaient que l'Allemagne jouait un rôle indigne dans toute cette affaire et demandaient, à pleins poumons, pourquoi nous entretenions une grande armée et une forte flotte, si ce n'est pour sauvegarder et venger l'honneur de la nation. Ces gens ne s'inquiètent pas du droit ; pour eux, il n'y a que la force brutale.

Ces gens ne s'inquiètent pas non plus de savoir s'il sera possible de défendre un point aussi exposé que l'est le port d'Agadir. D'après moi, l'Allemagne ne sera, en aucun cas, en état de soutenir cette station étrangère, si la France et l'Angleterre s'y opposent.

Quand le chancelier, M. Bethmann-Hollweg et le secrétaire d'État des affaires étrangères, M. Kiderlen-Waechter, envoyèrent à Agadir la chaloupe canonnière *Panther*, la presse capitaliste, s'écriait : « Hourrah ! Voilà enfin une action énergique ! » Cette action peut avoir l'effet de la dépêche d'Ems en 1870. M. Kiderlen fut fêté comme un second Bismarck. Mais celui-ci n'aurait jamais commis une telle bêtise. Au contraire, suivant sa po-

que, il aurait encouragé la France à s'engager énergiquement au Maroc, pour que son action soit très sensiblement entravée dans les affaires d'Europe et d'Orient.

Aujourd'hui, presque toute la bourgeoisie pousse des cris de guerre et soutient le gouvernement sans se demander quelles seront les conséquences matérielles et morales d'une guerre européenne. Sans doute, l'empereur a quelque peu réfléchi sur ces conséquences, car, au retour de son voyage du Nord, il semble avoir amorti l'ardeur de son ministre et de son chancelier. Et cette action impériale a trouvé des critiques si inouïes, si offensantes et si injurieuses que, si elles avaient été faites par des rédacteurs socialistes, la justice aurait intenté une série de procès de lèse-majesté, qui auraient abouti à faire condamner nos compagnons à des centaines d'années de prison.

Si une guerre éclatait, et qu'on formât une brigade spéciale « pour sauver l'honneur de la patrie », brigade qui aurait à précéder l'armée et à soutenir les premières attaques de l'ennemi, je suis persuadé que le plus grand nombre de ceux qui crient aujourd'hui à tue-tête, ne voudraient pas en faire partie.

Je doute même qu'ils donnent leur capital au gouvernement pour que celui-ci soit à même de faire et de soutenir la guerre.

Un des directeurs de la *Deutsche Bank* a dit qu'il avait attendu le dernier moment pour lancer le communiqué destiné à enrayer la panique qui avait saisi le public à la nouvelle que la guerre pourrait survenir. Et un homme très connu dans le monde financier m'a écrit une lettre où il dit que la France a beaucoup de capital disponible, tandis que nous, Allemands, avons très peu de capitaux et d'énormes dettes.

Une guerre serait déjà désastreuse à cause du retrait du formidable capital français engagé en Allemagne. Si les banques françaises retiraient leurs capitaux, ce serait la ruine pour un grand nombre d'établissements industriels.

Les cris des partis bourgeois sur le manque de patriotisme des socialistes allemands ne nous inquiètent pas. Nos points de vue, notre manière d'agir sont connus de tout le monde. Nous les avons précisés depuis le congrès international de 1903, à Amsterdam, et à Stuttgart, en 1906. Nous ne voulons et ne pouvons pas dire ce que nous ferons au moment voulu ; cela dépend de la situation ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous userons de tous les moyens possibles pour empêcher une guerre.

Quelles seraient les suites d'une telle guerre ? 4 et demi à 6 millions d'hommes, à la fleur de l'âge seraient, en Allemagne, appelés sous les drapeaux. Ce serait une vraie révolution : les cours des valeurs subiraient une chute désastreuse qui ruinerait d'un coup des milliers de gens fortunés. Le commerce mondial serait interrompu ; les fabriques chômeraient, les ou-

vriers seraient sans travail, et, par conséquent, aussi sans pain. L'arrivée des vivres serait coupée, les aliments atteindraient un prix si élevé que les masses du peuple ne pourraient plus même assouvir leur faim avec du pain sec et seraient condamnées aux plus horribles souffrances de la famine.

C'est pourquoi les masses ne songeront pas, pendant une guerre, à faire la grève générale. Elles crieront pour avoir du travail et du pain !

Chaque jour de mobilisation coûtera à l'Allemagne 40 à 50 millions de marks, les frais de guerre s'élèveraient entre 1.300 et 1.400 millions par mois. Où prendre ces sommes ? Que faire des cadavres de ceux qui auraient été tués ? Où mettre les blessés — dont le nombre sera légion avec les armes raffinées modernes — qui seront là, gisant, souffrant horriblement sur les champs de bataille ? Que fera-t-on des veuves et des orphelins, qui, sans ressources, sans appui, seront livrés à tous les hasards d'une vie déjà rendue insupportable par les fléaux de la guerre ? J'ai déjà dit à plusieurs reprises au Reichstag, que *provoquer une guerre, c'est mettre en jeu l'existence de la société bourgeoise.*

Et nos classes bourgeoises ont montré en 1870 de quelle sorte de patriotisme elles sont capables. Tandis que l'émission française de 700 millions de francs a été, en peu de jours, couverte jusqu'au dernier centime, les soi-disant patriotes allemands n'avaient signé, des 120 millions d'écus demandés, que 68 millions, quoique le gouvernement leur eût livré les obligations de 100 écus à raison de 88 écus la pièce. Que signifient les 120 millions de marks qui se trouvent enfermés à Spandau ? Et les billets de banque ne sont guère acceptés en temps de guerre, parce qu'ils perdent une grande partie de leur valeur nominale.

J'ai été heureux de voir ces assauts récents sur les caisses d'épargne. C'est un avertissement des plus efficaces pour les crieurs de guerre. Bismarck, qui a vu les misères de 1870, a tout fait pour éviter une seconde guerre avec la France, qui, d'après l'avis de bon nombre d'experts, ne sera plus aussi facile que celle d'il y a quarante ans. Et je déclare que quiconque a vu les années 1870-1871 a horreur de revoir une situation analogue.

Maintenant que je vous ai montré la portée de cette abominable affaire du Maroc, je n'ai qu'à vous prier d'accepter à l'unanimité la résolution que le *Parteivorstand* vous a proposée.

Voici le texte de cette résolution, que le Congrès adopte à l'unanimité après avoir repoussé trois amendements de *Rosa Luxembourg* et de *Liebknecht :*

Le Congrès d'Iéna élève la protestation la plus énergique contre toute tentative pour provoquer une guerre meurtrière

entre des peuples civilisés tels que les peuples français, anglais et allemand, guerre qui deviendrait nécessairement mondiale et qui se terminerait par une catastrophe universelle.

Le Congrès répudie les efforts tentés par une clique de grands capitalistes pour s'établir au Maroc, l'exploiter et se servir, pour cette entreprise de politique coloniale, des biens et du sang du peuple allemand, sous le prétexte mensonger que « l'honneur et les intérêts » de la nation l'exigent.

Le congrès y voit une falsification voulue des faits et une hypocrisie éhontée. Ceux-là seuls, des deux côtés de la frontière, ont intérêt à exciter l'un contre l'autre les divers peuples civilisés, qui sont des pirates coloniaux et des chauvins, dont le métier est de faire la guerre et qui sont avides d'avancement et de distinctions ; ainsi que les fabricants et les fournisseurs d'armes de guerre qui réaliseraient des gains formidables, au risque de faire des millions de victimes, et qui seraient la cause de la mort de centaines de mille hommes.

Ce sont les excitations des milieux intéressés qui ont, à diverses reprises, amené dans l'Europe centrale et occidentale des craintes de guerre. Ces pirates ont essayé de pousser le gouvernement impérial à jouer le rôle d'intermédiaire docile, afin d'immoler la force défensive de la nation à leurs intérêts. Le congrès repousse avec indignation ces tentatives et attend, principalement de la classe ouvrière allemande, qu'elle utilise tous les moyens pour empêcher une guerre universelle.

Le congrès demande la convocation immédiate du Reichstag, afin que les représentante du peuple puissent formuler leur opinion et s'opposer aux machinations de ces ennemis du peuple.

H. Muller.

(A suivre)

CHRONIQUES DU MOIS

LE MOUVEMENT DES IDÉES

Le pouvoir personnel et la démocratie

Le pouvoir personnel serait-il le terme nécessaire de la démocratie ?

Telle est la question que pose avec insistance l'attitude du gouvernement et des partis qui lui donnent leurs voix.

Une politique d'aventures, tout entière inspirée par les appétits de quelques capitalistes, a mis en conflit deux grands Etats. Puis, quand le gouvernement, épouvanté par les effets nécessaires de son imprévoyance et incapable de signer hardiment ses actes, recule devant les risques d'une guerre ou d'une révolution, c'est encore sans consulter la nation, dont il n'est théoriquement que le mandataire, qu'il défait et refait la carte de nos colonies et lâche la proie pour l'ombre.

On nous dresse contre nos voisins ; la presse à forts tirages s'efforce de réveiller en nous des haines endormies ; on passe de retentissantes revues navales ; on semble n'avoir peur de rien ni de personne ; puis, tout à coup, on accepte les plus étranges mutilations, afin de n'avoir pas à se servir des armes que l'on a fourbies avec tant d'ostentation et un si bel air de bravoure.

Où est, dans tout cela, la volonté de la nation ? Et pourquoi nous dit-on que les démocraties sont maîtresses de leurs destinées ? Notre sort ? Mais il a été et il est encore entre les mains d'un homme, d'un seul homme, qui, pourtant, par le jeu même des rouages démocratiques, ne devrait être que le serviteur de la nation.

Le mensonge éclate. En fait, ce chef du gouvernement est le maître. Il dispose de nos biens et de nos

vies, de notre paix et de notre dignité. Voilà longtemps que la critique marxiste de l'Etat nous a mis en garde contre les interprétations, faites à la lettre, des constitutions écrites. Plus près de nous, l'âpre critique syndicaliste de la démocratie a comme mis en action les avertissements de Marx. Elle a révélé Clémenceau et Briand. Nous étions donc avertis. Nous assistons à une scène nouvelle de la même pièce. Ce n'est pas une innovation. C'est, tout court, une succession.

Le pouvoir personnel a quelque fois de l'allure. L'histoire de chaque peuple en fournit des exemples ; grands législateurs comme Solon ou Lycurgue, grands guerriers, comme Hannibal ou Napoléon.

Malgré l'embellissement des légendes et le merveilleux des épopées, nul ne peut douter que ces hommes remarquables aient devancé vraiment leur époque par la hardiesse et la largeur de leurs vues, et qu'ils aient plié les hommes à leur autorité despotique afin de réaliser quelque grand dessein. Ils étaient les maîtres de leurs sujets, mais les sujets de leur idéal. Le pouvoir personnel, dont ils usaient parfois cruellement, n'était pas sa fin à lui-même. Moins encore était-il le moyen de satisfaire de grossiers besoins de luxe et de plaisirs matériels. Pressée entre leur idéal impérieux et leur époque indocile, leur existence fut souvent douloureuse, de sorte que la grandeur de leurs noms est autant faite de leur inquiétude que de leur puissance.

Ils ont lutté contre tous, mais pour tous ; jamais pour eux-mêmes ou pour quelques-uns ; jamais pour des intérêts médiocres et exclusifs. Leur temps les a haïs ou adorés, suivant les circonstances. Sans partage la postérité les a honorés.

La pratique actuelle du pouvoir personnel ne rencontre, elle, ni grande résistance, ni grand enthousiasme. Nous nous détournons ou nous applaudissons mollement suivant que nous sommes de ce côté ou de l'autre, et nous nous hâtons de retourner à nos affaires, sachant bien que ce sont aussi leurs affaires que nos maîtres font.

Ils ont, en effet, les mêmes désirs et les mêmes besoins que les autres hommes : ils veulent être riches et jouir. Pour eux, comme pour le commun, remplir sa vie, c'est la remplir de plaisirs et de plaisirs faciles, j'entends de ceux qu'on obtient en échange d'or. Ils font, comme leurs contemporains anonymes, partie d'associations d'intérêts, et ne défendent les groupes où ils entrent, que parce qu'ils se défendent ainsi eux-mêmes et s'assurent les possessions matérielles qui payeront leurs plaisirs.

Nous sommes donc, eux et nous, trop faits à la même image ; leur médiocrité est trop au niveau de la nôtre, pour qu'ils puissent nous inspirer de forts sentiments.

Mais ils exercent le pouvoir avec toutes les prérogatives de ces grands conducteurs de peuples, dont ils n'ont ni le génie, certes, ni même le prestige. Que signifie cette paradoxale situation ?

Leur mission, ignorée d'eux mêmes, serait-elle de fixer les habitudes de gouvernement dont quelque maître de génie fera un meilleur usage ? Tolère-t-on le joug capricieux qu'ils imposent, parce qu'on y devine une préparation nécessaire à des disciplines fécondes ? Non, certes ; personne n'attend de messie ; et d'ailleurs l'irritation que causent les caprices d'autorité des médiocres serait une bien étrange école de soumission à la volonté méthodique d'un vrai César.

La vérité, sans doute, est que la démocratie, merveilleux instrument de critique et de décomposition — est incapable de conserver. Tant que le capitalisme trouvait sur sa route des obstacles à l'instauration de sa puissance matérielle et de ses idées, il a demandé à la démocratie de l'aider dans son œuvre de destruction du passé. Avec quelle sûreté, celle-ci a fait sa besogne! Elle a mis en poussière les institutions les plus anciennes ; elle a désorganisé et affaibli les classes sociales les plus fortement composées ; elle a brisé tous les liens qui n'avaient pas l'intérêt matériel pour raison ; elle a

dit leur fait au groupement national et à la famille ; elle a anéanti les plus vieilles illusions ; elle a ôté tous les masques, n'a respecté aucune tradition et n'a eu de tendresse que pour la réalité toute nue.

Elle a ainsi fait place nette devant la bourgeoisie industrielle et financière, dont chaque nouveau pas en avant avait le secours d'une critique de plus.

Mais voici enfin ce capitalisme triomphant. Plus rien des forces du passé ne se dresse devant lui. Il est le maître de l'heure. De l'heure seulement : l'instrument de critique qu'il a forgé et mis en œuvre, — la démocratie — poursuit sa tâche avec obstination et sûreté, menaçant de ne pas plus épargner le capitalisme que le reste.

De là des tentatives pour fausser l'organisation démocratique, quelquefois même pour l'anéantir. Tâche impossible : le capitalisme ne peut pas se passer de la démocratie ; sans elle ses victoires seraient compromises.

C'est cette situation difficile et sans issue qu'exprime le pouvoir personnel de quelques politiciens médiocres.

J.-B. Séverac.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE

Une visite à l'exposition de Rome

L'exposition des Beaux-Arts est située dans la verdoyante vallée Giulia, entourée par la forêt des sapins qui projettent leur silhouette sévère sur le bleu dense du ciel de Rome. Sur les collines à peine dépouillées de leur couche de verdure s'élèvent douze pavillons, qui renferment des milliers de toiles et de marbres. Devant l'entrée, qui termine une avenue ombragée par les arcades de feuillage, se dresse le pavillon central, œuvre de l'architecte Bazzani, remarquable par la simplicité et l'harmonie des lignes. Il y a de la force et de l'équilibre dans ce temple de l'Art, qui, sans lignes déclamatoires, sans grâce affectée, semble une plante poussée sur le sol de la patrie.

Rien de cela chez les autres ; croûlant sous la masse des ornementations, se brisant en lignes nerveuses, ou hantés par la manie de l'archaïsme les réduisant à de grossières murailles, ils ne nous parlent ni de leur pays d'origine, ni même du pays du Beau. Une exception est faite par le pavillon hongrois, dont l'architecture nous fait entrevoir un style national.

Il nous serait presque impossible, de nous arrêter sur tous les artistes qui ont exposé : leur nombre est considérable, leurs œuvres inégalement dignes d'intérêt. Nous choisirons donc les personnalités artistiques les plus marquées, les plus discutées et les plus récemment manifestées.

Et avant tout, nous commencerons par le sculpteur Serbe *Iwan Mestrovich,* dont le génie a été une véritable révélation pour le monde artistique. Son art naïf et savant à la fois, original et éclectique, est pénétré de force et de tendresse ; il est national et humain, et l'artiste, sans s'efforcer de faire du beau, fait du vrai... Les fragments du temple de Cassowo immortaliseront en marbre l'épopée nationale serbe de Marko Kraljevitch..

Rarement, de nos jours, un artiste a si profondement senti le pouls de sa race, fixant à jamais la vigueur sauvage des personnages de son histoire et l'amour de la liberté qui les ont animés. Les muscles se tordent sous des efforts surhumains; les sourcils se froncent sous la haine de l'ennemi, les corps s'élancent menés par la tempête de la guerre sainte, et on a l'illusion que la matière se meut, se désagrège. Il y a quelque chose de grandiose et de farouche dans cette sculpture d'un dramatique si intense et si sincère.

Après cette terreur, l'artiste nous attendrit; il devient lyrique en nous chantant la vie simple du berger jouant de sa flûte; mais là où il est vraiment humain, c'est quand il nous présente la femme dans sa maternité, dans l'acte de l'accouchement, dans la béatitude de se sentir les flancs portant une nouvelle vie. Evitant toute vulgarité, il nous révèle une conception saine et grandiose de la fécondité.

Dans son marbre intitulé *Souvenir*, il est d'une finesse rarement dépassée. Il y a, dans l'attitude de cette œuvre, un ensemble de lignes difficilement décidées à se courber, qui, avec le passage insensible aux différents plans des reliefs, dispersant sur la masse une lumière pâle et des ombres légèrement estompées, expriment une douce mélancolie teintée d'espérance, disent tout le bonheur du recueillement.

Après avoir attentivement observé l'œuvre monumentale de ce jeune artiste (il n'a que 28 ans), on s'étonne du courage qu'il a de marcher au bord du pathétique sans jamais faire un faux pas. C'est là son originalité.

Faisant de la sculpture décorative, il s'est inspiré de l'art égyptien, assyrien et grec. Malheureusement, il pousse quelquefois la stylisation jusqu'à la rigidité de l'héraldique; mais il sait rendre le mouvement de main de maître. Comme dans toute sculpture décorative, ses personnages sont unifaciaux; s'inspirant des groupes du fronton oriental du temple d'Olympie, il sculpte des personnages assis vus de face, réduisant

de cette façon la surface sculpturale et accentuant les reliefs. Le même procédé se retrouve dans les marbres isolés : pliant et rapprochant du corps les membres et donnant au tout un contour réduit, il concentre la force et condense le sentiment. Il ne se soucie pas beaucoup de l'anatomie, qui est parfois trop sommaire, sans nuire tout de même à l'effet de l'ensemble.

Il serait souhaitable qu'il abandonnât l'archaïsme, qui n'ajoute rien à son génie, et s'en tint à la technique de son œuvre *Souvenir*. En éliminant ainsi tous les éléments étrangers à son art, il ne serait pas moins grand.

Dans la création d'un art national serbe, Iwan Mestrovitch est secondé par le peintre *Mirko Ratchki*, dont les peintures décoratives présentent le même caractère de sincérité et de force.

Un autre artiste, qui mérite également une attention exceptionnelle, est le peintre-décorateur autrichien *Gustav Klimt*. C'est un tempérament artistique de haute envergure, qui, abordant le genre aride de la peinture symboliste. A su en tirer des effets surprenants.

Son œuvre principale *La Justice*, dans laquelle des Erinnyes cadavériques, aux corps décharnés et aux yeux de méduse, terrorisent le spectateur, bien que d'un intellectualisme prime-sautier, nous rend, par le contraste des couleurs violentes, douces et effarées, par une stylisation qui va jusqu'à la négation de la forme, l'effet d'une fatalité monstrueuse pesant sur la Justice. On pourrait objecter que les procédés par lesquels il atteint ce résultat sont trop voulus, que le groupement des personnages est déséquilibré, que l'ensemble de l'œuvre exige, au premier abord, un travail intellectuel de compréhension qui ferait suspendre pour un instant l'émotion esthétique. N'y aurait-il que cette guerre acharnée entre les couleurs, ce combat farouche entre les ors, les noirs, les carmins, les blancs, les jaunes-pâles, les lilas-tendres, où chaque couleur voulant s'affirmer établit un équilibre inébranlable, l'impression générale n'en serait pas diminuée. Le même effet d'intensité

d'un sentiment est exprimé par les mêmes procédés dans *La peur de la Mort*.

Dans *Le Baiser* et *Les Sœurs*, il nous peint toute la poésie de l'amour, et ce sentiment atteint un tel degré, qu'on lui sait gré d'avoir dépouillé les corps de toute qualité matérielle, en les baignant dans une lumière pâle qui élimine les reliefs et remplit les cavités. Il place ses personnages dans la nature rayonnante d'un amour et d'une fécondité violents, qui crient en couleurs ardentes le triomphe du printemps sous un ciel d'or. Dans cette peinture anthropocentrique, on lit aisément comment l'artiste a voulu établir une limite entre le sentiment humain, qui dans l'amour semble s'anéantir et l'instinct de la nature qui féconde violemment.

C'est une des caractéristiques de son art que de condenser le maximum d'intensité émotionnelle sur l'idée et le sentiment qu'il veut rendre, réduisant jusqu'au limites de l'effacement toute matérialité qui pourrait captiver le regard du spectateur, et lui opposant en même temps une tendance analogue s'affirmant, dans toute sa force, dans la nature environnante. Il procède par éliminations et par contrastes.

Cet art tourmenté et nerveux, dans lequel l'œil ne jouit de la couleur et du dessein que par intimidation, et où l'âme n'est touchée que par la terreur ou l'anéantissement du vouloir-vivre, ne satisfait, malgré le génie de Klimt, qu'un nombre restreint d'hommes.

Comme décoration, il convient admirablement au style architectural « Secession », et le nom de Klimt sera toujours rattaché à celui du célèbre architecte viennois Wagner. Sous les voûtes de ce dernier et devant les peintures de Klimt, on goûterait profondément certains drames de Mæterlinck.

Medardo Rosso, le fameux sculpteur impressionniste dont le nom est connu en France, expose huit œuvres qui caractérisent la nouvelle tendance qu'il entend donner à la sculpture. Voulant faire la même révolution dans l'art plastique que les impressionnistes français

dans la peinture, il se rebelle contre les vieux canons, subtituant aux lignes sculpturales un jeu d'ombres, transformant la sensation quasi-tactile qu'on a devant une sculpture, en une sensation simplement visuelle, réduisant le relief à l'image d'une surface voilée d'une lumière humide, qui ose à peine se détacher des ombres grises.

On a grand peine à comprendre le pourquoi de cet emprunt d'une technique propre à la peinture, pour un art dont le but a toujours été de rendre le mieux possible le volume. Cette sculpture illusionniste, qu'on ne peut comprendre qu'en se plaçant en un point donné, celui même d'où l'artiste a exécuté son œuvre, avec une lumière d'une certaine intensité et venant d'une direction donnée, s'efforce de faire un chemin opposé à celui de la peinture moderne.

Tandis que l'impressionnisme oléographique s'évertue à devenir réaliste, se servant des couleurs du spectre et des jeux de la lumière, rejetant comme conventionnelle la technique des Académies et plaçant le modèle dans la nature, la sculpture de Medardo Rosso transporte des personnages dans les coins obscurs des édifices, dans l'humidité des caves, et détourne les yeux de la nature. Cet art qui sue la tristesse mortelle et le pessimisme à travers la cire rugueuse, qui ne se soucie pas du tout du moment physiologique, condition *sine qua non* de toute sculpture saine, qui veut rendre seulement des états psychologiques à peine définis, les fixant à fleur-de-peau, est pénible à supporter, et bien des fois réclame toute la bonne volonté et la suggestion du titre de l'œuvre pour sa compréhension.

Quand on entre dans la petite salle de Rosso, on a l'impression d'avoir franchi le seuil d'une hypogée, tellement les cires sont rancies, tellement ses bronzes ressemblent à des cadavres carbonisés, extraits de je ne sais quel incendie néronien.

Le plus grand ennemi de cette sculpture impressionniste, c'est le soleil ardent du ciel italien : on est obligé de la transporter, à toutes les heures, de coin en coin,

pour rétablir l'équilibre des ombres et reconstruire l'illusion.

Tout en admirant l'adresse d'opticien de l'artiste, il serait difficile d'accepter la nouvelle formule d'art qu'il propose, quand d'autres artistes plus sains de conception et plus épris des beautés de la nature savent nous la représenter sous ses vrais aspects.

Mais avant de parler d'eux, je dois signaler le peintre espagnol *Anglada y Camarasa*, qui veut nous donner une preuve d'hypersensibilité visuelle. Tout en affirmant une tendance réaliste, sa peinture reste décorative : par ses couleurs criardes, par certaines lumières inexplicables et illogiques, elle se rattache à l'art décoratif oriental ; mais il y a une contradiction irréductible entre la destination de cet art et sa prétention, entre l'anecdote et la facture, entre le mouvement et le coloris.

Comment expliquerait-on les cuisses peintes en vert, en jaune, en bleu et en indigo, des chevaux d'Anglada ? Serait-ce pas notre faculté, encore rudimentaire, de percevoir les couleurs ? L'art serait donc le monopole de de quelques favorisés par la nature ou de quelques achromatiques ?

Il y a dans sa *Noce des Bohémiens*, un ciel de minuit parsemé d'étoiles, d'un bleu condensé, opaque et pesant, sous lequel les corps s'entrelacent comme des serpents, les membres se plient à craquer, les jaune-clairs violents font irruption, les pupilles étincellent, à l'abri des arbres dont le feuillage est d'un vert tendre de bourgeons... et tout cela à minuit, sans même une lumière !

Si, chez Klimt, le mouvement manque complètement et les personnages semblent cristallisés dans une attitude donnée, dans la peinture d'Anglada, il y a surabondance de mouvement : on a l'illusion de se trouver devant des possédés, des Ménades béotiennes, dont les membres semblent s'écarteler. Anglada a un dessin nerveux, hystérique et quelquefois tellement invraisemblable, qu'il

dégénère en caricature, comme dans sa toile intitulée *Les Amoureux de Java.*

Il a horreur du calme, de la courbe douce, de la couleur réelle, des regards sereins ; son art marque tous les stigmates d'un sensualisme pathologique ; il s'abandonne au laisser-faire des nerfs.

Plus pondéré que lui, se rattachant à Ribera et à Goya, mais hanté par l'astigmatisme de Greco de Tolède, son compatriote *Ignacio Zulvaga*, dans vingt-cinq toiles d'inégale valeur artistique, nous dit son pessimisme, souligné d'une ironie amère. Pas un ciel serein, pas un regard pur, pas un sourire de bonheur n'apparaît sur ses toiles. Comme fond, des tourbillons de nuages noirs et menaçants enveloppent des personnages de préférence borgnes, nains ou démesurément hauts et secs, aux yeux coupables, aux sourires grimaçants.

On lit dans leur expression qu'ils supportent avec malaise la corvée de la vie ou qu'ils tâchent de retenir, au prix des plus grands efforts, le déchaînement de leurs instincts et de leurs passions ; et toute cette vie intérieure tourmentée fait irruption sur le visage et s'épanouit comme une fleur vénéneuse.

Dans ses paysages, la nature subit la même violence ; il la dépouille de sa parure verte, il enlève la terre des montagnes pour nous faire voir le roc, il peint voluptueusement des murailles dont le calcaire est réduit en sable, sous les rayons qu'un soleil disparu a dardés. La flamme destructrice de son pessimisme consume choses et êtres.

Plus philosophe et plus artiste qu'Anglada, bien que plus prudent dans la course aux innovations, il a une maîtrise de pinceau digne d'admiration et une palette richement fournie avec prédominance des tons obscurs. Il détourne la tête de l'impressionnisme bavard, se rangeant à la lignée des maîtres espagnols.

Il est bon psychologue et bon dessinateur, mais il ne sait rendre que très imparfaitement le volume : la plupart de ses corps sont plats, certains costumes sont

exécutés avec une minutie japonaise et font l'impression d'étoffes collées sur la toile. Il place ses personnages toujours au premier plan, les exécutant soigneusement, mais leur ambiance est sommairement peinte et n'a de valeur qu'en tant que fond décoratif. La perspective est volontairement négligée et nous voyons s'étaler aux pieds de ses nains et de ses torréadors, des villes entières, des arènes sanglantes. A cause de ces fonds artificiels par leur perspective et leur coloris, beaucoup de ses tableaux, à première vue, font l'impression de tenir plutôt de l'affiche que du grand art. Néanmoins son œuvre *Mon oncle Daniel et sa famille* est une des toiles les plus admirées de l'Exposition.

La peinture du fard, de la « carnation civilisée », comme Huysmans appelait l'art de Degas, est représentée en Italie par *Camillo Innocenti* ; mais combien les toiles de celui-ci sont inférieures à celles du maître français. Il ne manque pas d'un certain goût et, habile divisionniste, il sait rendre parfois avec art la tendresse des couleurs fânées, les lumières filtrées par des vitraux coloriés. En général, il se délecte à peindre des harmonies de tons pâles, brisant par-ci par-là l'équilibre par des carmins criards ; mais son pinceau se refuse à tracer l'enveloppe convenable qui puisse contenir ce coloris fluide.

Chez *Innocenti*, la couleur locale se perd, les couleurs plus fortes envahissent l'ambiance sur une grande étendue par leur réflexion d'une intensité presque égale à celle du foyer, étouffant les autres ; de sorte que, de loin, certains de ses tableaux font l'impression de drapeaux multicolores.

Comme il opère avec des couleurs claires, il aurait dû insister davantage sur le dessin, le seul et indispensable moyen de rendre le volume et la perspective et d'empêcher la peinture d'être un barbouillage confus.

A part les qualités et les défauts, l'art d'*Innocenti* ne nous dit rien ; ce n'est qu'une faible imitation d'œuvres

qui ont fait passer maîtres leurs auteurs. Son parisianisme de mondaines et de café chantant ne soulève aucun enthousiasme en Italie.

S'il faut regretter que les meilleurs artistes italiens n'aient pas participé à cette exposition, nous en sommes grandement consolés par les œuvres du coloriste sans pareil qu'est *Antonio Mancini*. Il expose un nu et sept portraits.

Mancini a une invention artistique très pauvre : les mêmes attitudes recherchées, le même fond soigneusement arrangé, sur lequel des objets aux couleurs éclatantes et aux reflets brillants se mettent en évidence, se répètent de portrait en portrait avec une monotonie écrasante. Le même sourire de béatitude inconsciente s'épanouit sur le visage de ses personnages féminins, la même gravité de circonstance, accompagnée de gestes théâtraux, caractérise ses hommes, qui ne manquent pas d'élégance aristocratique et rappelent de loin certains portraits de Van Dyck. Mais tout cela n'ôte rien à la valeur de ses toiles, et il y en a qui sont de vrais chefs-d'œuvres.

On s'aperçoit au premier coup d'œil que son art n'est pas un « scherzo » du pinceau : il ne fixe pas les lumières et les réflexions contingentes, les colorations accidentelles ; au contraire, sa peinture dénote un grand travail de patience et l'ensemble de son œuvre fait l'impression d'une solidité inébranlable. L'abondance de couleur étalée, sur laquelle on ne peut pas suivre le coup du pinceau, tant ses traces s'entrelacent en tous sens, où très souvent même ce dernier n'intervient pas pour céder son rôle au tube de couleur, rendent les surfaces raboteuses, et cette couche de couleur bien épaisse, d'une nature tourmentée, fait le tout pesant ; mais cette pesanteur, chez *Mancini*, contribue à rendre plus matériel et plus réel ce qu'il peint.

Il ne s'efforce pas à faire des gradations imperceptibles de tons, mais il sait disposer ses couleurs de façon à rendre le contraste plus utile, en y ajoutant une

intensité brillante ; contraste rendu de main de maître, qui, loin de laisser des *hiatus* gênants entre les couleurs, les fait fondre en un tout organique.

C'est une fête pour les yeux que d'admirer ce faste de couleurs chaudes et veloutées, qui, par leur savante application, accentuent et dessin et relief et perspective.

Mais celui qui chante toute la poésie de la palette, c'est le suédois *Anders Zorn*.

Coloriste consommé, luministe vibrant, évocateur des ombres fraîches et des rayons caressants, d'un réalisme sain teinté de lyrisme, d'une sincérité d'où la vulgarité est bannie, en tant que maître du nu, il réhabilite le corps humain dans toute son intégrité, nous représentant la tendresse des chairs et la noblesse des formes.

D'un coup de pinceau d'une sûreté surprenante, il fixe les couleurs, après les avoir imbibées de lumière, et les lumières, après les avoir saturées de couleurs. Chez aucun peintre plus que chez Zorn, la fusion entre couleur et lumière n'atteint un tel degré, la vivacité des tons n'est si vibrante et si immobile ; leur cinétique les rend immatériels et le sens de la vie déborde à grands flots. Son synthétisme vigoureux crée un art qui ignore la souffrance et qui s'extasie devant la magie des beautés de la nature.

Mancini, concentrant son génie dans des intérieurs encombrés, procède presque exclusivement par des couleurs, tandis que Zorn, inondant ses toiles de rayons, atteint ses effets par la lumière ; c'est par elle qu'il rend le volume d'une manière irréprochable et donne de la vie aux ombres. Mais, nous le répétons, ce n'est pas la lumière conventionnelle des classiques ; c'est la lumière qui charrie la couleur, qui la rend phosphorescente. La sûreté de son coup de pinceau qui, du premier trait, atteint son but, rend ses toiles légères et calmes. Dans son tableau *Mère et fille*, il nous donne une preuve de sa science, établissant un équibre cristallisé entre la

lumière artificielle, envoyée par un foyer sur le devant de deux nus, et la lumière du jour qui s'étale sur leur dos.

Il expose 18 toiles qui rivalisent en beauté, des sculptures et des eaux-fortes.

L'aquarelliste *Larsson*, d'un tempérament artistique raffiné et doublé d'un dessinateur impeccable, a réussi à relever l'aquarelle à la hauteur du grand art. D'un romantisme teinté de mélancolie, par son coloris tendre, ses scènes intimes d'intérieur, où la vie calme et sans préoccupations gênantes se déroule normalement, dans ses coins de nature où ses personnages se retirent pour se recueillir, il captive les regards de tous, caressant les visages d'un zéphyr printanier. Sa grande toile *La fête champêtre*, où il aborde la peinture à l'huile sans cesser d'être aquarelliste, est sa meilleure œuvre : à la délicatesse des tonalités, il ajoute un sens panthéistique de la nature.

Le décorateur *Fjastad* est le poète de la neige ; il nous la peint en toutes ses nuances, en toute son abondance septentrionale, en toute sa mollesse de duvet. Pas une âme vibrante ne dérange le calme glacial.

Le paysagiste *Otto Hesselborn*, les remarquables portraitistes, *Bjonk* et *Destermann*, complètent la série des artistes qui, groupés autour du génie de Zorn, impriment un caractère de force et de santé à l'art suédois.

La France, depuis que Courbet peignit sa première toile, a toujours été à l'avant-garde de l'art moderne, mais elle ne nous envoie cette fois aucune surprise. A côté des maîtres comme *Renoir*, *Harpignies*, *Carolus-Duran*, *Besnard*, une foule de peintres s'évertuent à imiter tantôt les uns, tantôt les autres, atteignant plus ou moins leur but, mais aucun ne nous dit rien de nouveau.

L'Allemagne, en dehors de quelques tableaux de *Stuck*, qui continue de peindre à la manière de Boecklin ses sujets mythologiques, et d'artistes dont la valeur a

déjà été depuis longtemps reconnue, nous laisse également désillusionnés.

L'Angleterre a organisé une exposition rétrospective du plus grand intérêt pour l'Italie, où l'art de la Grande-Bretagne n'était que fort incomplètement connu. Nous y admirons des tableaux de *Gainsborough*, *Turner*, *Constable*, *Lawrence*, *Hogarth*, *Reynolds* ; ceux des préraphaélites *Dante-Rosseti*, *Millais*, *Hunt*, *Burne-Johnes*, *Alma-Taderna*, *Watts*, etc.

La Hongrie en a fait autant et avec un goût très exquis. On y voit des *Munkaesy*, d'admirables *Szinyei*, *Székély*, et dix portraits de l'incomparable *Laszlo*, parmi lesquels le fameux portrait de Léon XIII.

Malheureusement, la Belgique n'expose que deux paysages d'*Emile Claus*, deux *Courtens* ; mais les intérieurs de *Delaunois*, les toiles de *Heymans* noyées dans le brouillard, celles de *Laermans*, les sculptures de *Rousseau*, de *Van Biesbroeck*, impriment un cachet d'originalité à cette petite maison flamande.

La Hollande, représentée par *Israels*, les frères *Maris*, *Mesdag*, etc, occupe une place d'honneur.

L'Espagne, fidèle à la tradition des grands maîtres, est illustrée par des tableaux des trois *Zubiaurre*. Une exposition individuelle de *Sorolla* nous fait admirer l'artiste sous tous ses aspects et dans tous les genres qu'il a abordés.

La Russie fait connaître *Répine*, dont le portrait de Tolstoï est un chef-d'œuvre ; *Serof*, artiste vigoureux qui expose entre autres un portrait stylisé de Mlle Ida Rubinstein. En outre, un paysage remarquable de *Doubowskoy* intitulé « Patrie ».

Les Etats-Unis sont fiers de leurs Whisthler, et de *Sargent* ; et enfin le Japon, en dehors de ses admirables Kakémonos nous fournit l'occasion de connaître ses premiers essais de peinture à l'huile, des essais fort peu heureux.

Après avoir parcouru, à pas de course, cette vaste exposition, où les tendances s'entrecroisent, où l'on essaie

tout pour atteindre le but, nous nous demandons si le labeur acharné de chercheurs infatigables présentent quelque tendance à l'unification, et si l'on commence à se mettre d'accord sur une formule d'art propre à notre siècle.

La première observation générale qui s'impose, c'est que l'art figuratif moderne tend à bannir toute préoccupation idéologique et morale, se passant de l'anecdote et de l'histoire, ne s'arrêtant qu'à la sensation esthétique. La conquête victorieuse du paysage en est la preuve la plus convaincante. La peinture, après s'être débattue entre l'impressionnisme extrême, qui allait jusqu'à l'anéantissement de la forme, et l'archaïsme faux, qui réduisait tout à des lignes droites, sous la poussée du réalisme envahisseur dans toutes les manifestations de la vie humaine, retourne avec amour à la nature.

L'artiste, plus ou moins débarrassé des préoccupations techniques par le triomphe de l'impressionnisme, commence déjà à dépasser le réalisme froid, à s'emparer de ce qu'il y a de plus intime dans la nature et à le rendre avec un sentiment presque religieux.

L'école suédoise porte toutes nos espérances.

Ne serait-ce qu'une nouvelle incarnation de Thétis pour échapper aux étreintes de Pélée ?

Constantin Petrescu.

Rome, octobre 1911.

Le dernier état de la Peinture et le Salon d'Automne

Dans un étude parue il y a un peu plus d'un an M. Michel Puy s'efforçait d'établir, entre les écoles nouvelles de peinture, une classification claire, et de déterminer les directions diverses de leurs tendances. Bien qu'écrite avec une exacte connaissance des jeunes milieux artistiques, cette étude a déjà vieilli ; elle ne s'appliquerait plus tout à fait au dernier Salon d'Automne. Cependant presque tous les peintres cités par M. Puy se retrouvent à ce salon — exception faite des néo-impressionnistes comme Signac, Van Rysselberghe ou Luce, de certains tenants de la peinture d'hier comme Jacques Blanche, Cottet et Le Sidaner, et de maîtres enfin qui comme Maurice Denis et Vuillard se sont tout à fait détachés des groupes et affirment une personnalité très caractérisée.

On voit au Salon d'Automne Roussel et Bonnard, ces cousins du néo-impressionnisme, qui s'intéressent aux jeux les plus délicats de la lumière et en déterminent par des accords raffinés les subtiles harmonies. On y voit les descendants fougueux de Gustave Moreau : Desvallières, Piot, Rouault, qui chacun dans sa voie poussent des recherches qui les éloignent autant les uns des autres que de leur maître commun. On y voit les artistes qui constituent le noyau essentiel de ce Salon : d'Espagnat, Guérin, Laprade, Dethomas, Marquet, Flandrin, Francis Jourdain, Dufrénoy, Puy, Manguin, Sue, que leur admiration pour Cézanne, Gauguin et Van Gogh faisait honnir hier et qui peu à peu passés de la salle Druet, faubourg Saint-Honoré, à la rue Royale, voire au boulevard de la Madeleine ou à la rue Lafitte, sont considérés aujourd'hui comme formant le bataillon le plus vigoureux de la peinture contemporaine. Puis voici ceux que les audaces de ce bataillon d'avant-garde n'ont pas satisfaits et qui ont cru qu'il suffirait de pousser des pointes plus folles pour rencontrer le succès ; voici les fauves : Matisse, Friez, Van Dongen, Girieud,

passionnés de la ligne pour la ligne, de la couleur pour la couleur et demandant à des combinaisons tantôt raffinées à l'excès, tantôt frustes comme à plaisir, des satisfactions purement spéculatives ; voici enfin, à la suite de Metzinger, les cubistes, qui apportent à l'adoration des volumes géométrisés la même foi impitoyable, la même suffisance enfantine que les précédents apportent à adorer la ligne et la couleur.

L'intérêt de ce salon n'est ni chez les cubistes, ni chez les fauves. Pour les cubistes, je gage que si quelque curieux de notre temps, rencontre après beaucoup d'années une de leurs plus importantes productions sans avoir eu l'infini plaisir de rencontrer en même temps les articles de M. Guillaume Appollinaire, il ne manquera pas d'y voir la préparation d'un de ces puzzles compliqués dont il saura que le succès avait été grand, comme jeux de société, vers 1910.

Pour les fauves, ils semblent se débander et, pour la plupart, ne plus rencontrer les très sérieuses sympathies qui les avaient d'abord accueillis. Cela tient à ce qu'ils ne remplissent pas leurs promesses ; le public, qui ne peut longtemps se satisfaire d'essais même savoureux, tend de plus en plus à exiger des réalisations définitives ; or les fauves « réalisent » rarement. Ceux qui le font se détachent par cela même du groupe et celui-ci ne sera bientôt plus considéré que comme un laboratoire fécond en expériences audacieuses, où tous les arts qui relèvent du dessin et de la couleur viendront puiser, pour les mettre en œuvre, des éléments que leurs inventeurs n'auront pas su d'eux-mêmes utiliser. Il n'est pas possible en effet que les arts de demain échappent à l'influence d'un Van Dongen et d'une Marval, le premier d'une violence qui atteint souvent la puissance et d'un éclat dans les accords qu'aucun peintre depuis longtemps n'a réalisé ; la seconde d'une luminosité, d'une fraîcheur, d'un rythme qui n'ont d'égal, je crois, dans la littérature que la prose de Mlle Marguerite Audoux. Je voudrais enfin qu'on prenne pour un grand éloge des recherches de M. Matisse, la persuasion

où je suis qu'un jour prochain d'admirables tapis seront tissés dans la gamme si neuve et si précieuse de ses peintures.

L'intérêt de ce salon est concentré plutôt sur le « bataillon » dont j'énumérais plus haut les chefs de file. Depuis peu un moment impérieux, en littérature comme en art, pousse les esprits les moins routiniers, à se rattacher aux traditions classiques. Après une période tumultueuse d'anarchie, heureuse d'ailleurs et féconde, où l'orientalisme, l'anglicanisme, le germanisme, le sauvagisme — tous les snobismes en un mot — ont tour à tour tenté les goûts lassés des fadeurs académiques, cet amour des claires ordonnances, des équilibres exacts, des émotions promptes et pleines qui caractérise l'âme française, reprend le dessus. Artistes et public se trouvent d'accord pour s'efforcer de raccrocher leurs conceptions nouvelles à une tradition familière et d'ajuster, en quelque sorte, la nouvelle époque d'art qu'ils sentent éclore, à une des belles époques d'autrefois. Les remarquables articles de Maurice Denis sur l'influence d'Ingres ont été pleinement justifiés par l'exposition de ce maître, organisée l'hiver dernier à la galerie Georges Petit ; on a vu s'y presser les artistes et les amateurs les plus épris de formules nouvelles et l'on a senti combien en effet des œuvres comme celle de Maurice Denis lui-même ou celle de Valloton avaient de correspondances intimes avec l'œuvre d'Ingres — dont les pontifes du bout du Pont des Arts se proclamaient les seuls héritiers.

La volonté d'un Roussel, à se rattacher au Poussin, est manifeste ; tout un groupe de jeunes gens se réclament de même, par l'intermédiaire de Cézanne et de Corot, les tenants du paysage « composé » tombé dans le mépris depuis le triomphe de l'impressionisme. D'autres, comme Charles Guérin, semblent attirés davantage par les grâces du XVIII^e^ siècle. Francis Jourdain montre des panneaux ordonnés avec le souci du style et tout à la fois du charme familier qui fait l'agrément des vieilles tapisseries de *verdures* ; Déziré, Blot, vont chercher jusqu'aux temps de la Renaissance un sens des

rythmes qui donne à leurs compositions une solidité, une gravité même à laquelle nous n'étions plus habitués.

On pourrait multiplier ces rapprochements ; mais davantage que leurs inclinations particulières, un caractère commun à la plupart des jeunes peintres d'aujourd'hui les rattache à la tradition : c'est leur peu de goût pour le tableau de chevalet et leur acheminement constant vers la peinture décorative. De tableaux proprement dits, on en voit peu. Marquet semble le dernier tenant du paysage pour le paysage, et encore son œuvre, par l'importance donnée aux seuls éléments caractéristiques, par l'opposition vibrante des clartés et des ombres, par sa profondeur, par sa lumière — est-elle essentiellement décorative. En dehors des esquisses et des études d'atelier, dont l'habitude s'est répandue de tapisser les expositions, il n'y a pas d'œuvres importantes, achevées, qui ne soient conçues que comme les portions d'un ensemble architectural déjà ordonné. Telle est bien la destinée logique, classique de la peinture et c'est pourquoi le fauvisme, au moins dans sa formule actuelle de jeu d'esprit complet en soi, indifférent au milieu qui l'entoure, est destiné à disparaître dans l'envahissement du « décor » — à moins que (comme déjà certain de ses adeptes l'ont fait) il ne s'adapte à ses exigences.

Toutes les œuvres que j'ai citées, de Bonnard, de Desvalières, de Roussel, de Guérin, de Jourdain, de Déziré, de Blot — et combien d'autres, pleines de promesses ! — sont plus ou moins soumises à cette loi de la composition en vue d'une utilisation donnée ; entre toutes se distingue la décoration, peinte pour une salle à manger, par Flandrin, en paysages d'un style très traditionnel, que réveille la recherche d'harmonies colorées d'une acuité toute moderne.

Une exposition importante des décors et costumes qui ont servi à la saison dernière du théâtre des Arts précise encore la tendance des peintres du salon d'automne vers les réalisations décoratives. On y retrouve en effet unis les noms de Dethomas, d'Espagnat, Piot, Dresa,

Francis Jourdain ; n'est-il pas, en outre, piquant de noter — à la suite des réflexions précédentes — que ces principes de décorations théâtrales, introduits chez nous à la faveur des « saisons » étrangères ne sont que le retour, avec toute la modernité nécessaire, aux principes observés dans cette matière, par les décorateurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles français ?

Je n'aurais pas parlé de la sculpture exposée en ce moment au grand Palais, si elle ne comportait quelques morceaux exceptionnels, dûs à Albert Marque, entre autres un buste de petite fille, en marbre, d'une plénitude et d'une fraîcheur délicieuses, et un tombeau pour un enfant, d'une composition originale et d'une mélancolie pleine de charme ; là aussi l'*artisan* qu'est A. Marque s'est montré digne des grands sculpteurs de tombeaux, ses maîtres, ses vrais ancêtres.

L'exposition d'art décoratif — sur laquelle il conviendra de revenir à propos d'une exposition plus importante, cet hiver — ajoute encore aux constatations faites plus haut, en fournissant comme noms de dessinateurs de meubles, de panneaux décoratifs, d'étoffes, etc. les noms de peintres comme A. André, d'Espagnat, Dresa, Sue, Iribe, Carlègle, Francis Jourdain, Rouault, Marie Laurencien, de la Fresnaye, Segonzac, Moreau et autres.

Quant aux retrospectives, le Salon d'automne nous avait accoutumés à mieux. Il ne manque par de grands talents méconnus, ou plus simplement de maîtres d'autrefois dont il devient de plus en plus intéressant de noter les filiations actuelles — pour occuper les salles, réservées, cette année, à des consécrations vraiment sans grande importance. Ceci n'empêche pas d'ailleurs que ce salon soit d'une clarté, d'une gaîté de disposition qui le rendent fort agréable à visiter et dont il est juste de féliciter son organisateur, M. Le Bail. Paul Cornu.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Nouveaux Problèmes

Une tentative récente, qui a échoué, mais à laquelle nous avions pleinement adhéré, de réunir en un seul faisceau, autour d'une unique Revue, tous les efforts intellectuels socialistes aujourd'hui dispersés, exige de notre part quelques explications.

Ce n'est pas que le *Mouvement Socialiste* ait, à notre regard, jamais failli à sa tâche. Malgré les difficultés, les incertitudes et les déceptions, il a parcouru son chemin. Les heures d'épreuves l'ont fortifié et nonaffaibli. J'en prends à témoin les amis sûrs, qui, dans un temps où la trahison est vertu, nous sont restés fidèles : nous savons ce que vaut notre œuvre et qu'elle est liée à l'histoire de la pensée syndicaliste.

Si donc nous l'apportions, pour un édifice nouveau, c'est que nous jugions l'heure venue d'aborder des problèmes nouveaux. Les mêmes sentiments poussaient les camarades de la *Revue Socialiste* engagés avec nous dans les pourparlers. Il serait vain de regretter l'inutilité de notre geste. Pour n'avoir pas le grand organe de discussion commune trop vite rêvé, les raisons d'élargir encore le champ de notre activité intellectuelle ne s'en imposent pas moins.

Le temps est passé où le syndicalisme ouvrier remplissait à lui seul le moment historique. La période conquérante des affirmations doctrinales a fait place à la période plus humble des réalisations pratiques. L'action syndicaliste qui, pour s'affirmer, s'était violemment détachée du monde ambiant, est descendue de sa solitude et s'est mêlée à la foule des mouvements sociaux. Les jeunes idées syndicalistes ont déjà vieilli et se sont répandues un peu partout. La question n'est plus aujourd'hui de les formuler, mais d'observer leur péné-

tration dans le corps social. Que produit cette rencontre ? Sous quels aspects inattendus le syndicalisme et la société se présentent-ils à nous ? Le problème actuel n'est plus seulement un problème ouvrier : c'est un problème général.

Autant il est naturel que, dans la phase première de la formation des idées, nous concentrions exclusivement notre attention sur la pratique ouvrière qui les engendrait, autant il serait incompréhensible que, dans la seconde phase des créations positives, nous nous absorbions à suivre un mouvement dont les manifestations, moins générales et plus concrètes, prennent une forme fragmentaire ou anecdotique. Ce serait une œuvre de pure documentation. Le moment présent a d'autres exigences. Le mouvement ouvrier syndicaliste, en se développant, a posé aux hommes du dehors, tels que nous, des questions auxquelles, pour nous, nous devons répondre. Du point d'observation où nous nous sommes placés pour décrire la marche du fleuve, nous apercevons qu'il a déposé sur ses rives des allusions d'une richesse rare et dont il monte des végétations imprévues. Il y a une « syndicalisation » générale de la société française, qui transforme les institutions et les méthodes, et dont l'importance est égale au mouvement qui l'a provoquée. C'est cette flore touffue qui sollicite notre recherche.

On s'est parfois étonné de la juxtaposition anormale des militants ouvriers et des intellectuels syndicalistes. Le *Mouvement Socialiste* a paru, pendant cinq ou dix ans, une paradoxe. La vérité, c'est que cette collaboration commune, ces réunions régulières, cette entente ouverte étaient le résultat de circonstances nécessairement momentanées. Même si l'on juge que notre effort ait été indispensable aux hommes d'action du mouvement syndical, même si l'on croit que grâce à nous les idées aient pris plus facilement corps et que les nouvelles tendances sosiales aient fait quelque figure devant le monde intellectuel, on devra reconnaître que ce con-

cours d'esprits attachés à des fonctions diverses, j'allais dire appartenant à des milieux contraires, ne pouvait durer que l'espace d'une élaboration théorique.

Le rôle de cette Revue fut changé, du jour où les préoccupations doctrinales satisfaites ne dominèrent plus les représentants ouvriers du syndicalisme. Moins soucieux des idées et plus attentifs auxfaits, ils eurent leurs publications spéciales, s'attachant avant tout au document, et nous laissant poursuivre notre œuvre de culture générale. Ainsi chacun avait repris sa place.

Depuis deux ans, nos lecteurs ont pu voir notre constant souci d'élargir notre horizon. Nous avons essayé, d'abord, de corriger les parties trop sommairement esquissées de nos affirmations ou de nos critiques antérieures. Le fait stupéfiant que certains de nos anciens collaborateurs aient contracté une alliance intellectuelle — ô paradoxe ! — avec les néo-monarchistes, pour lesquels le problème politique prime le problème économique et qui considèrent la venue du duc d'Orléans comme la condition d'une transformation pseudo-syndicaliste, nous a heureusement contraints à préciser nos points de vue sur la démocratie. Nous nous sommes efforcés, ensuite, au cours de cette auto-critique, de présenter le syndicalisme, non comme une *nouvelle école*, — nous qui avons combattu toutes les écoles ! — mais comme un mouvement d'idées toujours révisable et sans cesse rajeuni.

Mais il nous a semblé avant tout que les problèmes actuels de la société française ne seraient résolus qu'à la lumière des idées syndicalistes. Le déclin de l'étatisme, du parlementarisme, des partis, serait un phénomène sans lendemain, si, des profondeurs, la vie sociale ne montait à la surface, avec ses institutions compétentes, responsables et libres. Que de solutions neuves devront intervenir dans cette lutte du politique et du social, de l'abstrait et du réel ! C'est là un champ d'investigation chaque jour agrandi, et qui soumet à notre réflexion des questions incessamment renouvelées.

Il y a une façon concrète d'approcher l'art et la littérature comme les problèmes sociaux. L'artifice est partout l'ennemi. L'harmonie de la forme et du fond, l'identité de la théorie et de la pratique reste la loi de toute création. Ceux de nos collaborateurs qui ont bien voulu, cette année, se charger de la critique littéraire et artistique, ont montré quelle unité de méthode pouvait relier les produits les plus divers de l'activité.

Pour mener à bien cette œuvre de culture — qui ne peut être que la nôtre —, un agrandissement de nos cadres eût été favorable. Surtout qu'à cette heure le socialisme, et je l'entends au sens le plus illimité du mot, a perdu son rayonnement premier. Les dogmes sont morts, mais nulle pensée ne leur a survécu. Les milieux socialistes officiels se déssèchent sous leur officialité même. Le public ne voit que des chevaux de cirque tournant toujours dans le même rond. Et c'est à d'autres sources que vont se rafraîchir les âmes tordues d'inquiétude.

S'il ne s'agissait que d'un parti électoral, le mal serait petit. Mais le socialisme s'est annoncé autrement au monde. Il est apparu comme le lieu de toutes les luttes qui aident à passer la vie. Ses chimères avaient la vertu pratique d'une espérance, Si ce qu'il représente de sentiments disparait, que nous restera-t-il ? Nous ne pouvons pas croire que le retour aux disciplines du passé satisfasse l'homme moderne.

Voilà pourquoi, demain comme hier, plus qu'hier, nous continuerons, avec nos seules forces, la tâche commencée. Nous savons bien que, même si ce qu'on a appelé jusqu'ici socialisme, ne reverdissait plus, d'autres branches pousseraient au vieux tronc de l'espérance humaine.

C'est cette certitude qui soutiendra nos nouveaux efforts.

Hubert Lagardelle.

Le Parti Socialiste Roumain et la Question Agraire

Le plus grand théoricien marxiste des pays balkaniques, C. Dobrogeanu-Gherea, vient de publier un excellent ouvrage (1) sur la question agraire en Roumanie et l'attitude de notre parti, le Parti socialiste roumain, dans cette question. Indiquer le contenu de ce livre, c'est rappeler la façon dont se pose en Roumanie le problème agraire et justifier les revendications des socialistes. Nous allons le faire brièvement.

L'oligarchie roumaine a réussi, grâce à ses fonds secrets, à s'assurer la collaboration, à l'étranger et surtout en Allemagne, de la petite bourgeoisie démocratique et à cacher ainsi les conditions réelles de vie de notre pays. Tout cela fait que la Roumanie a, sans le mériter nullement, la réputation d'être un pays civilisé, une « Belgique orientale », comme l'a appelée notre roi actuel, tandis qu'en réalité, elle est politiquement et socialement bien loin derrière les autres pays balkaniques. Nous vivons sous un régime demi-féodal de domination agraire, qui donne à toute loi son caractère propre et qui nous détermine, nous aussi, à avoir dans la question agraire, une attitude un peu différente de celle des socialistes des autres pays.

Mais quelles sont les propriétés caractéristiques du servage ? Il y en a surtout trois, dit Gherea : « Premièrement, la sujétion du paysan à la glèbe du propriétaire. Deuxièmement, le travail forcé en opposition au

---

(1) C. Dobrogeanu-Gherea. — *Neoiobàgia* (Neo-servage). *Studiu economico-sociologic al problemei noastre agrare*, (Bucarest, 1910).

travail libre du régime du salariat. Troisièmement, les rapports particuliers qui existent entre le propriétaire et l'ouvrier et les conditions particulières d'exploitation, qui, sous le régime du travail libre, ont à leur base l'argent et, sous le régime du travail forcé, les corvées et autres services personnels et les impôts en nature » (1).

On retrouve chez nous ces trois traits caractéristiques du servage, non seulement dans les rapports réels existant entre le propriétaire et le paysan, mais aussi *dans toute notre législation agraire,* faite après la soi-disant abolition du servage, en 1864.

Il est intéressant de savoir d'abord comment la terre a été distribuée aux paysans. La loi agraire de 1864 donna aux paysans serfs le tiers des terres auxquelles ils étaient attachés. Les paysans furent divisés en trois catégories : la première comptait 71.912 familles et reçut 6 hectares par famille ; la deuxième, avec 202,075 familles, reçut 4,5 hect. ; la troisième, avec 134,132 familles, reçut 2,5 hect. En moyenne, chaque famille recevait 3,9 hect., — chiffre qui, pour la Roumanie, est tout à fait insuffisant, — abstraction faite des 60.000 familles paysannes, qui reçurent juste la terre nécessaire pour pouvoir bâtir leurs maisons.

Le plus caractéristique, c'est que les terres qu'on donna aux paysans, étaient mauvaises et incommodes, rocheuses et sablonneuses, éloignées des villages, et situées de manière que les chemins qui y conduisaient devaient inévitablement traverser les terres des propriétaires. De plus, on refusa aux paysans les pâturages publics. « Quand on donna aux paysans une telle propriété, ce n'était que dans le but — et malgré qu'on le cachât, cela ne tarda pas à être de toute évidence — de leur rendre impossible la vie indépendante des petits propriétaires, de les ramener, dès le premier jour, sous la domination du grand propriétaire et de les obliger ainsi à travailler sur ses terres » (2).

(1) *Loc. cit.*, p. 72-73.
(2) *Ibid.*, p. 55.

La situation juridique faite aux paysans ne valut guère mieux que la réalité économique.

En même temps que la soi-disant loi agraire (*legea ruralà*) distribuait de la terre aux paysans, elle décida que cette terre serait *inaliénable*. Par cette mesure, qu'on disait prise dans le seul intérêt des paysans, ceux-ci furent, en réalité, liés aux terres des propriétaires. Mais cette intention se manifesta d'une manière plus évidente dans la loi de 1866, concernant les contrats agricoles.

Grâce à cette loi, les propriétaires purent introduire ouvertement le travail forcé sur leurs terres.

Voici ce que dit l'article 2 de cette loi :

> Le maire d'une commune ne peut confirmer que les contrats agricoles des paysans de sa propre commune ; il ne peut confirmer les contrats des habitants d'une autre commune, que lorsqu'une attestation de la commune à laquelle ils appartiennent certifie qu'ils sont libres de conclure de pareils contrats.

Il en résulte que le paysan ne peut travailler que dans son propre village, c'est-à-dire chez son propriétaire. Sa liberté dépend de la bonne volonté du maire de la commune, qui n'est que l'instrument des boyards.

Une fois le contrat agricole signé, si le paysan refuse de s'y conformer, on applique les articles 13 et 14 de la même loi, qui permettent de forcer les paysans ou — comme dit le texte — de les « persuader », et qui punit d'une amende de 50 à 100 francs tout maire qui refuse d'appliquer ces articles.

Un des moyens les plus employé pour « persuader » aux paysans de retourner chez eux, consiste à maltraiter leurs femmes et leurs enfants. « Dans ces cas — et ici nous laissons la parole à un écrivain bourgeois, Radu Rosetti — des cruautés furent commises, qui n'ont eu d'analogue que dans les vexations infligées aux négres de l'Amérique du Nord. »

C'est pourquoi les paysans, qui voulaient se soustraire au travail forcé, devaient s'enfuir avec toute leur famille. Alors les propriétaires déchargeaient leur colère contre

les objets inanimés, contre tout ce qu'ils trouvaient dans les cabanes abandonnées : vaisselle, chaises, portes, fenêtres, etc. (1). Ils poursuivaient les fuyards, qui, une fois rattrapés, étaient ramenés chez eux à coups de de fouet.

Dans une loi de 1872 sur les contrats agricoles, on prévoyait même *l'intervention des soldats*, qui — lorsque le conseil municipal le demandait — devaient « persuader » aux paysans de remplir leur devoir envers les prolétaires. Lorsque des paysans en fuite étaient pris, *dorobanzes* et *infantéristes* les enchaînaient et les poussaient devant eux à coups de crosse.

La loi de 1882 supprima l'intervention des soldats, sans abolir cependant le caractère du travail forcé, tel qu'il trouve son expression dans les contrats agricoles.

Les services personnels et les prestations en nature constituent le troisième trait caractéristique de la domination agraire qui règne en Roumanie. Gherea reproduit le texte de contrats agricoles où les paysans s'obligent à payer en nature, en travail et en services de toutes sortes, les fermages exorbitants que les propriétaires leur réclament. Et Gherea a parfaitement raison d'appeler la domination agraire qui existe aujourd'hui en Roumanie, une *domination par le servage*.

Voilà ce qu'est en réalité la Roumanie.

Nos économistes et nos ministres du commerce ne peuvent pas assez mettre en évidence que la Roumanie, par ses échanges et en proportion du nombre de ses habitants, occupe le septième rang dans le commerce mondial. Mais ce n'est qu'en sachant la misère effrayante du paysan, qu'on comprend que, pour arriver à cette grande exportation — dans les années de bonnes

(1) A cet « animisme » des propriétaires brutaux, qui s'en prenaient aux ustensiles et aux meubles, comme si ces objets avaient été animés, les paysans répondirent pendant la révolte par des actes de violence semblables. Ils détruisirent dans les châteaux des propriétaires tout ce qu'ils y trouvaient, et particulièrement les objets, qui — comme les pianos — symbolisaient le luxe des maîtres.

récoltes, elle s'élève jusqu'à près d'un demi-milliard — il faut arracher le morceau de pain de la bouche du paysan. Le propriétaire ne lui laisse à manger que le maïs le plus gâté. Une conséquence de cet état de choses est la pellagre, qui atteint les paysans roumains par centaines ; une autre conséquence est la mortalité extraordinairement grande des enfants, dont 47 o/o n'atteignent pas l'âge de 7 ans.

La Roumanie est un pays où la concentration des richesses est assez avancée. Dans les années 1900-1903, 44 personnes ont hérité de 130 millions de francs, tandis que les dépenses journalières d'une famille paysanne ne dépasse pas 40 à 50 centimes.

La Roumanie est un pays d'impôts oppressifs et d'innombrables monopoles, au moyen desquels l'Etat vole les consommateurs et les contribuables. Mais, dans le budget annuel qui est de 450 à 500 millions de francs, l'enseignement élémentaire rural figure pour un total de 7 à 8 millions !

La Roumanie a des institutions libérales. La constitution garantit la liberté de la presse, de la parole et des réunions ; mais ce sont là des libertés de carnaval, de jolis masques, sous lesquels se cachent des figures hideuses. Pour les paysans, surtout, n'existe aucun droit, aucune liberté. De véritables murailles de Chine, bien gardées par les propriétaires et par l'Etat, séparent les villages des villes.

Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement. Comment pourrait-on permettre au paysan d'exercer ses droits politiques, de se considérer comme un citoyen libre, lorsqu'en réalité il est le serf, l'esclave de son propriétaire, qui dispose non seulement de sa force de travail, mais aussi et assez souvent de sa femme et de sa fille ?

Un chapitre — le cinquième — du livre de Gherea est consacré à l' « absence de lois » et aux « conséquences intellectuelles, morales, politiques et juridiques du servage ». Ce chapitre est une critique admirable et profonde des contradictions de la vie sociale et politique de la Roumanie.

C'est une tendance naturelle que d'exagérer les défauts des classes dirigeantes avec lesquelles on est en lutte. Mais ce n'est pas cette tendance qui me fait dire que nulle part l'hypocrisie n'a atteint à un aussi haut degré qu'en Roumanie. La domination réactionnaire ouverte d'une oligarchie, dont la volonté brutale est la loi suprême, ne paraît pas aussi indécente que le régime politique et social de Roumanie, où l'arbitraire le plus monstrueux de l'administration se cache sous le masque d'un constitutionnalisme à allures libérales, abstraction faite du système électoral qui rappelle le système prussien. En Roumanie, on ignore le respect des lois lorsqu'il s'agit des intérêts des classes dirigeantes. A l'appui de ce fait, on cite comme exemple les paroles du vieux Bratianu, le père du chef du cabinet précédent. Dans une conversation sur les membres de son parti, il dit un jour : « J'ai tant vu de choses en leur compagnie que je puis tranquillement dire qu'ils ne reculent même pas devant un assassinat ». En fait, tout, même l'assassinat, est permis aux boyards, vieux et jeunes.

Deux circonstances ont particulièrement contribué à cet état de choses. D'abord, l'origine singulière de la soi-disant noblesse roumaine ; ensuite, le développement historique des classes sociales en Roumanie.

L'aristocratie roumaine est d'origine étrangère. C'est sans doute un trait commun à la plupart des aristocraties, et sur lequel Saint-Simon a insisté. Mais, tandis que les aristocraties des autres pays ont rendu des services militaires justifiant ainsi leurs privilèges, les boyards ont une origine très prosaïque : ils sortent de la bureaucratie. C'est une foule d'aventuriers venus de tous les pays balkaniques et surtout du célèbre Phanar (quartier de Constantinople habité par des grecs), où le gouvernement turc recrutait ses fonctionnaires, ses interprètes, ses maîtres de cérémonie, ses chefs de cuisine, ses négociants etc. . . Pendant des siècles, toutes les fonctions publiques de Roumanie, en commençant par celle de « prince régnant », étaient mises ouvertement aux enchères à Constantinople et adjugées à celui qui offrait

le plus ou à celui qui, grâce à son argent ou à ses services, jouissait de la protection d'un pacha influent. L'aristocratie roumaine s'est donc recrutée parmi les Phanariotes. Vénalité, trahison et adultère ont présidé à sa naissance. Elle s'est développée dans un temps relativement court, et elle est aujourd'hui encore loin du peuple, par ses intérêts et ses sentiments.

Quant à la bourgeoisie roumaine, elle est aussi, en grande partie, d'origine étrangère : slave (notamment bulgare), grecque, albanaise, etc.... abstraction faite des Juifs, qui, bien que depuis de longs siècles en Roumanie, ne jouissent pas des mêmes droits que les autres citoyens roumains. Mais le vice capital de la bourgeoisie roumaine n'est pas dans son origine : il est dans sa faiblesse. Elle n'a jamais joué un rôle décisif dans l'Etat et elle ne le joue pas davantage aujourd'hui.

Nos boyards ont très bien su attirer à eux, par une générosité faite aux dépens de l'Etat (l'établissement d'un tarif protectionniste), la classe des industriels ; ils ont en outre réussi à s'assurer le concours des intellectuels, qui, sortis de la petite et moyenne bourgeoisie, sont, dans les pays arriérés, les porte-parole du libéralisme. Par des dépenses qui absorbent le tiers environ des revenus du pays, les boyards les ont tous achetés et transformés en instruments serviles. Dès qu'un homme de quelque talent fait son apparition sur le champ politique, il est entouré d'une foule d'intrigants, qui, sous des noms divers, ne sont que les représentants de la même classe des propriétaires, et bientôt il est acheté. Les libéraux n'ont-ils pas réussi à acheter les chefs de l'ancien parti socialiste roumain ? On comprend alors pourquoi l'émancipation des paysans ne pouvait pas être complètement réalisée, et pourquoi le servage, qui a été aboli par la *legea rurala*, a été immédiatement réintroduit par la même loi et par les lois plus récentes sur les contrats agricoles.

L'abolition du servage en Roumanie n'était pas une étape nécessaire de la lutte des classes ; elle fut imposée

par les circonstances extérieures, et nous arrivons ainsi à un nouveau caractère saillant du développement social de la Roumanie.

Dans le premier chapitre de son livre sur *les Institutions bourgeoises et libérales de la Roumanie*, Gherea fait ressortir, comme un fait historique, que les réformes dont nous venons de parler avaient été introduites dans notre pays dans le but de défendre la Roumanie contre la politique de conquête de la Russie, qui, ayant non seulement la même religion, mais encore le même régime politique et économique que les pays du Danube, voyait en eux une proie facile.

Les classes dirigeantes de Roumanie n'avaient aucun intérêt à lutter contre la Russie. Seuls, quelques hommes politiques et quelques groupes sans importance se sont faits les défenseurs de cette idée. Ce furent plutôt les grandes puissances protectrices de la Turquie, désireuses de mettre une barrière à la pénétration de la Russie au Sud, qui imposèrent à la Roumanie une transformation politique. La réforme — et ce seul fait montre bien l'impuissance de notre bourgeoisie — dût être imposée à notre pays par *la Convention de Paris de 1858*, qui décida l'abolition du servage. Et cette décision ne fut partiellement exécutée que six ans après, en 1864, et grâce à un véritable coup d'Etat du prince régnant Alexandre Couza, qui voulut tenter ainsi de s'opposer à la domination des boyards. Les deux partis politiques — libéral aussi bien que conservateur — s'opposèrent vivement, et avec un touchant accord, à cette mesure, qui n'était rien moins que le salut de leur patrie. Si l'indépendance de notre pays ne dépendait que de nos classes dirigeantes, il y a belle lurette que la Roumanie serait province russe.

Les boyards se vengèrent d'Alexandre Couza en se hâtant de le détrôner (1866). Et depuis 44 ans la Roumanie est gouvernée par le hobereau prussien Charles de Hohenzollern, vaillant gardien des intérêts de nos propres hobereaux.

On comprend aisément que tant que le pouvoir poli-

tique restera entre les mains des boyards, il n'y a aucun espoir que la question agraire soit résolue. En ce sens, la dernière révolte paysanne, qui a coûté la vie de 11.000 à 15.000 paysans tués ou exécutés, est demeurée, comme d'ailleurs toutes les révoltes précédentes, sans aucun résultat appréciable. Les « réformes » des libéraux sont une duperie. Dans son livre, Gherea s'occupe longuement de ces « réformes » et montre leur absence de portée et leur vanité. On ne change pas la situation d'une classe sociale en créant des juges de paix ambulants, mais en déplaçant la richesse. Je viens de parler des « réformes » dites positives : quant aux négatives, elles sont encore plus caractéristiques. Pour ne plus être surpris par de nouvelles révoltes, on a édicté toute une législation et renforcé le pouvoir de l'autorité centrale ; on a constitué un nouveau corps de 6.000 gendarmes ruraux et créé une nouvelle bureaucratie. Résultat : 60.000 francs de dépenses nouvelles. Pour donner une idée exacte des fonctions des gendarmes ruraux, il suffit de reproduire le récit suivant, que Gherea rapporte dans son livre :

« Un propriétaire de Braïla avait conclu un contrat avec 70 ouvriers du district de Prabora ; parmi ces ouvriers, se trouvaient 16 femmes et jeunes filles. Selon l'usage, les ouvriers furent battus et maltraités comme des esclaves africains ; pour nourriture, ils recevaient du pain de maïs moisi. Pendant la nuit les femmes et les jeunes filles étaient importunées par les employés du propriétaire, et, lorsque les ouvriers ne voulurent plus tolérer qu'on insultât leurs femmes, leurs sœurs ou leurs filles, ils furent liés et battus. Quelques-uns des plus maltraités décidèrent alors de se sauver ; mais les gendarmes se mirent à leurs trousses et les rattrapèrent. Ramenés chez le propriétaire, ils furent de nouveau impitoyablement battus ».

Souvent les gendarmes eux-mêmes maltraitent les paysans et insultent leurs femmes et leurs filles.

Quelle est donc la solution que proposent les socialistes roumains ? Quelle attitude croyons-nous devoir prendre en présence d'un tel état de choses ?

Le chapitre XIV du livre de Gherea, qui traite de nos revendications, les résume de la manière suivante :

« Nous demandons l'abolition complète et définitive des conditions médiévales de la production, c'est-à-dire la suppression des corvées, des prestations en nature, de la dîme, des contrats agricoles, etc..., et leur remplacement par les conditions de production qu'on trouve dans l'Europe occidentale. Nous demandons encore la suppression complète des lois dites de « protection », et qui interdisent la vente de la terre, ainsi que la suppression de toutes les lois concernant les contrats agricoles ».

Mais, dira-t-on, les conditions médiévales de la production, le servage ne subsistent pas tant dans les lois que dans la réalité, souvent en antagonisme avec la loi ; celle-ci interdit la corvée, qui pourtant subsiste.

— Oui, et c'est pourquoi il faut songer avant tout à changer les conditions réelles. Or, on ne le pourra pas, si on ne rend pas le petit paysan indépendant du propriétaire. Mais comment faire cette libération sans toucher hardiment et résolument à la grande propriété ?

C'est pourquoi Gherea réclame qu'on « transforme la petite propriété, qui, telle qu'elle est aujourd'hui, est un symptôme du servage, en une véritable petite propriété paysanne indépendante et assez étendue pour procurer du travail et de la nourriture à toute une famille ». Cette revendication rend nécessaire l'expropriation d'une partie de la grande propriété.

Par d'autres points encore de leur programme, les socialistes roumains tâchent de contribuer à l'introduction du mode de production capitaliste dans l'agriculture. Nous voulons abolir le travail forcé pour mettre à sa place le travail libre salarié.

Il ne faudrait pas mal interpréter la valeur historique de notre programme agraire. Il est fait pour une société qui est encore *en deçà* de la domination capitaliste. Nous n'avons pas la moindre sympathie pour les idylles paysannes. Ce que nous voulons, c'est délivrer le mouvement ouvrier de Roumanie de son dangereux ennemi : le boyard ; c'est placer la question agraire dans les cadres même de la question sociale en général, telle que nous la présente la lutte entre le capital et le travail.

C. Racovski.

La Rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne

Jamais encore la tension entre les relations anglo-allemandes n'avait eu le caractère d'acuité qu'elle a revêtu à certains moments de l'année 1910.

Le symptôme le plus troublant de cet état de choses est sans contredit la crainte qui a surgi du « danger allemand » jusque dans la masse du prolétariat anglais, classe moins que toute autre portée à tourner ses regards du côté de l'« ennemi étranger », du « danger extérieur » et autres épouvantails, avec lesquels les classes dominantes savent si bien détourner l'attention du peuple des problèmes de la politique intérieure et des réformes sociales urgentes.

Pour beaucoup de travailleurs anglais, la question des rêves impérialistes de Guillaume II, des formidables plans de l'Allemagne, en vue d'une invasion des côtes de l'Angleterre pour l'écrasement de cette dernière, est le thème favori des causeries domestiques et des réunions publiques.

Si nous en croyons un militant ouvrier, Merrheim, qui assista au dernier congrès international de la métallurgie, à Birmingham, la croyance en une guerre prochaine entre l'Allemagne et l'Angleterre règne absolue dans les rangs du prolétariat anglais.

Curieusement, le célèbre anarchiste hollandais Domela Nieuwenhuis, interviewé au sujet des fortifications de Flessingue, a, lui aussi, exprimé l'avis qu'une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre serait inévitable (1).

---

(1) *Le Soir* du 9 janvier 1911. Voir aussi l'article de Nieuwenhuis dans *la Vie Ouvrière* du 5 juillet.

La presse syndicale française (1) partage cette façon de voir. En outre, la C. G. T. a organisé des conférences dans diverses villes de France sur l'inévitabilité de la guerre anglo-allemande et les conséquences de ce conflit pour la France, et sur la mission et la tactique future des révolutionnaires, le cas échéant.

Les dispositions belliqueuses d'une partie du prolétariat anglais, son attitude hostile à l'égard de l'Allemagne sont nettement exprimées dans les articles du leader du *Social-Démocratic Party*, Hyndman, affirmant, comme une conséquence fatale des circonstances historiques actuelles, la création d'une flotte invincible, non seulement pour la défense de l'intégrité du territoire anglais, de la liberté et de l'indépendance de la Grande-Bretagne, et surtout de son prolétariat, mais encore au point de vue plus général, plus élevé des intérêts même du socialisme international, dont le triomphe est intimement lié à l'existence d'une Angleterre libre et indépendante. Cette Angleterre est aujourd'hui menacée par l'impérialisme allemand, la soldatesque prussienne, qui s'apprêtent à effacer de la surface du globe la grande gardienne des principes démocratiques, le défenseur de la liberté européenne, le seul pays où trouvent encore un refuge les représentants — chassés de partout — des idées révolutionnaires les plus extrêmes.

La manière de voir de Hyndman a été adoptée par le Congrès annuel du *Social-Démocratic Party*, à Coventry, le 15 avril 1911, par 47 voix contre 33. La résolution préconisant la nécessité d'une flotte puissante avait été présentée par H. Quelch.

D'ailleurs, les articles de Hyndman, tant par leur signification que par leur forme, pâlissent devant les écrits d'un autre « socialiste » anglais, l'écrivain bien connu Blatchford, rédacteur du *Clarion*, auteur du fa-

---

(1) Voir les articles de F. Delaisi dans *la Guerre Sociale* (Février-Avril 1911) intitulés *La guerre qui vient;* l'article de Merrheim, *L'approche de la guerre,* dans *la Vie Ouvrière* des 5-20 janvier et du 20 février 1911 ; les articles de la *Voix du Peuple,* etc...

meux volume *Merry England* (La Joyeuse Angleterre) vendu à 1million 1/2 d'exemplaires.

Les articles de Blatchford sur le « danger allemand » parurent dans le *Daily Mail* en septembre 1909, à la veille des élections générales. Ils furent ensuite réunis en une brochure (1), qui se vendit à un nombre considérable d'exemplaires, éveillant des dispositions chauvines dans les masses, avivant encore le sentiment de crainte envers les plans sournois de l'Allemagne qu'il était nécessaire de déjouer, disaient-ils, en créant de nouvelles escadres de guerre et une puissante armée de terre, susceptibles de détourner l'imminente catastrophe, une attaque imprévue de la part de l'ennemi prêt à envahir :

J'écris ces articles, dit Blatchford, parce que je crois que l'Allemagne se prépare délibérément à détruire l'Empire Britannique, et parce que je sais que nous ne sommes ni préparés ni capables de nous défendre contre une soudaine et formidable attaque. Le sentiment du devoir me force à parler, et aussi la conviction que la destruction de l'Empire Britannique serait un malheur pour l'Europe, et porterait un coup fatal à la civilisation générale... Pourquoi l'Allemagne attaquerait-elle l'Angleterre ? Parce que l'Allemagne et l'Angleterre sont rivales commercialement et politiquement, parce que l'Allemagne convoite le commerce, les colonies, l'influence et l'empire que la Grande-Bretagne possède actuellement, parce que l'Allemagne ayant défait la France, s'étant reconciliée avec l'Autriche, et n'ayant plus à craindre la Russie avant quelques années, sent que la Grande-Bretagne est son seul adversaire dangereux... L'Allemagne nous attaquera parce qu'elle se sait forte, parce qu'elle croit l'Angleterre, sa riche et influente rivale, devenue grasse et impotente, parce qu'elle la regarde comme la victime désignée d'une attaque bien combinée, résolue et forte. La politique de l'Allemagne est la politique de Bismark, politique de conquête voulue, impitoyable avec, pour but, la domination du monde.

Pour appuyer ses dires, Blatchford cite des discours de divers hommes d'Etat allemands, amiraux, profes-

(1) Cette brochure est traduite en français : *Le Danger Allemand*, par Robert Blatchford. Paris, Perrin, 1910.

seurs, généraux, etc. C'est ainsi que le célèbre historien allemand, le professeur Freitschke, écrit :

Si notre empire a le courage de suivre avec tenacité une politique coloniale indépendante, le choc de nos intérêts avec ceux de l'Angleterre est inévitable. Il était logique et naturel que la nouvelle grande puissance de l'Europe centrale eût à régler ses affaires avec toutes les grandes puissances. Nous avons réglé nos comptes avec l'Autriche-Hongrie, avec la France et avec la Russie ; le dernier règlement de comptes avec la Grande-Bretagne sera probablement le plus long et le plus difficile.

Selon Blatchford, l'Allemagne tout entière ne manifesta tant d'enthousiasme pour le dirigeable Zeppelin, que parce qu'elle voyait en cette nouvelle arme de guerre un moyen de détruire la flotte anglaise et de rendre possible la descente d'une forte armée allemande sur le territoire britannique.

Quel est le devoir de l'Angleterre en face de cette prochaine catastrophe ? Avant tout, dit Blatchford, il nous manque *un homme* qui pût soulever le pays et prendre en mains l'organisation de ses forces combatives, de sa défense contre l'ennemi formidable, irréconciliable, qui se prépare à l'attaque. Mais en attendant ce grand homme d'Etat, l'Angleterre doit faire elle-même tout ce qu'elle est susceptible de faire pour prévenir le danger, notamment : 1) voter immédiatement 50 millions de livres sterling (1.250 millions de francs) pour l'augmentation de sa flotte ; 2) établir incontinent le service militaire obligatoire ; 3) voter une loi imposant dans les écoles l'enseignement des exercices militaires élémentaires pour tous les élèves au-dessus de 18 ans; 4) créer un état-major général pour l'armée et la flotte ; 5) augmenter considérablement les fonds secrets pour l'armée et la flotte ; 6) adresser un appel officiel à tous les patrons, afin qu'ils emploient des ouvriers anglais de préférence aux ouvriers étrangers. Enfin, le septième et dernier point, celui qui nous dévoile tous les dessous de cette campagne chauviniste, consiste en la proposition d'établir des tarifs douaniers sur tous les articles

fabriqués de provenance étrangère. En d'autres termes, tout le programme de Blatchford se résume en deux choses : l'établissement du service militaire obligatoire et du système protectionniste.

Une guerre anglo-allemande est-elle vraiment aussi inévitable qu'elle le semble à Blatchford et à ceux qui pensent comme lui, le feld-maréchal Roberts, lord Balfour et d'autres représentants de l'armée anglaise et de la Chambre des Lords, certains social-démocrates anglais, certains syndicalistes français, sans compter les nombreux publicistes de ces différentes nationalités, qui donnent de l'importance à tous ces discours belliqueux et publient des articles sensationnels sur l'imminence d'un conflit entre l'Allemagne et l'Angleterre ?

Pour répondre à cette question, examinons l'origine et l'évolution du conflit, les facteurs qui ont contribué à l'envenimer et ceux qui, agissant dans le sens contraire, préparent le terrain à une entente prochaine et certaine entre les deux pays.

I

Au début de ce siècle, après le démembrement de la France et la fondation de l'unité impériale germanique (1871) les rapports entre l'Angleterre — maîtresse des mers et du commerce mondial — et l'Allemagne — ce camp retranché de l'Europe centrale — étaient amicaux et corrects. « Une Allemagne forte et unie, écrivait le 26 août 1890, le *Daily News*, c'est le contrepoids de la Russie et de la France ; et quelles que soient les victoires par elle remportées dans une guerre de défense contre l'envahisseur, elles n'étendront point ses rivages, ne feront point d'elle un adversaire sérieux de l'Angleterre, sur la mer. Il n'y a aucun point sur lequel l'Angleterre et l'Allemagne puissent entrer en collision, tandis qu'au contraire, race, langue, religion et caractère contribuent

tous à créer les relations les plus cordiales entre les deux nations sur tous les points du globe ». « Une Allemagne forte, ce sera une alliée pour nous contre la Russie » écrivait un peu plus tard, en janvier 1870, la *Westminster Review*.

Oui, à ce moment, personne parmi les publicistes et les hommes d'Etat anglais ne prévoyait ce que cerait bientôt l'Allemagne, « ce pays de soldats, de paysans et de professeurs » ; personne n'aurait imaginé que « le rat de terre », comme disait Bismarck, s'aventurerait sur les mers et, dans une poursuite effrénée autour du monde, arriverait à battre le record des plus rapides vaisseaux anglais, malgré leurs splendides et fiers équipages et leurs capitaines renommés. Ces vieux « loups de mer » voient aujourd'hui avec terreur et stupéfaction, la vieille marine anglaise, toute-puissante sur les mers et les océans, s'incliner en quelque sorte devant l'orgueilleux pavillon de ce nouveau Titan des mers, l'Allemagne. « *Deutschland über alles !* »

Mais toutes ces choses ne se sont point accomplies en un jour.

Les premiers frottements entre l'Angleterre et l'Allemagne datent de 1882, quand cette dernière se lança dans la politique coloniale. Dès 1879, une brochure avait fait pas mal de bruit ; elle avait comme auteur Fabri et pour titre : *L'Allemagne doit-elle avoir des colonies ?* Les mêmes aspirations vers une politique coloniale s'étaient déjà fait jour à Brême et à Hambourg, qui entretenaient des relations commerciales suivies avec Zanzibar et le golfe de Benin. En 1882, se fondait la *Société coloniale allemande,* et, en 1883, Bismarck, qu'on ne saurait considérer comme un « colonial », cédant aux instances de cette compagnie, demandait aux villes hanséatiques ce qu'elles désiraient que le gouvernement fît pour la défense de leurs intérêts coloniaux. Hambourg présenta un plan complet de politique, avec ces deux principes : 1° l'établissement du protectorat allemand sur tous les territoires inoccupés, fréquentés par les commerçants allemands ; 2° la création de sta-

tions navales allemandes. Bismarck accepta et, moins de 10 ans plus tard, l'Allemagne possédait de vastes domaines coloniaux en Afrique.

Elle porta d'abord ses efforts sur divers points, mais partout, elle se heurta à l'Angleterre qui, justement vers cette époque (Ministère Salisbury, 1886) s'était jetée dans la voie d'une politique coloniale active, en brandissant l'arme de l'impérialisme. Ainsi les rêves africains de l'Allemagne préparaient de futurs conflits entre elle et sa rivale.

Mais ces deux empires — c'était évident — s'efforçaient d'éviter le choc et, à toute occasion, soulignaient la cordialité de leurs relations. « En Egypte, je suis Anglais; l'Angleterre nous importe plus que Zanzibar et la côte orientale d'Afrique tout entière », disait Bismarck.

Ainsi, malgré la lutte des deux puissances pour la conquête de nouveaux territoires africains, — lutte dans laquelle la victoire fut tantôt du côté de l'Allemagne, tantôt du côté de l'Angleterre — les relations entre les deux pays n'en souffrirent point. En 1883, le négociant brêmois Luderitz s'appropria la baie d'Angra-Péquéna, vers laquelle l'Angleterre avait déjà tendu la main. En 1884, l'explorateur allemand Nachtigal devançait sir Samuel Rowe, gouverneur anglais de la Côte d'Or et occupa les points importants de Togo et le Cameroun. Mais la même année, les troupes anglaises occupèrent le Béchualand, empêchant les allemands de relier, par une voie ferrée, les Etats boers aux possessions allemandes, dans le sud-ouest africain. Puis, en 1889, le célèbre explorateur Stanley, envoyé par le gouvernement anglais auprès de Edouard Schnitzer, devenu Emin Effendi, pour lui communiquer un firman lui enjoignant d'évacuer l'Equatoria, devança son concurrent, le docteur Peters qui s'était, de son côté, hâté vers l'Equatoria pour y soutenir Emin, agent de l'influence allemande.

Ainsi luttèrent l'Angleterre et l'Allemagne pour les

territoires africains, le succès passant tour à tour de l'une à l'autre (1).

La cordialité des relations entre ces deux pays n'en fut point atteinte. Cette lutte coloniale avait plutôt les caractères d'un sport amical ou d'une controverse, et peu y voyaient ce qu'elle était en réalité : les premières escarmouches de deux adversaires qui s'observent et se préparent à un gigantesque duel appelé à être une nouvelle page de l'histoire de la politique mondiale.

Les premiers dissentiments anglo-allemands se manifestèrent sous une forme aiguë lors de la guerre anglo-boer : les populations allemandes montraient leur hostilité pour l'Angleterre en même temps qu'une ardente sympathie pour les républiques boers, tandis que toute la presse allemande, conservatrice, libérale, démocrate, par d'enthousiastes articles à chaque victoire des Boers, prédisait la défaite certaine et définitive de l'Angleterre, dévoilait les « plans criminels » de la sournoise et avide Albion, qui, non contente de ses vastes possessions dans toutes les parties du monde, prétendait encore s'emparer du reste.

La guerre anglo-boer contribua fortement à envenimer les relations franco-allemandes. Pendant que l'Angleterre continuait sa politique d'invasion en Afrique et, par l'abolition de l'indépendance des républiques boers, se rapprochait de la réalisation de son vaste plan de conquête de toute la côte africaine occidentale et des territoires avoisinant le continent africain, l'Allemagne, voyant que l'équilibre africain se rompait définitivement au profit de l'Angleterre, tourna ses efforts du côté de l'Asie-Mineure. Profitant de ce que celle-ci était occupée en Afrique, elle s'appliqua à se créer de nouvelles positions dans l'Empire Ottoman.

La guerre anglo-boer éclata le 11 octobre 1899 et, dès novembre de la même année, la *Société impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad*, société exclusi-

(1) Voir sur la politique africaine de l'Allemagne et de l'Angleterre l'excellent ouvrage de Jean Darcy, *La Conquête de l'Afrique*. Paris, 1900.

vement constituée avec des capitaux allemands et dirigée par la fameuse *Deutsche Bank,* avait obtenu une concession pour la construction d'un chemin de fer d'Asie-Mineure à Bagdad. C'était là une victoire éclatante de la diplomatie allemande et, en même temps, un coup retentissant porté à l'influence anglaise dans toutes les possessions de l'Empire Ottoman et dans l'Asie centrale.

La guerre anglo-boer avec son résultat, l'annexion des républiques boers à l'Empire Britannique ; la construction du chemin de fer de Bagdad avec sa conséquence, l'hégémonie politique et économique de l'Allemagne dans l'Empire Ottoman, tels sont les deux facteurs qui jouèrent un si grand rôle dans le conflit anglo-allemand. Dès lors, les relations des deux pays s'aigrirent rapidement. L'annexion du Transvaal et de la République d'Orange portait le dernier coup aux espérances de l'Allemagne en Afrique : la concession du chemin de fer de Bagdad détruisait les plans de l'Angleterre en Turquie. De plus, la Grande-Bretagne voyait dans ce chemin de fer non seulement une menace pour son influence dans l'Asie-Mineure et l'Asie centrale, mais un danger pour sa frontière de l'Inde, cet empire de trois cent millions d'hommes, dont la domination a toujours été le point central de la politique extérieure anglaise.

L'un des principaux motifs de la guerre anglo-boer a été l'effort de l'Angleterre pour défendre et conserver la route des mers vers l'Inde, le long du continent noir, avec une station principale au Sud, pour le cas où la route de Suez viendrait à lui être coupée.

Néanmoins, la guerre anglo-boer n'empêcha point l'Angleterre et l'Allemagne de continuer au Maroc, en Egypte et ailleurs, leur politique de solidarité. En 1899, un accord relatif aux Samoa était signé ; en 1900, seule l'Angleterre acceptait, sans témoigner de mécontentement, la nomination du général allemand Waldersée au commandement supérieur des troupes européennes en Chine ; la même année, une entente anglo-allemande

était conclue relativement à la Chine (1) et contre la Russie ; à la fin de 1901, une triple action navale associait les flottes anglaise, allemande et italienne contre le Vénézuéla.

L'avénement d'Edouard VII marque un tournant dans l'histoire des rapports anglo-allemands, et peut-être aussi dans la politique internationale en général. On sait le rôle que beaucoup de publicistes anglais et français attribuent à ce roi diplomate dans le rapprochement anglo-français, dans l'entente anglo-russe et enfin dans la conclusion de la fameuse Triple-Entente, comme combinaison de puissances destinée à contrebalancer en Europe l'hégémonie de la Triple-Alliance.

Du reste, si la tension des relations anglo-allemandes, avec le caractère d'âpreté qui s'exprimait dans des combinaisons diplomatiques précises, ne se manifesta qu'en 1901, il ne faudrait pas oublier que, depuis longtemps déjà, l'Angleterre et l'Allemagne se faisaient une guerre sourde pour l'hégémonie universelle dans le domaine des relations internationales, politiques, diplomatiques et commerciales, — guerre qui devait fatalement finir par éclater au dehors. De nombreux représentants du monde commercial et industriel anglais avaient proclamé cette menaçante et invincible concurrence, qui dresse l'Allemagne contre l'Angleterre sur tous les points du globe. En 1886, après 18 mois de travaux et après avoir entendu les rapports de toutes les Bourses de Commerce, de toutes les grandes Compagnies, des économistes renommés, des représentants du commerce étranger, etc., une commission parlementaire, chargée de rechercher les causes de l'abaissement du commerce anglais, concluait que la « concurrence allemande prenait de jour en jour un caractère plus menaçant ». Partout, disait-elle, l'esprit d'entreprise et l'o-

(1) La convention anglo-allemande d'octobre 1900 garantissait l'inviolabilité du territoire chinois et confirmait le principe de la « porte ouverte » dans l'Empire du Milieu.

piniâtreté de l'Allemand se font sentir. Les allemands nous dépassent, grâce à une meilleure connaissance des nécessités du marché, à leur facilité à s'adapter au goût de l'acheteur, à leur volonté de se faire une situation partout, et enfin à ce fait, qu'une fois une situation acquise, ils ne l'abandonnent jamais (1).

Ce cri de terreur des représentants de la plus formidable puissance industrielle du monde, en face du développement intense et continu de l'industrie allemande, devient de jour en jour plus pressant et finit par émouvoir l'Angleterre tout entière. Il força le gouvernement britannique à modifier sa politique extérieure et à l'orienter dans la voie du rapprochement avec l'*ennemi héréditaire*, la France, et, au contraire, à l'éloigner de sa « vieille et fidèle alliée » l'Allemagne.

L'Angleterre ne pouvait rester l'amie, moins encore l'alliée, de la puissance qui lui disputait l'empire des mer, lui livrait industriellement la guerre en Europe et dans les colonies anglaises, en un mot, sur tous les points du globe. L'Angleterre avait été l'ennemie de la Hollande, de l'Espagne au temps où celles-ci étaient les grandes puissances coloniales de leur époque ; de même elle était restée l'ennemie de la Russie et de la France tant que ces dernières avaient été dangereuses pour elle. Ce ne fut qu'après sa victoire de Fachoda sur la France impérialiste, et celles de Moukden et de Tsoushima, avec l'aide des armes japonaises, sur la Russie, que le gouvernement britannique s'efforça d'amener un rapprochement avec les ennemis d'hier, désormais inoffensifs. « Que les ministres de Sa Majesté n'oublient jamais ce grand principe, le principe directeur de toute notre politique, disait en 1762 lord Chatham : la seule chose que l'Angleterre ait à craindre ici-bas, c'est de voir la France devenir une puissance maritime, commerciale et coloniale ».

Il n'y a guère plus d'un siècle que ces paroles ont été prononcées, et c'est l'Allemagne, plus redoutable pour

(1) *Blue Book*, Cd 4893, p. XX.

l'Angleterre que la France, qui est devenue cette formidable puissance maritime, commerciale et coloniale ; et voilà pourquoi c'est contre elle que devait se tourner l'effort de l'Angleterre.

Depuis 30 ans, l'industrie allemande a atteint un développement si extraordinaire qu'il surprend les imaginations les plus audacieuses. Le commerce extérieur de l'Allemagne qui était, en 1880, de 5 milliards 782 millions de marks s'élève, en 1892, à 7 milliards ; en 1900, à 10 milliards et demi ; en 1906, il est de 15 milliards.

Les exportations, de 4 milliards 800 millions, en 1900, atteignaient le chiffre de 9 milliards 800 millions de marks en 1907. Et, dans cette exportation allemande, ce qui occupe la place principale, ce ne sont pas les matières premières, mais les produits fabriqués. Ils en représentent les 66 o/o. En 1906, l'Allemagne exportait pour 5.497 millions de francs de produit fabriqués, c'est-à-dire 230 millions de plus que la France, à la même époque, n'exportait de matières premières et de produits fabriqués à la fois. (1)

Pendant que l'exportation allemande croissait avec cette merveilleuse rapidité, celle de l'Angleterre, au contraire, semblait décliner. Elle perdait ce que gagnait l'Allemagne. L'exportation anglaise, qui était, en 1882, de 306 millions de livres sterling, n'était plus, en 1887, que de 281 millions ; en 1892, de 291 ; en 1896, de 240 ; en 1897, de 234 ; en 1898, de 233 ; en 1899, de 264 millions de livres sterling (2).

Il était impossible que l'apparition d'un concurrent si puissant n'épouvantât point les représentants des classes dirigeantes en Angleterre. Toutes leurs forces se portèrent contre le nouveau colosse. Commerçants, consuls, hommes d'Etat proclamèrent, d'une voix unanime, le danger qui menaçait la patrie du côté de l'Al-

(1) Yves Guyot. — *Le Commerce comparé de la France*, Paris, Alcan, p. 16-17.

(2) L'augmentation de l'exportation anglaise en 1900 s'explique par la guerre sud-africaine et le transport sur le théâtre de la guerre de provisions et d'obus pour l'armée, de vêtements pour les soldats, etc.

lemagne ; et lorsque, à côté de grandes compagnies de navigation, comme les *Hamburger-American-Linie* et le *Nord-Deutscher Lloyd*, l'Allemagne se mit à construire de fortes escadres de guerre, la crainte de l'avenir, l'incertitude au sujet du lendemain, se glissèrent au cœur de beaucoup d'Anglais jusqu'alors peu intéressés par les questions de défense nationale. Et la presse jingoïste sut profiter de cet état d'esprit pour insuffler aux masses l'esprit chauvin, semer la panique et préparer le terrain moral nécessaire à l'adoption, par les classes populaires, de l'idée du service militaire obligatoire et du protectionnisme.

L'avènement de Guillaume II au trône impérial (1888) est le point de départ du développement de la flotte allemande actuelle. Les budgets de la marine et de l'armée croissent, eux aussi, avec rapidité. En 1888-89, les dépenses de la flotte s'élèvent à 60.000.000 de marks ; en 1889-90, à 63 millions ; en 1890-91, à 98 millions ; en 1896-1897, à 107 millions ; en 1897-98, à 147 millions ; en 1898-99, à 162,5 millions ; en 1899-1900, à 185 millions ; en 1900-1901, à 240 millions de marks. En tout, pour une période de 13 années, l'Allemagne a dépensé pour sa flotte plus de 1 milliard et demi de marks (1 milliard 564 millions et demi).

Cette fièvre d'armement, ces dépenses formidables causèrent un grand émoi en Angleterre. Celle-ci y répondit en augmentant, elle aussi, ses armements. De 1901 à 1908, elle dépense annuellement, pour la flotte, plus de 800 millions de francs, environ 6 milliards pour cette période (5.901 millions), l'Allemagne consacrant à la sienne un peu plus de 2 milliards seulement (2.132.5 millions) ; mais ses crédits annuels croissent invariablement, débutant par 250 millions, en 1901-1902, pour s'arrêter à 425 millions, en 1907-1908. De 1899 à 1907, l'Allemagne augmente son budget naval de 73 o/o ; l'Angleterre, de 23 o/o.

La rivalité militaire des deux pays s'aggrave jusqu'à devenir dangereuse pour chacun d'eux.

Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser (1) ! Ces paroles de Guillaume II sont devenues, pour ainsi dire, le cri de guerre de l'Allemagne impérialiste ; elles semblent un défi à l'Angleterre, maîtresse des mers, et à sa fière et vieille devise : *Britannia rules the waves.* « De même que mon grand-père, déclare Guillaume II, a travaillé pour refaire cette armée, je travaillerai constamment à refaire cette flotte, pour qu'elle devienne comparable à notre armée de terre et contribue à élever l'Allemagne au plus haut rang de la puissance. »

Et comme, selon Guillaume, l'armée allemande est la première du monde, il est évident que l'empereur allemand soulignait la nécessité, pour l'Allemagne, d'une flotte de premier ordre.

Le gouvernement anglais, profondément inquiet des armements excessifs de l'Allemagne et de la campagne chauvine menée par le célèbre *Flottenverein* (ligue maritime) avec ses millions de membres cotisants, pensa qu'il était indispensable d'arrêter, à tout prix, l'extension de la flotte allemande et, par là, sauver l'Angleterre du danger qui la menaçait. Le gouvernement britannique ne reculerait pas devant une guerre immédiate, qui permettrait à la flotte anglaise d'anéantir la puissance maritime de l'Allemagne, empêchant ainsi l'expansion ultérieure de sa force économique et militaire. Mais l'Angleterre juge, évidemment, qu'il serait risqué d'entrer, seule à seule, en lutte avec l'Allemagne et, selon sa traditionnelle politique, elle cherche un allié sur le continent.

Profitant de la tension qui existait entre l'Allemagne et la France après la célèbre démonstration de Guillaume à Tanger, la diplomatie anglaise excite Delcassé contre l'Allemagne ; elle le pousse à s'opposer à la conférence que l'Allemagne réclame avec insistance, comme condition de paix. Puis, l'Angleterre offre à Delcassé de signer une convention militaire pour une

(1) Notre avenir est sur les mers.
(2) Britannia domine les mers.

action, en cas de conflit armé avec l'Allemagne. Delcassé accepte l'offre avec enthousiasme ; mais, dans le fameux conseil secret que tiennent les ministres français, le 6 juillet 1905, pour examiner la proposition anglaise et l'ultimatum allemand, le ministre des affaires étrangères, attaqué par son collègue, M. Rouvier, est complètement battu et donne sa démission le même jour (1).

La tentative d'une solution violente du conflit ne réussissant pas, l'Angleterre a recours à un autre moyen. Pour mettre des bornes à l'extension de la flotte allemande et à la fièvreuse controverse entre les deux parties, le gouvernement anglais propose à l'examen de la 2e Conférence de la Haye (1907) la limitation des armements. En cette occurence, l'Angleterre est guidée par les mêmes considérations qui inspiraient la note russe du 30 décembre 1908 sur le désarmement, avec cette seule différence que la Russie, à cette époque, avait en vue la défense de ses intérêts, comme puissance militaire continentale de premier ordre (2), tandis que l'Angleterre, avec son projet, s'efforçait d'assurer son hégémonie propre, en tant que puissance navale. En réalité, le moment où le gouvernement russe adressa aux puissances sa note relative à la limitation des armements, fut le seul moment de l'histoire militaire de la Russie où son armée eût pu, quant à l'armement, être comparée aux armées de l'Europe occidentale ; numériquement elle était supérieure à celles des plus grandes

(1) « Ma main sècherait plutôt que de signer un traité défensif avec l'Angleterre », déclarait alors M. Rouvier, qui comprenait tout le danger de la proposition anglaise. Les vraies raisons de la chute de Delcassé et de son conflit avec Rouvier furent dévoilées dans les articles sensationnels de M. Stéphane Lausanne (*Le Matin*, oct. 1905), la *Dépêche de Toulouse* et l'*Echo de Paris*. Cette page de l'histoise française est suffisamment éclairée par l'ouvrage de André Meril, *Du traité de Francfort à la Conférence d'Algésiras*. (Paris, 1909.) La question de ce conseil secret fut de nouveau soulevée dans la presse francaise, lorsque Delcassé fut nommé ministre des affaires étrangères, en mars 1911. Voir, à ce sujet, l'intéressant article du *Figaro* du 5 mars, *Une page oubliée*, par Gaston Calmette.

(2) Voir, sur ce sujet, notre ouvrage, *La guerre Russo-Japonnaise*, St-Pétersbourg, 1905.

puissances. Il en était de même pour l'Angleterre, lorsque celle-ci fit sa proposition de limitation des armements. La flotte offensive allemande ne comptait alors que 16 cuirassés de 190.460 tonnes ; en y ajoutant encore 3 croiseurs-cuirassés de 28.000 tonnes, nous avons des forces égales aux forces réunies de la Russie et du Japon, à la bataille de Tsoushima. Mais la flotte allemande était encore faible comparée à la flotte anglaise. La partie de celle-ci qui aurait pu, en cas de guerre, être immédiatement mobilisée contre l'escadre allemande, comprenait 40 gros vaisseaux de guerre de 558.000 tonnes, contre 19 navires allemands de 208.009 tonnes. *Au moment de la conférence de la Haye, la flotte anglaise comptait en tout 92 grands bâtiments de guerre de 1.207.000 tonnes, équivalant aux flottes de la France, des Etats-Unis et de l'Allemagne réunies.* Il est naturel que, possédant une telle supériorité de forces, l'Angleterre fut intéressée à la limitation des armements chez les puissances rivales.

Mais le projet anglais éprouva, à la deuxième Conférence de la Haye (juin 1907), le même échec que la proposition russe à la première. Il n'en pouvait être autrement : lorsque de pareils projets sont présentés par les gouvernements actuels, ils ont toujours un caractère d'hostilité à l'égard d'un pays ou d'un autre ; ils ne servent pas les intérêts de la paix ; au contraire, ils sont parfois le meilleur moyen de troubler les relations internationales. On connaît les débats de la 2e Conférence de la Haye ; ce ne fut point en réalité une conférence de la paix, mais une conférence de la guerre. Ses travaux se bornèrent presque exclusivement à l'examen de toutes sortes de questions relatives à l'emploi et à la pose des mines sous-marines automatiques, au nombre d'heures durant lesquelles un navire de guerre peut rester dans les ports neutres, au bombardement des villes situées sur les ports, à l'usage des balles explosives, etc., etc. En un mot, on s'y occupa *de la façon de faire la guerre et non de celle d'assurer la paix*. Résultat : un nouvel élan donné aux armements.

D'après son programme de 1906, l'Allemagne doit avoir, en 1907, 38 cuirassés, 28 croiseurs-cuirassés, etc. Aussitôt après la 2e Conférence de la Haye, le Conseil Fédéral de l'Empire (*Bundesrath*) vote un nouveau programme naval (18 nov. 1907), définitivement adopté par le Reichstag, le 28 janv. 1908. D'après ce nouveau programme, l'Allemagne doit lancer annuellement non plus 3, mais 4 cuirassés, la durée du service des cuirassés passant de 25 à 20 ans, après quoi ils font partie de la réserve. L'Allemagne aura donc, en 1917, non plus seulement 38 cuirassés, ainsi qu'il était convenu un an avant la 2e Conférence de la Haye, mais 48 cuirassés de 18.000 tonnes chacun. Le budget de la marine allemand, qui était de 347 millions de francs l'*année précédant la Conférence*, passa à 445 millions, *l'année qui suivit cette même Conférence*, soit une augmentation de près de 100 millions.

Il est compréhensible que l'Angleterre ne veuille point être en reste et qu'elle renforce encore ses armements. Déjà, en 1907, immédiatement après la Haye, le célèbre « pacifiste » anglais, William Stead, déclare que désormais, l'Angleterre est tenue de répondre, à chaque construction nouvelle d'un cuirassé allemand, par la construction de deux cuirassés anglais de force supérieure. « Voilà la formule, écrit Stead dans sa *Review of Reviews*, qui passe tout jugement, comme formule destinée à permettre au nageur de se maintenir au-dessus de l'eau ». Tel avait été *l'effet de la Conférence de la Haye sur l'apôtre des idées pacifistes en Angleterre* : *elle l'avait transformé en farouche militariste.*

Le budget de la marine anglais monte avec une rapidité fantastique ; en 1919-1911, il a atteint le chiffre fabuleux de 1.015.092.500 francs ; autrement dit, il a dépassé le milliard (avec une augmentation de 136 millions et 1/2 sur celui de 1909-1910). et, pour 1911-1912, il est de 1.109.812.500 francs, en augmentation de 95 millions sur

celui de l'année précédente. De 1901 à 1910, la flotte anglaise a plus que doublé. (1).

Les presses libérale et conservatrice d'Angleterre et d'Allemagne, claironnent chaque jour le danger qui menace leurs pays respectifs, du côté de l'extérieur. Les journaux et les revues anglaises publient des articles détaillés sur les chances d'une invasion de l'Angleterre par l'armée allemande, et les journaux allemands propagent la crainte d'une attaque inattendue de la part de la flotte anglaise et d'un bombardement des ports allemands par une escadre ennemie. Cette hostilité mutuelle se manifeste parfois sous une forme aiguë ; ainsi le publiciste anglais Edmond Cox, dans le numéro d'avril 1910 de la revue très répandue, *The XIX Century and aftes* et sous le titre : *Houz to meet the crises*, propose tout bonnement de couler tout nouveau cuirassé ou croiseur lancé désormais par l'Allemagne :

L'Allemagne ne construit sa flotte, déclare Cox, que pour ravager l'Angleterre. Pour la lutte avec la France, la Russie, l'Autriche et la Suisse, l'Allemagne dispose d'une puissante armée de terre, et, pour une descente en Amérique, elle n'est pas assez forte ; c'est donc uniquement contre la puissance maritime de l'Angleterre qu'elle est dirigée. Qu'on se rappelle les paroles de Cromwel, William Pitt, Palmerston, d'Israëli ; elles indiquent l'unique moyen de sortir de la situation. Il faut dire à l'Allemagne : Halte-là ! en voilà assez. Une fois pour toutes, arrêtez là vos préparatifs de guerre. Sinon, nous coulerons désormais tout cuirassé ou croiseur que vous mettrez à l'eau. Vous avez créé une situation intolérable. Si vous voulez vous battre avec nous, c'est nous qui choisirons le moment propice, lorsque la guerre sera utile à nous, non à vous.

(1) Au lieu de 37 cuirassés, 56; au lieu de 9 croiseurs cuirassés, 39; le tonnage passe de 415.940 à 1.297.235 tonnes. Les dépenses occasionnées par les nouvelles constructions navales sont, au début de 1900, de 8-9 millions de livres sterling ; pour 1910-1911, de 43.279.830 livres sterling ; et, pour l'année courante, 1911-1912, de 15,063 887 livres sterling.

II

La guerre est-elle vraiment aussi inévitable qu'elle le paraît à Blatchford, Cox et quelques autres publicistes français, allemands, anglais, d'une nervosité excessive ou simplement d'une bonne foi douteuse ? Disons d'abord que la création d'une puissante flotte allemande n'est pas une preuve que la guerre soit inévitable entre les deux pays. L'existence, durant 40 ans, de deux fortes armées rivales, l'armée française et l'armée allemande, n'a point causé la guerre entre les deux nations. De même, bien que, jusqu'à la guerre russo-japonaise, l'armée russe fût considérée, par certains spécialistes, comme plus forte que l'armée allemande et, par d'autres, comme son égale, ce fait n'a point conduit à une guerre entre l'Allemagne et la Russie, malgré les occasions nombreuses de conflit.

D'ailleurs, il convient de ne pas oublier que, dans cette question du rapide développement de la flotte allemande, comme des flottes autrichienne, anglaise, italienne, etc., ce ne sont point tant des raisons de défense nationale qui jouent le principal rôle, que les efforts de telle ou telle compagnie pour tirer des profits capitalistes de cette fièvre de construction. Il existe donc, en Allemagne, une grande industrie navale, qui exige, pour vivre et s'étendre, toujours de nouvelles commandes de cuirassés, de croiseurs, de torpilleurs, etc.

Depuis 20 ans, cette branche de l'industrie s'est développée avec une extraordinaire rapidité. De vastes établissements de constructions navales, comme les maisons *Schickau*, à Dantzig, *Vulkan*, à Stettin, et à Hambourg, *Weser*, à Brême et un grand nombre d'autres qu'alimentent les commandes du ministère de la marine, ont fait des dépenses énormes pour l'agrandissement de leurs docks et l'installation de nouveaux chantiers. Des compagnies analogues existent en An-

gleterre, en France, en Italie, aux Etats-Unis. Tous ces puissants syndidats industriels, qui sont à la tête de branches entières de l'industrie, qui occupent des dizaines et des centaines de mille ouvriers, ont des millions à leur disposition pour s'assurer les organes les plus importants de la presse. Ce sont eux qui sont les principaux coupables dans la campagne qui s'est faite, ces temps derniers, avec tant d'énergie et de suite, dans les journaux anglais et allemands et, depuis peu, dans les presses italienne et autrichienne.

Le fait suivant démontre à quels moyens recourent parfois ces maisons pour obtenir de nouvelles commandes. Il fut dévoilé au Reichstag allemand, le 25 février de cette année, par le social-démocrate Stücklen et confirmé, dans ses grandes lignes, par le ministre de la guerre. En 1907, une des plus grosses firmes allemandes télégraphie à son correspondant de Paris de faire paraître, dans un journal français, un article où il serait dit que le gouvernement français avait fait doubler le nombre de ses mitrailleuses, dans toute l'infanterie. Comme résultat, le ministère allemand fit à l'ingénieuse maison une commande de mitrailleuses pour la somme de 50 millions. Il fut reconnu par le ministre de la guerre que le télégramme avait bien été envoyé par ladite maison à son correspondant de Paris, mais le ministre assura que la commande n'avait été que de 8 millions de francs, et non de 50 millions, comme l'affirmait Stücklen.

La construction des cuirassés, croiseurs, etc., destinés à la marine de leurs propres pays ne suffit pas aux compagnies de construction navale ; elles luttent donc avec acharnement contre leurs concurrents des autres pays pour la conquête des marchés étrangers. A l'heure où la presse française fut unanime à critiquer durement le gouvernement turc pour sa convention avec la Roumanie et sa sympathie pour la Triple-Alliance, les compagnies françaises de construction navale obtiennent des concessions pour la construction de vaisseaux turcs qui, en cas de conflit avec la Triple-Alliance, ser-

viraient peut-être contre la France. De leur côté, les compagnies allemandes obtiennent des commandes pour des cuirassés russes, malgré les possibilités de guerre existant entre les deux pays.

Le militarisme commence à nourrir ainsi de vastes branches d'industrie, qui se développent avec l'appui direct et la protection des gouvernants. Maîtresses des secrets de la technique militaire et attirant à elles les meilleurs forces inventives du pays, elles détruisent inévitablement toute possibilité de concurrence, et enveloppent leur activité d'une atmosphère de secret.

Le principal effet de cette avantageuse situation est de leur assurer des revenus extraordinairement élevés. Tandis que les autres branches de la production ouvertes à la libre concurrence se contente de 20 à 30 o/o de bénéfices, les maisons chargées de la construction du matériel de guerre dédaignent le 100 o/o ; c'est, si nous en croyons un enquêteur allemand, de 200 à 300 o/o qu'il leur faut.

Entretenue ainsi par le militarisme, cette industrie pousse sans cesse à de nouveaux armements. Arrêter ou limiter ces derniers serait provoquer chez elle une crise ; ce serait jeter sur le pavé une armée de travailleurs. Le gouvernement est obligé de soutenir cette industrie par des commandes sans cesse renouvelées, afin d'en prévenir la ruine. Développée à l'excés, elle devient elle-même le ressort dont l'action automatique entretient le militarisme, grossit le budget de la guerre, enfle l'armée, etc., etc.

Epouvanter les peuples par des menaces de guerre continuelles, est la profession de toute une classe puissante et étendue, qui permet à l'industrie de guerre d'écouler ses marchandises accumulées, ses engins démodés et d'obtenir de nouvelles commandes.

Dans les pays où, comme en France, il existe, à côté des chantiers d'Etat, des compagnies de construction privées, celles-ci s'efforcent d'enlever les commandes à leurs concurrents, par des campagnes de presse où elles

cherchent à discréditer les arsenaux de l'Etat (1).

Ainsi le programme français naval de 1911 comprenait la construction de deux grands cuirassés de 23.000 tonnes chacun, dans les arsenaux de l'Etat, de Brest et de Lorient : une résolution de la commission parlementaire du 30 janvier les livra à l'industrie privée, qui reçut ainsi en une seule fois, une commande de 120 millions de francs. « L'industrie métallurgique — écrit *Le Matin* du 24 janvier 1911 — attend depuis longtemps les commandes qui devaient suivre l'adoption du programme de la marine de 1906 ».

Lorsque à la réunion de la commission parlementaire, un de ses membres fit observer que les arsenaux de l'Etat manquaient de travail et que leurs ouvriers restaient inoccupés des heures entières, ce dont le trésor national se ressentait, l'inspecteur principal Korn, l'un des principaux ingénieurs de la marine nationale, répondit qu'il était indispensable de tenir compte des frais considérables engagés par l'industrie privée en prévision des commandes de l'Etat. La flotte n'existerait donc que pour servir les intérêts de l'industrie métallurgique ?

Il est remarquable que, bien que le ministre de la marine n'ait pas fait connaître son projet de construction de 2 cuirassés par l'industrie privée le 24 janvier 1911, la Commission du 25 janvier en avait déjà reçu communication, et le 30, elle l'avait adopté. « Il ne s'agissait, il est vrai, ni de retraites ouvrières, ni d'assurance sociale », écrit, dans l'*Humanité* du 2 février 1911, Emile Goude, surpris de la rapidité avec laquelle

(1) Les plus connues de ces compagnies privées sont, en France : *Les Forges et Chantiers de la Méditerranée ; Les Chantiers de la Loire ; Les Chantiers de Saint-Nazaire ; Les Chantiers de la Gironde*, etc.. Avec les grosses usines de métallurgie qui en dépendent *(Aciéries de Longwy, Aciéries du Nord et de l'Est, Aciéries de Saint-Etienne,* et la fameuse *Usine Schneider*, au Creusot), elles forment un trust, qui a à sa tête le Comité de l'*Union des industries métallurgiques et minières*. Ce comité est dirigé par toute une série de syndicats, dont le principal est la *Chambre syndicale des Fabricants et Constructeurs du matériel de guerre*. Le deuxième article des statuts de cette Chambre lui fait une obligation d' « obtenir des pouvoirs publics une plus juste répartition des commandes de l'Etat. » (Voir à ce sujet l'article d'André Mourizet dans l'*Humanité* du 21 Février 1911.)

la commission avait conclu. Et combien avantageuse la construction de ces cuirassés ! Il suffit de lancer aujourd'hui un cuirassé nouveau modèle, un *dreadnought* et demain on inventera et l'on construira un *super-dreadnought*. Dès lors tous les bâtiments de l'ancien type seront déclarés, démodés et bons à rien. C'est ainsi qu'en mars 1911, le ministère français vendit comme ferraille pour 10 millions de francs, cinq cuirassés, un croiseur, 15 contre-torpilleurs, etc., qui avaient coûté 300 millions (1). L'Angleterre s'apprête à faire de même avec plusieurs de ses vaisseaux construits il y a encore peu de temps ; l'Allemagne l'imite ainsi que la Russie, aujourd'hui en train de vendre pour rien ses cuirassés *Tschesma*, *Catherine-II* et *Les-Douze-Apôtres*.

En un mot, le fait seul de l'extension rapide et enfiévrée de la flotte allemande ne suffit pas à prouver l'intention du gouvernement allemand de déclarer bientôt la guerre à l'Angleterre. Que de fois les prophètes de la guerre inévitable et fatale, ne se sont-ils pas trompés ? En 1887, le publiciste français, Henri de Cardonne, parlait déjà, dans *Le Correspondant* du 25 juillet, de l'imminence d'une guerre anglo-allemande et de la nécessité impérieuse pour la France de s'y préparer. Et combien de fois, depuis 1871, n'avons-nous pas entendu annoncer un conflit entre la France et l'Angleterre, entre l'Angleterre et la Russie ! Et aujourd'hui, une partie de la presse libérale russe ne profite-t-elle pas de toutes les occasions pour provoquer un conflit russo-allemand et pour dévoiler les intrigues « allemandes », comme s'il y avait une différence entre les intrigues allemandes et les autres, et comme si la diplomatie allemande seule se livrait à ce genre d'occupations.

Heureusement, malgré la campagne de la presse « jaune » et la collaboration plus ou moins active de la presse libérale et même de la presse radicale, les masses populaires des différents pays européens ne ressentent les

(1) *Le Matin*, 19 mars 1911.

unes pour les autres aucune aversion, et toute l'agitation faite par Blatchford n'empêchera pas la moitié du peuple anglais de voir son principal ennemi dans les Lords et non dans le peuple allemand.

Michel Pavlovitch.

(*à suivre.*)

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

LES PARTIS POLITIQUES

Le Congrès de Paris

Congrès extraordinaire du Parti Socialiste Unifié

Le Congrès extraordinaire, prévu par le Congrès de Saint-Quentin, pour la révision des statuts, s'est tenu à Paris, les 1er et 2 novembre dernier, dans la vaste halle des fêtes de la *Bellevilloise*. Les Fédérations étaient représentées sur les mêmes bases qu'au Congrès de Saint-Quentin.

Bien que l'ordre du jour fût d'un intérêt tout secondaire, les délégués étaient nombreux et les débats furent animés. Le Congrès ne traitant que de questions d'ordre intérieur, on décida de n'y pas admettre la presse.

La Commission de révision des statuts, chargée par le Congrès de Saint-Quentin de présenter un texte nouveau, avait achevé son rapport, qui avait paru dans l'organe central du Parti, *le Socialiste* du 24 septembre 1911.

Première Journée

Séance du matin. — Cette séance est présidée par *Mistral*, assisté de *Laudier* et *Gaston Lévy*.

Après avoir élu secrétaires *Hesse*, *Oguse*, *Gaston Lévy*, *Ségal* et *Lubetsky*, le Congrès fixe sa méthode de travail : Lecture sera faite du texte de la commission ; tout article contesté sera réservé pour la discussion ; la discussion commencera par le chapitre IV concernant la

composition et les fonctions des organismes centraux.

Un très grand nombre d'articles sont ainsi adoptés sans discussion.

Après lecture du rapport de la commission de vérification des mandats (78 Fédérations, sur 84, sont représentées par 221 délégués, ayant 398 mandats sur 404), le Congrès aborde l'examen des articles sur lesquels quelques réserves avaient été faites, en commençant, comme il avait été décidé, par les articles concernant l'organisme central.

Guesde voudrait que l'on discutât la question de la présence des élus dans la C. A. P. avant d'entamer la discussion générale.

Il est, dit-il, essentiel que le Parti n'ait pas deux têtes. Y a-t-il avantage pour lui à continuer d'être bicéphale, ou doit-il, comme tous les partis étrangers, avoir un organisme central unique investi de la confiance du Parti? C'est pour cela que j'insiste pour qu'on discute immédiatement la question des élus.

Constans et *Bracke* se rangent à l'avis de Guesde. Au contraire, *Vaillant, Renaudel, Ducos de la Haille* estiment qu'il est préférable d'examiner tout de suite dans son ensemble le chapitre IV.

Après une discussion très confuse, le Congrès accepte cette manière de voir par 217 voix contre 170. La discussion générale est donc ouverte.

Roland demande la création d'un organisme central puissant et responsable ; les organismes actuels sont insuffisants ; la C. A. P. n'a ses pouvoirs fixés par aucun texte ; les Congrès, qui ne se réunissent qu'une fois par an, ne sauraient diriger le Parti ; le Conseil national, qui ne siège qu'un jour, ne peut faire qu'une besogne administrative ; il en résulte que le Parti obéit à une direction occulte, celle de la presse et du groupe parlementaire.

Ducos de la Haille défend l'organisation actuelle à la fois fédérative et centralisée. Le système autoritaire que préconisent *Roland* et ses amis, est incompatible avec le caractère français, incompatible aussi avec les prin-

cipes démocratiques du Parti socialiste.

Uhry pense que la faiblesse du Parti ne vient pas de l'insuffisante autorité des organismes directeurs, mais de la persistance, sous forme de tendances, des fractions antérieures à l'unité. On se préoccupe moins de l'intérêt supérieur du Parti, que de se majoriser les uns les autres.

Vaillant défend aussi le *statu quo :*

Tout à l'heure, on disait que le Parti n'est pas dirigé. C'est son mérite justement de se diriger lui-même ! Nous n'avons pas à discuter comme dans une académie du fédéralisme et du centralisme.

A l'origine, ma conviction était que les élus fussent placés sur le même pied que les autres militants. Leur entrée dans la C. A. P. est une question qui peut se poser peut-être bientôt. Mais dans l'intérêt de l'unité, il n'est pas possible de la régler maintenant, de décider avant que tous les anciens membres du P. O. S. R. soient revenus sur leur ancienne opinion, qui a motivé cette clause du pacte d'unité, et qu'ils le déclarent.

L'orateur pense que, dans toute organisation socialiste, plus est grand le contact entre les principaux militants et la masse, et plus l'action est vigoureuse et féconde.

On cite l'exemple de l'Allemagne ; mais le *Vorstand* du parti social-démocratique allemand n'est lui aussi qu'une commission administrative. Au récent Congrès d'Iéna, il a été critiqué, comme l'est aujourd'hui notre C. A. P. (1) Il est d'ailleurs remarquable que Kautsky donne à nos camarades allemands l'exemple de l'organisation du Conseil national du Parti socialiste français.

Nous constituons un Parti de plus en plus vivant, et il grandira dans la mesure où les tendances disparaîtront. Si la C. A. P. n'a pas assez agi parfois, c'est uniquement parce qu'elle s'est trouvée affaibli par des tendances uniquement préoccupées de s'équilibrer. Pour le maintien et le développement de l'unité, je demande le maintien du *statu quo* !

---

(1) Voir, pour ces critiques au *Vorstand*, la première partie du Compte-rendu du Congrès d'Iéna, dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*. *N. D. L. R.*

Tenneveau, *Hesse*, *Nadi*, *Sembat*, *Brunet* sont d'avis de laisser à l'organisation sa forme actuelle.

Poncet et *Bron* se rangent à l'opinion de Roland et combattent le texte de la commission.

C'est ce texte qu'adopte le Congrès, par 212 voix contre 110 et 67 abstentions.

Sur la proposition de *Groussier*, il est décidé qu'on examinera tout de suite la question de savoir si les élus pourront faire partie du Conseil national en qualité de délégués des Fédérations et de la C. A. P, ou si le *statu quo* sera maintenu (article 29 des statuts).

Lebas, au nom de la Fédération du Nord, réclame pour les élus le traitement de tous les militants :

L'influence des élus est bien plus grande hors de la C. A. P., par exemple, dans la presse. Cette défiance affichée est donc une contradiction et elle est détestable. Confiance en l'élu en tant que député ! Défiance en tant qu'administrateur du Parti ! Mais cette défiance, on ne la leur manifeste pas dans les fédérations même. Ils vivent la vie des fédérations. Nous voulons qu'ils vivent la vie du Parti. Parce qu'ils sont députés, les élus sont-ils devenus incapables d'administrer le Parti ? Si leur élection les a frappés de cette incapacité, ne faisons plus d'élus. Je ne crois pas au *veto* perpétuel des camarades de l'ancien P. O. S. R. Ils ne voudraient pas en appeler au B. S. I., pour que l'organisation de la France reste une exception dans l'Internationale ! A l'étranger, Bebel, Adler, Iglesias, etc., sont des comités directeurs de leur section nationale. Ces camarades sont, chez eux, des militants avec les droits de tous les militants. Faisons qu'il en soit de même pour nos élus.

Froment et *Renaudel* sont d'avis opposé.

Bracke estime que le parti allemaniste avait raison, au moment de l'unité, de ne pas vouloir que le groupe parlementaire eût la direction du Parti. Mais donner aux élus les mêmes droits qu'aux autres militants, ce n'est pas leur donner cette direction. C'est, au contraire, le régime actuel qui met le Parti à la remorque du groupe parlementaire. Les allemanistes devraient donc être les premiers à voter des droits égaux pour tous.

Dormoy combat la proposition du Nord, en s'appuyant sur la situation présente.

Il est à redouter que les élus forment dans le Conseil national une trop forte minorité, qui risquerait de diriger le Parti au lieu d'être dirigée par lui. A la C. A. P., ce serait peut-être pis encore. Les délégués, ce seraient Guesde, Vaillant, Jaurès. Je ne verrais personnellement pas trop d'inconvénient à la proposition du Nord, si le Parti s'appuyait réellement sur des masses ouvrières fortement organisées. Mais il n'en est pas encore ainsi.

Il me semble que le moment serait de plus bien mal choisi pour une telle modification. N'oublions pas que le parlementarisme est très impopulaire dans les milieux ouvriers, malgré l'action du Parti. Prenez garde que le vote de la proposition du Nord ne soit envisagé comme un pas en avant vers la parlementarisation du Parti.

Jaurès défend aussi le *statu quo*. L'engagement pris à l'égard de la fraction allemaniste n'a rien perdu de sa valeur. D'ailleurs, les députés ne pourraient guère assister aux séances de la C. A. P. L'exemple de l'Allemagne ne prouve rien, car les députés au Reichstag ont une besogne bien moins absorbante que celle des députés français.

Guesde estime que le labeur parlementaire ne doit pas être mis avant les autres :

Il ne faut pas donner tant d'importance à ce qui se fait dans cette antichambre de la bourgeoisie qu'est le Parlement. Ce n'est pas là que nous devons user nos forces. Nous les devons toutes au Parti, d'abord. Le Parlement n'est qu'une tribune. Le Parti, c'est le prolétariat en action. Le Parlement n'est pas l'élément de transformation sociale, mais le Parti. Ce qui nuit, aux regards du prolétariat, c'est précisément que nous nous sommes trop parlementarisés dans le Parlement et par notre groupe parlementaire, qui traite de puissance à puissance avec la C. A. P. et le C. N., émanations du Parti.

Prenez garde qu'avec une pareille méthode, les députés n'arrivent à être 150, à avoir deux millions d'électeurs derrière eux, et, poussés par cette masse, ne passent par dessus les 70.000 membres du Parti pour s'égarer dans les couloirs ministériels. Prenez garde, et mettez la main sur les élus. Qu'ils soient toujours avec le Parti, dans le Parti, et mettez-les aux mêmes beso-

gnes que vous. Qu'ils quittent leur situation périlleuse et ridicule de parias privilégiés.

Après ce débat, la proposition du Nord est repoussée par 189 voix contre 163 et 26 abstentions.

Deuxième Journée

La grosse question de l'organisation centrale du Parti et celle des élus étant réglées, il ne reste plus qu'un assez grand nombre de questions de détail que le Congrès liquide le plus rapidement possible.

Séance du matin. — La réunion du matin est présidée par *Sembat*, assisté d'*Inghels* et d'*André*.

Le Congrès en finit avec le chapitre IV et adopte le texte de la Commission, conforme aux votes de la veille. Quelques articles sont d'ailleurs réservés à un prochain congrès.

Une proposition de *Mayéras* demandant que les fonctionnaires du Parti ne puissent pas faire partie de la C. A. P. est combattue par *Bracke*, *Renaudel*, *Poisson* et *Graziani*. Son auteur la retire.

Séance de l'après-midi. — Elle est présidée par *Groussier*, assisté de *Lebas* et *Picavet*.

Après avoir prévu une organisation spéciale pour les trois villes de Paris, Marseille et Lyon, le Congrès aborde la question des groupes d'originaires. Laisser, aux groupes d'originaires constitués à Paris, le droit d'adhérer aux Fédérations de leurs pays d'origine, risquerait d'affaiblir la Fédération de la Seine, qui a la charge de l'action publique dans la capitale du pays. *Dormoy* demande donc qu'on laisse à ces groupes le droit de se constituer, mais qu'on les oblige à adhérer à la section du lieu où ils résident. Une commission est chargée de rédiger un texte transactionnel, qui est adopté par le Congrès.

Touchant l'adhésion à leurs syndicats des membres du Parti appartenant à la classe ouvrière, la commission présente un texte qui fait de cette adhésion un devoir. *Greffier* demande qu'on en fasse une obligation. *Gaston Lévy* dit qu'il y a, dans le Parti, des camarades qui ne tiennent pas le devoir syndical pour un devoir primordial. Il propose donc un amendement substituant, au mot *devoir* du texte de la Commission, le mot *d'obligation*. Mais il retire son amendement, après que *Poisson*, rapporteur, eut déclaré que c'est bien dans le sens d'obligation qu'il faut entendre le terme employé par la Commission. Le Syndicat auquel les ouvriers du Parti adhèreront, doit appartenir à la C. G. T.

Pressemane défend un amendement, aux termes duquel ne pourront assister au Congrès que les délégués régulièrement désignés à l'avance par les secrétaires des Fédérations. Combattu par *Renaudel*, cet amendement est voté par 198 voix contre 186.

Une proposition de *Cabardos* tendant à exiger des conseillers municipaux de Paris un versement plus élevé est repoussée, après avoir été combattue par *Poisson* et *Lafont*.

On renvoie à un prochain Congrès les textes concernant les « Jeunesses » et le « Sou du Soldat ».

L'ensemble des statuts est ensuite voté à mains levées à l'unanimité.

Touchant le conseil d'administration et la direction de l'*Humanité*, institué par le Congrès de Saint-Quentin, *Dormoy* présente la proposition suivante, au nom de la Fédération de la Seine :

En ce qui concerne la nomination des délégués du Parti au conseil d'administration et de direction de l'*Humanité*, la commission administrative permanente sera chargée d'établir au préalable une liste de membres du Parti, parmi lesquels le congrès fera son choix définitif, conformément aux règles prévues par les statuts.

Cette liste devra être au moins composée d'un nombre de noms double du nombre des désignations à opérer

Le Congrès adopte à l'unanimité cette proposition, qui marque la fin de ses travaux.

Congrès de révision des statuts, le Congrès extraordinaire de Paris ne pouvait guère contenir d'intéressants débats. Il eut pu être moins confus. Sa confusion s'explique, en partie, par l'insuffisante préparation de bon nombre de Fédérations dont les délégués manquaient de mandats fermes, en partie, par le désir qu'ont trop de délégués de placer coûte que coûte leur petit discours, là même où il n'a que faire : il en résulte des répétitions fastidieuses et de l'obscurité dans les débats.

Sur l'unique question de quelque ampleur, qui ait été traitée par le Congrès, — celle de l'organisme central — deux tendances se sont nettement manifestées. L'une, — celle des guesdistes unis aux hervéistes — voulait accroître l'autorité des organes directeurs et créer, au sein du Parti, une espèce de gouvernement aux prérogatives étendues ; l'autre — celle des jauressistes, blanquistes et syndicalistes — estimait suffisants l'autorité et le pouvoir du Conseil national et de la C. A. P. C'est cette dernière qui l'a emporté.

Les nouveaux statuts diffèrent donc très peu des anciens. Quelques changements de détail et quelques formules plus compréhensives et plus claires, telle est l'œuvre positive de ce Congrès, qui ne marquera certainement pas dans l'histoire de la Section française de l'Internationale ouvrière.

J.-B Séverac.

Le Congrès Socialiste Allemand d'Iéna

(SUITE ET FIN) (1)

5° Le Premier Mai

Le Congrès de Nuremberg (1908) avait voté une résolution imposant aux membres du parti, employés ou fonctionnaires des syndicats, des coopératives ou des organisations politiques, un versement égal au salaire d'un jour et destiné à la célébration de la fête du travail et au soutien éventuel des travailleurs lock-outés pour avoir chômé le 1er mai :

Plusieurs motions demandent le retrait pur et simple de cette résolution ; plusieurs autres demandent au contraire que tous ceux qui lui désobéiraient fussent exclus du parti.

A une grande majorité, le Congrès vote la motion la plus radicale prononçant l'exclusion de ceux qui ne s'inclineraient pas devant la décision prise à Nuremberg.

6° Les prochaines élections législatives

Bebel examine la situation politique actuelle. Il pense que les prochaines élections au Reichstag auront lieu au commencement de l'année 1912. Il rappelle qu'aux dernières élections le parti socialiste, tout en gagnant un quart de million de suffrages, a perdu près de la moitié de ses sièges. Il examine ensuite l'attitude du Centre catholique :

Ce parti, dit-il, doit sa force actuelle à l'énorme bêtise que Bismarck a faite en inaugurant le *kulturkampf*, cette vilaine campagne contre les jésuites. Et les meneurs du Centre savent très

(1) Voir notre dernier numéro.

bien manœuvrer les souvenirs de cette ancienne loi exceptionnelle. Dès que les masses commencent à se révolter contre les agissements traîtres du Centre, on crie à tue-tête que l'Église catholique est en danger. Et cela, quoiqu'il n'y ait pas de second pays en Europe, où les catholiques jouissent de la même influence, de la même liberté d'action qu'en Allemagne.

Le Centre n'a pas de principes. Il n'agit jamais que pour servir ses intérêts. S'il le faut, il brûlera demain ce qu'il a adoré hier, et il adorera demain ce qu'il a brûlé aujourd'hui. Témoin l'attitude du Centre vis-à-vis des lois électorales dans les différents Etats fédérés d'Allemagne. En Bavière, en Bade, en Alsace-Lorraine, il exigeait le suffrage universel ; mais en Prusse, il a tout fait pour empêcher que la misérable loi des trois classes fût modifiée au profit des masses ouvrières. Je vous rappelle, comme fait à l'appui de mon assertion, l'alliance qui a été signée dans la cathédrale de Spelr, en face des vieux tombeaux impériaux, entre les socialistes et les catholiques bavarois.

C'est au Centre que nous devons les droits d'entrée et les mesures agraires qui ont amené l'actuelle cherté des vivres. Nous lui devons aussi les armements territoriaux et navals, la réforme financière de 1909, l'augmentation de la solde des officiers.

Après avoir donné à ces divers points le développement qu'ils comportent, l'orateur indique quelle sera la tâche des socialistes au nouveau Reichstag : réforme de la loi sur les assurances ouvrières, discussion d'une nouvelle augmentation de la flotte, lutte sans merci contre les agrariens, résistance au projet du nouveau code pénal.

Voilà, dit-il en terminant, un résumé de la situation. Maintenant travaillons jour et nuit, sans cesse et sans relâche, et les élections nous apporteront les fruits que nous souhaitons tant. En avant donc et à la lutte ! Soyez fermes et vous vaincrez !

Presque sans discussion et à l'unanimité, le Congrès vote la résolution du *Parteivorstand*. En voici le texte :

Le congrès socialiste d'Iéna attend que les camarades de toutes les circonscriptions se mettent, s'ils ne l'ont pas encore fait, à préparer la prochaine lutte électorale pour être à même de la faire par eux-mêmes et sans compromis.

Le congrès attend aussi que les camarades usent énergiquement de l'agitation électorale pour gagner de nouveaux abonnés à notre presse.

De même, il faut réclamer partout et avec ardeur, en Prusse et

dans tous les Etats allemands qui ne possèdent pas encore le suffrage universel, que les lois en question soient modifiées conformément aux exigences de notre programme.

Si, après le premier tour de scrutin, nos adhérents sont appelés à décider lequel des deux candidats sera élu, ils sont tenus à voter pour le candidat qui s'engage :

1° A sauvegarder le suffrage actuel du Reichstag ;

2° A repousser toute atteinte au droit de coalition et de réunion ;

3° A refuser toute aggravation des peines pour les délits politiques ;

4° A empêcher toute augmentation des taux de douane existants et à repousser toute proposition nouvelle ;

5° A repousser tout projet qui tend à augmenter ou établir des impôts nouveaux sur les articles consommés en premier lieu par les masses ouvrières.

Il faut exiger que le candidat en question donne cette déclaration par écrit ou en présence d'un nombre de témoins.

Si le deuxième tour de scrutin demande une décision entre deux candidats qui sont prêts à se soumettre aux conditions précitées, il faut préférer le libéral à celui qui appartient à un autre parti.

Dans tous les cas contraires, nos adhérents sont tenus à proclamer l'abstention du vote.

Le vote d'une résolution flétrissant le démembrement de la Finlande, l'élection du Comité directeur (*Bebel* et *Haase* sont nommés présidents) et le choix de Chemnitz comme siège du prochain Congrès marquent la fin des travaux du Congrès d'Iéna.

Ce Congrès comptera certainement parmi les plus importants qu'ait tenus la social-démocratie allemande. La gravité de la situation politique extérieure, d'une part, d'autre part, le désir de trouver, dans les élections prochaines, une revanche qui fasse oublier l'échec des dernières élections, semblent avoir donné quelque élan à ce grand parti.

H. Muller.

Le mouvement socialiste dans l'Ukraine russe

La social-démocratie d'Ukraine a fêté, cette année, son dixième anniversaire. Fête modeste et qui n'a été marquée que par un tirage plus fort de l'organe du Parti, *Nach Goloss*. Dans les circonstances actuelles, on ne pouvait guère attendre autre chose, car le socialisme en Ukraine a été particulièrement traqué par la réaction et notre mouvement a été presque anéanti.

Mais avant de parler de notre passé, je me permettrai de donner quelques indications préalables sur la situation générale de l'Ukraine et de ses habitants.

Le peuple d'Ukraine (ou *Petit-russien*, comme l'appelle officiellement le gouvernement russe), occupe, dans la Russie méridionale, un immense territoire sur lequel est une population compacte de trente millions d'habitants. Quatre millions de Petits-russiens (connus sous le nom de Ruthènes) vivent en Autriche (Galicie) et en Hongrie.

La partie de l'Ukraine russe située sur la rive gauche du Dniéper s'unit à l'Etat moscovite en 1654 ; celle de la rive droite, à la fin du XVIII[e] siècle. Ces événements furent précédés et accompagnés par les longues guerres que les cosaques de l'Ukraine soutinrent d'abord contre la Pologne, ensuite contre Moscou.

Mais, dès le XIII[e] siècle, l'Ukraine n'avait pas une vie politique indépendante. Il en était résulté que les classes dirigeantes avaient perdu leur nationalité et n'avaient qu'une culture assez faible. Aussi, lorsqu'épuisée par des guerres sanglantes, elle fut réunie à la Russie, l'Ukraine subit facilement la politique centraliste et assimilatrice de l'autocratie moscovite, bien qu'elle fut entrée en accord avec cette dernière en qualité d'unité autonome et démocratique.

Les débuts du XIX^e^ siècle marquent en Ukraine une véritable renaissance nationale. Lentement, mais sûrement, et malgré l'étau de la répression tout asiatique du gouvernement des tsars, on voit naître à la vie nationale le peuple d'Ukraine ou, plus exactement, ses classes dominantes. Elles proclament l'idée de l'indépendance nationale réalisée par une démocratie ; dans leurs efforts nationaux, elles font sans cesse appel au peuple et semblent ne penser qu'à lui dans leur mouvement d'émancipation.

A cette renaissance de l'Ukraine la révolution russe a apporté beaucoup d'éléments nouveaux. Elle lui a donné surtout un puissant élan et permis la conquête de moyens légaux de lutte jusque là inconnus. De plus, elle a transformé l'esprit même du mouvement et fait naître un fort parti *socialiste* ukrainien.

Ce parti fut fondé en 1900. Comme dans tous les pays qui n'ont pas leur autonomie, le socialisme a dû, chez nous, mettre la question nationale au premier plan, au niveau d'un problème politique et révolutionnaire. Jusque là, le mouvement ukrainien avait gardé, la plupart du temps, les caractères d'un mouvement apolitique et intellectuel. Ses représentants avaient beau parler très haut de leur démocratisme, ils restaient sans liens avec le peuple, dont ils étaient séparés par une organisation aristocratique et fermée.

Mais voici que le mouvement socialiste ébranle les couches populaires ; elles entendent une audacieuse propagande faite, pour la première fois, en leur langue maternelle interdite et qui met en lumière les côtés douloureux de la vie du peuple. Dès lors, la question ukrainienne, jusque là sans intérêt et souvent même négligée par les hommes de progrès, prend soudain une large signification sociale et politique.

Les premières années du mouvement socialiste ukrainien ne donnent pas encore les formules d'un programme national. Notre parti, *Parti révolutionnaire*

d'Ukraine, déploie une large activité révolutionnaire et économique, mais dépourvue non seulement de programme national, mais encore de ton politique. N'empêche que cette activité eut, *dans ses formes*, un caractère exclusivement national. En 1902, le *Parti révolutionnaire d'Ukraine* détermine le fameux soulèvement paysan des gouvernements de Poltava et de Kharkov, prologue de la révolution dans toute la Russie. Ce mouvement n'avait pas le caractère rigoureux d'un mouvement de classe ; il exprimait, avant tout, le désir qu'une population rurale et pauvre avait de s'emparer de la terre. Conséquemment, l'idéologie du parti était encore peu précise ; elle ne s'était pas haussée tout à fait jusqu'aux notions du socialisme international.

Mais, dès l'année suivante (1903), le parti, ayant en main un organe populaire parfaitement adapté à la propagande auprès des ouvriers des champs, entreprend une action de classe et organise des grèves avec un grand succès. Cette activité en ce sens constituait une véritable nouveauté pour la social-démocratie russe qui, jusqu'aux heures troublées de la révolte, eut peu de sympathie pour la classe paysanne et se contenta d'organiser le prolétariat des villes. Agissant en plein prolétariat paysan, notre parti eut sur lui une très grosse influence, et toute l'Ukraine centrale fut emportée dans un mouvement de grèves. La littérature du parti était répandue en grande quantité et, pour citer un exemple, on introduisit clandestinement de Galicie treize quintaux de brochures populaires, qui furent écoulées facilement.

En 1904, le parti déclare que l'idéologie marxiste triomphe décidément dans ses rangs. Cela l'oblige à penser sérieusement à l'organisation des ouvriers des villes. L'aide du prolétariat urbain était d'ailleurs nécessaire à la poursuite de notre activité dans les campagnes.

Cette action dans les villes fut entreprise en 1905. Nous nous y sommes heurtés à la social-démocratie russe, qui, agissant comme organisation grande-rus-

sienne, ignorait de parti pris le problème national ukrainien. Nous avons dû alors établir notre programme national, et non pas seulement afin de forger une arme entre les mains de la social-démocratie russe, mais aussi à cause même du fait que le prolétariat ukrainien des villes était dénationalisé. Pour lui, la question nationale avait alors un intérêt surtout académique : nous devions donc nous tracer un programme national bien fondé.

Sur ces entrefaites, notre parti passa par une série de crises, qui se prolongèrent presque jusqu'à la fin de la révolution et firent du tort à notre mouvement pendant la période la plus ardente de la lutte. Ces crises nous affaiblirent jusqu'après le II[e] congrès du Parti, qui eut lieu à la fin de l'année 1905 et qui devait nous donner notre constitution. Ce congrès, qui représentait plus de 6.000 travailleurs bien organisés, fixa définitivement la physionomie du parti. Celui-ci changea son nom contre celui de *Parti Ouvrier Social-Démocrate d'Ukraine* ; il prit pour programme maximum le programme d'Erfurt et pour programme minimum, celui de la social-démocratie russe sur les bases du principe fédératif.

Pendant toute la durée de la révolution, nous avons pris la part la plus active aux événements politiques. Le parti organisait des grèves, répandait dans les masses la littérature révolutionnaire. Il grandissait chaque jour J'ai déjà dit que nous fûmes affaiblis par des malentendus intérieurs ; je dois ajouter que notre récente activité dans les milieux urbains n'était pas aussi aisée que dans les milieux ruraux où le sentiment national ne s'était pas perdu.

Nos divisions intérieures venaient de ce que certains de nos groupes refusaient de mettre ensemble le programme socialiste et le programme de revendications nationales. L'action sur le terrain national, et particulièrement dans les campagnes, leur paraissait être une œuvre naturelle et utile, mais l'établissement d'un programme national, c'est-à-dire d'un ensemble de revendications destinées à défendre la nation opprimée, leur paraissait être une tentative pour fondre notre mouve-

ment avec celui de la bourgeoisie ukrainienne. L'organisation d'un parti ouvrier sur des bases nationales et l'acceptation d'un programme national étaient choses relativement neuves en Russie ; aussi, bien que la pratique de la social-démocratie autrichienne fût là pour démontrer la nécessité de cette méthode dans les états comptant plusieurs nationalités, on ne pouvait pas en tomber d'accord tout de suite.

C'est la pratique autrichienne qui l'emporta enfin ; et cette solution s'imposait d'autant mieux que la partie de le social-démocratie ukrainienne qui se trouve en Autriche dans la Galicie orientale, et qui s'est constituée dans les toutes dernières années du XIX^e^ siècle, s'était donné sans hésitation des bases nationales, suivant ainsi l'exemple des autres partis social-démocratiques d'Autriche.

La réaction a anéanti la social-démocratie ukrainienne, en même temps que toutes les organisations socialistes de la Russie. Mais elle a laissé au mouvement ukrainien bourgeois un vague droit légal à l'existence. Aussi la disparition de la social-démocratie ukrainienne s'est-elle accompagnée d'une lente renaissance de la bourgeoisie de notre pays. Certes, ce mouvement n'a pas été et n'est pas à l'abri des manifestations sauvages de la répression gouvernementale ; il ne cesse pourtant pas de prendre de l'ampleur. Ceci pèse lourdement sur le mouvement socialiste, que les intellectuels désertent pour passer à la bourgeoisie. Ce spectacle est d'autant plus affligeant que le mouvement ukrainien bourgeois, qui, pendant la tourmente révolutionnaire, s'était proclamé révolutionnaire et même socialiste, est retourné à son ancien loyalisme et à son ancienne action apolitique et intellectuelle. Il en résulte, d'ailleurs, que cette action a une bien plus grande envergure. N'empêche que cette trahison des intellectuels au socialisme ouvrier est l'un des événements les plus douloureux de notre vie sociale.

Quant à nos ouvriers, ils ont beaucoup de peine à entreprendre d'eux-mêmes une action socialiste. Ils s'y

mettent bien, mais avec quelle difficulté !. Il ne faut pas oublier, en effet, que le niveau intellectuel du peuple d'Ukraine est l'un des plus bas de la Russie, à cause même de l'oppression nationale, et que cela met de sérieux obstacles à un mouvement socialiste.

C'est pourquoi l'autonomie nationale ne nous est pas moins chère que l'émancipation politique de toute la Russie ; et le prolétariat d'Ukraine est directement intéssessé au succès de la lutte pour l'autonomie de son pays.

Nous regrettons vivement que la social-démocratie russe, dans son action parmi les prolétaires d'Ukraine, ne soit pas d'accord avec nous sur ce point. Toutes nos tentatives d'union ont échoué : nos camarades russes acceptent le principe d'une union ; mais ils se refusent à la réaliser sur les bases d'une fédération et nous proposent une fusion complète.

La social-démocratie ukrainienne d'Autriche a, dès sa fondation, vu ses droits à une organisation nationale autonome reconnus par la social-démocratie autrichienne. Nous réclamons la même pratique en Russie ; mais la social-démocratie russe, très centralisée, ne tient pas compte de nos désirs.

Aussi restons-nous seuls ; et cet isolement ne va pas sans diminuer sensiblement nos forces encore jeunes.

L. Rybalka.

(Traduit du russe par J.-B. Séverac).

DISCUSSIONS

Capital-Travail (1)

(Notes sur la réponse de Mutschler)

« Les coopératives font-elles des bénéfices dans le sens capitaliste de ce mot » ? Mutschler pose la question et répond non : car la coopérative de consommation ne fait pas du commerce, achats pour revendre. Mutschler pouvait ajouter que la coopérative, n'allouant pas une rémunération à son capital, tout l'excédent étant ristourné à titre de bonis de restitution, n'est pas même une société proprement dite, n'y ayant pas bénéfices au sens du code civil (voyez p. ex. Thaller, *Droit commercial*, n° 800).

J'accepte cette analyse classique, elle est opportune ; on peut dire que les coopérateurs achètent ensemble (Thaller, n° 795); cependant les coopérateurs, s'ils ne sont pas en nom, ne répondent des achats que dans la limite de leur mises, c'est seulement à l'égard de la coopérative qu'ils sont directement et personnellement responsables de leurs propres achats. Mais passons; on a voulu que la coopérative échappât aux règles du commerce ; en partie on a réussi ; la fin justifie le moyen ou il n'y a que la fin qui importe, le reste est démonstration juridique, création d'états d'esprit ; il est vrai psychologiquement que nous ne sommes pas dans la zone du commerce.

Mais ce n'est pas la question, Mutschler le sait ; il

---

(1) Voir les numéros de Juillet-août et Septembre-octobre du *Mouvement socialiste*.

écrit : « sans doute... mais cela ne supprime pas le fait du salariat. » Bien. Puis: « il faudrait s'entendre sur le mot exploitation... ; il ne saurait plus être question d'exploitation de l'homme par l'homme, puisque plus rien, à l'intérieur de la cité coopérative, ne s'oppose à ce que les consommateurs donnent à leurs agents coopérateurs le maximum de ce qui est compatible avec l'intérêt général ».

Maintenant reprenons mon texte. Je résumais le raisonnement de Mutschler : « La coopérative n'exploite pas ses syndiqués, encore que ses membres se partagent des bénéfices. En effet, les bénéfices résultent « *tout simplement* de ce que, les consommateurs venant plus nombreux, les services et le capital investis sont mieux utilisés... ; ils sont donc uniquement le fait des consommateurs ». Et je répondais : « Tout de même pas uniquement. Sans doute les « *bénéfices* (1) que réalise la coopérative ne sont que ce que nous avons payé en trop chaque fois que nous sommes allés acheter »; mais, si ces bénéfices rentrent dans ma poche, ils sont tout de même des bénéfices par et sur l'organisation coopérative ; le voyage aller et retour de mon argent supprime l'exploitation des consommateurs, il ne supprime pas celle des travailleurs ».

Ainsi, je ne disais pas : les syndiqués sont exploités par les coopérateurs ; je disais : l'exploitation des consommateurs a disparu — ils sont des acheteurs coopérateurs — l'exploitation des syndiqués continue — ils sont des ouvriers salariés ; ceux-là font des bénéfices, ceux-ci ne font pas des bénéfices par et sur l'organisation coopérative, ceux-ci restent soumis au régime du travail dans le capital.

Reprenons. Je ne disais pas : les coopérateurs exploitent les syndiqués. Ce n'est pas en effet le travail de chaque ouvrier plus l'argent de chaque coopérateur qui fait le capital de la coopérative. C'est l'organisation coo-

(1) Terme de Mutschler.

pérative dans le régime du capital ; c'est elle qui attire travail, argent, qui le transforme en patrimoine : crédit-capital ; c'est elle ou c'est en elle, l'ordre social actuel qui est l'ordre capitaliste. En cela la coopérative ressemble à toute autre entreprise. Elle s'en distingue parce que s'il y a capital, c'est-à-dire si la coopérative est un lieu économique, il n'y a pas rétribution aux capitalistes, aux apporteurs de fonds, d'industrie, de crédit, il y a abandon du droit acquis.

Ainsi le passé ne fait plus peser sur le présent son poids mort ; la situation est toujours présente, statutaire, avec un statut toujours modifiable sans autre souci que celui des possibilités, de l'équilibre, de la justice ; c'est le vrai milieu de la loi ou du contrat puisque les situations de droit ne sont plus faussées par les situations antérieures, puisque les jugements de valeurs ne sont plus limités par les possessions ; le *beati possidentes* a disparu ; non plus : heureux les possédants, mais : heureux ceux qui agissent.

Ainsi la procédure de l'opinion — l'arbitrage — est naturelle, essentielle dans la cité coopérative, qui n'a d'autre base que la justice, qui ne connaît pas les situations acquises dont le respect s'impose au juge, qui ne connaît que le mouvement, qui toujours recommence. Mais l'arbitrage, c'est l'organisation de la grève, ce n'est pas sa négation, ce n'est pas le « contre soi-même », c'est la crainte efficace et en conséquence l'espoir, c'est l'entente avant ou après.

Mutschler dit : la grève est un non-sens, la coopération est purement ouvrière, il n'y a pas de plus ou de moins. Si, il y a du plus ou du moins ; nous ne sommes pas dans l'absolu et les syndiqués n'ont pas dans la coopérative la prépondérance qui leur assure, sans contrat, donc sans lutte, donc sans refus possible de travail, la situation à quoi ils prétendent.

C'est seulement en plein régime coopératif que la question se poserait autrement ; alors les syndiqués ne subiraient plus le fardeau du capitalisme bourgeois, fardeau si lourd que la condition des ouvriers coopé-

rateurs est la condition commune, ils n'auraient pas à lutter avec les autres pour la « dignité » pour le « standart of life ». Alors chaque ouvrier serait coopérateur, la division du travail supprimant l'échange, le crédit remplaçant l'argent. On serait dans le pur régime des valeurs, de l'activité provoquant l'activité. Comme cela est déjà aujourd'hui chez les maîtres du crédit : A est créancier de B, il fait escompter sa traite, il reçoit de la Banque de France un billet — gagé par toutes les traites escomptées — et par ce billet il devient créancier de C ; A avait agi pour B, et pour cela C agit pour A ; les activités se correspondent mais ne s'échangent pas ; ou l'échange n'est pas individuel mais collectif. Mais le régime des possessions fait que le mouvement au lieu de se continuer — que la confiance au lieu de se répandre — que la créance au lieu de se perpétuer — que la personne au lieu de rayonner, sont arrêtés par l'argent, par la possession qui sans travail excite au travail, par le crédit en métal, par le travail épargné. C'est l'échange individuel, dont les coopérateurs bénéficieront — plus que les autres consommateurs — contre le travail marchandise ; et pourquoi les syndiqués ne lutteraient-ils pas pour le prix de cette marchandise ? Echange dans l'ordre coopératif, sans ces monopoles sur des bénéfices de l'activité sociale qui caractérisent le capitalisme, mais tout de même échange.

Mutschler rejette la comparaison avec l'Etat. Prenons mon texte : « La même ardeur sentimentale fait écrire à Mutschler : « La grève, ou plutôt son principe appliqué à la coopérative, devient un non-sens... Ce serait une grève contre soi-même. » Tout à fait le langage métaphysique des juristes contre la grève des employés de l'Etat » Je ne discutais pas la pensée de Mutschler, mais son langage. Mais ne peut-on comparer au fond ? L'Etat attire le travail de ses employés, de l'argent des contribuables et de ses clients, puis argent et travail retournent au capital, l'eau va à la rivière. Mais si l'Etat est dans le sens du capital — et il ne peut être autrement — il n'est pas, dans sa souveraineté, en rapport d'échanges

individuels avec ses sujets ; il prend sans donner, il donne sans prendre ; il n'a pas à faire de bénéfices, il a des services désintéressés. Or il se déclare des grèves dans ces services désintéressés, des grèves de gens qui sont payés par tous, des grèves qui troublent tout le monde. La question ici n'est-elle pas la même question de justice ? Je n'insiste pas ; Mutschler veut animer la foi des syndiqués coopérateurs : l'eau va à la rivière coopérative. Cela est l'appel, l'invocation, ce n'est plus l'impératif logique, le contre soi-même.

Sommes-nous d'accord ? Tant pis. Car je voudrais encore soumettre mon langage juridique à la pratique de Mutschler.

Emmanuel Lévy.

CHRONIQUES DU MOIS

Le Suicide de Paul Lafargue

Sain de corps et d'esprit, je me tue avant que l'impitoyable vieillesse, qui m'enleva un à un les plaisirs et les joies de l'existence et qui me dépouilla de mes forces physiques et intellectuelles, paralyse mon énergie et ne brise ma volonté et ne fasse de moi une charge à moi-même et aux autres.

Depuis des années, je me suis promis de ne pas dépasser les 70 ans ; j'ai fixé l'époque de l'année pour mon départ de la vie et j'ai préparé le mode d'exécution de ma résolution : une injection hypodermique d'acide cyanhydrique.

Je meurs avec la joie suprême d'avoir la certitude que, dans un avenir prochain, la cause à laquelle je me suis dévoué depuis 45 ans triomphera.

Vive le Communisme !

Vive le Socialisme international !

C'est par ces quelques lignes que Paul Lafargue a justifié son suicide. Ses papiers — actuellement sous scellés — livreront peut-être d'autres documents. Pour l'instant, et si l'on néglige les lettres où le défunt distribue avec une précision assez étrange le contenu de sa cave et de son poulailler, on n'en possède pas d'autre.

Il est bien rare que les raisons, par lesquelles les hommes essaient de justifier les plus graves de leurs actes, soient les vraies. Non, certes, qu'ils soient de mauvaise foi, mais parce qu'ils ignorent généralement eux-mêmes les forces obscures qui les déterminent ; ils voient seulement les rides qui viennent révéler sans fidélité, à la surface de leur conscience, les remous lointains et profonds dont tout leur être est agité.

Il arrive donc souvent que les raisons invoquées ne sont ainsi que des prétextes. Mais, quand il s'agit d'hommes connus par leurs travaux et leur action, il n'est pas très malaisé de donner à ces prétextes leur signification probable.

Commentateur et propagateur du matérialisme économique de son beau-père, Lafargue semble n'avoir pas compris grand chose à cette doctrine, tant il eut l'air de s'être donné pour tâche de lui ôter toute originalité et toute ampleur. S'il fut matérialiste, c'a été à la façon d'un d'Holbach ou d'un La Mettrie. Il fut du XVIII^e^ siècle à la fin du XIX^e^ et au commencement du XX^e^.

Cet anachronisme éclaire quelques traits saillants de sa personnalité peu complexe : il avait une conception tout hédoniste de l'existence, estimant que les hommes ont *droit* à un minimum de plaisirs et de joies ; il vivait dans un isolement voulu, qui plaisait à son individualisme jaloux, peut-être à sa mauvaise humeur de militant aigri et déçu ; il avait peu le souci d'une documentation sérieuse et contrôlée et essayait de faire illusion par une érudition de dictionnaires et de manuels, j'allais dire d'*Encyclopédie* ; il aimait les boutades, s'efforçait à des réparties spirituelles, tâchait avant tout d'avoir, dans ses polémiques et ses discussions, les rieurs de son côté, usant ainsi d'une arme plus redoutable il y a cent cinquante ans qu'aujourd'hui, mais dont il faut bien dire, en tous cas, qu'elle n'a jamais été de la meilleure trempe.

Son suicide apparaît, dès lors, comme la manifestation dernière et naturelle de ses habitudes, de ses croyances et de ses goûts, venant mettre un couronnement logique à toute son existence.

Il s'est tué — et il n'y a qu'à lire — parce qu'il ne voulait plus être privé de plaisirs et de joies ; il s'est tué aussi — on le voit entre les lignes — pour mieux marquer son isolement et mieux se convaincre de son indépendance ; il s'est enfin tué — et ceci ne se lit pas, mais se devine sans peine — parce que le suicide est un

acte peu banal et ressemble à l'argument qui étourdit l'adversaire surpris et le laisse sans défense contre le rire narquois de l'auditoire.

Lafargue est ainsi resté lui-même jusqu'au bout. C'est d'un courage rare et d'une incontestable beauté.

Si peu complexe que puisse être la personnalité de Lafargue, on ne l'épuise pas en disant qu'il fut un matérialiste hédoniste et sarcastique de l'avant-dernier siècle. On oublierait qu'il a été, avec Jules Guesde, le théoricien et le fondateur d'une importante fraction du socialisme en France et que, par là, il fut de son temps.

Le *Programme du Parti Ouvrier Français* est la première brochure socialiste qu'aient lue bon nombre de militants. Elle vint à son heure : la vie politique avait trouvé son assiette et conquis ses rouages ; la classe ouvrière, presque pas et très mal organisée, devait se laisser séduire par les perspectives que paraissait lui ouvrir une démocratie accueillante. Il semblait qu'on n'avait qu'à suivre le courant même des choses pour être porté de la démocratie politique à la démocratie sociale, sans secousse et sans risque : le bulletin de vote suffirait à tout ; il multiplierait les élus, il conquerrait le pouvoir, il instaurerait le régime nouveau, qui viendrait tout d'une pièce se substituer au régime actuel.

Espoirs paresseux et chimériques, mais qu'une apparente rigueur permettait de propager aisément.

Voilà longtemps que cette pauvreté doctrinale ne suffit plus. La démocratie est impuissante à rien créer. L'action politique a révélé ses tares et sa vanité. Le bulletin de vote n'est guère plus pris au sérieux. De grands faits nouveaux réclament des attitudes nouvelles, et plus que jamais la rumination de formules creuses et l'attente paresseuse du miracle apparaissent comme un danger sans égal. Les troupes que Lafargue et Guesde ont formées ne semblent guère l'avoir compris. Mais, dans une récente séance d'un organe central du Parti, Lafargue semblait avoir été plus clairvoyant que ses

troupes et que leur autre chef. Il disait qu'il y a à faire autre chose que ce qu'on avait fait jusque-là, et que l'avenir du socialisme en dépendait.

Ce serait un précieux aveu pour ceux qui ont vu depuis longtemps que les questions sont complexes et que des mots ne sauraient les résoudre ; mais cela pourrait aussi donner à penser que Lafargue ne mourut pas sans inquiétude. Les lignes suprêmes où il dit sa confiance en l'avenir prochain du socialisme dissimulaient-elles la douloureuse blessure d'une longue foi soudain ébranlée?

J.-B. Séverac.

La récente crise financière

Nous avons assisté, au mois de juillet, août et septembre, à une crise financière provoquée par la tension des rapports franco-allemands, à la suite de ce qu'on a appelé « le coup d'Agadir ». Les journaux français et étrangers ont disserté à perte de vue sur la situation financière allemande, sur la débâcle du crédit allemand, sur le colosse aux pieds d'argile, etc., etc. M. Gauthier, ancien ministre des travaux publics, a même fait paraître, dans le numéro de la *Grande Revue* du 25 novembre, un long article où il tente de démontrer la faiblesse du régime financier allemand.

Sans vouloir faire un panégyrique de l'Allemagne qui n'en a nul besoin, je voudrais tâcher de renseigner nos lecteurs sur la véritable importance de cette crise et rechercher si elle n'a pas eu proportionnellement autant de profondeur en France qu'en Allemagne.

Caractéristiques d'une crise. — Les crises financières se caractérisent par trois phénomènes principaux, qui s'enchaînent d'ailleurs l'un à l'autre. Ce sont :

1° Le renchérissement subit du loyer de l'argent ;

2° La diminution des dépôts dans les banques ;

3° La baisse des valeurs à la Bourse.

Remarquons que la présence de ces trois faits est nécessaire pour caractériser une crise, car on a vu souvent l'argent renchérir en même temps que les valeurs montaient, pour des considérations d'ordre particulier, qui n'ont rien à voir avec une crise.

Mais ces caractères se sont rencontrés dans la période que nous venons de traverser, et la récente crise financière est incontestable.

Situation financière et économique de l'Allemagne et de la France. — L'Allemagne est en pleine prospérité ; son développement industriel et commercial est « colossal » ; et nous en avons pour preuve les chiffres officiels statistiques, qui nous montrent les opérations commerciales du pays passant de 7.351 millions, en 1880, à 9.297 millions, en 1895, et à 19.849 millions, en 1910. A ce développement n'a évidemment pas correspondu un développement analogue de la richesse monétaire ; il ne faut pas oublier, en effet, que les Allemands n'économisent pas avec autant d'âpreté que les Français. Ils sont peu riches et ont, comme tous les travailleurs, le désir de bien vivre et de jouir de la vie ; ils dépensent et, surtout, emploient leurs capitaux au développement de leur industrie, ce que nous ne trouvons pas chez nos capitalistes français, qui, soit parce que la propriété est moins concentrée, soit parce qu'ils sont trop riches, se contentent de toucher, sans travailler les revenus de leur capital. Il est facile de s'en rendre compte en voyant avec quelle facilité nos établissements de crédit trouvent dans leur clientèle, l'écoulement de tout ce qui est fonds d'Etats ou de Villes, obligations foncières de chemins de fer, etc. Le petit bas de laine est garni de ces valeurs. Quant à nos industriels, ils préfèrent ce qui est assuré ; et les affaires les mieux côtées sont celles où il y a le plus de disponibilités financières, c'est-à-dire où les réserves sont les plus fortes et les capitaux, le moins aventurés.

Citons un exemple : l'ancienne *Compagnie des Omnibus*, qui n'a fait aucun effort pour développer son outillage pendant 60 ans, et qui, pendant les 10 dernières années, n'avait donné aucun dividende à ses actionnaires, a distribué, à sa liquidation, plus de 1.100 francs à chaque actionnaire en plus du capital versé !

L'industrie allemande vit davantage sur le crédit ; car les industriels eux-même font de très longs crédits à leurs clients et, leurs disponibilités premières ne leurs suffisant pas, ils font appel aux banques, qui elles mêmes font appel aux capitaux français, assez abondants pour

n'exiger qu'un intérêt réduit. C'est ce qu'a fort bien démontré Lysis dans son livre, l'*Oligarchie financière en France* et ses articles de l'*Humanité* sur les *Capitalistes français contre la France*.

Dans ces conditions, le loyer de l'argent est toujours plus élevé en Allemagne qu'en France. Le taux d'escompte de la *Reichs Bank* est presque toujours de 1 °/₀ plus élevé que celui de la Banque de France et, pour apprécier les effets d'une crise, il faut voir l'élévation du taux plus que le taux lui-même.

Les effets de la crise. — Mais examinons le phénomène même de la crise : dès les premiers jours, circulaient les notes les plus pessimistes : Caisses d'épargne prises d'assaut ; retraits des dépôts dans les Banques françaises réclamant leurs prêts et servant ainsi leur pays (longues tirades sur les services rendus à la France par les banques, etc) ; baisse générale des valeurs ; faillites multipliées.

Examinons tous ces points.

Caisses d'épargne. — Les Caisses d'épargne ont été l'objet de retraits ; c'est exact. Mais ces retraits n'ont jamais eu le caractère général qu'on leur a prêté, et on en trouve quelques raisons dans une correspondance de l'*Information* du 19 septembre, c'est-à-dire en pleine crise :

> Dans un faubourg de Berlin où s'est produit une panique de ce genre, elle fut déterminée par une cause fortuite et qui semblerait comique si le sujet prêtait à rire. Un maître d'école, obéissant aux instructions officielles, prit texte de l'anniversaire de Sedan pour faire à ses élèves une causerie sur la guerre de 1870. Rentrés chez eux, les enfants racontèrent à leurs parents qu'on leur avait causé de « la guerre avec les français » et les parents pensant aux événements actuels plutôt qu'à des souvenirs déjà anciens, comprirent que la guerre menaçait et coururent sauver leurs économies.

De plus, à Stettin, comme sur d'autres points de l'Empire, les pangermanistes firent, en faveur de la guerre, une violente campagne, qui détermina nombre

de braves gens crédules à aller retirer l'argent qu'ils avaient à la Caisse d'épargne.

Les dépôts. — Si l'on veut apprécier sainement l'importance des retraits de dépôts, il faut voir les rapports des banques et comparer avec les années précédentes. Or, à fin août 1911, les dépôts étaient de 2.262 millions contre 1.865, en 1910; il y a donc en accroissement et qui s'explique fort bien : les dépôts correspondent à l'augmentation du chiffre d'affaires d'escompte, qui, de 1.958 millions, en 1910, a passé, en 1911, à 2.249 millions.

Les retraits des banques françaises. — Ici, nous nous trouvons presque dans l'inconnu et en présence de simples affirmations d'ailleurs contradictoires. C'est ainsi que, tandis que les Allemands accusaient les banques françaises de retirer leurs fonds, certains journaux français reprochaient aux établissements de crédit d'avoir envoyé un milliard en Allemagne pour rendre plus aisées l'échéance de fin septembre.

Nous trouvons, dans l'examen des notes parues à cette époque, les renseignements suivants:

Vers le 15 septembre, le bruit courait à la Bourse de Paris que les établissements de crédit refuseraient l'argent nécessaire à la liquidation de fin septembre. Grand émoi ; réunion des coulissiers ; visite du syndic des agents de change au président du conseil et au ministre des finances ; apparition le 21 septembre d'une note ambiguë. On affirme que c'est parce que les établissements de crédit ont, dans les banques allemandes, de l'argent qui rapporte davantage, qu'ils refusent les capitaux nécessaires. On répond que les capitaux engagés sont peu nombreux ; puis, paraît une affirmation plus nette, dans l'*Information* du 21 septembre :

Une enquête que nous avons faite nous a persuadés de l'existence d'un chiffre de prêts à l'Allemagne sous formes diverses, pour un total dépassant un milliard. Sur cette somme, une petite partie seulement est à la disposition des prêteurs et rentrera à la fin de ce mois.

Le lendemain, 22 septembre, nouvelle note :

Nous avons déclaré hier, après enquête, que les banques et les capitalistes français de tout ordre, désireux de profiter du rendement plus élevé de l'argent à Berlin qu'à Paris, se trouvaient depuis longtemps créditeurs de l'Allemagne pour des sommes dépassant un milliard. Sur ce chiffre une partie seulement, disons 200 millions, est exigible immédiatement, le reste étant à échéance fixe.

Comparons ces 200 millions au chiffre des dépôts cités plus hauts, 2.262 millions ; cela fait moins de 10 o/o. De plus, on n'a jamais prouvé que tout ait été retiré, puisque, de l'aveu même d'un directeur d'établissement de crédit, Paris n'a demandé aux établissements de crédit, pour l'échéance de fin septembre, que 25 millions. Voilà donc considérablement diminuée l'importance du service rendu.

Faillites. — Il y a eu des faillites, c'est encore exact ; mais on n'a pas cité celle d'une seule entreprise très importante ; et, si on a pu s'étonner de la faillite de quelque maison déjà ancienne, c'est qu'on n'a pas voulu tenir compte des conditions générales du commerce allemand, que j'ai signalées plus haut, et qui se caractérisent par l'absence de réserves importantes ; mais, encore une fois, pas une seule grosse faillite.

Baisse des valeurs. — La baisse, en pareil cas, est générale et se fait sentir dans toutes les bourses européennes. On n'a pas pu constater que la baisse fût plus importante en Allemagne qu'en France, et, pour reprendre les chiffres de M. Gauthier (1), je vois, au contraire, que si le 3 o/o allemand a baissé de 84 fr. à 82 fr., du 8 avril au 19 octobre, le 3 o/o français a baissé de 97,30 à 93,97 ce qui fait une baisse plus sensible.

Enfin, si je constate que la Reichs Bank a élevé, pendant cette crise, le taux de son escompte de 4 à 5 o/o, je vois aussi que la Banque de France a élevé le sien de 3 à 3 1/2, la Banque d'Angleterre de 3 à 4 o/o, la

(1) *Grande Revue* du 25 novembre.

Banque Austro-Hongroise de 4 à 5 0/0. Peut-on, dans ces conditions, faire état de cette élévation pour un pays plus que pour un autre ?

La situation en France. — La situation en France a-t-elle été meilleure pendant cette crise ? C'est ce qui reste à examiner. Pour le taux de l'escompte nous venons de voir qu'il a haussé, en même temps que se produisait une baisse générale des valeurs.

Les faillites n'ont pas été plus nombreuses qu'en temps ordinaire, mais les maisons, dont le crédit était discuté, ont eu à subir les exigences de leurs banquiers, et, à la Bourse des valeurs, on a obligé les acheteurs à découvert à se liquider, en faisant courir les bruits les plus pessimistes et en faisant monter, le 15 septembre, le loyer de l'argent jusqu'à 10 et même 11 o/o, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Banque de France. — Quant à la Banque de France, dans la seule semaine du 13 au 20 septembre, l'encaisse or est en diminution de 13.789.000 francs ; l'encaisse argent, de 10.860.000. Tout le monde se rappelle, en outre, la difficulté très grande qu'on avait à se procurer autre chose que des pièces de 5 francs ; enfin, le montant des billets émis a augmenté considérablement pendant cette même période.

S'il est hors de doute que le développement rapide d'industries, dont le fonds de roulement est souvent constitué par le crédit en Banque, a immobilisé des capitaux en Allemagne, il faut tenir compte qu'en France on a dû probablement immobiliser des capitaux pour le seul profit des établissements de crédit et des gros capitalistes, qui ont bénéficié de la panique (1). Cette panique était causée par ces derniers, qui savaient pouvoir

(1) A-t-on donné toute son importance à ce fait, pourtant scandaleux et significatif, d'un directeur d'établissement de crédit — M. Dorizon — servant de courrier diplomatique entre M. Cambon et le ministre des affaires étrangères ?

se rendre acquéreurs, aux meilleurs cours, non seulement des valeurs qu'ils achetaient en Bourse, mais encore de celles sur lesquelles ils avaient consenti ce que l'on appelle des reports hors bourse. Il ne peut en être autrement, à moins que notre richesse ne soit, elle aussi, comme celle de nos voisins, qu'un « colosse aux pieds d'argile ».

Gaston Lévy.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Index Bibliographique

Le petit commerce français, par E. Martin Saint-Léon, (*Lecoffre, Paris, 1911*). — Le petit commerce a-t-il passé la plus mauvaise époque et peut-il aspirer à une vie plus assurée, pris entre les grands magasins à succursales multiples, les coopératives, les déballages, les liquidations fictives, etc. ? M. Etienne Martin Saint-Léon le croit, à la condition que le petit commerce obtienne une répartition des charges fiscales qui lui soit plus favorable, la répression de la concurrence déloyale, et surtout qu'il s'organise pour pratiquer les achats en commun, organiser la publicité, le crédit mutuel, le service des recouvrements, l'enseignement professionnel. Vue optimiste de la situation économique du petit commerce, et qui laisse, en tout cas, entière la question des sentiments qu'il développe et du rôle moral et social de la petite bourgeoisie. L'auteur n'examine pas l'attitude du socialisme à l'égard du petit commerce. Lacune regrettable, car il y aurait eu des trouvailles suggestives.

Le Droit Social, le Droit Individuel et la Transformation de l'Etat, par Léon Duguit (*Paris 2e Edition. Alcan, 1911*). — Cette Revue a signalé, sous la signature d'un de nos regrettés collaborateurs, la première édition de ce livre. Nous tâcherons de revenir sur cet ouvrage, prochainement. Pour le moment, nous signalons ces quelques lignes, extraites de la Préface de la nouvelle édition, et qui sont significatives : « Comment le syndicalisme est à la fois la cause et l'effet de la disparition de la croyance à la souveraineté nationale et de l'Etat jacobin, qui était fondé sur cette croyance, comment le syndicalisme contient un germe puissant d'organisation pour les services publics, voilà ce que j'ai essayé de montrer et rien de plus. »

L'idée Républicaine dans les pays monarchiques d'Europe : Espagne, Italie, Hongrie, Belgique, Hollande, par R. Meynadier (*Paris, Alcan, 1911*). — Si tous les pays monarchiques observés par l'auteur sont parlementaires, il ne semble pas qu'ils évoluent vers la République. M. Meynadier a étudié les partis républicains de ces divers pays ; ils sont composés d'hommes modérés, théoriciens purs, peu prêts à tenter une révolution politique. La démocratie peut aussi bien prendre la forme de la monarchie libérale que de la République.

La question sociale en Espagne, par Angel Marvaud (*Paris, Alcan, 1911*). — M. Angel Marvaud a étudié avec soin l'Espagne économique, sociale et politique. Il montre combien l'agriculture a besoin d'être relevée et à quel point les ouvriers sont la proie des plus mauvaises conditions d'existence. M. Angel Marvaud attend beaucoup de l'intervention de l'Etat pour relever l'agriculture, encourager l'association, empêcher l'exploitation du travail, etc. Sans doute, dans un pays aussi arriéré et aussi indolent, l'initiative officielle peut exciter l'initiative privée trop endormie ; mais c'est encore cette dernière qui sera surtout capable de relever l'Espagne actuelle.

La Chine Nouvelle, par Jean Rodes (*Paris, Alcan, 1910*). — La Chine est plus que jamais de la plus brûlante actualité. On lira avec plaisir et profit la relation que M. Jean Rodes a publiée de la mission que lui avait confiée en Chine la Société de Géographie. L'intérêt du livre de M. Jean Rodes est dans les observations qu'il présente sur l'esprit réactionnaire dominant et son opposition absolue aux réformes. Au moment que le mouvement révolutionnaire fait de si surprenants progrès en Chine, ces pages présentent le plus vif intérêt.

L'Etat et ses agents, par Pierre Harmignie (*Paris, Alcan, 1911*). — Etude sur le syndicalisme administratif, que nous aurons à examiner plus longuement. L'auteur, très documenté, expose que du jour où l'Etat a empiété sur le domaine de ce qui était considéré comme appartenant au domaine de l'activité privée, ses agents ont du coup été fatalement assimilés à des ouvriers ordinaires.

La Belgique et le Congo, par Emile Vandervelde (*Paris, Alcan, 1911*).— Ce nouveau volume de Vandervelde sur le Congo contient d'abord un historique de l'Etat indépendant : exposé complet du système léopoldien, du régime des terres et du régime du travail ; dans une seconde partie, l'auteur expose la politique indigène qu'il préconise au nom du socialisme ; restitution aux indigènes de la propriété de leurs terres, liberté de leur travail, administration autonome de leurs communautés.

La Confédération Générale du Travail, par A. Pawlowski (*Paris, Alcan, 1910*). — Petit livre hostile à la Confédération Générale du Travail, écrit d'une façon par trop journalistique, par un homme peu au courant de ce dont il parle.

L'Idée de l'Etat dans Saint-Thomas d'Aquin, par Jacques Zeiler (*Paris, Alcan, 1910*). — Pour Saint-Thomas d'Aquin, la monarchie absolue est la meilleure forme de gouvernement, bien qu'il reconnaisse que l'origine du pouvoir réside dans la délégation populaire. M. Zeiler examine ce qu'est devenue la conception thomiste de l'Etat au Moyen-Age et ce qui lui semble, aujourd'hui, soit vieilli soit encore vrai.

L'esprit public en Allemagne vingt ans après Bismarck, par Moysset (*Paris, Alcan*, 1911). — Pourquoi le mécontentement est-il général en Allemagne depuis une vingtaine d'années ? Il est certain que le pessimisme, l'inquiétude, la neurasthénie souvent de nos voisins d'Outre-Rhin ont atteint des formes étranges. M. Moysset étudie, comme causes de ce trouble permanent, les transformations profondes qui se sont produites au point de vue économique et social, les embarras sans cesse renaissants que suscitent la politique et la méthode bismarckiennes, etc. Ce livre est le résultat d'une longue enquête personnelle menée par l'auteur auprès des choses et des hommes d'Allemagne.

Œuvres, de Michel Bakounine, tomes IV et V (*Paris, Stock.* 1911). — Le quatrième et le cinquième volume des Œuvres de Bakounine, que la maison Stock a entrepris de publier intégralement, viennent de paraître, à quelques mois d'intervalle.

Le quatrième volume contient des écrits appartenant encore à la période de la guerre et de la Commune, et se rattachant au livre inachevé que l'auteur intitulait l'*Empire knouto-germanique et la Révolution sociale.* Signalons entre autres une suite inédite des *Lettres à un Français* (1870), un *Préambule* et un *Avertissement* qui devaient être placés en tête de son grand ouvrage (1871), et un *Fragment* assez étendu, écrit au lendemain du Congrès de la Haye (1872).

Le tome V reproduit d'abord des articles écrits pour le journal l'*Egalité.* Les questions qui y sont traitées et les sarcasmes qui jadis ont mortellement atteint le socialiste bourgeois Coullery, les démocrates de la Ligue de la Paix, les politiciens ou les ouvriers embourgeoisés, restent toujours d'actualité. Le reste du volume comprend : le premier chapitre, inédit, d'un pamphlet inachevé qui devait s'appeler : *Profession de foi d'un démocrate socialiste russe. précédée d'une étude sur les Juifs allemands ;* et trois conférences faites, en mai 1871, aux ouvriers du Val de Saint-Imier.

Nous consacrerons une étude d'ensemble à cette publication des *Œuvres* du révolutionnaire russe, dès que les deux derniers volumes (tome VI et tome VII) auront paru.

Essai d'Assistance comparée, par Henri Lasvignes (1911, *Paris, Giard et Brière).* — L'auteur étudie les institutions de bienfaisance chez des peuples de tradition et d'esprit très différents, et cherche à dégager les principes fondamentaux de ce qu'il appelle une assistance rationnelle. Il n'a pas limité son étude au domaine de l'assistance publique ; il s'est efforcé de montrer que, dans les pays où l'on a entrepris résolument la réforme du régime de secours, le geste de l'assistance publique n'est plus isolé ; il déclanche, en quelque sorte, toutes les fois que le cas l'exige, l'action des institutions sociales voisines. L'auteur critique le régime français, qui a conçu ce que les autres ont réalisé. Il attend l'amélioration des organes de secours de l'union étroite des institutions de prévoyance, de charité privée et d'assistance publique.

La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes, par Alfred Fouillée, (*Paris, Alcan,* 1911). — L'auteur se propose de déterminer la nature, l'origine et la valeur pratique et théorique de la pensée. Adversaire des doctrines intellectualistes à l'excès et dérivant l'intelligence de la volonté, il croit nécessaire de défendre aujourd'hui l'intelligence menacée par les nouvelles écoles anti-intellectualistes. Il est ainsi amené à examiner et à critiquer les « paralogismes » de la philosophie des sciences comme l'entend un Poincaré, la « néo sophistique » nietzschéenne, les doctrines de William James et de M. Bergson. « Le dogmatisme de l'intuition, si subtil et profond qu'il puisse être, est encore plus insoutenable que le dogmatisme du concept. Ce qui seul est soutenable, c'est la critique simultanée des prétendues intuitions et des concepts, quand les unes et les autres se flattent d'atteindre l'absolu ». Allant plus loin encore, M. Fouillée affirme que « l'intuition est un trou obscur où l'on ne peut plus rien voir, même soi ; l'idée est un sommet d'où l'œil embrasse l'infini ». Il semble bien que, dans ces discussions de prérogatives de tel ou tel élément sur les autres, les philosophes s'entendent si mal parce qu'ils donnent des sens très différents aux mêmes mots.

Les Redacteurs.

L'Administrateur-Gérant : Gaston Lévy.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

TABLE DES MATIÈRES

Tome IX de la IIIe série
Tome XXX de la collection

N° 232. — Juin 1911

ÉTUDES ET CRITIQUES — *Pages*

Comment nous protégeons la Tunisie..... GOUDCHAUX-BRUNSCHVICG.. 5
Coopératives et syndicats (suite et fin)..... C. MUTSCHLER..... 14

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Les Partis politiques
Le XXVIe Congrès du Parti ouvrier belge. J.-B. SÉVERAC..... 30
Enquêtes
Une commune viticole du midi..... E. POISSON..... 39

CHRONIQUES DU MOIS

Le Mouvement international
En Angleterre. Le Conflit entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes..... FRANCIS DE PRESSENSÉ... 56
Le Mouvement des idées
Le latin et la politique. — Royalisme et classicisme..... J.-B. SÉVERAC..... 63
Le Mouvement littéraire
A propos de Saint-Sébastin..... JEAN VIOLLIS..... 66
Le Mouvement artistique
Les Salons..... PAUL CORNU..... 69
Notes Bibliographiques
Les Livres..... J.-B. SÉVERAC..... 77
Les Revues..... MAX PERLSTEIN..... 79

N° 233. — Juillet-Août 1911

ÉTUDES ET CRITIQUES

A propos du marxisme ..... Arturo Labriola..... 81
Le Capitalisme au Congo français..... Félicien Challaye..... 88
Le socialisme en Grèce..... P.-E. Dracoulis..... 101

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Enquêtes

Une commune viticole du midi (suite et fin) E. Poisson..... 105
L'influence de la philosophie de Bergson. IV Maurice Legendre..... 120

Les Syndicats ouvriers

La Conférence des Bourses et des Fédérations..... J.-B. Séverac..... 124

Documents

Rapports des coopératives avec leur personnel ..... C. Mutschler..... 132
La régie directe et le capitalisme monopoleur..... Edgard Milhaud..... 138

Discussions

Coopératives et syndicats..... Emmanuel Lévy..... 152

Notes bibliographiques

Les livres ..... J.-B. Séverac..... 154

N° 234. — Septembre-Octobre 1911

ÉTUDES ET CRITIQUES

La formation du syndicalisme en France. I. Hubert Lagardelle..... 161
Les conditions du travail des Employés... Gaston Lèvy 187

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Les Syndicats ouvriers

La VII[e] Conférence internationale I..... R. Claes..... 194

Les Coopératives

Le Congrès coopératif de Calais..... Jean Gaumont..... 206

Discussions

A propos de coopératives. Réponse à E. Lévy C. Mutschler..... 219

CHRONIQUES DU MOIS

Le Mouvement littéraire.
A propos d'un vieux livre..... JEAN VIOLLIS..... 227
Le Mouvement artistique.
L'administration du Louvre..... MICHEL AUGÉ-LARIBÉ..... 231
Notes Bibliographiques
Les Livres..... M. PUTNA et J.-B. SÉVERAC 235

N° 235. — Novembre 1911

ÉTUDES ET CRITIQUES

La formation du syndibalisme en France. II. HUBERT LAGARDELLE..... 241
Le Théâtre de Bernard Shaw ou le Molière de nos jours..... AUGUSTIN HAMON..... 257

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Enquêtes.
L'influence de la philosophie de M. Bergson. V M. D. DRAGHICESCO..... 266
Les syndicats ouvriers
La VII[e] Conférence internationale. II..... R. CLAES..... 270
Les coopératives.
Le Congrès coopératif de Calais. II ..... JEAN GAUMONT.
Les Partis Politiques.
Le Congrès socialiste allemand d'Iéna..... H. MULLER 288

CHRONIQUES DU MOIS

Le Mouvement des idées.
Le pouvoir personnel et la démocratie..... J.-B. SÉVERAC 299
Le Mouvement artistique.
Une visite à l'exposition de Rome..... CONSTANTIN PÉTRESCO... 303
Le dernier état de la peinture et le Salon d'automne..... PAUL CORNU..... 316

N° 236. — Décembre 1911

ÉTUDES ET CRITIQUES

Nouveaux problèmes..... HUBERT LAGARDELLE..... 321
Le parti socialiste et la question agraire en Roumanie..... C. RACOVSKI 325

La rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne. I ..... Michel Pavlovitch 336

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Les Partis politiques.

Le Congrès de Paris ..... J.-B. Séverac 360
Le Congrès socialiste allemand d'Iéna. II. H. Muller 368
Le mouvement socialiste dans l'Ukraine russe ..... L. Rybalka 371

Discussions.

Capital-travail. Notes sur la réponse de Mutschler ..... Emmanuel Lévy 377

CHRONIQUES DU MOIS

Le suicide de Paul Lafargue ..... J.-B. Séverac 382
La récente crise financière ..... Gaston Lévy 386

Notes bibliographiques.

Index bibliographique ..... Les Rédacteurs 393
Table des matières du tome XXX 397

125-35-0

P

Author Mouvement Soc. Pol. Sci.

Title 1911. 2.

DATE.	NAME OF BORROWER.
Apr 10/13	Binder's List.
13/5/13	Binders

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.
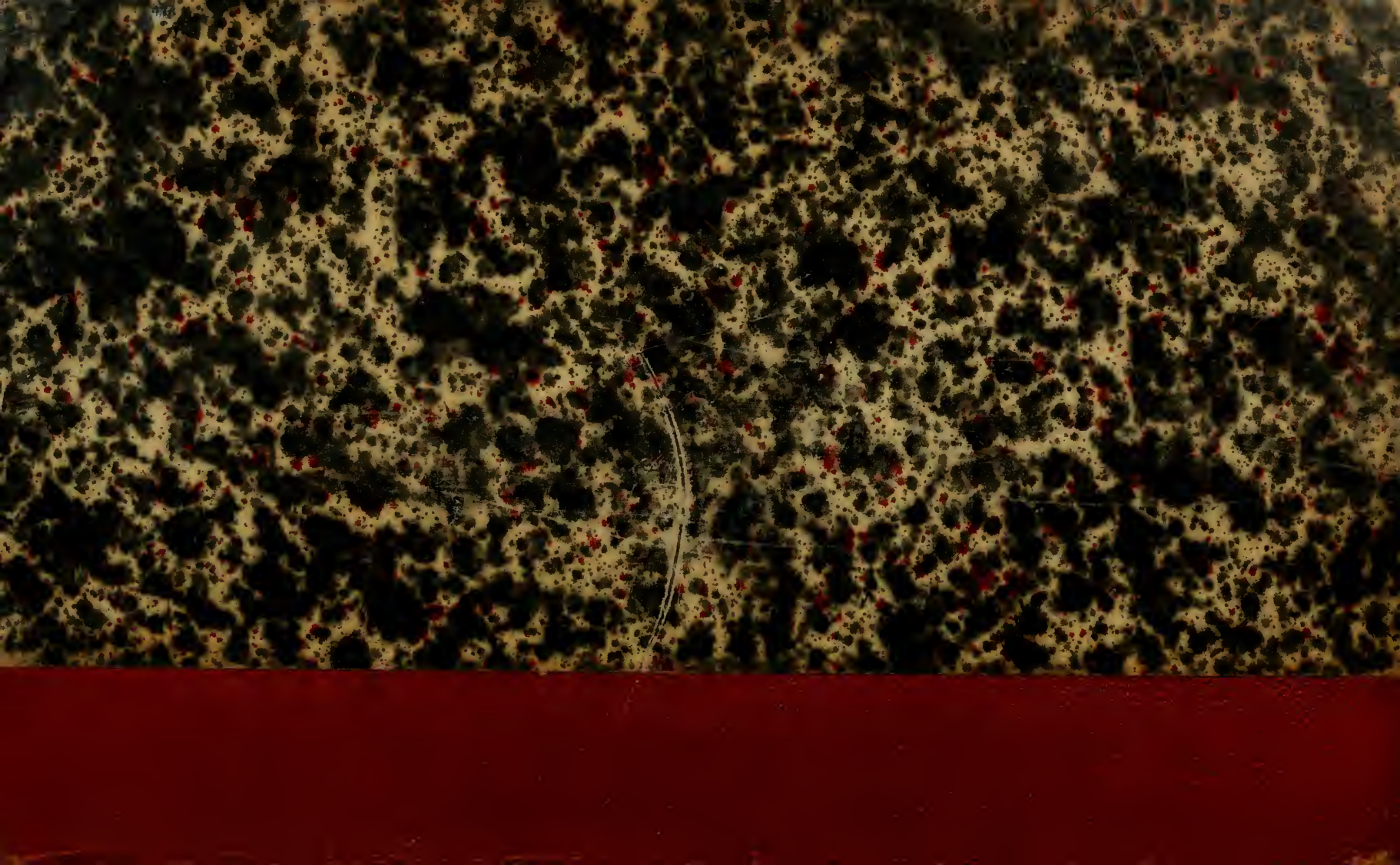
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU